Le Québec tel quel

La Documentation québécoise
Éditeur officiel du Québec

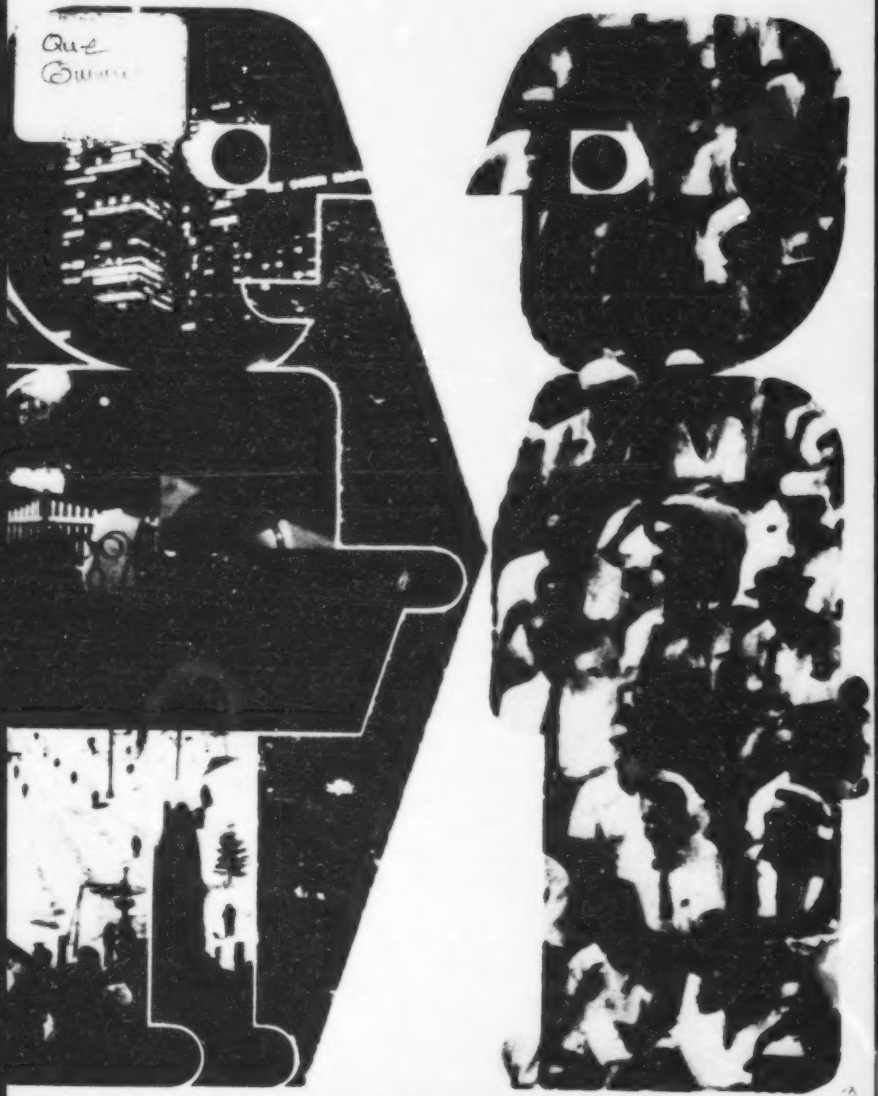

La présente publication a été rendue possible grâce à l'étroite collaboration des fonctionnaires de tous les ministères du gouvernement du Québec.

Collection dirigée par
Claude Paulette
Collaboration à la rédaction:
Pierrette Fortin
Révision: Eugénie Lévesque
Graphisme:
Couverture: Jacques Desrosiers
Coordination graphique: Michel Tremblay

© 1975 Éditeur officiel du Québec
Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. Toute reproduction pour fins commerciales, par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction, est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

Dépôt légal —3e trimestre 1975
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 0-7754-2225-8

Le Quebec tel quel

Jacques Archambault

Deuxième édition
revue et augmentée

Collection
Connaissance du Québec

La Documentation québécoise

Éditeur officiel

101-06501/

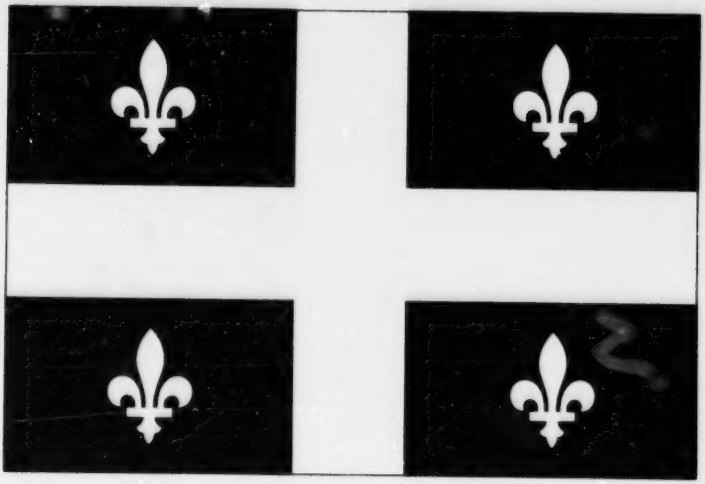

« *D'azur à la croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lis du même* » Ainsi l'héraldique décrit-elle le drapeau officiel que le Québec s'est donné en 1948.

En janvier 1948, le Québec adoptait pour couleurs officielles le drapeau d'azur à croix et à fleurs de lis blanches.

Le bleu est un souvenir de la chape de saint Martin et des pavillons de la flotte marchande française sous l'Ancien Régime.

Le blanc fut un jour couleur nationale de la France; la croix rappelle celle des étendards régimentaires qui flottèrent en Nouvelle-France de 1755 à 1760.

Quant à la fleur de lis, elle remonte à la plus haute antiquité. En France, c'est, dit-on, sur un sceptre royal qu'elle paraît pour la première fois sous Charles le Chauve, vers l'an 840. Passée en terre américaine au XVI[e] siècle, elle n'en a, pour ainsi dire, jamais été déracinée.

De tout temps et partout, la fleur de lis a été symbole de pureté, de franchise, de paix, de grandeur et de souveraineté.

Le fleurdelisé, témoignage de fidélité aux origines françaises, rejoint admirablement la devise du Québec: JE ME SOUVIENS.

L'HISTOIRE

«. . . Les Français d'Amérique avaient en eux tout ce qu'il fallait pour faire un grand peuple. Ils forment encore le plus beau rejeton de la famille européenne dans le nouveau monde. Mais, accablés par le nombre, ils devaient finir par succomber. Leur abandon est l'une des plus grandes ignominies de l'ignominieux règne de Louis XV . . . »

Alexis de Tocqueville (1)

Les navires de Jacques Cartier devant Québec, au terme de la traversée de 1535. Et David Lith. Imp. Lemercier, rue de Seine, 57, Paris.
(Archives nationales du Québec).

Plusieurs millénaires avant l'ère chrétienne, le sol québécois reçoit déjà ses premières migrations. Il est presque certain, dans l'état actuel de nos connaissances, que des Asiatiques du Nord-Est sont passés par le détroit de Béring pour se répandre peu à peu sur l'ensemble de l'Amérique septentrionale. Les uns, devenus ce que les Européens ont appelé les Indiens, se sont fixés au Sud; les autres, les Esquimaux, arrivés plus récemment, ont essaimé au Nord jusqu'au Groenland. Cependant l'histoire du Québec, qui peut se mesurer chronologiquement, dont on connaît bien la continuité, commence en 1534.

Avec la fondation de Québec en 1608, la France entreprend un régime colonial qui durera jusqu'à la signature du traité de Paris de 1763, marquant la ruine de l'empire colonial français. Ce régime est ponctué de cinq guerres contre les Anglais et de deux contre les Iroquois. Lui succède un régime de colonie britannique qui jette les Canadiens de l'époque dans des difficultés majeures dont ils triomphent peu à peu. En dépit des efforts de 1774, de 1791 et de 1840, il faudra attendre 1867 pour assister à la mise en place d'une constitution articulée. C'est à l'origine une fédération de quatre Etats, dont le Québec, auxquels six autres viendront plus tard se joindre. Tel est le Canada du dernier siècle.

Toutefois, depuis quelques années, l'utilisation canadienne du régime fédéral fait l'objet de critiques de plus en plus acerbes selon les courants d'opinion. La constitution de 1867 est fréquemment remise en cause en plusieurs de ses points essentiels et l'on ne peut encore en percevoir l'évolution future. Sur le plan officiel, le Québec réclame à tout le moins une révision du texte constitutionnel.

CHRONOLOGIE DES EXPLORATIONS DE L'AMÉRIQUE

Avant de donner une chronologie des faits connus de l'histoire du Québec, il n'est pas inutile de rappeler très schématiquement la longue succession des tâtonnements, des hésitations des explorateurs devant la façade orientale de l'Amérique.

De 875 jusqu'en l'an 1016, Irlandais, Islandais et Vikings explorent les littoraux de Terre-Neuve (Vinland), du Labrador (Markland), de la Terre de Baffin (Helluland), du golfe du Saint-Laurent, de la Nouvelle-Écosse; ils tentent à plusieurs reprises de s'y établir, mais ces tentatives demeurent sans suite. Le dernier voyage connu remonte à 1347.

1492: le Génois Christophe Colomb aborde une île des Antilles: San Salvador

1497: John Cabot, marin génois naturalisé vénitien (Giovanni Caboto), travaillant pour le compte d'Henry VII d'Angleterre, découvre le Cap-Breton, explore la côte de la Nouvelle-Ecosse, passe au sud de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon et reconnait Terre-Neuve

1501: le Portugais Gaspar de Corte Real aborde au Labrador, dans une baie (Hamilton ou Sandwich?); il disparaît sans laisser de traces

1502: le frère du précédent, Miguel, part à la recherche de son frère; il longe le littoral sud de Terre-Neuve, pénètre dans le golfe du Saint-Laurent et disparaît à son tour; Terre-Neuve devient la *Terre de Corte-Real*

1504 à 1508: expéditions françaises: des pêcheurs bretons arrivent aux pêcheries de Terre-Neuve; Jean Denis, de Honfleur, explore la côte, de Bonavista au détroit de Belle-Isle; l'armateur dieppois Jean Ango envoie un navire à Terre-Neuve d'où l'on ramène les premiers Indiens vus en France

1513: prise de possession de la Floride par Ponce de Léon, au nom de l'Espagne

1520: le Portugais José Alvarez Fadungez explore l'île du Cap-Breton jusqu'au Cap-Nord et le Sud de Terre-Neuve jusqu'à la baie de Plaisance

1524: Charles-Quint confie à Estevan Gomez le commandement d'une expédition. Celui-ci met le cap sur l'île du Cap-Breton, explore la rive sud de la Nouvelle-Ecosse, pénètre dans la baie de Fundy, descend au sud le long de la côte du Maine jusqu'aux environs de Cape Cod

1524: une expédition commandée par François 1er et dirigée par le Florentin Giovanni da Verrazano fouille la façade orientale de l'Amérique du Nord, de la Floride espagnole à la Terre-Neuve portugaise; le navigateur malouin Jacques Cartier est du voyage

1528: deuxième expédition de Verrazano qui, cette fois, cingle vers les Bahamas et se dirige vers le sud, à l'embouchure de l'Orénoque et le Nord du Brésil de l'époque; Jacques Cartier est toujours de l'expédition

CHRONOLOGIE QUÉBÉCOISE COMPARÉE

1534:	premier voyage de Jacques Cartier qui débarque à Gaspé, à l'extrême pointe orientale du territoire	François 1er de France; Henry VIII d'Angleterre
1535:	deuxième voyage de Cartier: il remonte le Saint-Laurent jusqu'aux bourgades indiennes de Stadaconé (Québec) et d'Hochelaga (Montréal)	
1608:	le Saintongeais Samuel de Champlain fonde Québec	Henri IV de France; Jacques 1er d'Angleterre
1616:	ouverture des premières écoles à Tadoussac (confluent du Saguenay) et à l'emplacement de ce qui deviendra Trois-Rivières	
1621:	première inscription dans les registres des actes de naissance, mariage et sépulture. Le Québec est le seul pays où l'on ait conservé l'état civil des paroisses sur plus de trois siècles	
1629:	les frères Kirke s'emparent de Québec	Richelieu en France; Charles 1er d'Angleterre
1632:	Québec (et l'Acadie) sont restitués à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye	
1634:	fondation de Trois-Rivières par le sieur de Laviolette, sur l'ordre de Champlain	
1639:	fondation à Québec du premier hôpital et du premier couvent de jeunes filles: l'Hôtel-Dieu, dirigé par les Hospitalières de Dieppe, et le couvent des Ursulines que fonde la Tourangelle Marie de l'Incarnation	
1642:	le Champenois Paul Chomedey de Maisonneuve fonde Ville-Marie (Montréal)	Mazarin en France; Cromwell en Angleterre

Médaille frappée par Louis XIV pour marquer la victoire des Français sur la flotte de l'amiral Phipps.

1668: Mgr de Montmorency-Laval fonde le séminaire de Québec, première maison d'enseignement secondaire de garçons. En 1852, il en naîtra l'Université Laval

Règne personnel de Louis XIV (1661); en Angleterre, Restauration: Charles II (1660)

1690: Frontenac, gouverneur général de la Nouvelle-France, repousse William Phips devant Québec

Guillaume III d'Angleterre

1734: le grand voyer Jean-Eustache Lanouiller de Boisclerc inaugure la première route reliant Québec à Montréal sur la rive gauche du Saint-Laurent: le chemin du roi

Louis XV en France; George II d'Angleterre

1737: les forges du Saint-Maurice, l'une des premières entreprises de métallurgie d'Amérique du Nord, dressent leurs hauts fourneaux près de Trois-Rivières

1750: naissance des textiles. On confectionne à Québec des vêtements en « étoffe du pays »

1759: prise de Québec par Wolfe. L'année suivante à Sainte-Foy, Lévis échoue dans sa tentative de reprendre la ville. Reddition de Montréal

George III d'Angleterre (1760)

1763: traité de Paris: la Nouvelle-France est cédée à la Grande-Bretagne

1774: Acte de Québec: on reconnaît aux « Canadiens » la liberté de culte, le droit au code civil français, parallèlement au code criminel anglais; le régime seigneurial est conservé

Louis XVI. Déclaration des droits de Philadelphie; début du soulèvement des 13 colonies américaines

1775: prise de Montréal par le général américain Montgomery; siège de Québec et mort de Montgomery

1776: levée du siège de Québec

4 juillet: Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique

1791: nouvelle constitution; on divise le Canada en deux provinces: le Bas-Canada (capitale Québec), à majorité francophone, et le Haut-Canada (capitale York — Toronto), à majorité britannique

Fuite de Louis XVI à Varennes

1792: première session de l'Assemblée législative du Bas-Canada

En France, abolition de la royauté

1803: premières installations de pâtes et papier à Lachute, dans l'Ouest québécois

Napoléon 1er (1804)

1829: création de l'Université McGill de Montréal

Charles X, roi de France; George IV d'Angleterre

1836: inauguration de la première ligne de chemin de fer entre Laprairie et Saint-Jean-sur-Richelieu

Louis-Philippe, roi des Français

1837: l'autoritarisme du gouvernement provoque une rébellion armée W.-L. McKenzie dirige celle du Haut-Canada, Louis-Joseph Papineau est l'âme de celle du Bas-Canada. La troupe anglaise mate rapidement les rebelles

Victoria, reine d'Angleterre

1841: union constitutionnelle des deux Canadas

1845: naissance de l'industrie cotonnière à Sherbrooke

1864: à Charlottetown (Île du Prince-Édouard) et à Québec, tenue des conférences préparatoires à la fondation de la Confédération canadienne — Napoléon III

1867: adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui réunit en fédération quatre provinces: Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario

1878: l'Université Laval de Québec fonde une succursale à Montréal, qui recevra une certaine autonomie en 1889. Elle recevra sa charte officielle en 1920 sous le nom d'Université de Montréal

1907: début des travaux de construction du pont de Québec, qui s'écroulera deux fois avant son parachèvement en 1917 — Édouard VII de Grande-Bretagne (1901)

1917: les femmes votent pour la première fois aux élections fédérales; ce droit leur sera accordé à l'Assemblée de Québec en 1940 — George V de Grande-Bretagne (1910)

1952: inauguration de la première station de télévision à Montréal (Radio-Canada) — Elizabeth II

1954: création de l'Université de Sherbrooke

1959: inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent, qui relie l'Atlantique aux Grands Lacs

1964: création du ministère de l'Education qui remplace le département de l'Instruction publique, selon les recommandations d'une commission d'enquête sur l'enseignement (commission Parent), instituée en 1961

1967: à Montréal, exposition universelle et internationale

1968: le Conseil législatif (Chambre haute) est aboli et l'Assemblée législative (Chambre basse) devient Assemblée nationale. À son tour, le Québec renonce ainsi au principe du bicamératisme

États-Unis: Martin L. King Robert Kennedy assassinés

France: troubles de mai

1968: création de l'Université du Québec

Tchécoslovaquie: l'URSS investit Prague

1969: l'Assemblée nationale adopte le projet de loi 63 pour promouvoir la langue française au Québec

1970: octobre: troubles socio-politiques. Le « Front de libération du Québec » (F.L.Q.) enlève M. James Richard Cross, diplomate britannique en poste à Montréal, et cinq jours après, M. Pierre Laporte, ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration dans le cabinet Bourassa élu en avril. Le premier sera relâché le 3 décembre et rentrera à Londres; le second sera supprimé par strangulation, le 17 octobre

1971: création de la Société de développement de la baie James qui a pour objet de susciter et d'effectuer le développement et l'exploitation des richesses naturelles de la région de la baie James en donnant priorité aux intérêts québécois

1972: grève générale des 210 000 employés syndiqués des secteurs public et parapublic; des débrayages en chaîne touchent les syndiqués du secteur privé, affiliés aux trois grandes centrales

1974: adoption par l'Assemblée nationale de la loi proclamant le français langue officielle du Québec, avec pouvoirs accrus conférés à l'État en cette matière

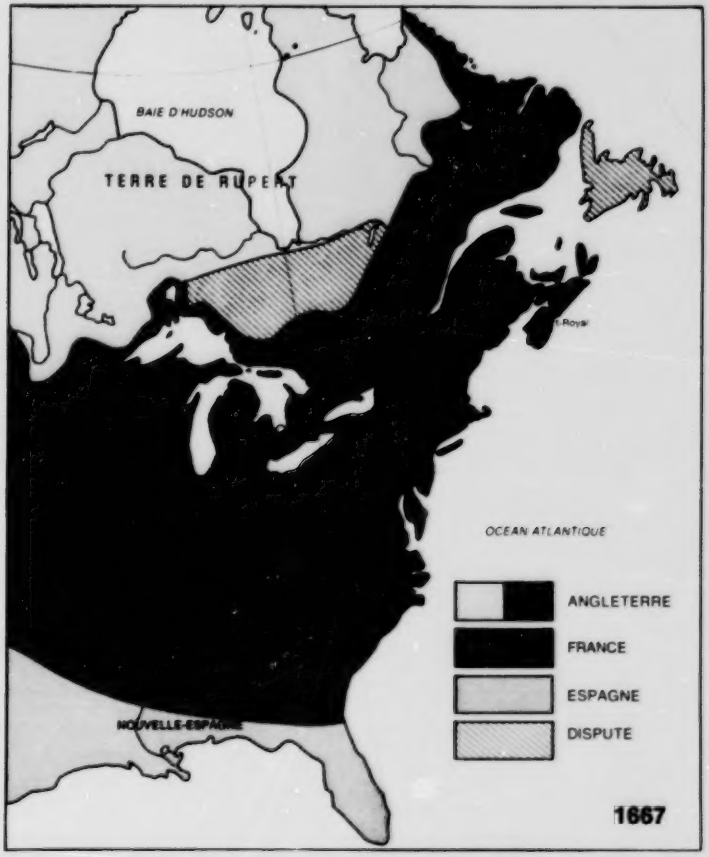

La France s'implante en Amérique du Nord. Port-Royal, Acadie (1606). Québec (1608). La colonisation anglaise commence en Virginie (1606-1607). Les territoires revendiqués par l'Angleterre et par la France se chevauchent en Acadie, reconnue possession française par le traité de Bréda (1667). Une charte du roi d'Angleterre (1670) accorde à une compagnie le commerce de la baie d'Hudson

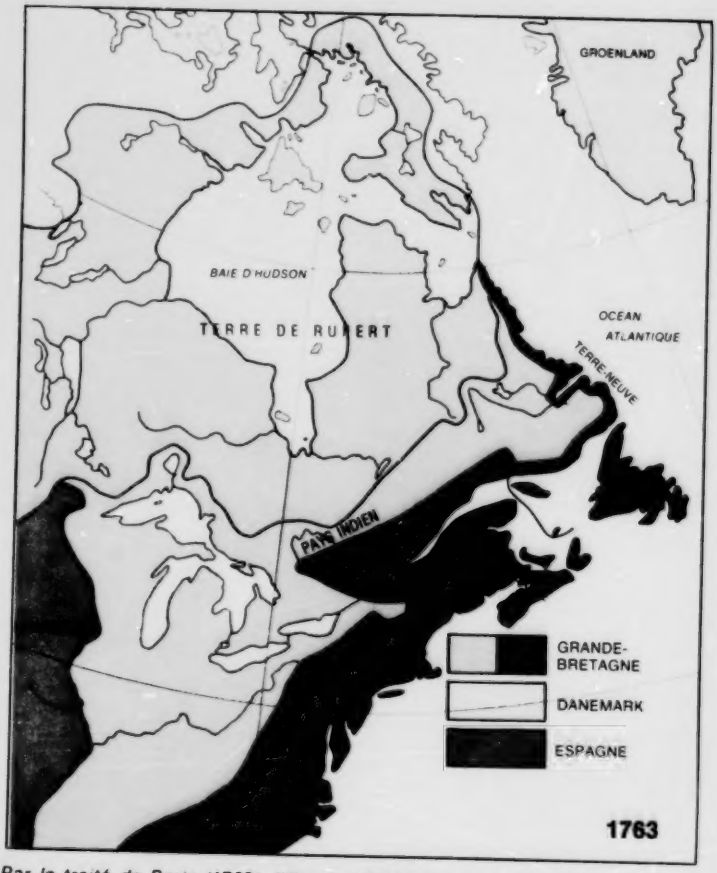

Par le traité de Paris (1763), l'Est de l'Amérique du nord devient territoire britannique, sauf les îles Saint-Pierre et Miquelon (France). Gouvernements coloniaux britanniques pour le Québec, Terre-Neuve, avec l'île d'Anticostie et les îles de la Madeleine, la Nouvelle-Écosse (comprenant le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard actuels). La Compagnie de la Baie d'Hudson administre toujours la Terre de Rupert. La France cède la Louisiane à l'Espagne.

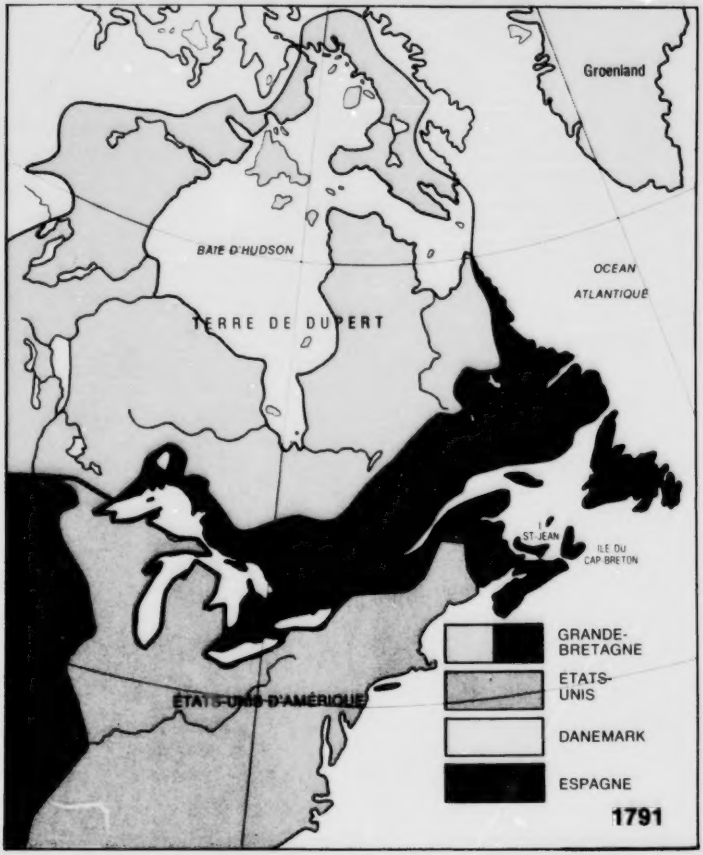

Après l'Acte constitutionnel, le Québec est divisé en Haut- et Bas-Canada (1791). L'Espagne rend la Louisiane à la France (1800); les États-Unis l'acquièrent en 1803.

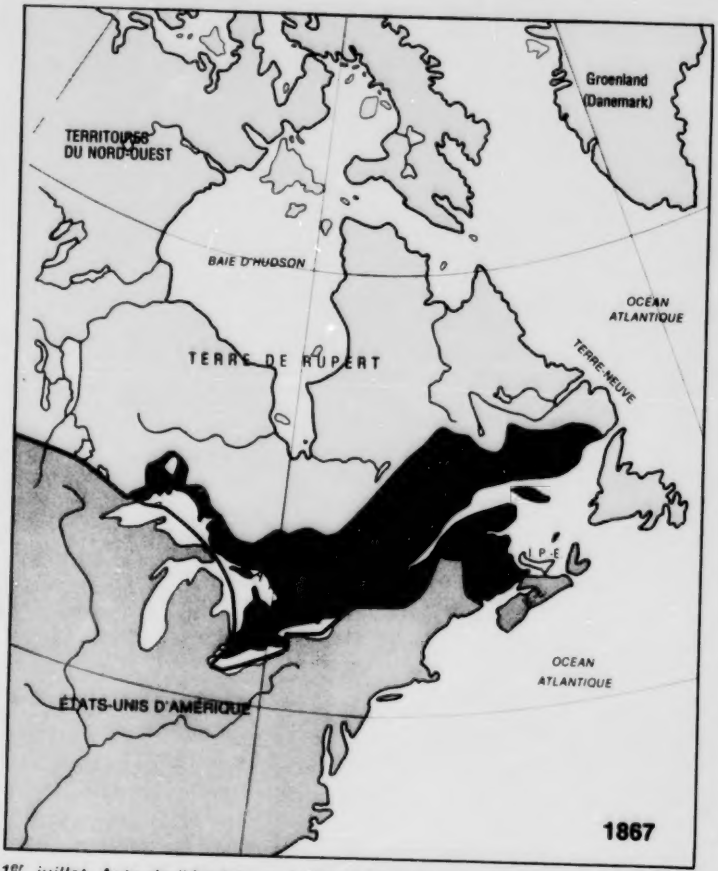

1er juillet, Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse se joignent au Canada (Ontario et Québec) pour former un État fédéral.

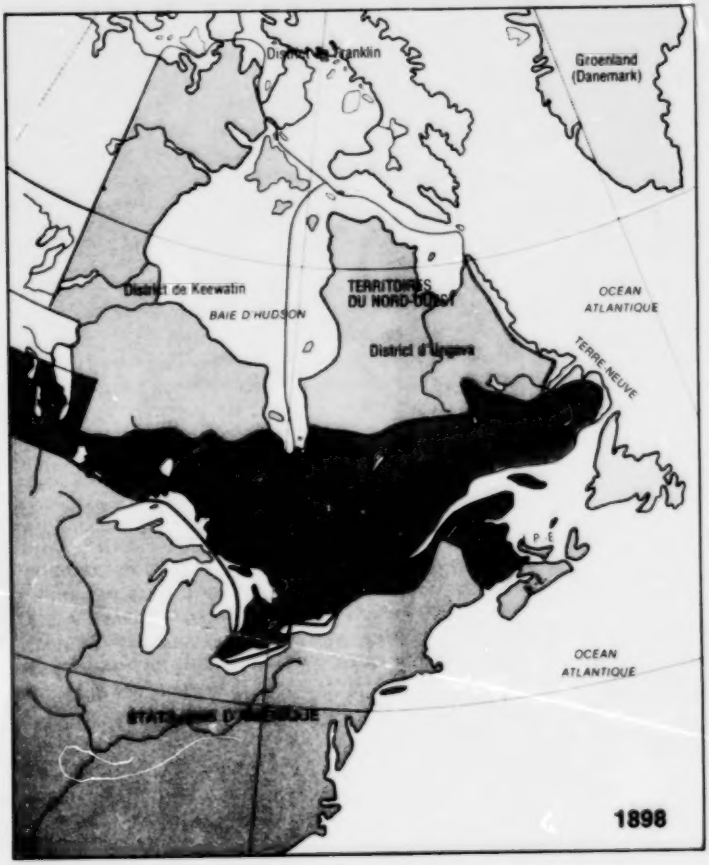

On repousse vers le nord le territoire du Québec.

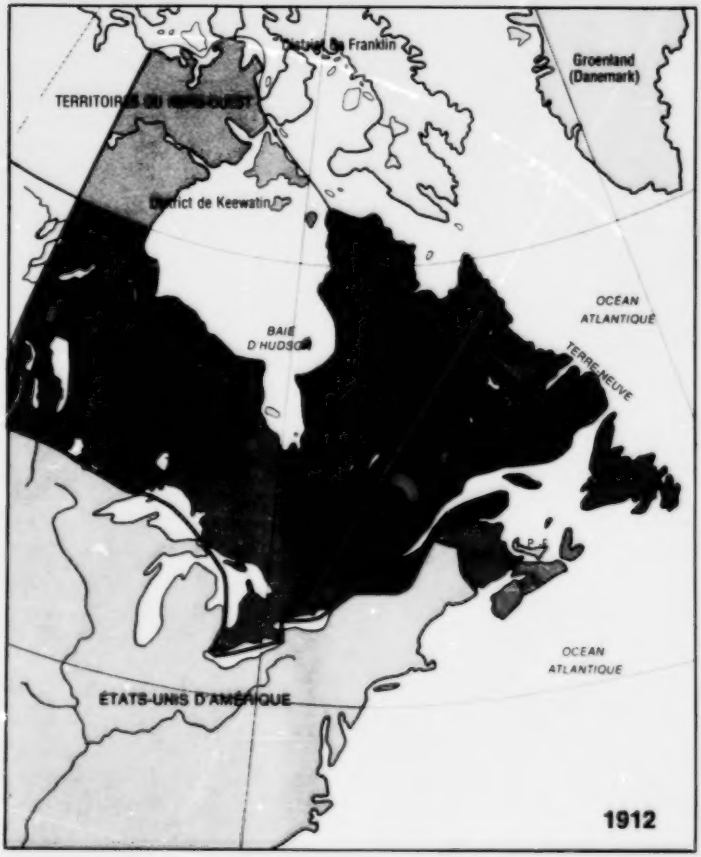

L'Ontario s'agrandit. Le territoire québécois, englobant l'Ungava continental, s'étend au nord jusqu'au détroit et à la baie d'Hudson. La frontière du Québec-Labrador n'est pas fixée.

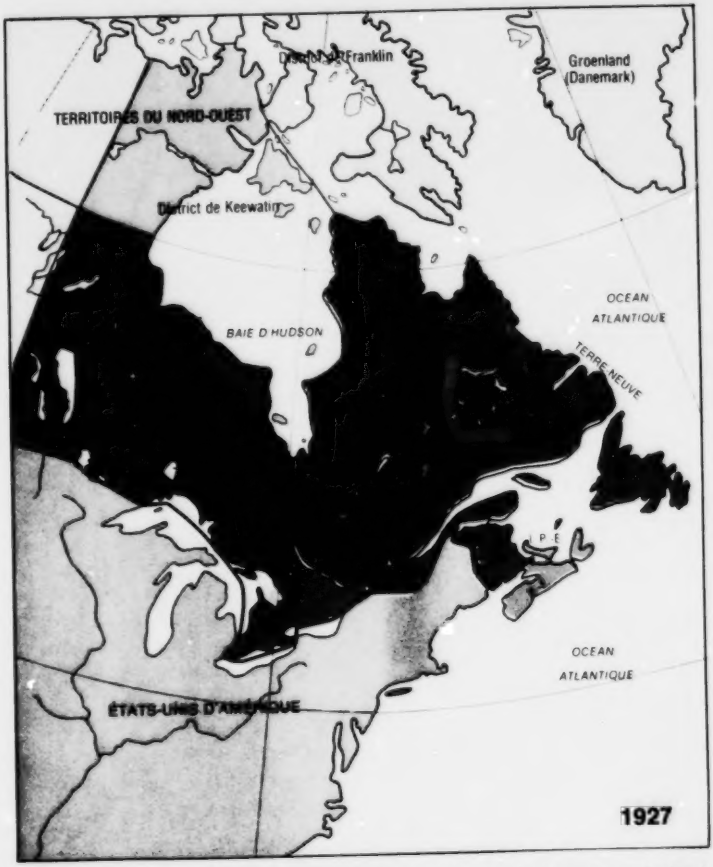

Le Conseil privé de Londres découpe la frontière du Labrador sur le territoire québécois; le Labrador est rattaché à Terre-Neuve.

Le Québec actuel, Terre-Neuve est devenue le dixième État fédéré du Canada en 1949.

LE TERRITOIRE

«. . . Parlant de la Nouvelle-France en général, je veux dire que c'est un bon pays, et qui contient en soi une bonne partie de ce que l'on peut désirer. La terre y est très bonne, y produit à merveille et n'est point ingrate, nous en avons l'expérience. Le pays est couvert de très belles et épaisses forêts . . . lesquelles sont entrecoupées de grandes et petites rivières . . . Il s'y trouve (comme dans les lacs) grand nombre de toutes sortes de poissons très bons et délicats . . . Le pays est fort sain . . . et très grand. . . »

Pierre Boucher, gouverneur de Trois-Rivières (1663) (2)

La rivière Jacques-Cartier baigne le village de Tewsburry en banlieue de Québec.
(Documentation photographique, ministère des Communications).

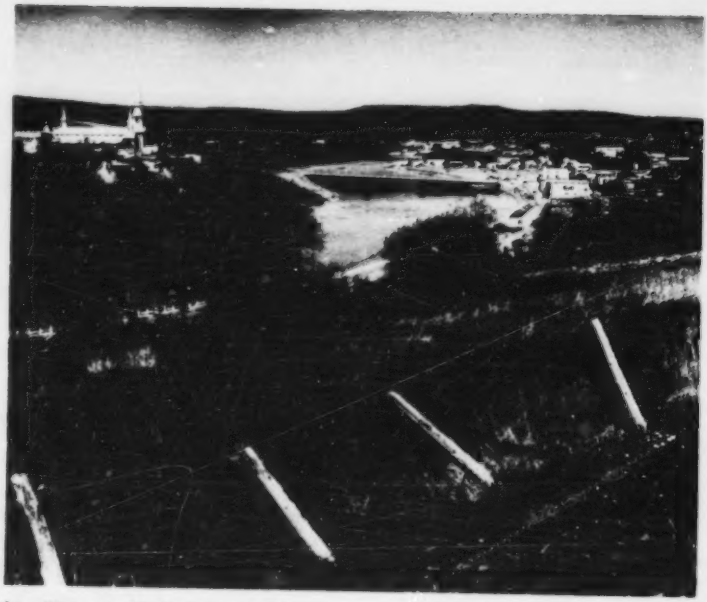

Le village de St-Georges-de-Beauce.
(Documentation photographique, ministère des Communications).

Au premier rang des dix Etats de la fédération canadienne pour le territoire, et ne le cédant qu'à l'Ontario pour la population, le Québec est une terre aux multiples attraits.

Mettons le territoire à l'échelle européenne afin d'en mieux apprécier l'immensité. Le Québec pourrait contenir à la fois l'Espagne, le Portugal, la France, la Belgique, la Suisse et les deux Allemagnes. Sur le plan américain, il équivaut à la superficie réunie des Etats de New York, du Vermont, du New Hampshire, du Maine, du Massachusetts, du Rhode Island, du New Jersey, de la Pennsylvanie, de la Californie. . . et du Texas.

Au nord-ouest, au nord et au nord-est, il est borné par la baie James, la baie d'Hudson, le détroit d'Hudson, la baie d'Ungava et l'Atlantique Nord; à l'est, par le détroit de Belle-Isle et par le golfe du Saint-Laurent; au sud, sa frontière est commune avec celles du Nouveau-Brunswick et des Etats américains, du Maine, du New Hampshire, du Vermont et de New York; à l'ouest, sa frontière naturelle est l'Outaouais que prolonge le méridien 79°30'.

LE QUÉBEC
Superficie totale: 1 540 681 km² — 594 860 mi²;
(Si l'on tient compte des prétentions du Québec sur le golfe du Saint-Laurent, la superficie totale atteint 1 648 266 km² — 636 400 mi²).
Population: 6 134 000 habitants

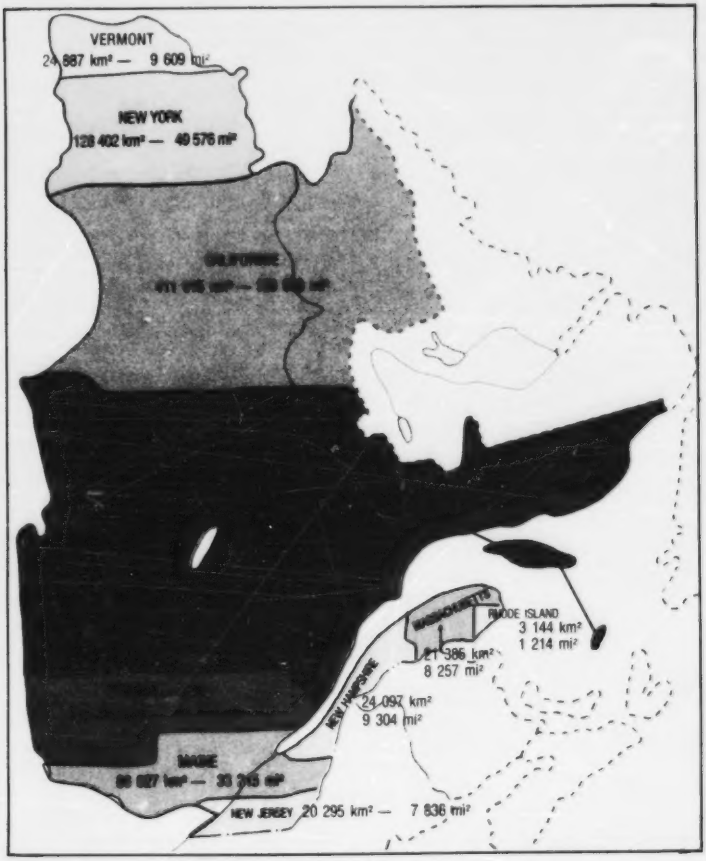

Superficie totale: 1 529 070km² — 590 375 mi²
Population: 77 117 646 habitants

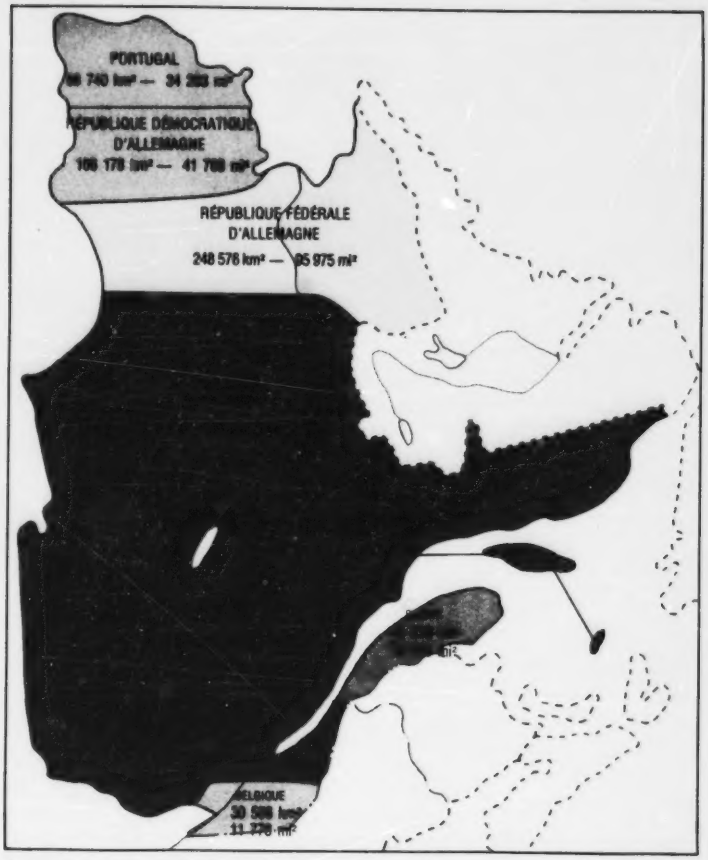

Superficie totale: 1 573 154 km² — 605 394 mi²
Population: 189 431 162 habitants

SUPERFICIES AU CANADA

(en milles carrés)

Province ou territoire	Terre	Eau douce	Total	Total % du Canada
Terre-Neuve	41 164	2 195	43 359	1,1
Labrador (territoire contesté)	101 881	10 945	112 826	3,0
Île du Prince-Édouard	2 184	—	2 184	0,1
Nouvelle-Écosse	20 402	1 023	21 425	0,6
Nouveau-Brunswick	27 835	519	28 354	0,7
Québec	**523 860**	**71 000**	**594 860**	**15,4**
Ontario	344 092	68 490	412 582	10,7
Manitoba	211 775	39 225	251 000	6,5
Saskatchewan	220 182	31 518	251 700	6,5
Alberta	248 800	6 485	255 285	6,6
Colombie-Britannique	359 279	6 976	366 255	9,5
Yukon	205 346	1 730	207 076	5,4
Territoires du Nord-Ouest	1 253 438	51 465	1 304 903	33,9
Canada	3 560 238	291 571	3 851 809	100,0
(en kilomètres carrés)				
Terre-Neuve	106 614	5 685	112 299	1,1
Labrador (territoire contesté)	263 871	28 347	292 218	3,0
Île du Prince-Édouard	5 657	—	5 657	0,1
Nouvelle-Écosse	52 841	2 650	55 491	0,6
Nouveau-Brunswick	72 092	1 344	73 436	0,7
Québec	**1 356 792**	**183 889**	**1 540 681**	**15,4**
Ontario	891 195	177 388	1 068 583	10,7
Manitoba	548 495	101 592	650 087	6,5
Saskatchewan	570 269	81 631	651 900	6,5
Alberta	644 390	16 796	661 186	6,6
Colombie-Britannique	930 529	18 068	948 597	9,5
Yukon	531 844	4 481	536 326	5,4
Territoires du Nord-Ouest	3 246 392	133 294	3 379 686	33,9
Canada	9 220 981	755 165	9 976 147	100,0

On aura remarqué dans le tableau qui précède que le territoire du Labrador est détaché à la fois de Terre-Neuve et du Québec. Il y a là, en effet, une question de frontières litigieuses, car selon un jugement du comité judiciaire du Conseil privé de Londres, en 1927, le Labrador a été rattaché à Terre-Neuve, alors colonie britannique. Depuis, le gouvernement du Québec prétend que le tracé de 1927 n'est pas définitif.

La délimitation des frontières avait été soumise à l'examen du tribunal de l'une des parties en présence. Le litige concernait des ressources naturelles de stricte compétence provinciale. Il s'agissait de s'entendre sur la signification du mot *côte*; les juges ont décidé que la *côte du Labrador* pouvait s'étendre vers l'arrière-pays, jusqu'à des régions situées à plus de 640 km de l'Atlantique (400 mi).

LE RELIEF

Le Québec comprend trois grandes régions géographiques qui sont, du nord au sud, le Bouclier canadien, appelé ainsi en raison de sa formation concave, la plaine du Saint-Laurent et les Appalaches.

Le Bouclier canadien s'étend de l'extrême nord jusqu'à la chaîne des Laurentides, le plus ancien système montagneux du globe. La *toundra* en occupe la partie nordique. Seuls viennent, dans le sol gelé en permanence (pergélisol), quelques bouleaux nains d'à peine 30 cm de hauteur (1 pi) et des lichens appelés *mousse à caribou* (renne du Canada).

Au sud de la toundra, c'est la *taïga*, plantée d'une forêt boréale d'arbres rabougris d'abord clairsemés, puis de mieux en mieux fournis au fur et à mesure qu'on descend vers le Sud. Descendant encore, on atteint le *plateau* laurentien, zone forestière la plus productive.

La vallée du Saint-Laurent correspond à une zone d'effondrement géologique, entre le Bouclier et les Appalaches. C'est la région où l'on trouve les plus fortes densités de population et les terres les plus propres à l'agriculture.

Les Appalaches présentent en général un relief de plateaux plus ou moins vallonnés, surmontés de massifs plus élevés, distribués dans une région qui couvre les Cantons de l'Est, le Sud de l'estuaire du Saint-Laurent et la péninsule gaspésienne.

Le territoire est crevé d'un réseau de milliers de lacs et de rivières, à tel point que la superficie des eaux intérieures est de l'ordre de 284 898 km² (110 000 mi²). Le Saint-Laurent traverse le Sud du territoire d'ouest en est. Avec une longueur totale de 3 680 km (2 300 mi) et un débit de 8 776 m³/sec (310 000 pi³/sec), il figure parmi les grands fleuves du monde. Au nombre de ses affluents importants, on compte l'Outaouais (1 113 km — 696 mi), le Saguenay (760 km — 475 mi), le Saint-Maurice (520 km — 325 mi) et la Manicouagan (496 km — 310 mi); on doit également mentionner le Richelieu qui relie le Saint-Laurent à l'Hudson (Etat de New York) en passant par le lac Champlain; il se jette à Sorel, après un parcours de quelque 128 km (80 mi).

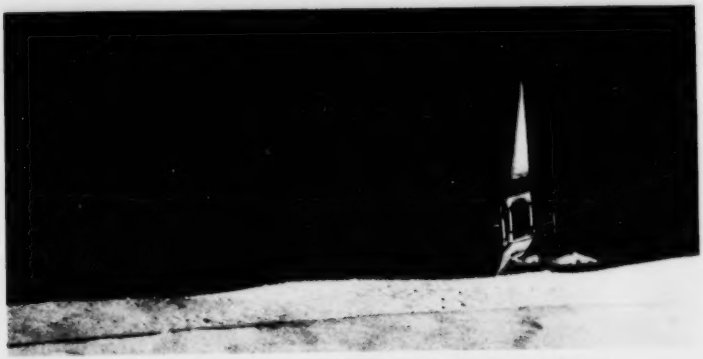

(Documentation photographique, ministère des Communications).

LE CLIMAT

«. . . L'hiver canadien (québécois) n'est pas préparé par les autres saisons; on ne l'attend pas, on ne peut le soupçonner. Il est précédé en effet d'un été extraordinaire, souvent torride et même presque tropical. Pour comprendre l'hiver, il faut d'abord connaître l'été canadien. . . »

Pierre Deffontaines (3)

La durée véritable de l'hiver, c'est-à-dire la période d'enneigement, varie d'une région à l'autre:

plaine de Montréal:	12 à 13 semaines
région de Québec:	16 à 17
basse côte Nord du Saint-Laurent:	23

Varie également d'une région à l'autre, la période comprise entre les derniers gels du printemps et les premiers de l'hiver suivant:

la plaine de Montréal est privilégiée:	140 jours
le reste de la plaine du Saint-Laurent et les premiers plateaux des Appalaches et des Laurentides:	120 à 140 jours
la plaine du lac Saint-Jean:	110 à 120 jours

Dans les solitudes du Nord on compte moins de 80 jours sans gel. Le climat est surtout rude par les grands écarts de température qui peuvent parfois atteindre jusqu'à −1°C en moins de 24 heures. Mais pour excessif qu'il soit, il n'en est pas moins salubre et vivifiant, d'une manière générale. Le tableau suivant présente les résultats de 30 ans d'observation météorologique.

DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES EN CERTAINS POINTS DU TERRITOIRE — 1941-1970

	Températures moyennes		Températures extrêmes	
	Janvier	Juillet	Haute	Basse
(en degrés Fahrenheit)				
Au nord				
Fort-Chimo	− 10,1	52,5	90	−52
Knob Lake	− 8,9	54,6	89	−59
Nitchéquon	− 9,3	56,5	90	−57
Port Harrison	− 12,4	48,1	86	−51
Au sud				
Bagotville	3,8	64,1	96	−46
Pointe-au-Père	12,3	59,7	90	−33
Montréal	16,0	70,9	97	−29
Québec	11,1	66,6	97	−34
Sept-Îles	7,0	59,2	90	−46
Sherbrooke	14,7	68,1	98	−42
(en degrés Celsius)				
Au nord				
Fort-Chimo	− 23,4	11,4	32,2	− 46,7
Knob Lake	− 22,7	12,6	31,7	− 50,6
Nitchéquon	− 22,9	13,6	32,2	− 49,4
Port Harrison	− 24,7	8,9	30,0	− 46,1
Au sud				
Bagotville	− 15,7	17,8	35,6	− 43,3
Pointe-au-Père	− 10,9	15,4	32,2	− 36,1
Montréal	− 8,9	21,6	36,1	− 33,9
Québec	− 11,6	19,2	36,1	− 36,7
Sept-Îles	− 13,9	15,1	32,2	− 43,3
Sherbrooke	− 9,6	20,1	36,7	− 41,1

LA TOPONYMIE

Dans la mesure où la toponymie reflète les rapports de l'homme avec le territoire qu'il occupe, celle du Québec est très évocatrice. Car elle a subi trois grandes influences, directement rattachées à l'occupation du sol par les autochtones (Amérindiens et Inuits), par les Français et enfin, par les Anglais. Les toponymes sont de toutes origines et de toute nature: descriptifs, historiques, légendaires, mythiques, religieux, etc. Il va sans dire qu'il n'entre pas dans notre propos de les relever tous, mais plutôt d'en donner quelques exemples.

Les toponymes esquimaux sont au nombre de quelque 700: *Innuksuak, Inoucdjouac, Inukshuktuyuk, Inussulik*. . .

Les toponymes indiens sont de beaucoup plus nombreux, les Indiens ayant eu dès le début des rapports fréquents avec les Français: *Québec* (en algonquin « détroit »); *Matane* (en algonquin « confluent »: *Matawan); Gaspé* (en micmac « extrémité, fin »; déformation française de *Gespeg); Manicouagan* (en montagnais « là ou l'on donne à boire »; adaptation française de *Manicouaganistiku); Grand-Mère* (traduction française de *Kokomis:* vieille femme, dont un rocher dans le lit du Saint-Maurice affecte la silhouette).

Descriptifs, anthroponymiques, religieux et hagiographiques, les toponymes français marquent le territoire québécois dès la fin du XVII[e] siècle. Ils sont formés d'après des accidents de terrain, en souvenir de seigneurs, d'explorateurs, de fondateurs, de soldats, d'ecclésiastiques, de missionnaires, de personnages de la cour de France, ou encore inspirés de légendes ou d'événements historiques. Ils comportent des appellations très anciennes, données par les découvreurs et les fondateurs eux-mêmes: *Blanc-Sablon, Sept-Îles, baie des Chaleurs, île aux Coudres* (Jacques Cartier); *Cap-à-l'Aigle, rivière du Gouffre, cap Tourmente, Pointe-aux-Alouettes* (Champlain). Ceux-ci ont également baptisé des accidents géographiques du nom de personnages contemporains: *île d'Orléans* (Cartier, 1535), en l'honneur de Henri II, fils de François 1[er] et duc d'Orléans; *chute Montmorency*, près de Québec, désignée ainsi par Champlain en 1632 en hommage à Charles de Montmorency, sieur d'Ampville et de Meru, vice-roi de la Nouvelle-France; *Mont-Louis* (Gaspésie) rappelle le souvenir de Louis XIV et le *Richelieu*, rivière qui se jette dans le Saint-Laurent à la hauteur de Sorel, est lié à la mémoire du premier ministre de Louis XIII.

Les personnages de l'histoire militaire et religieuse du Québec n'ont pas, non plus, été oubliés: *Iberville, Montcalm, Lévis, Dollard-des-Ormeaux, Rouyn, Malartic, Plessisville, Dosquet, Fabreville*, etc.

Parmi les noms transférés de France, on note la *Beauce*, au sud de Québec; *Gentilly*, près de Sorel; on voit encore, de dénomination récente, *Honfleur, Montpellier, Pierrefonds, Fontainebleau, Issoudun, Limoilou, Bernières, etc.*

Le rocher Percé en Gaspésie.
(Direction générale du tourisme.)

On en remarque encore d'aussi descriptifs que pittoresques: *Les Éboulements, Les Escoumins, Grondines, Trois-Pistoles, Les Méchins, Ruisseau-à-Rebours, Anse-Pleureuse, Manche-d'Épée, Cloridorme, Gros-Morne,* etc.

D'autre part, on reste confondu par la très grande quantité de noms de saints et d'appellations religieuses qu'offre la toponymie française du Québec. C'est pourtant une situation, somme toute, normale dans un pays catholique; on retrouve, du reste, la même en France, où les noms de communes commençant par saint sont nombreux. Selon une analyse récente, on trouve au Québec 42 Notre-Dame, 21 Saint-Joseph, 19 Saint-Jean, 18 Sainte-Anne, 17 Saint-François, 13 Saint-Louis, 11 Saint-Pierre. On a donc éprouvé le besoin, pour écarter les risques de confusion, de leur adjoindre un déterminatif: *Notre-Dame-du-Portage, Saint-Joseph-de-la-Rive, Saint-Jean-des-Piles, Sainte-Anne-de-Beaupré, Saint-François-du-Lac, Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Saint-Pierre-de-la-Malbaie;* il ne s'agit ici, bien entendu, que de quelques exemples. Dans certaines régions, dans le Sud-Est notamment, où s'installèrent les Loyalistes américains fuyant la Révolution après 1776, les hagiotoponymes ont subi l'influence du milieu: *Notre-Dame de Stanbridge, Saint-Paul-d'Abbotsford, Saint-Élie-d'Orford, Saint-Grégoire-de-Greenlay, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Germain-de-Grantham.* Les toponymes d'origine anglaise comprennent également, parmi les plus connus: *Sherbrooke, Drummondville, East Angus, Coaticook, Farnham, North Hatley* et quantité d'autres.

Soulignons pour terminer que c'est la Commission de géographie qui arrête le choix des toponymes officiels sur l'ensemble du territoire, sous réserve de ratification par le ministre des Terres et Forêts, dont elle relève. L'organisme a été officiellement créé en février 1920.

LA VIE POLITIQUE

«. . . Un État dynamique ne doit pas craindre de repenser sa philosophie politique. Qu'un protocole tracé il y a cent ans ne réponde pas nécessairement à tous les problèmes du jour, cela n'a rien d'étonnant. . . »

Sa Majesté Elizabeth II (4)

Le centre administratif "G", édifice très moderne de 32 étages qui abrite une importante partie de l'administration gouvernementale.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

LES STRUCTURES

Forgées par l'Histoire — celle de l'Amérique du Nord et celle de l'Europe, dont les soubresauts eurent souvent jusqu'ici des répercussions importantes — les institutions politiques du Québec ont emprunté à toutes les époques, à tous les régimes. Il en est né des structures complexes inspirées de trois sources principales d'influence:

1 — *les traditions administratives et judiciaires de la France de l'Ancien Régime*, qui organisa et administra la colonie canadienne de 1608 à 1760;

2 — *le parlementarisme britannique*, qui inspira la rédaction de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, point central de la constitution canadienne, et qui modèle encore plusieurs aspects de la politique fédérale;

3 — *la conscience d'être le foyer principal de la culture française* dans un pays officiellement bilingue et biculturel au niveau des administrations fédérales.

Le régime canadien

Le régime politique canadien est une fédération s'appuyant sur une démocratie parlementaire dans laquelle subsistent certaines institutions héritées de la monarchie constitutionnelle de Grande-Bretagne; Sa Majesté Elizabeth II est reine du Canada.

Eléments fondamentaux de la constitution:

a) *Acte de l'Amérique du Nord britannique* (1867), qui érige le Canada en fédération et qui distribue les pouvoirs entre le gouvernement central et ceux des Etats fédérés (appelés *provinces*);

b) *Statut de Westminster* (1931), qui soustrait le Canada à l'autorité du Parlement britannique et qui lui réserve une place dans le concert des nations du Commonwealth;

c) *maints jugements* de la Cour Suprême (tribunal fédéral de dernière instance) et du Conseil privé, jusqu'en 1949; ces jugements ratifient certains usages et coutumes en leur donnant force de loi, ainsi que le permet la tradition parlementaire britannique.

Le statut du Québec

Le Québec représente l'un des deux camps de la dualité culturelle et ethnique du Canada. Il compte plus de six millions d'habitants, dont plus de 80 p. cent sont francophones. Les neuf autres États de la fédération comptent chacun un groupe minoritaire francophone de plus ou moins grande importance, formant une population totale de quelque 1,3 millions d'habitants. C'est pourquoi le Québec ressent

Le Palais de l'Assemblée nationale à Québec, à l'arrière plan l'un des nouveaux édifices administratifs de la cité parlementaire.
(Documentation photographique ministère des Communications.)

avec une acuité accrue sa vocation naturelle de point d'appui des Canadiens de langue française.

Or en raison de cette majorité de cinq millions d'habitants d'origine et de langue françaises, et dans la mesure où celle-ci a éprouvé des difficultés à participer à l'activité du pouvoir central, le Québec a toujours recherché un maximum d'autonomie à l'intérieur de la Confédération. Le texte de 1867 autorise d'ailleurs les *provinces* à exercer un pouvoir souverain en matiere d'enseignement. Aussi, le Québec invoque-t-il cette disposition constitutionnelle pour appuyer la plupart de ses revendications d'ordre fiscal. Il s'est ainsi trouvé en lutte presque perpétuelle avec le pouvoir fédéral. Il n'y a rien de vraiment étonnant puisque ce conflit de la répartition des compétences respectives se retrouve dans presque tous les régimes fédératifs.

Le Québec ne possède pas de constitution au sens formel du terme, pas de document solennel, précis et vénéré de tous. Il semble toutefois qu'un assez large secteur de la population souhaiterait la rédaction d'un tel texte. C'est pourquoi l'Assemblée législative a chargé, en 1967, la commission parlementaire de la Constitution de rassembler en un tout cohérent les divers éléments de la constitution interne et de proposer les dispositions nouvelles qui pourraient y figurer. L'organisme, dont le nom a depuis été changé en celui de Commission de la présidence du conseil de la Constitution et des Affaires intergouvernementales, doit aussi « faire des recommandations sur les

meilleurs moyens de former et de convoquer une assemblée constituante qui puisse parler au nom du peuple québécois en ce qui concerne la constitution interne du Québec et la négociation d'un nouvel ordre constitutionnel canadien ».

Aussi, le Canada a-t-il assisté, de février 1968 à juin 1971, à quatre grandes conférences sur les questions constitutionnelles réunissant les premiers ministres des 10 États fédérés, sous la présidence du chef du gouvernement fédéral. La dernière, convoquée à Victoria (Colombie-Britannique), comportait une charte contenant les propositions fédérales qui, eût-elle été acceptée à l'unanimité, aurait transformé la constitution canadienne. Cependant, eu égard à ses positions fondamentales, le Québec n'a pu y souscrire. Le rejet de la *Charte de Victoria* a entraîné la suspension des travaux.

LES INSTITUTIONS

Emboîtant le pas aux autres États de la fédération, le Québec abolissait en fin d'année 1968 son Conseil législatif (Chambre haute) et se détournait à son tour du principe du bicaméralisme toujours en vigueur au gouvernement fédéral. Il changeait en même temps le nom de son Assemblée législative (Chambre basse) en celui d'Assemblée nationale.

Notons pour l'histoire que le Conseil législatif, composé de 24 membres nommés par le gouvernement et restant en fonction jusqu'à l'âge de 75 ans, avait, tour à tour avec l'Assemblée législative, le pouvoir d'étudier les projets de loi.

Le gouvernement s'exerce, d'une manière d'ailleurs toute théorique sous fiction de la Couronne britannique, par un lieutenant-gouverneur dont le mandat est de cinq ans. Il représente la reine aux fins *provinciales*, même s'il est désigné et rétribué par le gouvernement fédéral. La convention est aujourd'hui bien établie qu'il n'a aucun pouvoir personnel et qu'en toutes matières législatives il doit s'en remettre au Conseil de ses ministres. Il en résulte que le véritable chef de l'État, à toutes fins utiles, est le premier ministre; celui-ci est toujours le chef de la formation politique qui a obtenu le plus de sièges à l'issue d'une élection générale. En sa qualité de président du Conseil exécutif, il gouverne tant et aussi longtemps que, selon le principe de la responsabilité ministérielle, il conserve la « *confiance* » de l'Assemblée nationale.

Le Conseil exécutif, ou Conseil des ministres, oriente la grande politique et dirige l'Administration. Il exerce également un rôle considérable, puisqu'en vertu de la majorité parlementaire, l'adoption des lois qu'il propose est assurée d'avance. L'importante délégation de pouvoirs dont il jouit permet aussi d'adopter les règlements qui complètent les lois.

Dès le début de son mandat, le premier ministre choisit et nomme les membres du Conseil exécutif parmi la députation de son parti. Il peut ensuite, à discrétion, les remplacer ou les muter d'un portefeuille à l'autre; c'est ce qu'on appelle un remaniement ministériel. Depuis le 15 juillet 1867, vingt-deux premiers ministres ont présidé le Conseil exécutif du Québec:

M. P.-J Chauveau (conservateur) du 15 juillet 1867 au 27 février 1873
M. Gédéon Ouimet (conservateur) du 27 février 1873 au 22 septembre 1874
M. Charles-Eugène Boucher de Boucherville (conservateur) du 22 septembre 1874 au 8 mars 1878
M. Henri-Gustave Joly de Lotbinière (libéral) du 8 mars 1878 au 30 octobre 1879
M. Adolphe Chapleau (conservateur) du 31 octobre 1879 au 30 juillet 1882
M. John-J. Ross (conservateur) du 23 janvier 1884 au 25 janvier 1887
M. Louis-Olivier Taillon (conservateur) du 25 janvier 1887 au 29 janvier 1887
M. Honoré Mercier (libéral) du 29 janvier 1887 au 16 décembre 1891
M. Charles-Eugène Boucher de Boucherville (conservateur) du 21 décembre 1891 au 16 décembre 1892
M. Louis-Olivier Taillon (conservateur) du 16 décembre 1892 au 11 mai 1896
M. Edmund James Flynn (conservateur) du 11 mai 1896 au 24 mai 1897
M. Félix-Gabriel Marchand (libéral) du 24 mai 1897 au 25 septembre 1900
M. Simon-Napoléon Parent (libéral) du 3 octobre 1900 au 23 mars 1905
M. Lomer Gouin (libéral) du 23 mars 1905 au 9 juillet 1920
M. Louis-Alexandre Taschereau (libéral) du 9 juillet 1920 au 11 juin 1936.
M. Adélard Godbout (libéral) du 11 juin 1936 au 26 août 1936
M. Maurice Duplessis (union nationale) du 26 août 1936 au 8 novembre 1939
M. Adélard Godbout (libéral) du 8 novembre 1939 au 30 août 1944
M. Maurice Duplessis (union nationale) du 30 août 1944 au 7 septembre 1959
M. Paul Sauvé (union nationale) du 11 septembre 1959 au 2 janvier 1960
M. Antonio Barrette (union nationale) du 8 janvier 1960 au 5 juillet 1960
M. Jean Lesage (libéral) du 5 juillet 1960 au 16 juin 1966
M. Daniel Johnson (union nationale) du 16 juin 1966 au 26 septembre 1968
M. Jean-Jacques Bertrand (union nationale) du 2 octobre 1968 au 12 mai 1970
M. Robert Bourassa (libéral) depuis le 12 mai 1970

Prolongement de l'Exécutif

Jusqu'à un certain point, les commissions d'enquête prolongent l'Exécutif. Plus particulièrement liées aux institutions des pays britanniques, les commissions d'enquête sont des organismes auxquels le gouvernement confie l'examen d'un problème sur lequel il veut une étude complète. Certaines ont eu au Québec, depuis les années 50, une influence déterminante sur la conduite des affaires publiques

et sur d'importantes réformes administratives: problèmes constitutionnels, enseignement, administration de la justice, fiscalité, etc. Toutes les recommandations des commisssions ne sont pas retenues par le gouvernement qui reste libre de les accepter ou de les refuser. Ces enquêtes n'en créent pas moins un climat propice à la recherche et à la réflexion et elles représentent un phénomène important et parfois original des institutions québécoises.

Prolongement du Législatif

Depuis quelques années, on a fait une utilisation méthodique accrue des commissions parlementaires élues, permanentes ou spéciales. Les permanentes existent en fonction de chaque section de l'Administration relevant d'un ministre. On y a joint quelques autres, comme celle de la présidence et celle des comptes publics. De plus en plus les crédits et les lois sont discutés au sein de la commission dont ils relèvent. Les commissions siègent même pendant les vacances de la députation, ce qui donne à l'Assemblée nationale une activité continue.

Les 21 ministères de l'Administration québécoise doivent répondre devant l'Assemblée nationale de quelque 80 grands organismes et sociétés spécialisés, dont voici quelques-uns:

Archives nationales
Bibliothèque nationale
Caisse de dépôt et placement
Commission hydroélectrique (Hydro-Québec)
Commission de la fonction publique
Commission des accidents du travail
Commission des loyers
Commission du salaire minimum
Conseil du statut de la femme
Conseil supérieur de l'éducation
Office de la protection du consommateur
Office de planification et de développement
Office des autoroutes
Office des professions
Office du crédit agricole
Protecteur du citoyen (ombudsman)
Protection de l'environnement
Régie de la langue française
Régie de l'assurance-dépôts
Régie de l'assurance-maladie
Régie de l'assurance-récolte
Régie des loteries et des courses
Régie des rentes
Sidérurgie du Québec (Sidbec)
Société de développement de la baie James
Société de développement industriel
Société des alcools
Société d'habitation

Québec vu de la rive droite du Saint-Laurent. Gravure de W. H. Bartlett, XIX^e siècle.
(Archives nationales du Québec).

Le réaménagement de l'administration

L'évolution rapide qu'a connue le Québec au cours de la dernière decennie a amené l'Etat à intensifier son intervention dans des secteurs vitaux du développement économique, de la promotion sociale, et de l'épanouissement culturel de la collectivité.

Cet accroissement de responsabilités s'est traduit, pour le gouvernement du Québec, par une augmentation importante de son budget, lequel est passé de $600 millions qu'il était en 1960-61, à plus de $7 milliards pour l'année financière 1974-75. De plus le personnel du secteur public compte maintenant 55 000 personnes, au regard de 30 000 en 1960.

Pour accroître l'efficacité de l'administration publique, le gouvernement québécois a modernisé les structures et les modes de fonctionnement des divers organismes responsables de la gestion financière. Cette réforme fut amorcée en 1971 par l'entrée en vigueur de la loi de l'administration financière, laquelle vise à instaurer un style de gestion qui permette d'obtenir un rendement maximum de l'utilisation des ressources humaines et matérielles disponibles, tout en assurant à la population les biens et les services dont elle a besoin.

C'est donc dans le cadre de cette modernisation de l'appareil administratif que l'année financière 1973-74 a vu l'implantation du premier budget selon la méthode de la rationalisation des choix budgétaires (R.C.B.). C'est le fameux P.P.B.S. ou « planning and programming

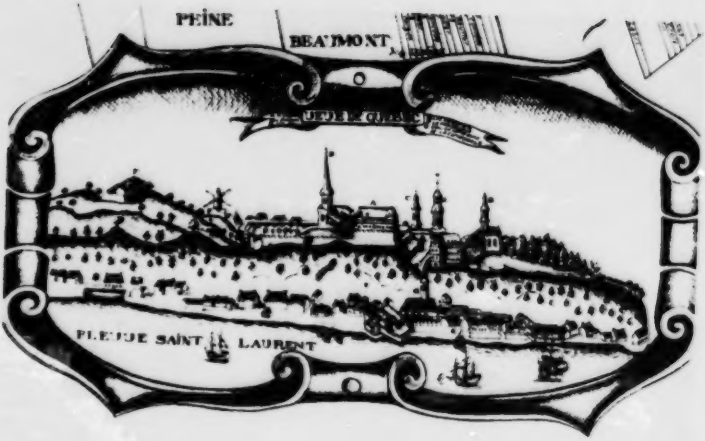

Cartouche d'une carte levée en 1709 par Gédéon de Catalogne et dressée par Jean-Baptiste De Couagne, par les ordres de M. de Pontchartrain, ministre de la Marine.
(Archives nationales du Québec).

budgetary system » qui permet d'affecter les ressources disponibles en fonction des objectifs préalablement fixés par le gouvernement. On a ainsi intégré les trois grandes fonctions de l'Administration, à savoir: la planification des objectifs gouvernementaux — la programmation des moyens à prendre pour les atteindre — et la budgétisation ou l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières disponibles.

L'administration financière

La loi de l'administration financière a établi une nouvelle répartition des fonctions des organismes qui régissent les finances publiques:

1 — Le Conseil du Trésor est l'organisme central de budgétisation et de contrôle budgétaire. Il élabore et applique la politique administrative du gouvernement. C'est également le Conseil qui est chargé de l'approbation des plans de l'organisation administrative supérieure des ministères et organismes du gouvernement, et de l'analyse des implications financières.

2 — Le ministère des Finances a pour fonction d'effectuer des recherches et de conseiller le gouvernement en matière de politiques économiques, fiscales et budgétaires. Il surveille, contrôle et gère tout ce qui se rattache aux affaires financières du gouvernement et qui n'est pas assigné à un autre ministère ou au Vé-

rificateur général. C'est lui qui présente annuellement les prévisions budgétaires à l'Assemblée nationale, propose les mesures et dispositions à prendre pour leur mise en application, et voit à la préparation des comptes publics. Il a également pour fonctions de gérer le fonds consolidé et la dette publique, et d'agir au nom de l'Etat en tant qu'actionnaire des entreprises publiques.

3 — Le Contrôleur des finances agit comme comptable en chef du gouvernement et à ce titre il doit:

a) certifier la disponibilité budgétaire préalablement à tout engagement budgétaire;

b) vérifier, avant paiement, la régularité et la légalité des dépenses.

4 — Le Vérificateur général a pour rôle principal de vérifier les dépenses après paiement. Dans le rapport qu'il présente annuellement à l'Assemblée nationale, il doit indiquer si les comptes ont été tenus d'une manière convenable et si les dépenses ont été faites de la façon autorisée.

LE SYSTÈME ÉLECTORAL

Aux fins de la représentation populaire, le territoire est découpé en 110 circonscriptions qui élisent chacune un député selon le mode du scrutin uninominal majoritaire à un tour. La dissolution du Parlement, qui entraîne la tenue d'une élection, survient à la discrétion du Conseil exécutif, mais un appel au peuple doit avoir lieu au moins tous les cinq ans. D'une manière générale le gouvernement est élu pour quatre ans. Pourtant il peut arriver que des mandats ne durent que trois ou même deux ans (1939 - 1944 - 1948 - 1952 - 1956 - 1960 1962 - 1966 - 1970 - 1973).

Le suffrage est vraiment universel; tous les citoyens, hommes et femmes, ont droit de vote à partir de 18 ans. Le vote féminin a été institué en 1940, tandis que la loi électorale de 1963 a abaissé de 21 à 18 ans l'âge minimum de l'électeur; du reste, l'âge de la majorité est désormais de 18 ans. La loi limite aussi les dépenses électorales, dont une partie importante est prise en charge par l'Etat. Elle oblige enfin les candidats de tous les partis à produire un bilan circonstancié des recettes et des dépenses faites au cours de la lutte électorale.

Précisons enfin qu'en juillet 1971, l'Assemblée nationale a formé une commission permanente chargée de la réforme des circonscriptions et qui relève d'elle. L'organisme doit s'assurer que chaque circonscription compte 32 000 électeurs en admettant toutefois un écart de 25 p. cent en plus ou en moins, lorsqu'il le jugera nécessaire. Ces critères ne tolèrent d'exception que pour des considérations spéciales d'ordre géographique ou démographique.

RÉPARTITION DU VOTE QUÉBÉCOIS
1936-1973

Année	Électeurs inscrits	% Vote exercé	Députés				
			Parti libéral	Union nationale	Ralliement créditiste	Parti québécois	Autres partis
1936	734 025	78,23	14	76	—	—	—
1939	753 310	75,75	70	15	—	—	1
1944	1 864 692	72,16	37	48	—	—	6
1948	2 036 576	75,21	8	82	—	—	2
1952	2 246 889	75,87	23	68	—	—	1
1956	2 393 350	78,32	20	72	—	—	1
1960	2 608 439	81,66	52	42	—	—	1
1962	2 721 933	79,59	63	31	—	—	1
1966	3 222 302	73,56	50	56	—	—	2
1970	3 478 578	84,23	72	17	12	7	—
1973	3 764 111	80,39	102	—	2	6	—

Source: Rapport du président général des élections, octobre 1973.

Le nouveau visage de Québec: un centre ville de plus en plus envahi par l'ultra modernisme, afin de répondre plus efficacement à son rôle de capitale provinciale.
(Documentation photographique, ministère des Communications).

LA RÉGIONALISATION ADMINISTRATIVE

En 1966, à la suite d'une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce, en collaboration avec le Conseil d'orientation économique (aujourd'hui l'Office de planification et de développement), le gouvernement du Québec a découpé le territoire en dix régions administratives: Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est, Montréal, Outaouais, Nord-Ouest, Côte-Nord et Nouveau-Québec. Du même coup on a créé des pôles de croissance autour desquels gravite tout le développement de la région. Le gouvernement a lui aussi décentralisé l'Administration.

Au début, les gestionnaires de l'Administration en poste dans les régions se sont trouvés isolés les uns des autres. Les problèmes et les besoins régionaux étaient trop exclusivement perçus de façon sectorielle: les communications entre les niveaux central et régionaux de l'Administration n'étaient pas suffisamment développées. Ces communications prenaient la forme de directives à l'intention des gestionnaires régionaux. Aussi, pour y pallier, le gouvernement a-t-il créé les conférences administratives régionales. Ce mécanisme de la coordination gouvernementale dans la région regroupe les représentants des ministères et organismes paragouvernementaux intéressés au développement et à l'aménagement. Par leur action et

leurs efforts conjugués, ces représentants favorisent une coordination accrue dans l'élaboration et dans l'exécution des programmes, ce qui permet une meilleure cohérence des actions de l'État.

Le rôle de la conférence administrative régionale

Ce rôle pourrait se décomposer en six points principaux:

- participer à l'élaboration des programmes régionaux de développement et d'aménagement;
- définir les priorités régionales de développement;
- faciliter la décentralisation administrative territoriale, c'est-à-dire les communications inter et intra-ministérielles;
- collaborer aux opérations de consultation populaire;
- coordonner l'exécution des programmes et des projets du gouvernement;
- participer à l'évaluation des programmes et de la politique du gouvernement dans divers secteurs.

Les avantages de la conférence administrative régionale

En facilitant la préparation de programmes budgétaires intégrés et adaptés aux besoins régionaux, la conférence administrative aide le gouvernement à rationaliser ses choix, tout en tenant compte des réalités régionales très diverses sur l'ensemble du territoire. Le gouvernement peut ainsi plus facilement déterminer ses priorités budgétaires et avoir une meilleure connaissance de leur impact sur le développement régional. Il se trouve donc en mesure de fournir des réponses justes et d'entreprendre une action toujours mieux harmonisée avec celle de ses ministères.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a lui-même donné l'exemple de la déconcentration en désignant dix délégués régionaux qui prolongent, chacun dans son territoire, l'action du ministère. De même, l'Education a fondé des bureaux régionaux qui ont pour but d'animer, de coordonner et de conseiller les organismes scolaires de leurs milieux respectifs. D'autres ministères encore ont voulu profiter du nouveau découpage, telles les Affaires culturelles, dont la politique de diffusion et de déconcentration n'a cessé de s'affirmer.

Pour sa part, le ministère des Affaires municipales tend de plus en plus à regrouper les municipalités en vue d'établir des entités viables sur le plan régional. Un abaissement important du nombre des municipalités — environ 1 588 en juin 1972 — permettra d'offrir à tous les Québécois des services accrus dont la qualité s'en trouvera améliorée.

En vue d'appliquer cette réforme, le Conseil des ministres a adopté une nouvelle loi qui permet au ministre de décréter des unités de regroupement et, par voie de conséquence, d'abaisser le nombre des entités.

Une commission de refonte des lois municipales a également été chargée de compiler et de mettre à jour dans un même projet de loi l'actuelle législation sur laquelle repose l'administration des cités et villes (loi des cités et villes), ainsi que celle des autres municipalités: cantons, cantons-unis, villages, paroisses et territoires sans désignation (code municipal). Le ministère a publié la première édition du manuel de normalisation de la comptabilité municipale. Ce document a pour but d'améliorer la présentation des données financières des municipalités.

Le ministère des Affaires municipales se préoccupe, de plus, des problèmes nouveaux auxquels font face les grandes agglomérations. Le comité spécial mis sur pied afin d'analyser tous les aspects de la Communauté urbaine de Montréal (plus de 2 millions d'habitants), a publié son rapport. Ce document fait actuellement l'objet d'études de la part des autorités municipales et provinciales. Le comité avait pour mandat de planifier et de prévoir les grandes fonctions urbaines pour les 20 prochaines années.

Le gouvernement du Québec a également confié à deux groupes de travail des études qui touchent l'urbanisation en général et l'habitation en particulier. Ces deux groupes de travail doivent soumettre leur rapport avant le 31 décembre 1975.

Chaque municipalité se compose d'un conseil avec un maire et un nombre variable de conseillers; elle administre des revenus provenant de l'impôt immobilier, de subventions de l'Etat et de diverses taxes sur le commerce et l'industrie.

Les communautés urbaines

S'inspirant des formules adoptées à Toronto, à Londres et à Stockholm, l'Etat a donné aux agglomérations de Québec, de Montréal et de Hull (Outaouais) des gouvernements métropolitains qui sont en place depuis le 1er janvier 1970: les communautés urbaines.

Elément tout à fait nouveau au Québec, la communauté urbaine est un organisme supramunicipal qui permet de regrouper certains services intermunicipaux, en leur assurant une coordination, une efficacité, une qualité accrues et surtout, une distribution plus équitable à l'échelle régionale, compte tenu des possibilités financières restreintes des petites municipalités. La communauté urbaine représente donc un véritable organisme régional investi d'une large autonomie administrative. S'appuyant sur le principe de la participation, la communauté urbaine permet à chacune des municipalités membres de conserver son identité si elle le désire.

La Communauté urbaine de Québec comprend 26 municipalités, celle de Montréal, 29 et celle de Hull, 8. Chaque municipalité des communautés de Québec et de Hull est représentée par un membre au conseil de la communauté; normalement, c'est le maire, à moins que

La perle de l'Outaouais québécois: la ville de Hull.
(S.A.O. Centre de documentation et de publicité).

le conseil municipal ne désigne un autre délégué. Le conseil de la communauté de Montréal possède un statut particulier. Constitué du maire et des conseillers, il compte un représentant de chacune des municipalités sous sa juridiction. Le comité exécutif de la communauté de Québec se compose de sept membres, celui de Hull en compte huit, celui de Montréal, 12.

L'implantation de ces nouvelles structures s'imposait, d'autant que selon les prévisions du Conseil économique du Canada, le Québec, comme toutes les sociétés dites « *développées* », connaîtra une accélération accrue du mouvement d'urbanisation qui le caractérise depuis plusieurs décennies. On laisse entendre, en effet, que la population québécoise, qui atteindra 7,2 millions en 1980, vivra dans les centres urbains dans une proportion de 86 p. cent et dans des agglomérations de plus de 100 000 habitants, à 65 p. cent.

L'ORGANISATION FINANCIÈRE

Au Canada, quatre ordres de pouvoir se partagent l'assiette fiscale: le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les municipalités, les commissions scolaires.

Le champ des impôts dévolu à chacun fut défini en 1867 dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Toutefois, le partage fiscal mis au point à l'origine a subi de multiples modifications depuis, en raison de contraintes particulières (priorités du temps de guerre), et de transformations du milieu (évolution du régime de la sécurité sociale). Néanmoins, on peut regrouper comme suit les divers champs fiscaux:

a) *le gouvernement fédéral* perçoit en son nom et en celui des provinces, à l'exception du Québec, une contribution directe sur les revenus des particuliers et des sociétés. Il a abandonné les droits sur les successions au profit des provinces, mais il occupe seul le champ de la douane et de l'accise;

b) *le gouvernement du Québec* perçoit lui-même l'impôt direct sur les revenus des particuliers et des sociétés, de même que sur les successions, champ qu'il se prépare à quitter, lui aussi, graduellement, en prenant des dispositions préparatoires dont les principales sont entrées en vigueur en 1973. Les autres sources de revenus comprennent diverses taxes à la consommation, des droits et permis, les profits des sociétés d'Etat et plusieurs formes de paiement de provenance fédérale;

c) les municipalités et les commissions scolaires sont les seules administrations publiques à prélever un impôt foncier calculé sur l'évaluation de la propriété immobilière. Cette source de taxation procure aux municipalités environ 40% de leurs revenus, et 38% des revenus des commissions scolaires. Dans ce dernier cas, les subventions comblent la différence. Cette différence est établie après avoir appliqué un même taux pour toutes les commissions scolaires à une évaluation uniformisée des biens fonciers à travers la province. Il en résulte que les mêmes services d'éducation peuvent être dispensés dans toutes les commissions scolaires sans taxer davantage les régions disposant de ressources moindres.

Les municipalités reçoivent aussi des paiements de transfert du gouvernement québécois; ceux-ci constituent approximativement 18% de leurs revenus. Enfin certaines minicipalités perçoivent aussi d'autres taxes locales, comme la taxe d'affaire, dont le taux est fixé selon le genre d'entreprise et selon la valeur locative des lieux qu'elle occupe.

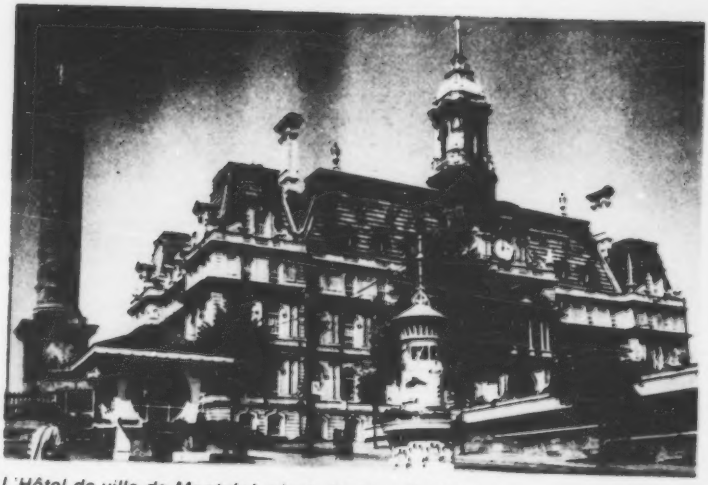

L'Hôtel de ville de Montréal, place Jacques Cartier.
(Documentation photographique, ministère des Communications).

Les finances publiques

Les dépenses nettes totales du gouvernement du Québec pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1974 ont atteint $5 290,6 millions, ce qui représente une augmentation de 12,6% par rapport à l'année précédente.

Les dépenses de l'exercice 1973-74 comprennent $460,6 millions en immobilisations, dont $202,9 millions (ou 44%) ont été payés à même les revenus courants, comparativement à $72,2 millions en 1972-73.

En 1973-74 la mission sociale a accaparé 36,7% des dépenses totales de l'exercice, tandis que la mission éducative et culturelle a retenu 29,6% des dépenses gouvernementales. Il ressort donc que la dépense par habitant, pour ces deux missions, est passée de $470 qu'elle était en 1971-72 à $572 en 1973-74.

En novembre 1974 le ministre des Finances prévoyait, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, des dépenses nettes de l'ordre de $6 645,9 millions ($7 109,4 millions au brut), et des revenus nets d'environ $6 387 millions ($6 849,5 millions au brut). Les dépenses nettes en capital, autorisées par le budget original du 28 mars 1974 et les crédits supplémentaires subséquents, sont de l'ordre de $535 millions.

RECETTES ET DÉPENSES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1960/61	1965/66	1970/71	1972/73
Revenus ($000 000)	636.6	1 601.6	3 527.3	4 376.8
Dépenses en immobilisations ($000 000)	126.8	249.5	279.1	394.8
Autres dépenses ($000 000)	610.8	1 555.1	3.370.2	4.304.6
Dépenses totales ($000 000)	737.6	1 804.6	3 649.3	4 699.4
Dette publique ($000 000)	736.4	1 380.9	2 478.5	3 309.2
Dettes publique per capita ($)	140.02	242.90	412.20	544.19

Source: ministère de l'Industrie et du Commerce, 1974.

EMPRUNTS DU SECTEUR PUBLIC
(en millions de dollars)

	1967	1969	1971	1974
Gouv. du Québec	250.0	290.4	541.1	624.0
Municipalités	308.5	201.3	188.6	337.2
Hydro-Québec	264.3	260.0	320.0	683.2
Autres emprunteurs publics	98.4	217.2	207.7	323.0
Total	921.2	968.9	1 258.2	1 967.3

Source: ministère de l'Industrie et du Commerce, 1974.

DETTE DIRECTE ET INDIRECTE PAR HABITANT, PAR EMPLOYÉ ET EN POURCENTAGE DU REVENU PERSONNEL

Année	Par habitant ($)	Par employé ($)	% du revenu personnel
1966	614	1 762	33
1967	722	2 037	31
1968	774	2 205	31
1969	819	2 299	32
1970	877	2 460	32
1971	932	2 559	32

Source: Bureau de la statistique du Québec.

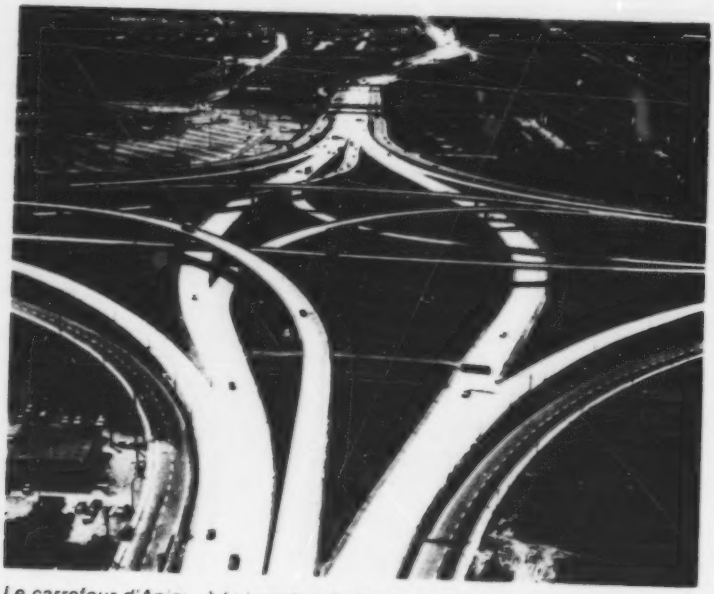

Le carrefour d'Anjou, à la jonction du boulevard Métropolitain et de la montée Saint-Léonard dans l'est de l'île de Montréal.

L'administration financière

Depuis le 1er avril 1971, le gouvernement du Québec a entrepris une vaste modernisation de l'appareil administratif. Il a opéré une redistribution des fonctions des organismes qui régissent les finances publiques.

1 — *le Conseil du Trésor* a cinq attributions principales dont celle d'adopter les règlements relatifs à la perception et à l'administration des derniers publics.

2 — *le ministère des Finances* a la surveillance, le contrôle et la gestion de tout ce qui se rattache aux affaires financières, aux revenus et dépenses et aux comptes publics.

3 — *le Contrôleur des finances* a notamment pour rôle de vérifier avant paiement la régularité des dépenses.

4 — *le Vérificateur général* (commissaire aux comptes) a pour fonction principale de vérifier les dépenses après paiement.

LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

« . . . Il va de soi qu'à cause de son héritage culturel et de la situation particulièrement difficile qui est faite au français en Amérique du Nord, le Québec doit entretenir des rapports directs avec les autres nations francophones du monde. C'est pour lui une nécessité vitale. . . »

Daniel Johnson (5)

Bien que de façon plus ou moins suivie, le Québec entretient déjà des relations avec l'étranger, de 1871 jusqu'à 1939; il a des bureaux d'immigration et de commerce à Paris, Londres et Bruxelles, qui fonctionnent soit d'une manière autonome, soit en collaboration avec le gouvernement canadien.

Les délégations du Québec à l'étranger verront vraiment le jour grâce à la loi des *Agents généraux* de 1940. Depuis cette date jusqu'en 1967, New York (1943), Paris (1961), Londres (1962) et Milan (1965), voient s'installer de façon permanente des représentants du gouvernement du Québec.

En 1969, le Québec ouvre à Chicago une mission économique. La même année un chargé de mission prend poste à Lafayette dans le cadre des projets de coopération élaborés avec la Louisiane. Le signal est donné. En 1970 des délégations s'ouvrent successivement à Düsseldorf, Boston, Los Angeles et Dallas. Une formule nouvelle d'affectation de conseillers québécois dans des ambassades du Canada est également mise à l'essai. Un conseiller en éducation est nommé à Abidjan, tandis que l'année suivante (1971) on tente une expérience analogue en installant des agents d'orientation (immigration) dans les ambassades du Canada à Beyrouth, Athènes et Rome. L'année 1972 est marquée par l'ouverture d'une délégation générale à Bruxelles. En 1973, on institue un Bureau à Tokyo et au cours de la même année, un second à Toronto.

Délégations et bureaux du Québec à l'extérieur

EUROPE

(France, Espagne, Portugal)
FRANCE
Délégation générale du Québec
66, rue Pergolèse
PARIS 75116
Tél: 727-6139

(Grande-Bretagne, Scandinavie et Finlande)
GRANDE-BRETAGNE
Délégation générale du Québec
12 Upper Grosvenor Street
LONDON W.1
Tél: MAY 4155

(Benelux)
BELGIQUE
Délégation générale du Québec
56, rue de la Loi
BRUXELLES
Tél: 11-06-80

(Autriche, Suisse alémanique)
ALLEMAGNE FÉDÉRALE
Bureau du gouvernement du Québec
Kö-Center Königsallee 30
4 Düsseldorf
Tél: 211-32-08-16

(Italie, Suisse romande)
ITALIE
Milan
Bureau du gouvernement du Québec
Via Manzoni 16
MILAN
Tél: 79-56-73

Rome
Agence d'orientation (immigration) du gouvernement du Québec
a/s Ambassade du Canada
Bureau des visas
30, Via Zara
ROME
Tél: 844-8783

GRÈCE

Agence du gouvernement du Québec
Bureau des visas
4, Ionnou Ghennatiou
Ypsilantou
a/s Ambassade du Canada
ATHÈNES, (Grèce)
Tél: 739-511

AMÉRIQUE DU NORD

Délégation générale du Québec
17, 50th Street West
NEW-YORK 10020 U.S.A.
Tél: (212) 581-0770

Bureau du gouvernement du Québec
Park Square Building
ch. 409
31 St James Ave.
BOSTON (Mass. 02116)
Tél: 617-426-2660

Bureau du gouvernement du Québec
72 Adams Street West
CHICAGO (Illinois 60603)
Tél: (312) 726-0681

Bureau du gouvernement du Québec
1714 Adolphus Tower
1412 Main Street
DALLAS (Texas 75202)
Tél: (214) 742-6095

Bureau du gouvernement du Québec
Box 4011
800 Jefferson Street
LAFAYETTE (Louisiane 70501)
Tél: (318) 232-8080

Bureau du gouvernement du Québec
510 Sixth Street West
LOS ANGELES (Calif. 90014)
Tél: (213) 680-9156

Bureau du gouvernement du Québec
Suite 2920
Boîte postale 391
Commerce Court West
TORONTO (Ontario) Canada
Tél: 416-868-1754

AFRIQUE

CÔTE D'IVOIRE

Le Conseiller en éducation du gouvernement du Québec
a/s Ambassade du Canada
Immeuble Le général
4e étage
Avenue Botreau, Roussel
Boîte postale 21 194
ABIDJAN

EXTRÊME-ORIENT

JAPON

Bureau du gouvernement du Québec
Sanno Grand Building
suite 501
2-14 Nagata-cho, 2-Chome
Chyoda-Ku
TOKYO 100
Tél: 581-4618

PROCHE ET MOYEN-ORIENT

LIBAN

Agence d'immigration du gouvernement du Québec
a/s Ambassade du Canada
Immeuble Sabbag
rue Hamra
C.P. 2300
BEYROUTH
Tél: 350-660 poste 75-76

LA COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR

En Amérique du Nord

Depuis 1969, le Québec a signé des accords de coopération culturelle, technique et économique avec ses plus proches voisins: l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Des échanges avec certains États américains ont suivi. Ainsi, la même année des échanges commerciaux, touristiques, éducatifs et culturels ont été établis avec la Louisiane. En 1972, deux autres États nouaient avec le Québec des rapports officiels par le biais de commissions mixtes de coopération: le Massachusetts et le Maine. En janvier 1975, une rencontre exploratoire entre des hauts fonctionnaires du Québec et du New Hampshire a permis un échange sur des sujets aussi divers que l'éducation, la culture, l'énergie, les transports, les terres et les forêts, afin d'examiner les voies d'une coopération éventuelle entre les deux États.

Par ailleurs, le Québec participe annuellement à la Conférence des premiers ministres de l'Est du Canada et des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre qui se réunissent dans le but d'échanger et d'établir des projets de coopération, afin de résoudre des problèmes communs, notamment dans les domaines de l'énergie, des transports, du commerce et du tourisme.

En Europe

Avec la France

La signature des premières ententes de coopération entre le Québec et la France date des années 1964-1965, mais c'est en 1968 que les échanges prendront un rythme véritablement important. On assiste alors à un véritable resserrement, toujours croissant, des liens très naturels qui unissent les deux collectivités les plus importantes du monde francophone.

Les accords de coopération franco-québécoise ont donné naissance à trois mécanismes principaux d'échanges, l'Office franco-québécois pour la jeunesse (O.f.q.j.), la Commission mixte (A.c.t.i.m.) Agence de coopération technique, industrielle et économique), à laquelle sont parties le ministère des Affaires intergouvernementales et le ministère français de l'Economie et des Finances, et la Commission permanente de coopération franco-québécoise, chargée de suivre l'application des ententes.

L'Office franco-québécois pour la jeunesse est responsable de l'échange des jeunes de 18 à 30 ans et permet annuellement à plus de 1 500 jeunes Français et à autant de Québécois, surtout de jeunes travailleurs, de participer à des programmes d'une durée habituelle de trois semaines.

La coopération pratiquée par l'A.c.t.i.m. s'adresse aux petites et moyennes entreprises; elle a pour objectif de permettre entre les deux Etats des échanges de technologies. En plus de promouvoir cette collaboration au niveau des entreprises, l'A.c.t.i.m., en collaboration avec le ministère des Affaires intergouvernementales, maintient un centre de documentation scientifique et technique française, à l'Informatech France-Québec à Montréal.

Le voyage à Paris du premier ministre du Québec en décembre 1974 fut l'occasion pour les deux gouvernements de faire le bilan des dix années de coopération, de définir et préciser les programmes nouveaux qu'entendent mettre de l'avant le Québec et la France pour correspondre pleinement à leurs objectifs de développement et d'épanouissement respectif. Un document portant sur les conclusions et les décisions arrêtées au cours des entretiens constitue une véritable charte franco-québécoise des rapports de coopération, notamment dans les domaines de la francisation des entreprises au

Québec, du perfectionnement des professeurs de l'enseignement technique et professionnel, de la terminologie, de l'information scientifique et technique, de la coopération industrielle, des transports, des communications, etc. Dès le début de 1975, on a procédé à des échanges de missions entre les deux gouvernements dans le but de préciser les modalités des programmes décidés lors de ces entretiens et de mettre en place les mécanismes essentiels à leur mise en oeuvre.

Avec la Belgique

Le Québec entretient des relations de coopération avec la Belgique, d'abord par l'intermédiaire de sa délégation générale à Bruxelles qui, depuis l'automne 1972, constitue l'un des éléments privilégiés du développement et de l'articulation des échanges avec le Benelux. Ces échanges se sont réalisés dans plusieurs secteurs de l'activité humaine, particulièrement l'éducation, la culture, l'économie et la science. Dans ce dernier cas, l'accord belgo-canadien portant sur la coopération scientifique, technologique et industrielle, signé en 1971, constitue l'un des instruments du Québec pour l'élaboration et la poursuite de ses échanges avec la Belgique.

Avec la Grande-Bretagne

Les échanges entre le Québec et la Grande-Bretagne sont nombreux et fort diversifiés. Jusqu'à maintenant, les principaux échanges ont été réalisés dans les domaines des affaires sociales, de la culture, de l'éducation, de l'économie et de la justice.

Une coopération naissante

Par ailleurs, depuis un certain temps, la coopération est amorcée avec d'autres pays européens, tels l'Allemagne fédérale, l'Italie et l'U.R.S.S. Dans certains cas, des échanges intéressants ont été réalisés, eu égard à la courte existence de cette coopération. En ce qui concerne l'Allemagne fédérale, le Québec utilise, entre autres moyens, les possibilités qu'offre l'accord canado-allemand relatif à la coopération scientifique et technique (1971). Il en va de même avec l'U.r.s.s.; l'accord général de coopération canado-soviétique (1971) sert de moyen d'action au Québec dans divers domaines: sciences, culture, éducation, etc.

En Afrique

La coopération avec les pays africains de langue française se fait, d'une part, par le biais de l'Agence canadienne de développement international (A.c.d.i.) et d'autre part, par des échanges bilatéraux avec certains pays. Ces derniers échanges remontent à 1968 et touchent surtout l'enseignement. Les pays intéressés sont le Gabon, la Côte d'Ivoire, Madagascar, la République du Zaire, le Sénégal, le Cameroun, la Mauritanie, le Mali, le Dahomey, etc.

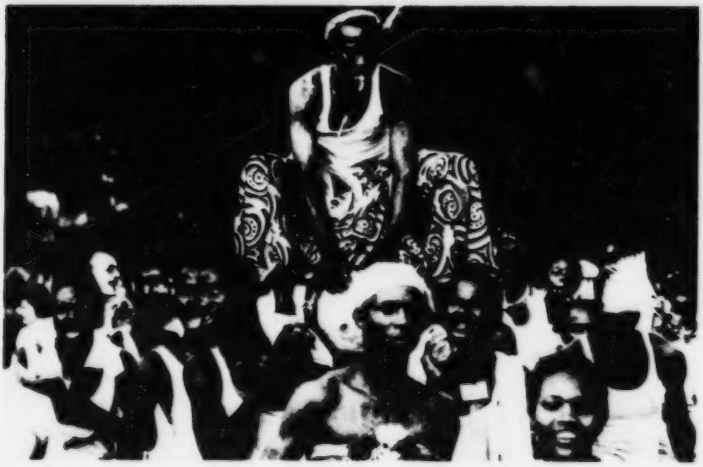

Représentation culturelle au Festival international de la jeunesse francophone.
(Documentation photographique, ministère des Communications).

Les organisations internationales

En sa qualité de membre, le Québec s'associe étroitement aux programmes et aux activités de l'Agence de coopération culturelle et technique (A.c.c.t.) dans laquelle il voit un lien privilégié de rencontres avec les autres collectivités du monde francophone. Des boursiers de l'agence sont accueillis dans nos institutions; des spécialistes et des professeurs, notamment en matière de tourisme, partent pour l'Afrique; des Québécois étudient la gestion des entreprises ou suivent des cours sur le Tiers-Monde à l'Ecole internationale de Bordeaux; depuis mai 1972, un Centre d'artisanat international est ouvert à Montréal.

En août 1974, Québec a été l'hôte du premier Festival international de la jeunesse francophone, rencontre culturelle et sportive qui a été un événement sans précédent de grande envergure.

Par ailleurs, le Québec participe aux conférences des ministres de l'Education et à celles des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française. En outre, au cours des dernières années, des représentants du gouvernement du Québec ont assisté, comme participants ou observateurs, à des réunions de l'U.n.e.s.c.o., l'O.c.d.e., l'O.i.t., l'O.m.s., etc. L'accroissement de cette participation paraît irréversible.

QUÉBEC, LA CAPITALE

«. . . D'abord, rendant visite à la ville de Québec, je m'y sens comme submergé par une vague de fierté française, bientôt recouverte par celle d'une douleur inconsolée, toutes les deux venues du lointain de l'Histoire. . . »

Charles de Gaulle (6)

Petite capitale ayant donné son nom à un territoire où la France tiendrait à l'aise au moins trois fois, Québec étendit un jour son autorité sur près des trois quarts du continent nord-américain. Fondée en 1608 par le Saintongeais Samuel de Champlain sur une étroite bande de terre au pied du cap Diamant, elle prit bientôt d'assaut son rocher pour se répandre sur le plateau où, dès le début, les communautés religieuses construisirent leurs monastères, leurs couvents, leurs collèges.

Ville accidentée, dont l'altitude varie de 15 à 106m (50 à 350 pi) au-dessus du niveau de la mer, l'une des rares villes fortifiées d'Amérique au nord du Mexique, Québec a depuis longtemps débordé ses vieux murs; elle forme désormais, avec ses banlieues et sa jumelle, Levis, sur la rive droite du Saint-Laurent, une agglomération de plus de 400 000 habitants. Tout en vivant au rythme du reste du territoire, elle n'en conserve pas moins son visage de berceau de la civilisation française d'Amérique, d'autant qu'elle est le siège du seul gouvernement francophone du continent et du Commonwealth des pays britanniques.

À la fin des années 60, Québec est devenue un vaste chantier de construction: autoroute, bâtiment résidentiel, commercial et administratif, restauration de monuments et de maisons anciennes, modification de la trame urbaine extra-muros, enfin tout un ensemble de travaux qui doivent permettre à la capitale de respirer et de progresser.

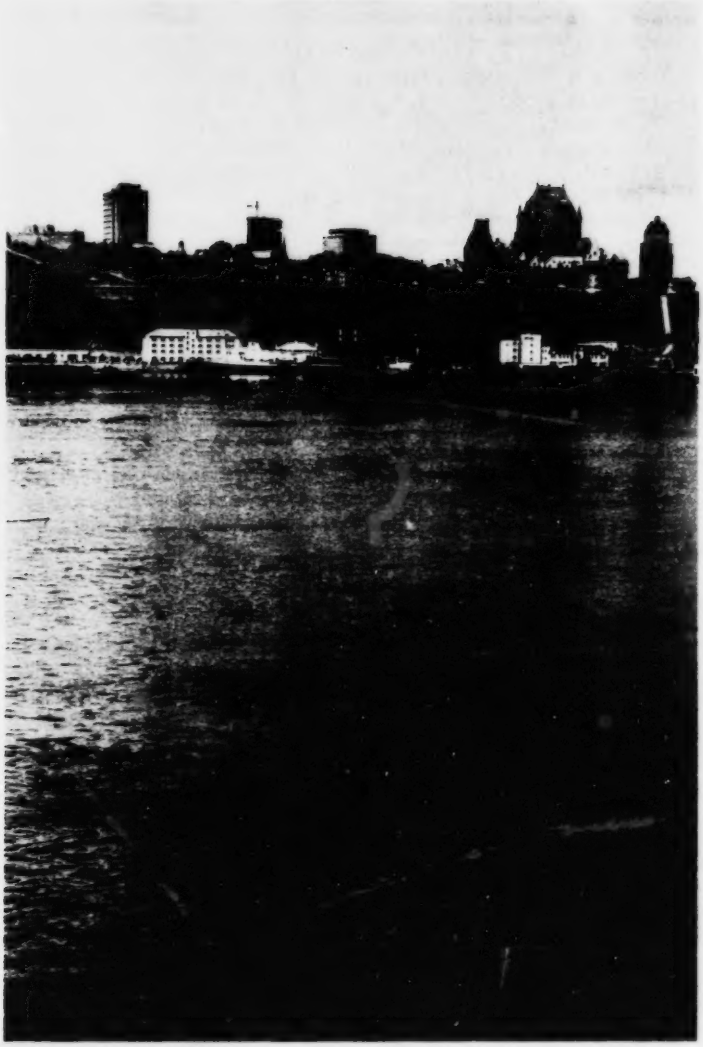

Vue de Québec: la Citadelle, l'édifice administratif « G », l'hôtel Hilton, le château Frontenac. Au premier plan le port de Québec face à Lévis.
(Documentation photographique, ministère des Communications).

La silhouette de Québec s'est largement modifiée ces dernières années, surtout aux environs des palais nationaux et de l'Assemblée nationale, à l'ouest. On a en effet construit et aménagé sur l'emplacement d'un ancien quartier jugé vétuste deux importants ensembles de bâtiments administratifs, dont l'un comprend une tour de 30 étages à usage de bureaux. À l'ouverture, en mai 1972, on a donc été témoin de ce qu'on considère être l'un des plus grands déménagements jamais survenus dans une Administration: quelque 8 000 fonctionnaires appartenant à huit ministères et à quatre organismes officiels ont emménagé dans des locaux de conception entièrement nouvelle, de type « paysager ». Naguère éparpillés dans tous les quartiers, ils se retrouvent désormais au coeur d'une cité parlementaire dont on dit déjà qu'elle sera « l'une des plus dynamiques et des plus fonctionnelles du Canada ».

Ville ancienne, ville parlementaire, ville universitaire, port de mer actif, Québec demeure d'un intérêt historique certain, car, du point de vue du visiteur américain tout au moins, il faut « descendre » jusqu'au Mexique pour trouver un dépaysement d'une qualité comparable. Avec sa vieille ville et son île d'Orléans déclarées secteurs sauvegardés par le ministère des Affaires culturelles, ses banlieues vertes, ses hôtels et ses restaurants réputés pour l'excellence de leur table et de leur cave, son carnaval de février, son festival d'été, ses nombreuses manifestations artistiques, Québec pourrait être désignée *ville d'art*. Mais c'est sans doute sa population qui fait son plus grand charme; c'est probablement l'une des dernières d'Amérique du Nord, mis à part les Mexicains, qui prenne encore le temps de vivre, de parler, de communiquer...

Très homogène, la population de la capitale est massivement francophone: on n'y trouve que 16 000 anglophones, soit 4 p. cent de la population totale (Recensement de 1971).

LA VIE SOCIALE

« . . L'inconscient collectif du Québec n'a jamais, en fait, accepté que la société québécoise soit la réplique des sociétés environnantes. Il a toujours voulu pour elle au moins un statut particulier. À fortiori les jeunes recherchent-ils présentement une société vraiment nouvelle et distincte. . . »

Jacques Lazure (7)

(Documentation photographique,
ministère des Communications).

LA POPULATION

Les Amérindiens

Les affaires indiennes ont été prises en charge par l'Etat fédéral en vertu d'un article de l'Acte confédératif de 1867, qui attribue au parlement du Canada l'autorité exclusive en matière législative touchant les Amérindiens et les terres qui leur sont réservées sur l'ensemble du territoire canadien, y compris au Québec. Le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien s'attache surtout au problème de l'intégration à la civilisation industrielle, au monde socio-économique moderne avec leurs caractéristiques de travail rémunéré et de marché de consommation. Aussi, Ottawa contribue-t-il largement à la scolarisation universelle de la collectivité indienne: financement de l'enseignement et de l'équipement scolaire, octroi de bourses, subventions spéciales.

Un certain nombre d'Amérindiens, surtout ceux des régions éloignées, s'adonnent toujours à la chasse, à la pêche et au piégeage, dont ils tirent une large part de leur revenu. On note toutefois une tendance à l'abandon de ces activités traditionnelles au fur et à mesure que l'industrie forestière et, à un degré moindre, l'industrie minière, embauchent un nombre croissant d'Amérindiens.

Dans les régions urbanisées, les occupations se diversifient; l'industrie de transformation, le commerce, l'artisanat et quelques professions libérales attirent de plus en plus d'Amérindiens.

Les Inuits

Contrairement aux Amérindiens, dispersés sur l'ensemble du territoire, les Inuits québécois habitent tous le Nouveau-Québec et sont distribués dans 11 bourgades littorales, de la baie d'Hudson à la baie d'Ungava. Par sa langue, son mode de vie et son isolement, la population inuit est beaucoup plus homogène que l'amérindienne et la sédentarisation de certaines de ces communautés ne remonte guère qu'à une dizaine d'années.

Bien que leur économie repose encore sur la chasse et la pêche, on ne peut compter pour négligeables les suppléments d'appoint que constituent les allocations de la sécurité sociale et le travail rémunéré fourni par les administrations publiques, les coopératives, le commerce, le tourisme, les entreprises du secteur privé, telles les sociétés minières engagées dans le Nouveau-Québec dans l'exploration et les travaux de mise en valeur. Toutefois, le plus grand facteur de changement socio-économique à long terme sera sans doute l'organisation, dans huit villages, de coopératives qui, avec la coopérative amérindienne de Wemindji sur la baie James, forment la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, dont le siège social

se trouve à ville Saint-Laurent, près de Montréal. Il s'agit de coopératives de consommation et de production: sculptures, gravures, vêtements, peaux et fourrures, poisson, qui sont de grands agents d'organisation et de dynamisme. Grâce à l'aide matérielle des gouvernements du Québec et du Canada, les Inuits se préparent à prendre en main la direction et l'administration de leurs propres affaires.

Pour sa part, le gouvernement du Québec a créé en 1963 une Direction générale du Nouveau-Québec au sein du ministère des Richesses naturelles, dont le mandat consiste à assurer la permanence administrative du Québec dans le territoire.

POPULATION DES POSTES DU NOUVEAU-QUÉBEC, administrés par la Direction générale du Nouveau-Québec, en 1973

Poste	Inuits	Amér-indiens	Blancs	Total
Bellin (Payne)	235	—	11	246
Fort-Chimo	605	—	133	738
Fort-Georges	50	1 415	200	1 665
Inoucdjouac (Port Harrison)	511	—	25	536
Ivujivik	126	—	6	132
Koartac	123	—	7	130
Maricourt (Wakeham)	211	—	12	223
Nouveau-Comptoir (Wemindji)	—	595	6	601
Port-Nouveau-Québec	251	—	11	262
Poste-de-la-Baleine	565	342	105	1 012
Povungnituk	714	—	32	746
Saglouac	421	—	14	435
Tasiujaq (Baie-aux-Feuilles)	91	—	4	95
Total	3 903	2 352	566	6 821

Source: Direction générale du Nouveau-Québec, ministère des Richesses naturelles, Québec.

(Documentation photographique, ministère des Communications).

Les Euro-Québecois

«. . . Nous avions apporté d'outre-mer nos prières et nos chansons: elles sont toujours les mêmes. Nous avions apporté dans nos poitrines le coeur des hommes de notre pays, vaillant et vif, aussi prompt à la pitié qu'au rire, le coeur le plus humain de tous les coeurs humains: il n'a pas changé. . . »

Louis Hémon (8)

Le plus qu'on peut dire pour l'instant du Québécois, c'est qu'il a l'originalité d'être le seul à tenter de réaliser la symbiose de trois cultures et de trois civilisations. Nord-Américain par le mode de vie et par le souci du confort matériel et du dépassement de soi, il s'efforce d'allier le pragmatisme anglo-saxon au cartésianisme hérité (pour ce qui est de la majorité, en tout cas) de ses ancêtres français.

(Documentation photographique, ministère des Communications).

Caractéristiques générales

Selon les données démographiques les plus récentes, la population du Québec excède 6 millions d'habitants, soit un peu plus de 27 p. cent de la population canadienne.

POPULATION DU CANADA
PAR PROVINCE ET TERRITOIRE
(en milliers d'habitants)

	1961	1967	1972
Terre-Neuve	458	500	515
Île du Prince-Edouard	105	109	112
Nouvelle-Ecosse	737	757	793
Nouveau-Brunswick	598	620	640
Québec	**5 259**	**5 858**	**6 027**
Ontario	6 236	7 149	7 777
Manitoba	922	963	989
Saskatchewan	925	958	919
Alberta	1 332	1 490	1 644
Colombie-Britannique	1 629	1 947	2 227
Yukon et Territoires du N.-O.	37	42	55

Source: Bureau de la statistique du Québec (démographie).

(Documentation photographique, ministère des Communications).

Les mouvements naturels de la population

Entre le 1er juin 1951 et le 1er juin 1961, la population québécoise est passée de 4174 000 à 5 259 000. Par rapport à la fin de la période précédente, il s'agit d'un accroissement de 1 085 000 personnes, soit un taux de 26,0%. Au cours de la décennie suivante, un apport de 769 000 a amené la population à 6 028 000 au 1er juin 1971. Ce dernier accroissement décennal n'est que de 14,6%; il est moins élevé que celui du Canada (18,3%), si bien que le Québec a perdu de son importance dans l'ensemble de la population canadienne: 28,8% en 1961 et 27,9% en 1971.

En 1972, 73 et 74, le taux d'accroissement de la population fut respectivement de 0,4%, 0,5% et 0,9% si bien que la population totale atteignit 6 134 000, le 1er juin 1974.

L'accroissement naturel de la population s'est maintenu au-dessous de 90 000 jusqu'en 1964; il est tombé à 43 000 en 1974; on impute ce fléchissement presque exclusivement à la baisse du taux de natalité: 29,7% en 1957, 23,4% en 1964, 14,8% en 1971 et 13,8% en 1974.

Toutefois, le solde migratoire du Québec est positif pour la première fois depuis 1968. En 1974, il s'élève à + 16 000 alors qu'entre 1969 et 1973 sa moyenne était de – 18 000 par année.

(Documentation photographique, ministère des Communications).

L'espérance de vie

D'après une analyse statistique parue en 1972, l'espérance de vie à la naissance s'accroît assez rapidement. En 1950-1952, elle était de 64,15 ans pour les hommes et 68,54 pour les femmes et elle atteint désormais 68 et 74 ans respectivement. Non seulement la longévité a-t-elle toujours été plus élevée pour les Québécoises que pour les Québécois, mais encore observe-t-on qu'elle progresse plus rapidement; l'écart est pourtant moins grand au Québec que dans l'ensemble du Canada.

Selon la liste internationale intermédiaire des causes de décès (8e révision), les maladies de l'appareil circulatoire et les tumeurs sont les principales causes de mortalité au Québec.

Majoritairement d'expression française, les Québécois pour la plupart parlent également l'anglais, puisque l'histoire a voulu qu'ils se raccrochent au flanc d'un continent anglo-saxon de plus de 225 millions d'habitants; la majorité des étudiants choisissent donc l'anglais comme langue seconde. La population est distribuée très inégalement sur le territoire, se massant dans quelques zones urbaines ou semi-urbaines. En gros, elle se concentre dans la région administrative de Montréal, où vivent plus de la moitié des Québécois, dans celle de Québec (900 000 habitants), dans celle des Cantons de l'Est (300 000), dans celle de Trois-Rivières (400 000) et dans celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean (300 000).

POPULATION DU CANADA PAR PROVINCE ET TERRITOIRE
('000)

	1961	1971	1974
Terre-Neuve	458	522	542
Île-du-Prince-Édouard	105	112	117
Nouvelle-Écosse	737	789	813
Nouveau-Brunswick	598	635	662
Québec	**5 259**	**6 028**	**6 134**
Ontario	6 236	7 703	8 094
Manitoba	922	988	1 011
Saskatchewan	925	926	907
Alberta	1 332	1 628	1 714
Colombie-Britannique	1 629	2 185	2 395
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	37	53	57

Source: Bureau de la statistique du Québec.

Compte tenu de tous les facteurs d'accroissement, on estime que le Québec comptera en 1976 une population de 7 661 000 habitants, distribuée comme suit dans les diverses régions. (Entre parenthèses, la population en 1971):

Région de Montréal	3 622 335	(3 423 458)
Région de Québec	968 539	(941 488)
Saguenay-Lac-Saint-Jean	282 504	(279 879)
Région de Trois-Rivières	417 803	(420 694)
Autres régions	995 815	(968 899)

Source: Bureau de la statistique du Québec, Division de la démographie.

La région minière de la Côte-Nord connaîtra une explosion démographique au cours des prochaines années, passant de 73 700 à près de 115 000 habitants. Une seule région décroîtrait en population d'ici à 1981, celle du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie qui passera de 246 000 à quelque 231 800 habitants. Cependant, un immense effort de planification et de mise en valeur se déploie depuis plusieurs années pour amener la région à progresser au même rythme que l'ensemble du territoire.

Tolérant, le Québec donne droit de cité à tous les cultes; toutefois, les catholiques sont de loin les plus nombreux. L'Élise anglicane, l'Église unie du Canada et le judaïsme comptent parmi les minorités religieuses les plus actives.

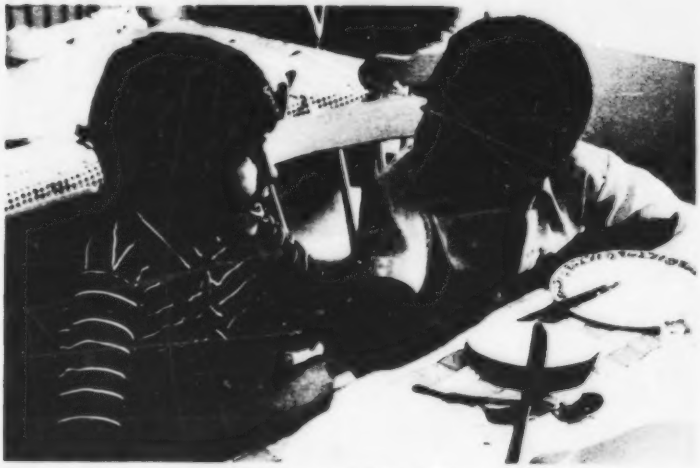

(Documentation photographique, ministère des Communications).

L'immigration

De tous les Etats de la fédération canadienne, le Québec, jusqu'à ces toutes dernières années, était celui qui, après l'Ontario recevait le plus d'immigrants; on estime à environ 850 000 le nombre des nouveaux venus qui s'y sont fixés.

Jusqu'en 1968 le Québec avait laissé aux particuliers, aux sociétés bénévoles et aux organismes paragouvernementaux (comme les commissions scolaires) le soin de veiller à l'établissement et au bien-être des immigrants, le recrutement et l'entrée au Canada étant laissés au gouvernement fédéral. Mais avec le développement de l'action gouvernementale en matière d'aide sociale, avec les exigences nouvelles en matière de marché du travail ainsi qu'avec l'évidence de problèmes socio-culturels graves pour l'avenir du Québec français, il devenait urgent que le gouvernement québécois assume ses responsabilités dans le domaine de l'immigration. C'est ainsi qu'en novembre 1968 est né le ministère de l'Immigration du Québec.

Il faut souligner qu'en vertu de la constitution canadienne, l'immigration est de juridiction commune aux deux niveaux de gouvernement, le fédéral se réservant en particulier le contrôle des entrées sur le sol canadien.

Le ministère québécois de l'Immigration poursuit deux grands objectifs: favoriser le recrutement et l'établissement au Québec

d'immigrants pouvant contribuer à son essor et faciliter l'intégration des immigrants au milieu francophone, tout en favorisant la conservation de coutumes ethniques qui enrichissent la culture québécoise.

À cet effet, le ministère comprend deux directions générales, l'établissement et l'adaptation, un commissariat général ayant rang de direction générale, une Direction des groupes ethniques et des communications, une Direction des ressources internes, une Direction de la recherche.

La Direction générale de l'établissement comprend: 1) un service extérieur, qui dirige de Montréal le travail des conseillers en immigration en poste à Paris, Rome, Athènes et Beyrouth, ainsi que dans les missions itinérantes. Ces conseillers ont pour mission présente de renseigner et orienter les étrangers qui projettent de s'établir au Québec. C'est par eux que le Québec participe au recrutement d'une immigration conforme à ses besoins; 2) un service de l'emploi, qui constitue le principal lien entre les employeurs et les immigrants. Il a pour but de faciliter l'intégration des nouveaux venus dans l'économie québécoise; 3) un service des immigrants entrepreneurs (ou investisseurs), auquel peuvent s'adresser les immigrants qui possèdent l'expérience et les capitaux nécessaires pour créer ou acquérir une entreprise au Québec. Ils y sont conseillés, orientés, et mis en contact avec les organismes publics et privés, avec les hommes d'affaires qui peuvent les assister dans leurs entreprises; 4) un bureau régional du Québec est ouvert dans la capitale pour rendre aux immigrants établis dans l'Est du Québec tous les services ministériels les concernant.

Le plus gros des efforts de la Direction générale de l'adaptation est concentré dans le domaine de l'intégration socio-linguistique. On relève les principales activités suivantes:

a) les Cofi (Centres d'orientation et de formation des immigrants). Dans le cadre d'une entente Québec-Ottawa, ils dispensent des cours de langues à temps plein aux immigrants adultes qui ne parlent l'une ou l'autre des deux langues officielles (l'anglais seulement à ceux qui savent déjà le français de façon usuelle); ils dispensent aussi des éléments d'initiation à la vie canadienne et québécoise. Les cours durent 30 semaines pour le français et 20 pour l'anglais. Les élèves reçoivent une allocation pendant la durée de ces cours;

b) les garderies et pré-maternelles où la population d'âge préscolaire reçoit les premiers rudiments du français;

c) les cours de préparation à la citoyenneté ou cours à temps partiel, pour perfectionner les connaissances du français (ou de l'anglais) tout en travaillant;

d) les écoles du samedi (langues ethniques*), initiative de divers groupes ethniques, subventionnées en partie par le ministère et où l'on enseigne aux tout jeunes immigrants leur langue maternelle;

e) les projets *Opération vacances et loisirs* (Oval) et *Vivre au Québec* (Vivaq) où l'on facilite respectivement aux immigrants adolescents et adultes l'intégration au milieu francophone par des rencontres mixtes, individuelles (ou familiales, dans le cas des adultes).

Pour faciliter l'intégration des immigrants au monde du travail (intégration socio-professionnelle) les services suivants sont mis à leur disposition:

a) le service des équivalences, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, émet des équivalences des diplômes obtenus à l'étranger par les immigrants;

b) le projet *Formation de la main-d'oeuvre immigrante* (Formi), en relation avec divers ministères ou autres organismes concernés, dirige les immigrants vers des cours de perfectionnement et de recyclage.

Par ailleurs, un *Bureau de pédagogie et d'évaluation* (Bpe) élabore pour les divers services et projets les instruments de formation et d'évaluation indispensables à la réalisation de leurs objectifs (manuels pédagogiques, tests).

Enfin, il est bon de souligner le rôle du commissariat général qui, tout d'abord, exerce les fonctions d'ombudsman auprès des immigrants et des néo-Québécois, en particulier pour tout ce qui touche à la discrimination: le commissariat veille à ce que l'immigrant soit un citoyen à qui sont reconnus effectivement tous les droits et les libertés dont jouissent les Québécois d'origine. Mais le commissariat a aussi un rôle particulier dans les relations extérieures ainsi que dans l'élaboration de la politique du ministère; en outre il assume la gestion du service de l'accueil et de l'assistance, qui procure aux immigrants qui débarquent les premiers services indispensables à tout nouveau venu.

Par ailleurs les rapports particuliers avec les secteurs de la population québécoise d'origine étrangère (groupes ethniques) sont assumés par la Direction des groupes ethniques et des communications qui, entre autres, assure la présence officielle du Québec dans les associations ethniques et subventionne les activités ethniques qui lui paraissent mériter une aide matérielle.

*Dans la désignation officielle, se dit des langues autres que le français et l'anglais.

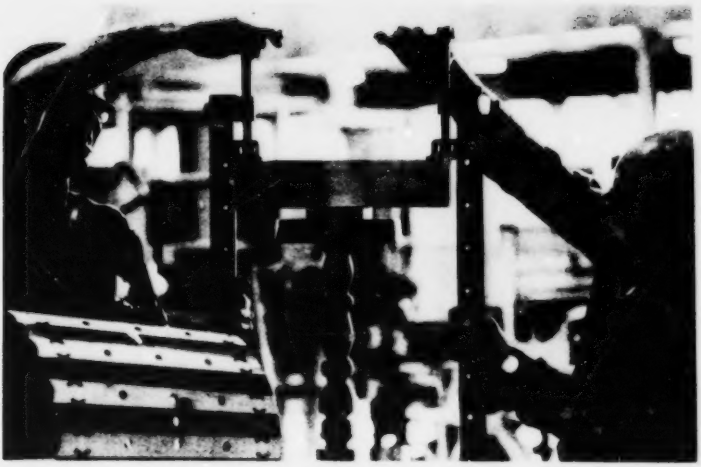

(Documentation photographique, ministère des Communications).

LES QUÉBÉCOIS AU TRAVAIL

La population active du Québec est passée de 1 904 000 personnes en 1963 à 2 542 000 en 1973. Principaux facteurs de cette augmentation: l'accroissement rapide de la population ayant l'âge d'entrer sur le marché du travail et la hausse du taux de la main-d'oeuvre féminine (26 p. cent en 1963 et 33 p. cent en 1973).

Population active
(en milliers de personnes)

Groupe d'âge	1963	1973
14 - 24	496	712
25 - 44	857	1 119
45 - 64	503	666
65 et plus	48	45
Total	1 904	2 542

Le plus grand nombre d'emplois se trouve dans le secteur tertiaire: commerce, finances, assurances immeuble; services collectifs, commerciaux et personnels; administration publique. L'accroissement y est chaque année plus sensible en raison, notamment, de l'extension des services de l'Etat et de la demande accrue des services publics.

Dans le secondaire (fabrication et construction), l'emploi est demeuré quasi stationnaire, variant de 1 à 2 p. cent depuis six ans.

Au primaire (agriculture, pêche, mines), l'emploi continue à décroître, particulièrement dans l'agriculture, où l'on remarque, en contrepartie, une hausse rapide de la productivité.

REPARTITION EN POURCENTAGE
DE L'EMPLOI PAR SECTEUR

Année	Primaire	Secondaire	Tertiaire
1967	8.4	33.0	58.6
1970	7.2	32.0	60.8
1973	5.7	31.4	62.9

Les relations du travail

En 1972, on comptait 735 729 syndiqués au Québec, soit 30,3% de la population active, comparativement à 19,4% en 1962.

TAUX DE SYNDICALISATION

Année	Population active	Population syndiquée	Pourcentage
1962	1 852 000	359 456	19.4
1967	2 196 000	580 201	26.4
1972	2 426 000	735 729	30.3

Source : — Annuaire du Québec, 1973.
— Taux de syndicalisme au Québec, 1968.

Le Code du travail, principale législation ouvrière du Québec, reconnaît le droit d'association et régit l'accréditation des syndicats, les négociations de contrat de travail, le droit de grève et son exercice. L'accréditation est la sanction légale qui reconnaît tel syndicat particulier comme représentant d'un groupe donné de travailleurs, et qui détermine avec qui l'employeur devra négocier les conditions de travail de ses employés. L'unité de base de la négociation étant généralement l'établissement, cet agrément est donné à des unités locales de syndicats. En 1972, le nombre d'unités locales de négociation s'élevait à 2 853. Elles étaient réparties entre les centrales syndicales de la façon suivante :

(Documentation photographique, ministère des Communications).

ORGANISATION SYNDICALE DES TRAVAILLEURS (1972)

Affiliation	Type	Section locale	Effectif
FAT-COL/CTC	internationale	899	284 615
CTC seulement	internationale	21	6 974
CTC seulement (chartes directes)	nationale	25	1 952
CTC seulement	nationale	287	48 004
CSN—non fédérés	nationale	1	95
CSN	nationale	1 079	216 465
ACFP/CTC	nationale	177	22 587
Non-affiliées	internationale	76	17 123
Non-affiliées*	nationale	244	122 199
Non-affiliées (organisations locales indépendantes)	nationale	44	15 715
		2 853	735 729

* *La Corporation des enseignants du Québec (CEQ), formée d'environ 87 000 membres, est comprise dans ce groupe.*

Au cours des négociations d'une convention collective, les travailleurs et les employeurs peuvent avoir recours à des moyens de pression pour accélérer ces négociations: la grève, qui est une interruption concertée du travail par un groupe d'employés et le lock-out, qui est un arrêt de travail ordonné par l'employeur. En 1973, 174 grèves et lock-outs, touchant 46 567 travailleurs faisaient perdre 1 507 225 jours de travail. Cependant, au cours de 1974, plus de 34 475 travailleurs se sont trouvés dans 212 grèves légales, qui ont fait perdre moins de jours ouvrables, soit 1 415 824.

LE REVENU DES TRAVAILLEURS

En 1973, le revenu personnel a atteint en moyenne $3 821, comparativement à $1 588 en 1963.

LE REVENU PERSONNEL

1963 — $1 588	1969 — $2 601
1964 — $1 710	1970 — $2 775
1965 — $1 880	1971 — $3 011
1966 — $2 055	1972 — $3 359
1967 — $2 247	1973 — $3 821
1968 — $2 394	

DISTRIBUTION DU REVENU DES CONTRIBUABLES (1972)

Tranche de revenu $	Nombre de contribuables	% du total	revenu total $000
moins de 1 000	186 116	7,2	88 752
1 000 à 2 000	250 254	9,7	377 905
2 000 à 3 000	252 796	9,8	632 023
3 000 à 4 000	277 447	10,8	975 005
4 000 à 5 000	277 647	10,8	1 248 156
5 000 à 6 000	241 797	9,4	1 328 712
6 000 à 7 000	224 491	8,7	1 456 410
7 000 à 10 000	485 486	18,8	4 045 773
10 000 et plus	383 521	14,8	6 059 030
	2 579 555	100	16 211 766

Source: statistique fiscale 1974, ministère du Revenu du Québec.

LE GAIN HORAIRE MOYEN DANS CERTAINS SECTEURS

	1967	1970	1973
Secteur minier	2,66	3,61	4,40
Secteur manufacturier	2,16	2,68	3,35
Secteur du textile	1,81	2,23	2,75
Secteur du papier	2,77	3,40	4,29
Industrie métallique primaire	2,79	3,43	4,25
Produits métalliques	2,43	2,95	3,63
Construction	3,26	4,01	5,58

La semaine de travail est d'environ 40 heures, particulièrement dans l'industrie, bien que l'ordonnance no 4 de la Commission du salaire minimum la fixe à 45 heures. Les samedis sont en général chômés, sauf dans le secteur des services privés et du commerce au détail.

La législation impose à l'employeur l'obligation d'accorder annuellement au moins deux semaines de congés payés à tous ses employés. Dans la pratique, et sans obligation autre que celle découlant des conventions collectives de travail, plusieurs travailleurs obtiennent trois semaines de congés après cinq ans de service. Cependant, certains groupes d'employés bénéficient même de quatre semaines de vacances.

Au service des travailleurs

Depuis 1931, le travail relève d'un ministère distinct, devenu en 1968 ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre. Ses principaux objectifs, tels que définis par la loi sont:

- favoriser des relations de travail harmonieuses entre employeurs et salariés;
- faire effectuer les études et recherches sur les relations du travail, sur les effets des progrès technologiques sur le marché du travail et les conditions de travail;
- adopter, en collaboration avec les autres ministères responsables, les mesures propres à la formation de la main-d'oeuvre, au placement, au reclassement, à l'orientation professionnelle et à la mobilité de la main-d'oeuvre;
- assurer la protection du public et des travailleurs dans les édifices publics, les établissements industriels et commerciaux et sur les chantiers de construction.

En plus, trois organismes importants qui s'occupent des travailleurs, relèvent du ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre: la

Commission des accidents du travail, la Commission du salaire minimum et la Commission de l'industrie de la construction.

Formée en 1931, la Commission des accidents du travail administre une caisse de prestations pour les accidentés, constituée des cotisations d'environ 100 000 employeurs du Québec. Depuis 1971, la commission a établi, en collaboration avec le ministère de la Justice, un service pour l'étude et le règlement des réclamations des victimes d'actes criminels.

La Commission du salaire minimum, établie en 1940, est chargée de l'établissement des minima de salaires et de certaines conditions de travail. Elle voit également à l'application de la loi sur la discrimination dans l'emploi.

De son côté, la Commission de l'industrie de la construction, constituée en 1971, doit veiller à l'application du décret provincial relatif aux conditions de travail dans l'industrie de la construction. Elle a également reçu du ministre du Travail le mandat de surveiller l'application des lois et des règlements du ministère, concernant la protection des travailleurs sur les chantiers de construction.

La vie des travailleurs a été fortement influencée par la loi sur la formation et la qualification professionnelles, adoptée le 13 juin 1969. Cette loi, dont on a dit qu'elle a amorcé dans le monde du travail une transformation semblable à celle qui s'est opérée dans l'appareil scolaire, a pour objet l'établissement de normes et de programmes québécois de qualification et de formation professionnelles, la mise sur pied d'une structure de consultation du monde patronal et syndical, et l'institution dans chaque région administrative d'une commission de la formation professionnelle du travailleur, et l'adoption de mécanismes spéciaux pour favoriser le reclassement des travailleurs dans les cas de licenciement.

LE NIVEAU DE VIE

Le niveau de vie des Québécois figure parmi les plus élevés du monde, avec ceux du reste du Canada et des Etats-Unis.

Le revenu personnel — ou l'ensemble des revenus des différents agents économiques — est passé de $13 140 millions en 1967 à $18 430 millions en 1971. Les salaires, traitements et revenus supplémentaires totalisent à eux seuls $13 371 millions pour cette dernière année.

Durant la même période, la croissance de l'indice des prix à la consommation a été relativement faible, surtout si on la compare avec celle du reste de l'Amérique du Nord. L'indice à Montréal, celui qu'on utilise généralement, est passé de 114,2 en 1967 à seulement 126,6 en 1971; pendant la même période, l'indice canadien était respectivement de 115,4 et de 133,4.

(Office du film du Québec).

Les dépenses en biens et services des particuliers atteignent $13 466 millions en 1971 et les ventes au détail totalisent $7 673 millions. On peut également tenter de quantifier le niveau de vie à l'aide d'une statistique exprimant l'abondance des biens dont disposent les Québécois. Le tableau suivant en donne une idée.

DEPENSES DES PARTICULIERS EN BIENS ET SERVICES

(en millions de dollars)	1966	1967	1968	1969	1970
Alimentation, tabac et alcool	2 247	2 411	2 462	2 612	2 750
Vêtement	767	832	849	903	950
Loyers, énergie et combustible	1 629	1 818	1 927	2 114	2 220
Ameublement et accessoires	731	777	780	835	876
Soins médicaux	385	427	456	440	456
Transport	1 306	1 422	1 488	1 568	1 653
Enseignement, loisir et divertissement	596	695	726	898	937
Divers	1 761	1 898	2 081	2 373	2 492
Total	9 421	10 281	10 768	11 742	12 334

Sources: Service des synthèses économiques, Direction des études économiques et Bureau de la statistique du Québec.

94% des ménages ont le téléphone
68,5% des ménages ont une voiture
91% des ménages ont une baignoire
86% des ménages ont une machine à laver automatique
88% des ménages ont un téléviseur
97% des ménages ont un poste radio
99% des ménages ont un réfrigérateur

Le logement

Le nombre des logements parachevés au Québec s'est élevé à 44 605 en 1969, à 36 608 en 1971 et à 33 842 au cours des trois premiers trimestres de 1971. La construction d'habitations est l'une des principales préoccupations sociales du Québec, en raison de la croissance démographique, de la nécessité de remplacer les logements vétustes et de réaménager le territoire urbain.

Le gouvernement québécois utilise plusieurs méthodes pour contrôler la construction et le coût du logement. Il a créé en 1967 la Société d'habitation qui administre la loi de l'habitation familiale. L'organisme a pour but de favoriser la rénovation du territoire municipal, de faciliter l'accès à la propriété immobilière et de mettre à la disposition du citoyen des logements à loyers modiques : résidences d'étudiants, centres d'hébergement pour personnes âgées, résidences pour l'enfance inadaptée, etc. De plus, par la loi de l'habitation familiale, le gouvernement a favorisé l'accès à la propriété par une bonification d'intérêt accordée à 100 326 bénéficiaires (31 décembre 1974).

LA SÉCURITÉ SOCIALE

Après avoir instauré l'assurance-hospitalisation en 1961 et l'assurance-maladie en 1970, le gouvernement du Québec s'est engagé dans une réforme en profondeur de son régime de sécurité sociale, déterminée par le coût sans cesse croissant des services, leur cloisonnement et partant, leurs lacunes dans bien des secteurs.

En 1970, regroupant au sein d'un ministère des Affaires sociales les anciens départements ministériels de la Santé, de la Famille et du Bien-être social, l'Etat a réorienté son action pour permettre le développement harmonieux de l'homme, au moyen d'une politique sociale globale et intégrée qui tient compte de la réalité socio-culturelle du Québec.

Dans la poursuite de cette finalité, certains obstacles se présentent : l'insuffisance des revenus, l'indigence, la maladie et l'inadaptation sociale. Pour obvier à l'indigence, on aura recours à une politique intégrée de sécurité du revenu prévoyant des mécanismes d'intervention, sous forme de trois régimes distincts : allocations familiales, allocations sociales et assurances sociales.

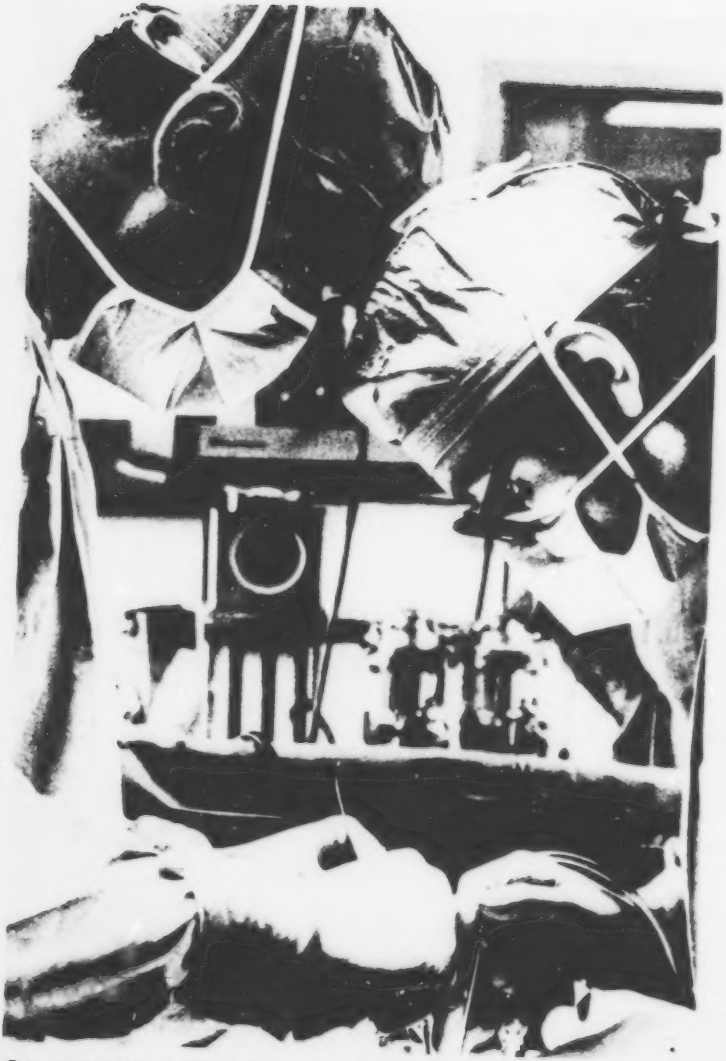

(Documentation photographique, ministère des Communications)

D'autre part, pour aplanir les difficultés engendrées par la maladie et l'inadaptation sociale, on a mis au point une politique d'accessibilité universelle à des soins et à des services personnels complets, continus et complémentaires de qualité. C'est ici qu'interviennent des mécanismes d'une importance capitale: l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie; l'implantation d'un réseau intégré d'établissements de distribution de soins et de services et l'organisation des professions de la santé et des services sociaux.

Or, coeur de la réforme, une loi très importante, entrée en vigueur le 1er juin 1972, vient démocratiser, rationaliser et régionaliser tout le réseau des affaires sociales. Elle permet l'accessibilité universelle, encourage la participation de la population, adapte les soins et les services aux besoins très divers des régions et favorise la recherche et l'enseignement.

Grâce à elle, on met sur pied onze *conseils régionaux de la santé et des services sociaux* qui, en vertu de leur constitution même, assureront une liaison efficace entre le ministère, les établissements et la population; celle-ci pourra y faire ses dépôts de plainte, qui seront analysés et auxquels il sera fait droit. Cependant, la grande nouveauté de toute la réforme sera la création des *Centres locaux de services communautaires* (C.l.s.c.), dont le réseau couvrira l'ensemble du territoire. Ce sera l'endroit privilégié le plus proche du citoyen, où celui-ci trouvera tous les services courants en même temps que tous renseignements utiles relativement aux services qu'il peut recevoir dans les établissements spécialisés: centres hospitaliers, centres de services sociaux, centres d'accueil. Ces quatre grandes catégories regrouperont donc, en les rapprochant de l'utilisateur, les anciens établissements qui se retrouvaient sous une douzaine d'appellations et dont l'action était par trop compartimentée.

Mais, globale et intégrée, l'action sociale de l'Etat concerne également les problèmes inhérents à la population active, les centres de main-d'oeuvre, la formation professionnelle, les services reliés à la justice, l'habitation, les loisirs et de nombreux autres domaines. Or, sans que tous ces services se regroupent pour autant sous une même autorité ministérielle, on n'en vise pas moins à adopter des mesures concrètes de planification et de coordination pour l'ensemble du secteur.

L'aide sociale

Les bénéfices de l'aide sociale sont accordés à la famille en tenant compte des besoins et des moyens de l'ensemble de ses membres; seules bénéficient d'une aide matérielle à titre individuel les personnes ne faisant pas partie d'une famille. Dans tous les cas l'aide est destinée à combler l'écart entre les besoins et les revenus. Les dis-

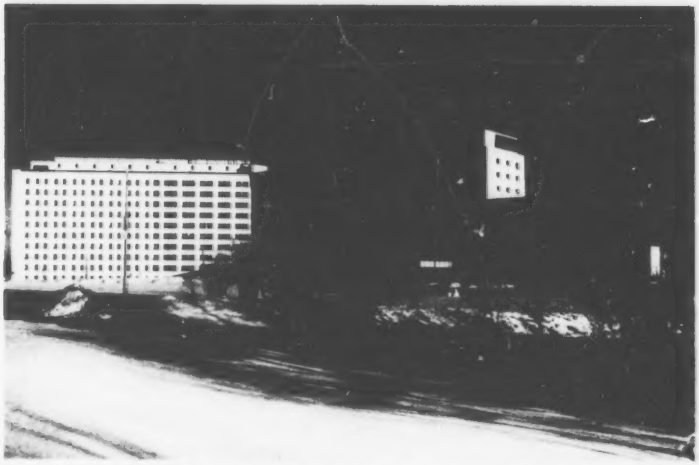

Centre hospitalier universitaire de l'Unive sité de Sherbrooke.
(Documentation photographique, ministère des Communications).

tinctions de race, d'origine ethnique ou d'allégeance politique n'entrent jamais en ligne de compte. S'il arrive qu'une personne se croie lésée dans ses droits, elle peut réclamer une révision de son cas auprès de la Commission d'appel de l'aide sociale.

L'assurance-chômage

Le chômage étant un des risques inhérents aux sociétés industrielles, le travailleur québécois en est protégé à la fois par des mesures québécoises et par la caisse fédérale de l'assurance-chômage. Salariés et employeurs contribuent à cette caisse à parts égales. S'il perd son emploi, le travailleur reçoit une prestation proportionnelle au salaire qu'il touchait et à la durée de sa contribution. Lorsqu'il aura épuisé le montant des prestations auxquelles il a droit, il pourra toucher, s'il est marié ou chef de famille, un montant inconditionnel sous forme d'assistance-chômage. S'il en exprime le désir, il lui est loisible de suivre des cours de reconversion donnés à titre gracieux; on lui défrayera ses déplacements en même temps qu'on lui consentira une allocation supplémentaire.

La Régie des rentes

L'Etat fédéral verse à toutes les personnes de plus de 65 ans une pension de vieillesse et accorde aux plus défavorisés un supplément

plus ou moins élevé de revenu garanti. De plus, ces mêmes personnes peuvent s'inscrire au régime des rentes mis sur pied par le Québec. Le régime des rentes est un organisme auquel souscrivent salariés et employeurs et qui est administré par la Régie des rentes. Les contributions du salaire sont amovibles d'un emploi à un autre, si bien que peu importe sa mobilité professionnelle, le travailleur peut, au cours de sa vie active, se préparer une retraite qui le mettra à l'abri de l'indigence.

En décembre 1974, quelque 183 722 personnes bénéficiaient du régime des rentes. Les bénéficiaires actifs profitent d'indexations qui dans une certaine mesure reflètent l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Prestations consenties par la régie:

Rente de retraite, rente d'invalidité, prestation de décès, rente de veuve, rente de veuf invalide, rente d'orphelin et rente d'enfant de cotisant invalide. Le régime assure aux travailleurs un revenu de base que viennent compléter les régimes privés appelés régimes supplémentaires de rentes.

Les régimes supplémentaires de rentes

La loi des régimes supplémentaires a pour but d'assurer la protection des travailleurs qui participent à un régime de retraite. Elle a pour objet de réglementer les dispositions des caisses de retraite. La régie doit donc vérifier chaque régime établi au Québec pour s'assurer que toutes les stipulations obligatoires de la loi sont observées dans les dispositions du régime et d'autre part, que toutes les dispositions du régime sont conformes à la loi.

Le régime des allocations familiales

Le régime des allocations familiales prévoit le versement d'allocations afin d'accroître le revenu des familles et ainsi pourvoir au soin et à l'entretien des enfants à l'égard desquels elles sont versées. Les allocations sont graduées dans le but d'apporter aux familles nombreuses un meilleur équilibre des charges financières.

Les programmes d'allocations familiales et d'aide sociale ont été intégrés afin d'atteindre, dans une certaine mesure, un des grands objectifs du ministère des Affaires sociales en matière de sécurité de revenu: garantir à chacun le minimum qui lui permettra de satisfaire ses besoins essentiels.

L'assurance-maladie

Le Québec est doté d'un régime universel d'assurance-maladie financé au moyen des contributions des employeurs et des contributions

prélevées sur le revenu des particuliers: le gouvernement fédéral y participe aussi en vertu de la loi sur les soins médicaux du Canada. Entré en vigueur le 1er novembre 1970, le régime assure aux résidents québécois tous les services médicalement nécessaires rendus par les médecins, les services de chirurgie buccale dispensés par les chirurgiens-dentistes dans un établissement universitaire ou en milieu hospitalier, et certains services d'optométrie.

De plus, depuis le 1er août 1972, un programme de médicaments procure gratuitement aux bénéficiaires de la loi de l'aide sociale, de la loi des allocations aux aveugles, de la loi de l'aide aux invalides et de la loi de l'assistance aux personnes âgées, les médicaments qui leur sont prescrits par un médecin ou un chirurgien-dentiste et qui sont inscrits sur la liste officielle des médicaments approuvée par le ministre des Affaires sociales. Cette liste suffit au traitement de n'importe quelle maladie. Le programme de médicaments a été étendu progressivement; il protège désormais les personnes de plus de 65 ans qui reçoivent un supplément à leur pension de vieillesse.

Enfin, depuis le 1er mai 1974, les enfants de moins de 8 ans bénéficient d'un programme de services dentaires gratuits couvrant les soins préventifs et curatifs les plus couramment dispensés par un chirurgien-dentiste en cabinet ou en milieu hospitalier.

D'autre part, depuis le 1er août 1972, un nouveau programme d'assistance-médicaments vient aider les assistés sociaux, les invalides et les aveugles à se procurer les médicaments d'ordonnance. La pharmacopée officielle comprend une liste de produits qui suffisent au traitement de n'importe quelle maladie.

Une autre étape a été franchie plus tard avec l'adoption d'une loi de la pharmacie, permettant la « substitution » de certains produits prescrits par les médecins.

L'assurance-hospitalisation

Depuis 1962, les frais d'hospitalisation et de clinique externe sont acquittés par l'Etat, quels que soient les revenus du malade. La contribution de l'Etat prévoit même le coût de l'hospitalisation en chambre privée s'il y a recommandation expresse du médecin traitant; dans les autres cas, le malade doit acquitter le supplément.

Il y a au Québec trois genres d'établissements hospitaliers: l'hôpital public, la clinique privée et l'hôpital fédéral, propriété de ministères fédéraux, soit de la Santé et du Bien-être social, soit de la Défense, soit encore des anciens Combattants.

L'équipement hospitalier du Québec offrait en 1973 une capacité d'accueil de 54 935 lits d'hospitalisation, se décomposant de la manière suivante: 51 121 dans les hôpitaux publics, 2 952 dans les cliniques privées et 1 268 dans les hôpitaux fédéraux.

La santé dentaire chez l'écolier.
(Documentation photographique, ministère des Communications).

Les services de santé

Les services officiels dans ce domaine comprennent la médecine préventive et les mesures d'hygiène publique: hygiène maternelle et infantile; surveillance médicale scolaire, santé dentaire chez l'écolier; éducation sanitaire; contrôle de la qualité hygiénique de l'eau, du lait et, sur demande, études des intoxications alimentaires et de l'épidémiologie des maladies animales transmissibles à l'homme; dépistage des maladies métaboliques des nouveau-nés; vaccination par l'intermédiaire des services municipaux; dépistage du cancer du col utérin; psychiatrie et hygiène mentale; lutte contre les toxicomanies.

L'enseignement gratuit

L'enseignement est gratuit dans tous les établissements publics des niveaux élémentaire, secondaire et collégial (collèges d'enseignement général et professionnel ou CEGEP). Dans le secteur privé et dans certaines maisons d'Etat des niveaux supérieurs, les frais de scolarité subsistent, encore que l'Etat prenne à sa charge une part grandissante du coût de l'enseignement; il y supplée aussi par un régime complet de prêts, de bourses et de subventions.

D'autre part, représentant, selon les cas, de 30 à 70 p. cent des prestations fédérales, le régime québécois des allocations familiales s'applique à tous les enfants, de la naissance à l'âge de 18 ans.

L'Ombudsman

Depuis 1968, le Québec possède son premier ombudsman (Protecteur du citoyen); c'est le premier nommé en pays latin. Désigné par au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale, le Protecteur du citoyen a charge de recevoir les plaintes du public à

l'égard de l'Administration, de faire enquête et de porter à l'attention de l'autorité compétente les problèmes dont il constate l'existence. Il doit ensuite rendre compte au plaignant des résultats de son enquête; s'il n'est pas satisfait des mesures prises pour corriger la situation qu'il a dénoncée, l'Ombudsman peut faire rapport à l'Assemblée nationale.

L'Office de la protection du consommateur

Vivant en pleine société de consommation à l'américaine, jouissant de l'un des niveaux de vie les plus élevés du monde, le Québécois se trouve au centre de biens, de marchandises de toutes sortes; il a à sa disposition de nombreux moyens pour les acquérir. Dans ce contexte, l'Etat a un rôle social à jouer, à la fois dans le but de protéger le consommateur et d'assurer l'équilibre de l'économie.

C'est dans cet esprit qu'il a créé, au sein du ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, un Office de la protection du consommateur chargé de l'application de diverses mesures mises au point pour protéger et faire l'éducation du consommateur. Il exécute des études et fait des recommandations au gouvernement relativement à la consommation, favorise la création d'organismes de protection et collabore avec les mouvements ou associations déjà engagés dans ce domaine.

L'aide juridique

En vertu d'une loi adoptée en juillet 1972 par l'Assemblée nationale, on a créé une *Commission des services juridiques* qui, à son tour, a institué des centres communautaires juridiques dans les régions administratives et dans les districts judiciaires. Ici encore, il s'agit d'une préoccupation d'ordre social de la part de l'Etat, puisqu'on peut désormais assurer aux milieux défavorisés les services gratuits d'avocats ou de notaires. Les personnes physiques et les groupes des milieux populaires peuvent donc, même s'ils ne disposent pas des moyens financiers suffisants, exercer leur droit devant les tribunaux ou obtenir des conseils d'ordre juridique.

La société d'acquêts

Le 1er juillet 1970, le ministère de la Justice du Québec a institué un régime juridique de biens meubles et immeubles entre époux, sous le nom de société d'acquêts. Cette formule assure la mutabilité des régimes matrimoniaux, donne aux conjoints la possibilité de se vendre mutuellement des biens et de se faire des donations et enfin, elle permet à la femme de servir de caution à son mari. Le ministère a mis sur pied un registre central et permanent des régimes matrimoniaux qui assure la sécurité des tiers, notamment celle des créanciers. Les personnes qui se marient sans contrat de mariage sont automatiquement soumises au régime de la société d'acquêts; celles

Dans le cadre de l'Année internationale de la femme, beaucoup de rencontres ont été organisées au Québec grâce au Conseil du statut de la femme. Ainsi un atelier était consacré aux femmes indiennes durant la rencontre de « Carrefour 75 » qui s'est tenue à l'Université Laval à la fin de mai 1975. (photo: Denys Morisset).

qui se sont mariées avant le 1er juillet 1970 demeurent assujetties au régime soit de la communauté, soit de la séparation de biens, encore qu'il leur soit loisible d'adopter la société d'acquêts par acte notarié ou par toute autre convention. En tout état de cause, mariés avant ou après le 1er juillet 1970, les conjoints ont toujours la possibilité de modifier leurs conventions matrimoniales.

L'accès à la justice

Septembre 1972, date importante dans la réforme de l'appareil judiciaire québécois: la loi favorisant l'accès à la justice entre en vigueur. Elle permet le recouvrement rapide et à peu de frais des petites créances n'excédant pas $300. Toute personne physique peut se présenter au Centre judiciaire de son voisinage où un greffier fournit tous renseignements utiles et se charge de faire rédiger la requête. Il s'agit d'un mécanisme simple, dépouillé des formalités encombrantes de naguère, et qui accélère d'autant le déroulement de la procédure.

L'OFFICE DES PROFESSIONS

La nécessité de garantir la protection du public dans le domaine des services professionnels constitue la raison d'être d'un ensemble législatif sur les professions, adopté en juillet 1973 par l'Assemblée nationale et dont le *Code des professions* est la pièce maîtresse.

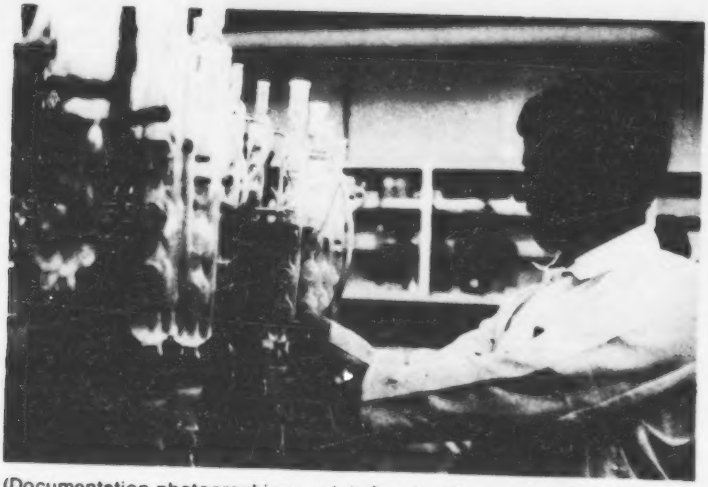

(Documentation photographique, ministère des Communications).

Créé par cette loi, l'Office des professions du Québec a pour mandat de veiller à ce que chaque corporation professionnelle assure la protection du public. Il est notamment chargé de nommer des représentants du public aux conseils d'administration des corporations et de voir au bon fonctionnement des mécanismes de surveillance de la compétence et de l'éthique des professionnels. L'office possède d'importants pouvoirs d'intervention concernant les règlements que doivent adopter les corporations; pour certaines questions importantes — code d'éthique, inspection professionnelle, publicité permise — l'office peut se substituer aux corporations et établir à leur place, si nécessaire, la réglementation qui protégera au mieux le public.

L'office est composé de cinq membres dont un président et un vice-président occupant obligatoirement leur poste à plein temps. Les trois autres membres remplissent leurs fonctions à mi-temps et sont nommés d'après un répertoire de noms fourni par le Conseil interprofessionnel du Québec. L'office est rattaché au Conseil exécutif.

LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

En juillet 1973, près de deux ans avant la proclamation de l'Année internationale de la femme (1975), l'Assemblée nationale du Québec adoptait une loi créant le Conseil du statut de la femme. Fruit de

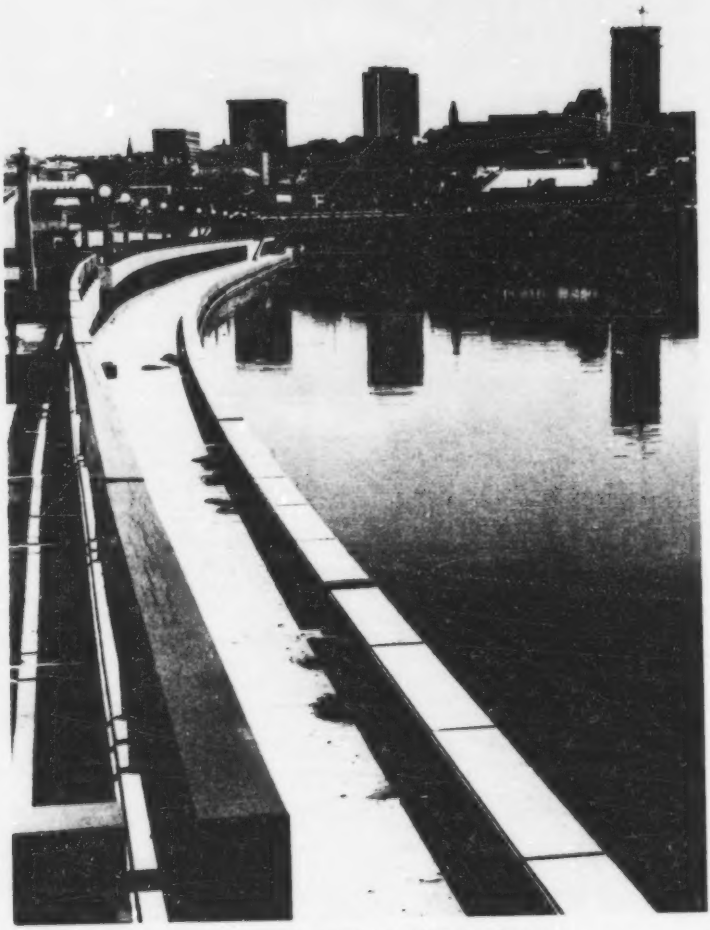

L'aménagement des rives de la rivière St-Charles à Québec.
(Documentation photographique, ministère des Communications).

longues années de recherches et de pressions auprès des pouvoirs publics de la part de plusieurs mouvements féminins et de nombreuses personnes, cette loi consacrait les recommandations d'une commission d'enquête sur la condition féminine.

Le conseil se compose notamment de dix membres suggérés par des associations féminines, des groupes socio-économiques, des organismes syndicaux et des milieux universitaires. Il compte également des grands commis de l'Etat appartenant à huit ministères dont les préoccupations englobent également la condition faite à la femme, ce qui assure au conseil une oreille attentive de la part du gouvernement.

Instrument de changement, d'égalité des droits et des responsabilités pour la femme dans la société québécoise, le conseil a déjà mis sur pied un centre de recherche et de documentation; un mensuel d'information; un service appelé *Action-Femmes* auquel toutes les Québécoises peuvent téléphoner sans frais pour expliquer leurs besoins; un répertoire des associations féminines et de données statistiques.

LES SERVICES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le 9 décembre 1970, le premier ministre confie à un ministre d'état la responsabilité de la qualité de l'environnement. Son mandat consiste à assurer l'efficacité maximale des remèdes visant à combattre la pollution et à faire en sorte que les gestes posés par les divers agents de gestion de l'environnement soient le plus cohérent et le plus rationnel possible.

En mars 1971, la Régie des eaux du Québec (Affaires municipales), la Direction générale des équipements en eau (laboratoires de la R.E.Q.) et la Direction générale de l'hygiène du milieu (ministère des Affaires sociales) sont regroupés pour former les Services de protection de l'environnement. Le budget des S.p.e. est passé de $4 millions en 1970/71 à $19 millions en 1974/75.

La loi 34

Le 20 décembre 1972 est adoptée la loi 34 sur la qualité de l'environnement. Elle confie au ministre le mandat très étendu d'élaborer, de proposer, de mettre en oeuvre et de coordonner une politique de protection de l'environnement, de prévenir la détérioration du milieu, tout en préservant les espèces vivantes et les biens. Cette loi prévoit des sanctions sévères pouvant atteindre $5 000 pour une première infraction et $10 000 pour toute infraction subséquente. De plus une personne qui croit pouvoir attribuer à l'émission, au dépôt, au dégagement, au rejet d'un contaminant des dommages causés à sa santé ou à ses biens, peut demander au ministre responsable de l'environnement d'entreprendre une enquête.

LA VIE ÉCONOMIQUE

«. . . Il n'est pas exagéré de dire que l'avenir industriel du Québec reposera sur l'exploitation de son sous-sol, tout autant sinon plus que sur l'exploitation forestière (. . .) Désormais l'industrie manufacturière compte pour les deux tiers de la valeur des produits fabriqués dans le Québec. C'en est assez pour révéler le caractère de maturité de l'économie. . . »

Roland Parenteau (9)

Le centre ville de Montréal vu de l'île Notre-Dame; à gauche, Habitat 67, un complexe domiciliaire futuriste.
(Ville de Montréal, Service des relations publiques).

Parce qu'elle est au même degré d'évolution que celle des pays les plus avancés, l'économie du Québec met en jeu une variété très grande de biens et d'activités de service. Production, distribution et consommation se relient, s'entrecroisent, s'entraident selon des rapports complexes entre des activités toujours plus nombreuses.

L'ensemble comporte une variété extrême d'éléments divers. Aussi, le but du présent chapitre sera-t-il de donner de l'économie québécoise un tableau succinct à l'aide de quelques points significatifs.

Au départ et comme notion fondamentale, il faut souligner la mutation rapide du Québec. La reconstruction presque intégrale du centre-ville de Montréal symbolise et démontre le dynamisme de l'économie. Dans l'agglomération de Québec, les chantiers naissent depuis 1969 au rythme des champignons, dans le cadre d'un plan prévu pour permettre à la capitale de jouer un rôle plus fonctionnel et fécond, en rapport avec le territoire économique dont elle est le centre. Et pour quiconque revient après quelques années d'absence, les transformations réalisées ou en cours sont partout visibles.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

La plupart des pays industrialisés ont fait face, en 1974, à des déséquilibres économiques sérieux: ralentissement de leur croissance, inflation et difficultés de financer leurs balances des paiements courants. La généralisation de ces malaises est due à l'interdépendance des économies et à l'universalité des causes fondamentales: le déséquilibre monétaire international et le quadruplement du prix du pétrole depuis son renchérissement brutal à l'automne 1973.

Les économies canadienne et québécoise ont elles aussi, après trois années de forte expansion, connu un certain ralentissement en 1974.

Ainsi, le PNB du Québec a augmenté de 17,0% en termes monétaires mais de seulement 3,85 en termes réels (en 73, la croissance réelle du PNB avait été de 7,0%).

Le ralentissement de notre économie s'explique principalement par la diminution du volume des exportations à la suite du ralentissement de l'économie de nos principaux partenaires commerciaux ainsi que par la faiblesse de la demande en biens durables et des dépenses en construction domiciliaire au deuxième semestre.

Le revenu personnel, ou l'ensemble des revenus des différents agents économiques est passé de $16 705 millions en 1970 à $26 991 millions en 1974, soit un revenu par habitant de $4 400. Les salaires, traitements et revenus complémentaires totalisent à eux seuls $18 443 pour cette dernière année.

Les traitements et salaires hebdomadaires moyens ont augmenté de 10,7%; les conventions collectives signées en 1974 comprenaient de substantielles augmentations de salaires visant à compenser la hausse du coût de la vie.

Une des ombres du tableau est l'évolution des prix en cours d'année 1974. Le niveau exceptionnellement élevé du taux d'inflation constitue d'ailleurs un grave problème auquel tous les pays font actuellement face et auquel nous n'avons pu échapper qu'en partie.

L'indice des prix à la consommation augmente de 11,1% à Montréal et de 10,9% dans l'ensemble du pays. La situation est sans doute moins grave que dans la plupart des autres pays industrialisés, mais elle reste inquiétante, surtout au chapitre du prix des aliments (hausse de 17,4% par rapport à 1973).

Le niveau de l'emploi a atteint 2 427 000 en 1974, pour une création nette de 74 000 emplois, soit une augmentation de 3,1%.

Le taux de chômage a enregistré une baisse en 1974 comme d'ailleurs en 1973 pour s'établir à 7,2% (il avait atteint un sommet de 8,3% en 1972)

L'emploi total au Québec se décompose à peu près comme suit:

Secteur primaire	135 000	5,6%
Construction	141 000	5,8%
Fabrication	627 000	25,8%
Services et administration publique	1 526 000	62,9%

Les investissements privés et publics ont atteint $8 643 millions au Québec en 1974 soit 18,9% de plus que l'an dernier. Certains secteurs ont fait preuve d'un plus grand dynamisme que d'autres au point de vue des investissements, notamment celui du commerce, de la finance et des services commerciaux, celui de la fabrication, celui de l'habitation et celui des institutions et ministères gouvernementaux.

Si on exclut du total des investissements les dépenses ne servant qu'à réparer l'équipement et l'outillage devenus inutilisables, on obtient les immobilisations dont la hausse globale au Québec est de l'ordre de 21,6% en 1974.

Un des éléments les plus positifs du bilan de l'économie québécoise en 1974 est la très forte croissance des immobilisations dans le secteur manufacturier. Après des hausses successives de 26,5% et de 27,5% au cours des deux années précédentes, le Québec a connu un nouvel accroissement de 43,4%.

Les plus fortes augmentations se remarquent dans l'industrie chimique, l'industrie métallique primaire, les industries manufacturières diverses, l'industrie des dérivés du pétrole et du charbon et l'industrie des aliments et boissons.

La valeur des expéditions manufacturières, c'est-à-dire la valeur des ventes du secteur de la fabrication a augmenté en 1974 de 30,2%. Les expéditions ont été particulièrement fortes dans les industries des dérivés du pétrole et du charbon, du papier et des produits connexes, des appareils et du matériel électriques ainsi que de la machinerie.

COMPARAISON QUÉBEC/CANADA

Et augmentation d'une année à l'autre

	1970	1971	1972	1973	1974
PNB au prix du marché — $'000 000					
Québec	**21 118**	**22 742**	**25 309**	**28 797**	**33 680**
		(7,7%)	**(11,3%)**	**(13,8%)**	**(17,0%)**
Canada	85 685	93 307	103 493	118 902	139 345
		(8,9%)	(10,9%)	(14,9%)	(17,2%)
Population au 1er juin — '000					
Québec	**6 013**	**6 028**	**6 050**	**6 081**	**6 134**
		(0,29%)	**(0,49%)**	**(0,59%)**	**(0,99%)**
Canada	21 597	21 569	21 820	22 095	22 446
		(1,3%)	(1,2%)	(1,3%)	(1,6%)
Population active — '000					
Québec	**2 327**	**2 394**	**2 426**	**2 542**	**2 614**
		(2,9%)	**(1,3%)**	**(4,8%)**	**(2,8%)**
Canada	8 374	8 631	8 891	9 279	9 654
		(3,1%)	(3,0%)	(4,4%)	(4,0%)
Emploi total — '000					
Québec	**2 144**	**2 197**	**2 225**	**2 353**	**2 427**
		(2,5%)	**(1,3%)**	**(5,8%)**	**(3,1%)**
Canada	7 879	8 079	8 329	8 759	9 136
		(2,5%)	(3,1%)	(5,2%)	(4,3%)

Source: ministère de l'Industrie et du Commerce.

En 1974, 557 000 personnes ont trouvé un emploi dans l'industrie. Les branches du vêtement (68 000), des aliments et des boissons (60 000), du papier et des produits connexes (46 000) des textiles

(40 000) et des produits métalliques (40 000) sont les principaux employeurs du secteur industriel québécois.

La hausse des salaires et des traitements hebdomadaires dans l'industrie est de 11,9% comparativement à 9,9% pour le Canada. En dollars, cela signifie un montant moyen de $169,16 au Québec et de $104,06 au Canada.

Les augmentations les plus rapides se remarquent dans l'industrie métallique primaire (14,4%) dans celle du papier et des produits connexes (14,1%), dans celle du bois (13,3%), dans celle du matériel de transport (12,9%) et dans celle des appareils et du matériel électrique (12,5%).

La Société de développement industriel du Québec (S.d.i.)

Le gouvernement du Québec créait en cours d'année 1971, la S.d.i. et adoptait la loi favorisant l'industrie au moyen d'avantages fiscaux. En 1973-1974, la société a accordé des aides financières à 145 entreprises, comparativement à 108 durant l'exercice précédent. Le montant des investissements de ces entreprises dépassera $265 millions (tableaux pp. 108-109). Les projets réalisés par les entreprises qui ont reçu une aide financière ont créé directement environ 8 700 nouveaux emplois ainsi que 6 750 indirectement. Pour plus de 87 p. cent des emplois du premier groupe, le taux de salaire est généralement supérieur à la moyenne du secteur industriel au Québec.

La valeur des expéditions

Les ventes du secteur industriel croissent de 4,8 p. cent en 1971. Certaines branches accroissent fortement leurs expéditions; c'est le cas des produits minéraux non métalliques qui profitent largement de la reprise dans le bâtiment; il en va de même des produits du bois, du vêtement, de la bonneterie, du matériel de transport, etc.

L'emploi (tableau p. 110)

L'emploi dans l'industrie est estimé à quelque 557 000 personnes en 1974. Les branches du vêtement, des aliments et des boissons, du papier et des produits connexes, des textiles demeurent les principaux employeurs du secteur industriel québécois.

Les salaires (tableau p. 111)

La hausse des salaires et des traitements hebdomadaires dans l'industrie est de 7,2 p. cent, comparativement à 8,2 p. cent pour le Canada. Les augmentations les plus rapides se remarquent dans les branches des produits minéraux non métalliques, des appareils et du matériel électriques, du matériel de transport, etc.

80% de la production en aluminium de la compagnie Alcan est exportée aux États-Unis et à travers le monde.

QUÉBEC — INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR ET ÉVOLUTION PAR ANNÉE (1)

Secteur	1970	1971	1972	1973*	1974**	***	71/70	72/71	73/72	74/73
	millions de dollars						pourcentage			
Industries primaires et construction (2)	459,7	666,3	795,8	853,0	896,5		44,9	19,4	7,2	5,1
Fabrication	969,0	891,8	1 066,6	1 290,4	1 700,3		– 8,0	19,6	21,0	31,8
Services d'utilité publique	918,5	1 025,8	1 173,4	1 466,9	1 629,3		11,7	14,4	25,0	11,1
Commerce, finance et services commerciaux	419,3	458,6	674,8	817,6	1 151,6		9,4	47,1	21,2	40,9
Habitation	869,6	1 070,1	1 204,6	1 431,5	1 672,7		23,1	12,6	18,8	16,8
Institutions et ministères gouvernementaux	1 074,8	1 340,0	1 315,7	1 408,1	1 592,8		24,7	– 1,8	7,0	13,1
Total	4 710,9	5 452,6	6 230,9	7 267,5	8 643,2		15,7	14,3	16,6	18,9

** Chiffres provisoires.* *** Chiffres estimatifs révisés à la mi-année.* **** Taux annuel moyen.*

(1) Incluant les réparations.

(2) Construction — dépenses de capital faites par les entrepreneurs en construction.

Source: Investissements privés et publics au Canada, revue de la mi-année (61-206), S.C.

QUÉBEC — IMMOBILISATIONS

industries manufacturières et évolution par année

Industrie	1970	1971	1972	1973*	1974**	*** 1971/70	1972/71	1973/72	1974/73
	millions de dollars					pourcentage			
Aliments et boissons	61,2	53,5	70,1	82,9	105,7	– 12,6	31,0	18,3	27,5
Caoutchouc	11,1	2,9	12,4	30,1	49,8	– 73,9	327,6	142,7	65,4
Cuir	2,6	2,5	5,0	3,1	3,1	– 3,8	100,0	– 38,0	—
Textile	44,7	39,0	47,7	49,0	57,5	– 12,8	22,3	2,7	17,3
Vêtement et bonneterie	16,4	20,0	25,1	24,2	22,5	22,0	25,5	– 3,6	– 7,0
Bois	17,3	18,6	36,0	44,0	57,8	7,5	93,6	22,2	31,4
Meubles et articles d'ameublement	4,5	6,0	9,4	13,3	17,9	33,3	56,7	41,5	34,6
Papier et produits connexes	84,7	52,0	93,9	150,6	168,6	– 38,6	80,6	60,4	12,0
Imprimerie, édition et industries connexes	19,9	16,7	17,2	14,8	18,4	– 16,1	3,0	– 14,0	24,3
Industrie métallique primaire	45,9	34,2	82,0	115,6	190,2	– 25,5	139,8	41,0	64,5
Industrie des produits métalliques	25,2	23,2	22,3	30,6	41,0	– 7,9	– 3,9	37,2	34,0
Industrie de la machinerie	8,8	10,3	9,2	9,4	23,3	17,0	– 10,7	2,2	147,9
Industrie du matériel de transport	24,6	15,1	20,5	21,8	27,2	– 38,6	35,8	6,3	24,8
Appareils et matériel électriques	27,3	44,0	22,3	25,7	34,4	61,2	– 49,3	15,2	33,9
Produits minéraux non métalliques	22.4	16,6	25,4	53,7	42,9	– 25,9	53,0	111,4	– 20,1
Dérivés du pétrole et du charbon	66,9	53,6	64,8	47,3	80,5	– 19,9	20,9	– 27,0	70,2
Industries chimiques et produits connexes	57,5	60,5	37,2	56,4	178,4	5,2	– 38,5	51,6	216,3
Industries manufacturières diverses	82,6	77,1	89,8	107,8	143,2	– 6,7	16,5	20,0	32,8
Total	623,6	545,8	690,3	880,3	1 262,4	– 12,5	26,5	27,5	43,4

** Chiffres provisoires.* ***Chiffres estimatifs révisés à la mi-année.* **** Taux annuel moyen.*
Source: Investissements privés et publics au Canada, revue de la mi-année (61-206), S.C.

QUÉBEC — EMPLOYÉS SALARIÉS DANS LES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

Industrie	1970	1971	1972	1973*	1974**	1971/70	1972/71	1973/72	1974/73
			nombre				pourcentage		
Aliments et boissons	61 080	59 700	58 572	59 465	59 833	- 2,3	- 1,9	1,5	0,6
Tabac	6 318	6 027	5 798	5 805	5 791	- 4,6	- 3,8	0,1	- 0,2
Caoutchouc	12 160	12 509	13 068	12 766	12 884	2,9	4,5	- 2,3	0,9
Cuir	14 057	13 483	13 435	13 876	13 958	- 4,1	- 0,4	3,3	0,6
Textile	37 197	36 615	38 783	40 418	40 121	- 1,6	5,9	4,2	- 0,7
Bonneterie	14 372	14 517	15 152	15 617	15 744	1,0	4,4	3,1	0,8
Vêtement	62 617	64 016	66 016	68 990	68 455	2,2	3,1	4,5	- 0,8
Bois	19 483	19 975	23 200	25 333	27 061	2,5	16,1	9,2	6,8
Meubles et articles d'ameublement	16 777	17 648	18 918	20 585	21 444	5,2	7,2	8,8	4,2
Papier et produits connexes	43 743	42 125	41 988	41 241	46 247	- 3,7	- 0,3	- 1,8	12,1
Imprimerie, édition et industries connexes	22 166	22 367	23 625	25 229	24 625	0,9	5,6	6,8	- 2,4
Industrie des métaux (Formes primaires)	26 184	25 291	25 103	27 495	30 112	- 3,4	- 0,7	9,5	9,5
Industrie des produits métalliques	35 818	35 165	35 839	37 565	40 039	- 1,8	1,9	4,8	6,6
Industrie de la machinerie	14 873	12 656	14 243	15 635	17 792	- 14,6	12,5	9,8	13,8
Industrie du matériel de transport	34 042	31 133	29 676	29 596	28 054	- 8,5	- 4,7	- 0,3	- 5,2
Appareils et matériel électriques	33 919	35 334	33 513	33 457	37 347	4,2	- 5,2	- 0,2	11,6
Produits des minéraux non métalliques	13 161	13 776	14 667	15 667	16 174	4,7	6,5	6,8	3,2
Industrie du pétrole et du charbon	3 069	3 145	3 087	N.D.	N.D.	1,8	- 1,8	—	—
Industrie chimique et produits connexes	27 854	27 061	26 047	26 552	28 369	- 2,8	- 3,7	1,9	6,8
Industries manufacturières diverses	15 240	16 048	17 148	18 644	19 685	5,3	6,9	8,7	5,6
Total	514 150	506 591	517 878	536 520	556 981	- 1,1	1,8	3,6	3,8

** Chiffres provisoires.* ***Chiffres estimatifs.*
N.D. = Non défini.
Sources: Industries manufacturières au Québec (31-205). Recensement annuel des manufactures (31-201), S.C. Direction de l'analyse et de la prévision économiques, Direction générale de la recherche et de la planification, M.I.C.

QUÉBEC — SALAIRES ET TRAITEMENTS HEBDOMADAIRES MOYENS — Industries manufacturières

Industrie	1970	1971	1972	1973*	1974**	1971/70	1972/71	1973/72	1974/73
			dollars				pourcentage		
Aliments et boissons	117,50	126,73	136,97	147,87	164,88	7,9	8,1	8,0	11,5
Tabac	149,39	160,03	173,03	189,70	206,39	7,1	8,1	9,6	8,8
Caoutchouc	115,80	125,98	131,84	141,74	156,76	8,8	4,7	7,5	10,6
Cuir	80,32	87,06	93,84	99,25	110,27	8,4	7,8	5,8	11,1
Textile	107,24	114,76	124,18	130,91	143,74	7,0	8,2	5,4	9,8
Bonneterie	83,31	91,22	98,78	108,77	120,30	9,5	8,3	10,1	10,6
Vêtement	80,07	86,67	94,87	100,98	111,78	8,2	9,5	6,4	10,7
Bois	97,78	106,18	116,94	132,61	150,25	8,6	10,1	13,4	13,3
Meubles et articles d'ameublement	102,71	110,72	117,48	124,93	139,30	7,8	6,1	6,3	11,5
Papier et produits connexes	151,44	163,69	177,60	187,91	214,40	8,1	8,5	5,8	14,1
Imprimerie, édition et industries connexes	136,93	144,76	160,52	172,41	184,48	5,7	10,9	7,4	7,0
Industrie métallique primaire	156,57	166,42	179,02	192,26	219,95	6,3	7,6	7,4	14,4
Industrie des produits métalliques	133,24	142,10	153,13	161,08	177,83	6,6	7,8	5,2	10,4
Industrie de la machinerie	**146,56**	**157,96**	**165,91**	**174,82**	**192,83**	7,8	5,0	5,4	10,3
Industrie du matériel de transport	144,13	156,52	167,63	180,17	203,41	8,6	7,1	7,5	12,9
Appareils et matériel électriques	140,08	153,32	161,42	169,30	190,46	9,5	5,3	4,9	12,5
Produits minéraux non métalliques	136,58	150,26	165,06	175,01	194,79	10,0	9,8	6,0	11,3
Industrie chimique et produits connexes	145,49	155,69	167,06	178,57	193,93	7,0	7,3	6,9	8,6
Industries manufacturières diverses	103,04	112,71	118,63	125,38	136,66	9,4	5,3	5,7	9,0
Fabrication	122,82	131,92	141,79	151,17	169,16	7,4	7,5	6,6	11,9

** Chiffres provisoires.* ***Chiffres estimatifs.*

Sources: Emploi, gains et durée du travail (72-002), S.C. Direction de l'analyse et de la prévision économiques, Direction générale de la recherche et de la planification, M.I.C.

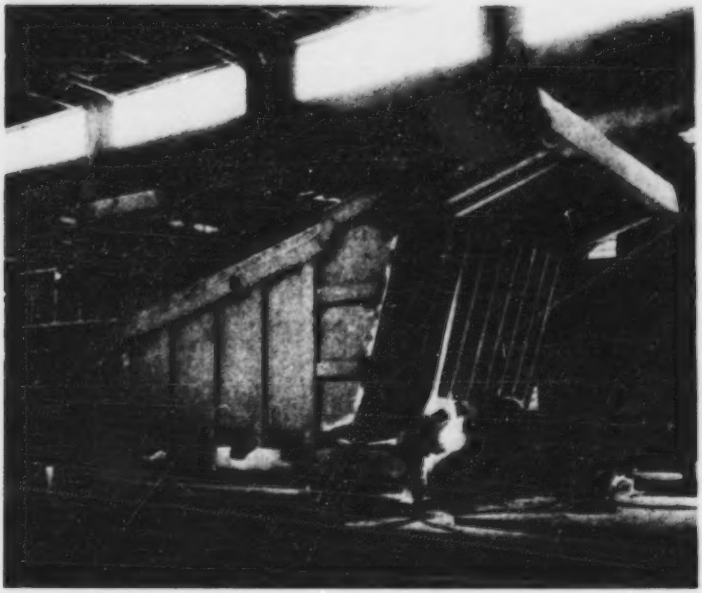

Une industrie qui jouit de l'aide au développement industriel: l'Atlas Hoist Body Inc., fabricant de bennes.

VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION
(en millions de dollars)

	1967	1968	1969	1970	1971
Agriculture	609,4	620,4	663,9	665,3*	649,5**
Forêts (activité de l'abattage)	321,4	308,4	330,5	347,6**	320,6**
Pêche et trappage	8,7	9,8	11,0	12,9	12,4*
Mines (valeur au niveau de l'extraction)	589,0	554,5	568,6	597,6	576,6
Construction	2 543	2 552	2 696	2 789	3 253*
Énergie électrique	485,9	539,4	575,2	664,9	693,6

Source: La situation économique au Québec en 1971, ministère de l'Industrie et du Commerce.

**Chiffres provisoires.*

***Chiffres estimatifs.*

L'aide de l'État au développement industriel

En plus des mesures d'assistance existant au niveau fédéral, le gouvernement du Québec met à la disposition des industriels divers moyens visant à favoriser l'augmentation de l'emploi et l'accroissement rapide de la production.

Depuis juillet 1968, la loi de l'aide au développement industriel régional accorde des primes aux entreprises industrielles qui réalisent des investissements dans toutes les régions du Québec, exception faite de celle de Montréal. Les 340 projets approuvés au 31 mars 1972 portent sur des investissements de 221,9 millions et doivent être complétés avant le 31 décembre 1972. Compte tenu de subventions fédérales s'appliquant à certains de ces projets ($11,9 millions), les primes versées par le Québec s'élèvent à $28,6 millions.

Deux programmes supplémentaires intéressant la région de Montréal ont été mis sur pied en 1969 pour encourager le développement de certaines branches particulièrement favorables à l'économie québécoise. Au 31 mars 1972, le programme de stimulation au développement de certaines entreprises comptait 37 projets approuvés représentant des investissements de plus de $33 millions; à la même date, on avait accepté huit projets en vertu du programme d'assistance financière à l'industrie de pointe pour des investissements totalisant $116,4 millions. Ces deux programmes se sont terminés en 1972.

Le 1er juin 1971, le gouvernement procédait à une restructuration importante de ses mesures d'assistance en créant la Société de développement industriel (S.d.i.). Succédant à l'Office du crédit industriel et destinée à devenir le seul organisme chargé de l'assistance financière à l'entreprise, la S.d.i. est dotée de pouvoirs étendus qui lui permettent d'offrir une gamme complète de moyens de financement (prêts, garantie de prêt, prise en charge d'une partie des frais d'emprunt, participation minoritaire au capital-actions, etc.). Après 10 mois d'activité, la S.d.i. avait accordé 67 prêts au taux du marché ($5,1 millions), 20 prêts à taux réduit ($9,1 millions) et 6 prises en charge d'une partie des frais d'emprunts ($1,6 million). Il est à noter qu'au cours de ses quatre années d'existence, l'ancien Office du crédit industriel avait accordé à 289 entreprises des prêts totalisant $39,3 millions.

Enfin, le gouvernement accorde certaines exonérations fiscales aux entreprises industrielles qui, avant le 31 mars 1974, réaliseront des projets d'investissement mettant en oeuvre une technologie avancée ou visant la fabrication de produits peu ou pas fabriqués au Québec. Les entreprises peuvent déduire de leur revenu imposable un montant allant de 30 à 100 p. cent de leurs investissements annuels, selon la région où elles s'implantent.

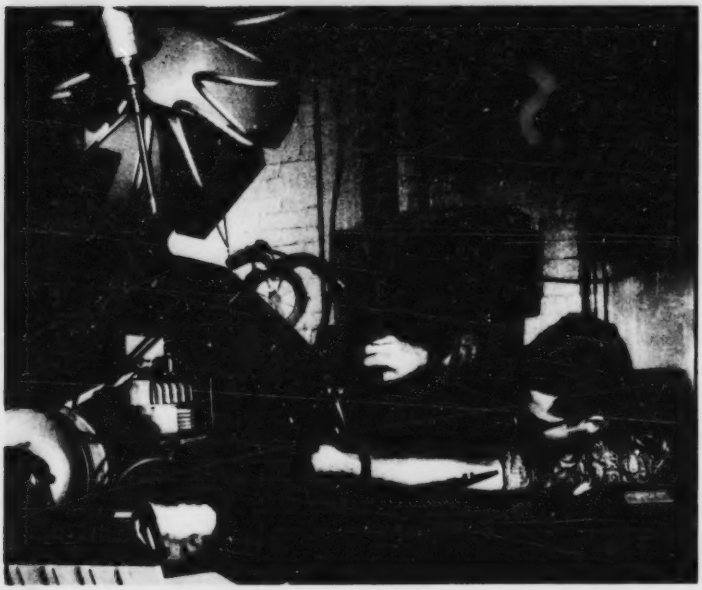

Bombardier l'une des plus grosses entreprises québécoises, pionnière mondiale dans l'industrie de l'auto-neige. Concepteur de la moto-neige, Bombardier en est encore le plus important producteur.

LOIS DE L'AIDE À L'INDUSTRIALISATION RÉGIONALE

(Projets approuvés au 31 mars 1972)

Programme	Nombre de projets	Investissement $000	Prime $000
Loi de l'aide au développement industriel régional	340	221 860	28 557
Programme pour stimuler le développement de certaines industries	37	33 094	4 610
Programme d'assistance financière à l'industrie de pointe	8	116 417	15 199
Total	385	371 371	48 366

Source: Service de la politique industrielle, ministère de l'Industrie et du Commerce.

LE COMMERCE ET LES ACTIVITÉS DE SERVICE

Créé en 1943, le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec se compose de sept grandes directions générales: la direction générale de l'expansion industrielle, la direction générale de l'industrie, la direction générale des services aux entreprises, la direction générale de la recherche et de la planification, le Bureau de la statistique du Québec, la direction générale de l'administration et la direction générale des pêches maritimes.

Le ministère a pour fonctions principales de favoriser l'industrie et le commerce par tous les moyens qu'il juge utiles, de collaborer avec le gouvernement fédéral dans l'application des lois y afférentes, de suggérer toutes mesures visant à promouvoir la vente des produits québécois, tant au Canada qu'à l'étranger.

Le commerce intérieur

Le commerce intérieur englobe toutes les opérations relatives aux denrées qui parviennent au consommateur par l'entremise des agences et services d'entreposage, des grossistes et des détaillants, des établissements financiers. Il comprend aussi diverses activités de service, tels les établissements hôteliers, les restaurants, les cinémas.

La valeur des ventes au détail au Québec est estimée en 1974 à 11 milliards, soit un accroissement de 14,8 p. cent par rapport à 1973. Il faut souligner ici que ces augmentations incluent les hausses de prix, qu'il faudrait idéalement exclure pour avoir une idée plus juste de l'évolution du volume des ventes.

Le commerce extérieur

Le Québec exporte vers presque tous les points du globe, son principal client étant naturellement les États-Unis vers lesquels étaient dirigés en 1973 plus de 60 p. cent de nos exportations.

Les autres clients du Québec sont par ordre d'importance: le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne, le Japon, les Pays-Bas, la France et l'Italie.

Les principales exportations du Québec sont le papier à imprimerie, le minerai de fer, le cuivre, l'aluminium, les véhicules et pièces, l'amiante, les avions et pièces et le bois d'oeuvre. En 1973, les exportations ont atteint $4 231 millions.

MONTRÉAL, LA MÉTROPOLE

«. . . Montréal est une oasis au coeur d'un continent traditionaliste et puritain sur les bords. D'ailleurs, Canadiens et Yankees y affluent volontiers quand ils ont le cafard, ou encore quand ils ont envie d'une cuisine civilisée, d'une bonne bouteille, ou de faire, comme on dit, quatre pas dans les nuages. . . »

Jean Pellerin (10)

Evénement peut-être unique dans l'histoire, naissait en 1642 une petite bourgade, avant-poste français sur le Haut-Saint-Laurent et qui, consacrée à la Vierge par ses fondateurs, était une entreprise mystique vouée à l'évangélisation des indigènes. Or, Ville-Marie est devenue Montréal, centre nerveux du Québec industriel. Il pousse désormais en hauteur, s'amplifie, se gonfle, devient nettement l'une des grandes villes du monde; il a résolument opté pour la silhouette dite « américaine ».

En moins de dix ans, on a rasé en plein coeur de la ville une superficie de 38,4 ha (95 acres), qu'on a livrée à un gigantesque ensemble de buildings — hôtels et centres commerciaux, cinémas, salles d'expositions, immeubles à usage de bureaux — reliée aux deux plus grandes gares ferroviaires. Véritable ville dans la ville dont les divers éléments s'imbriquent selon un plan cohérent, l'ensemble est desservi par un réseau de galeries et de couloirs souterrains. Celui-ci à son tour, grâce à 22,6 km (16 mi) de voies de métro, est rattaché à d'importants secteurs du reste de l'agglomération.

Pour faciliter l'accès à cette immense ruche, dont le coût de construction a atteint plusieurs centaines de millions de dollars, on a dû adapter l'équipement routier à la même cadence. Une couronne de voies de ceinture a pris forme, attachée d'une part à la Transcanadienne dans le sens est-ouest, puis dans l'axe nord-sud, à l'autoroute des Laurentides, à celle des Cantons de l'Est et aux routes menant

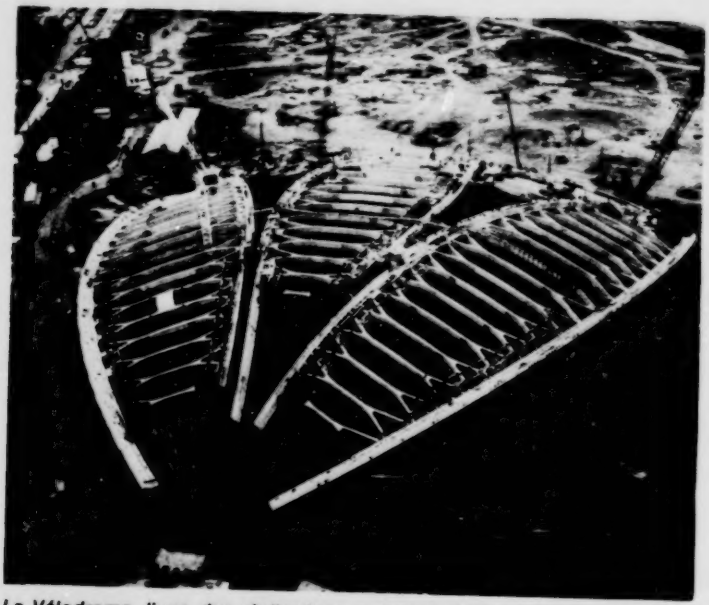

Le Vélodrome, l'une des réalisations architecturales prévue dans le cadre des jeux Olympiques de Montréal.

aux voies rapides de l'Etat de New York. Poussant l'audace, on a jugé bon de lancer la Transcanadienne au travers du centre-ville, contrairement à ce qui se pratique partout dans le monde où les autoroutes contournent les zones à forte densité. Les deux larges voies de la Transcanadienne plongent à quelque 26 m (85 pi) sous terre et passent à proximité des plus grands immeubles du Canada sans le moins du monde gêner la circulation de surface, fût-ce aux heures de pointe. Ainsi a-t-on vu se superposer à la trame urbaine traditionnelle, composée de rues plus ou moins étroites et encombrées, un réseau ultra-moderne et autonome dont l'implantation a nécessité un très grand effort matériel.

Ces grands travaux font de Montréal une ville d'avant-garde. On les a accélérés pour la plupart à la veille de l'Exposition universelle et internationale de 1967 et ils se poursuivent toujours dans toute la périphérie, à la veille de la tenue des jeux Olympiques de 1976.

Plus hétérogène que celle de Québec, la population de Montréal compte près de 500 000 anglophones, soit 24 p. cent de l'ensemble qui groupe 2 187 155 habitants (Recensement de 1971).

L'exploitation de la forêt
(Photo: Paul & Lambert)

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le territoire québécois est immense, on le sait. Aujourd'hui encore, il compte à peine 10 habitants au mi² (2,59 km²). On peut dès lors imaginer l'ampleur des difficultés que rencontre le planificateur dont la tâche consiste à aménager un territoire comportant une aussi faible densité.

Au début du XVII[e] siècle, les colonisateurs français découvrent du gibier aux fourrures rares et des forêts sans limites connues. Pendant 200 ans la vie économique demeure liée de très près à l'agriculture et à la traite des pelleteries. Ce n'est qu'au XIX[e] siècle qu'on se rend compte que l'avenir du Québec se trouve dans l'exploitation des ressources naturelles: forêts, sous-sol, cours d'eau, aussi bien que dans la culture du sol et dans l'élevage. Au XX[e] siècle la découverte et la mise en valeur des richesses minières du Nouveau-Québec viennent confirmer cette vocation industrielle.

L'étendue du territoire, sans commune mesure avec celle des pays d'Europe, en a longtemps retardé l'aménagement; les moyens de communication étant, à toutes fins utiles, inexistants, l'isolement régnait en maître et avec lui son corollaire, la pauvreté. On ne doit

pas non plus ignorer que les pouvoirs publics ont beaucoup tardé à jouer leur rôle normal de levier de l'activité économique.

Aujourd'hui, afin d'accélérer l'exploitation des ressources, le gouvernement du Québec doit intervenir dans la vie économique, comme il est de pratique courante dans la plupart des pays d'Occident. C'est ainsi qu'il a créé plusieurs sociétés nationales, qu'il a nationalisé la très grande majorité des entreprises privées qui produisaient de l'électricité, qu'il consent des investissements massifs dans l'exploitation du potentiel énergétique, qu'il développe des services d'expansion industrielle, qu'il construit des routes d'accès aux ressources, qu'il aménage même des agglomérations minières. Pour présent qu'il soit dans certains secteurs, l'État ne s'impose pas nécessairement et le secteur privé n'en conserve pas moins un rôle primordial; le public et le privé sont donc complémentaires.

L'ÉNERGIE

Le secteur de l'énergie joue un rôle fondamental dans la croissance des états modernes tant par les emplois qu'il suscite que par les innovations techniques qu'il fait naître.

La géographie particulière du Québec et son intégration graduelle au contexte socio-économique nord-américain en font un grand consommateur d'énergie.

L'État s'intéresse à la question énergétique par l'entremise du ministère des Richesses naturelles.

Dans le passé, des actions ont été entreprises pour garantir un droit de regard dans ce domaine. L'extension de l'activité de la Régie de l'électricité et du gaz en 1960 et du mandat de l'Hydro-Québec en 1962 assurait au gouvernement québécois une présence en matière de gaz et d'électricité.

En 1969, cette présence allait se manifester face à une autre source d'énergie: le pétrole. En effet, la création de la SOQUIP (Société québécoise d'initiatives pétrolières) permettait d'agir dans les secteurs de l'exploration, de la production, du raffinage, de la distribution et de la vente du pétrole.

Le gouvernement du Québec décidait, en 1970, de créer au sein du ministère des Richesses naturelles une Direction générale de l'énergie ayant pour mandat l'élaboration et l'application d'une politique de l'énergie.

L'électricité

L'électricité constitue la seule source importante d'énergie d'origine purement québécoise. Elle représente 20,39 p. cent de l'énergie totale nette destinée à la consommation.

Siège social de l'Hydro-Québec vu de la Banque Royale à Montréal. (Office du film du Québec).

La production totale d'électricité est passée de 43,6 milliards de kWh en 1958 à 80,2 milliards de kWh en 1973.

La production d'électricité d'origine hydro-électrique représente l'essentiel de la production, (79,8 milliards de kWh en 1973, soit 99,5 de la production totale), et place le Québec au premier rang des producteurs canadiens.

Cette production est réalisée par trois groupes de producteurs: un service public paragouvernemental (l'Hydro-Québec: 72 p. cent), des services municipaux et privés ainsi que des établissements industriels.

En 1973, le Québec a exporté 12,2 milliards de kWh (essentiellement vers l'Ontario). Durant la même année, le Québec a reçu 14 milliards de kWh des autres provinces canadiennes; il s'agit surtout de l'électricité en provenance des chutes Churchill (Terre-Neuve).

Le Québec est le second en importance des consommateurs canadiens d'électricité. En 1973, l'électricité a représenté 20,4 p. cent de l'énergie totale nette destinée à la consommation.

L'Hydro-Québec, entreprise de premier plan dans l'aménagement du territoire, en particulier dans la mise en valeur du potentiel énergétique, fut créée en 1944 pour prendre la direction d'une société privée, la Montréal Light Heat and Power, et de ses filiales que l'État décidait d'acquérir. Avec la nationalisation, en mai 1963, de ce qui restait de firmes privées, l'Hydro-Québec est allée de progrès en progrès comme producteur et distributeur d'électricité. Au 31 octobre 1976, elle aura fourni 10 milliards de kWh au Nouveau-Brunswick et au 31 mai 1977, elle en aura vendu 37 milliards à l'Ontario. De plus entre 1977 et 1996, elle vendra au New York Power Pool (consortium de sociétés privées) les excédents d'énergie dont le réseau québécois pourra disposer au profit de l'immense agglomération new-yorkaise. La pointe de la consommation survient l'été dans cette région (climatisation), tandis qu'elle survient l'hiver au Québec (chauffage). Au cours des cinq premières années de validité de l'entente, l'entreprise québécoise livrera 14,14 milliards de kWh, tout en se réservant certains droits de rappel en cas de nécessité.

En résumé

Voici un tableau synthèse de l'énergie totale nette destinée à la consommation québécoise en 1973:

	Pétrole (1)	Électricité	Gaz (2)	Charbon (3)	Total
Énergie totale nette en millions de B.T.U. (10^6)	920 723 436	256 278 005	62 943 196	16 681 821	1 256 626 458
En pourcentage	73,27	20,39	5,01	1,33	100,00

Source: Bilan énergétique du Québec (1958 - 1973) Eng. G.8 ministère des Richesses naturelles.

(1) Comprend le pétrole brut et les produits suivants: essence avion, essence pour moteurs, carburéacteurs, kérosène, huiles diesel, huiles légères, huiles lourdes, coke de pétrole, gaz de pétrole, gaz de pétrole liquéfiés et gaz de distillation.

(2) Gaz naturel.

(3) Y compris coke et gaz de four à coke.

Ainsi donc, toute la production et le transport de l'électricité est désormais la responsabilité de l'Hydro-Québec, exception faite de l'énergie hydro-électrique que produisent pour leur propre consommation quelques municipalités et quelques très grosses entreprises. Nantie des pouvoirs d'une société ordinaire, l'Hydro jouit de plus des mêmes prérogatives que le gouvernement à l'égard du pouvoir judiciaire: tous ses biens appartiennent au Québec. Elle investit

quelque $350 millions* par an dans l'amélioration de son matériel en vue de répondre efficacement aux besoins croissants de tous les secteurs économiques.

Au 31 décembre 1973, la puissance installée du Québec était de 14,8 millions de kW et celle de l'Hydro-Québec (en excluant Churchill Falls), de 11,1 millions de kW.

PRODUCTION HYDRO-ÉLECTRIQUE
1930 - 1973

Année	Québec (en millions de kWh)	En pourcentage de la production canadienne
1930	8 823	48,77
1940	16 011	53,18
1950	28 466	51,40
1960	50 433	44,06
1970	69 640	34,6
1973	79 091	40,86

Source: Electric Power Statistics (57-001 et 57-002)

** Moyenne pour les cinq dernières années. En 1973, les investissements de l'Hydro-Québec, y compris les $229 millions pour le financement des travaux de la baie James, se sont élevés à $550 millions.*

En plus de l'hydro-électricité (48 centrales), l'Hydro-Québec exploite aussi bon nombre de petites centrales thermiques pour alimenter les régions isolées du nord de la province. La seule grande centrale thermique, celle de Tracy, près de Sorel, mise en service de 1966 à 1968, a une puissance de 600 000kW et fonctionne à partir de l'huile lourde; on l'utilise pour faire face aux pointes. Quant à la centrale nucléaire de Gentilly, au sud-est de Trois-Rivières, elle a atteint sa pleine puissance de 250 000 kW; on l'utilise comme centrale de base.

Sur le plan des lignes à haute tension, l'Hydro-Québec a réalisé en 1965 une première mondiale: le transport de l'énergie sous tension de 735 kV, qui comprend aujourd'hui un réseau de 4039,07 km (2510,3 mi) de circuits à 735 kV, reliant les installations Manicouagan-Outardes aux grands centres de consommation, soit une distance de quelque 584 km (365 mi).

D'autre part, en vertu d'un important contrat d'une validité de plus de 65 ans, passé entre la société québécoise et la Churchill Falls (Labrador) Corporation, l'Hydro-Québec recevra la presque totalité de la production d'une centrale de 5 225 000 kW, actuellement en chantier. Les livraisons ont commencé en décembre 1971, également sous tension de 735 kV, et s'étaleront jusqu'en 1976. Cette centrale, située à 1 120 km (700 mi) au nord-est de Montréal, possédera 11 groupes générateurs et aura une production annuelle moyenne de 34,5 milliards de kWh.

Barrage Daniel Johnson (Manic V), élément le plus spectaculaire de l'aménagement des rivières aux Outardes et Manicouagan.
(Photo Hydro-Québec).

Manicouagan - Outardes

La rivière aux Outardes et la Manicouagan, deux cours d'eau parallèles et très rapprochés, coulent du plateau laurentien pour se jeter dans l'estuaire du Saint-Laurent, près de Baie-Comeau, quelque 410 km en aval de Québec (255 mi). Un ensemble de sept centrales y a été prévu, qui doit fournir une puissance de 5 476 010 kW. Des trois centrales des Outardes et des quatre de la Manicouagan, l'installation la plus universellement admirée est celle de Manic V, dont la construction, à la pointe des travaux, a nécessité l'embauche de 8 500 ouvriers. L'ouvrage qui la domine, le barrage Daniel-Johnson, s'élève sur une hauteur au plus creux de 215 m (703 pi); sa voûte centrale abriterait aisément la coupole de Saint-Pierre de Rome. Longueur en crête: 1 280 m (4 310 pi); superficie du lac de retenue, le quatrième du monde par sa superficie: 2 000 km² (800 mi²).

Le Village-roulottes de Radisson près de La Grande Rivière, à la baie James.

La Société de développement de la baie James

La Société de développement de la baie James (SDBJ) est une compagnie à fonds social constituée en 1971. La société a pour objet de susciter et d'effectuer le développement et l'exploitation des richesses naturelles de la région de la baie James en donnant priorité aux intérêts québécois. La SDBJ exécute son mandat directement, ou à l'aide de ses filiales, et avec la collaboration des autres agents de la vie économique et industrielle. Le gouvernement du Québec contribue au financement de la SDBJ en souscrivant une somme annuelle de $10 millions qui formera, au bout de 10 ans, le capital-actions de $100 millions.

Parmi les objectifs principaux de la SDBJ: planifier le développement humain dans le territoire pendant et après l'aménagement des installations hydroélectriques; protéger le milieu naturel; assurer au Québec le maximum de retombées économiques du développement; administrer le territoire constitué en municipalité.

Les principales filiales de la Société de développement de la baie James couvrent ou couvriront cinq secteurs d'exploitation: électricité, forêts, mines, télécommunications et tourisme. D'autres filiales seront créées selon les besoins.

L'année 1974 a été marquée par le parachèvement des grandes infrastructures de base nécessaires au développement du territoire.

La plus importante, la route Matagami-Radisson-Fort George, est achevée. Déjà, en 1973, les 280 premiers km (175 mi) avaient été revêtus en gravier, le reste de la route étant carrossable pour les véhicules lourds. En 1974, la société a fait compléter, selon l'échéancier, les 440 km suivants (275 mi), ainsi que les travaux de drainage prévus.

La construction de cette route de gravier aura coûté $200 millions et procuré du travail à près de 6 000 hommes pendant deux ans. Furent également achevés en 1974, les deux derniers ponts de la route, portant le total des ouvrages construits à douze.

Le revêtement de la piste de 1 982 m (6 500 pi) de l'aéroport de La Grande Rivière constitue un autre grand pas dans l'amélioration du trafic aérien vers le nord.

L'aménagement à Radisson, sur les bords de La Grande Rivière, d'un parc de quelque 230 caravanes représente une étape importante dans la réalisation du projet d'implantation d'une ville à cet endroit.

Il y a lieu de souligner particulièrement un nouveau domaine d'activité qui pourrait être appelé à jouer un rôle particulièrement important dans le développement du territoire: la recherche intensive de gisements d'uranium et l'étude commencée en 1974 sur la possibilité d'implanter une usine d'enrichissement isotopique de ce métal.

Enfin en 1974, une entente de principe est intervenue entre, d'une part, le Grand Council of the Crees (of Québec), Américiens, La Northern Québec Inuit Association et, d'autre part, le gouvernement du Québec, la Société de développement de la baie James, la Société d'énergie de la baie James, la Commission hydroélectrique du Québec (Hydro-Québec) et le gouvernement du Canada. Les négociations se poursuivront, en 1975, en vue de la conclusion d'une entente définitive.

Le gaz naturel

La consommation québécoise de gaz naturel représente environ 5 p. cent du bilan énergétique total.

L'essentiel de l'approvisionnement est assuré par des importations en provenance de l'ouest canadien. Ainsi, en 1973, le Québec a reçu 67 853 millions de pieds cubes de gaz naturel.

Le transport s'effectue par l'intermédiaire du gazoduc de Trans-Canada Pipelines Company. Il dessert le Québec depuis 1958 et alimente les régions de Montréal, Hull et Rouyn-Noranda. La distribution est assurée par trois sociétés.

Le Québec produit un peu de gaz naturel à partir du gisement de Pointe-du-Lac, près de Trois-Rivières. En 1973, ce gisement a produit 197 millions de pieds cubes, soit approximativement 0,007 p. cent de la production canadienne.

LE PÉTROLE

Aucune quantité commerciale de pétrole brut n'ayant été découverte au Québec, la totalité de ses besoins est satisfaite par les importations.

En 1973, les importations de pétrole brut se son élevées à 106 millions de barils, soit 7,8 p. cent de plus qu'en 1972. Celui-ci provient essentiellement du Vénézuéla (51), du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (34) et du Nigéria (9 p. cent). Pour la première fois depuis l'instauration de la ligne Borden, en 1959, le Québec recevait en 1973 du pétrole brut en provenance de l'ouest canadien: 5 millions de barils, soit 2,6 p. cent des importations totales.

Le raffinage est assuré par six entreprises à Montréal et une septième à Québec. La capacité de production s'élevait à 608 500 barils, au 31 décembre 1973.

Le transport du pétrole brut destiné aux raffineries montréalaises s'effectue par trois pipelines, d'une capacité totale de 535 000 barils par jour en provenance de Portland (Maine — U.S.A.). La raffinerie de Québec est apprivisionnée par pétroliers via le Saint-Laurent.

Les importations, depuis l'étranger, de produits pétroliers énergétiques ont été de 34,4 millions de barils. Durant la même année, le Québec en exportait 51 millions de barils.

Quant à la consommation intérieure, elle a été de 160,3 millions de barils en 1973, soit une augmentation de 6 p. cent comparativement à celle de 1972.

En 1973, la consommation de pétrole a représenté 73,3 p. cent de la consommation énergétique totale. Cette consommation s'est répartie entre quatre secteurs d'utilisation: secteur résidentiel (22,6 p. cent), secteur commercial (16,5 p. cent), secteur des transports (43,3 p. cent), et le secteur industriel (17,6 p. cent).

Au cours de cette même année, les dépenses effectuées au Québec en vue de la recherche de pétrole et de gaz naturel ont diminué de 64 p. cent (forage 13 762 m en 1973 soit 5 puits; comparativement à 24 823 m en 1972 pour un total de 11 puits).

LES TRANSPORTS

Si la mise en valeur des ressources hydro-électriques a contribué pour une large part au progrès économique du Québec, l'organisation des transports et des communications n'a pas eu moins d'importance: le pays est immense et ses besoins sont considérables. Le mot de Stuart Mill, « produire, c'est mouvoir », résume le rôle capital de l'infrastructure des transports dans l'économie, car ce sont les débouchés commerciaux qui stimulent la production.

Grâce à l'action énergique des gouvernements et à l'initiative privée, le Québec dispose aujourd'hui de réseaux de transports et de communications rapides et efficaces. Ni les distances, ni les rigueurs du climat ne représentent désormais d'obstacles insurmontables. En dépit de précipitations pouvant, certains hivers, excéder un peu plus de trois mètres (120 po), un matériel puissant et moderne permet l'enlèvement de la neige avec une célérité telle qu'il annule dans une forte mesure les inconvénients de l'hiver de la vallée du Saint-Laurent, l'un des points les plus neigeux du globe.

L'équipement routier

Depuis 1914, le parc automobile est passé de 7 413 unités à 3 078 748 en 1973. Ces chiffres se fondent sur la statistique de l'immatriculation des véhicules automobiles du ministère des Transports. Ils comprennent tous genres de véhicules, depuis les voitures particulières, autobus et autocars, en passant par les machines agricoles et les motos-neige dont on a dénombré quelque 236 600 unités à la fin de 1974. C'est assez dire l'effort gigantesque que le ministère responsable a dû déployer afin d'équiper graduellement le territoire d'un appareil routier adapté aux exigences des transports contemporains. On y trouve donc, y compris quelque 10 000 ponts et 248km d'autoroutes à péage (155 mi), des voies principales d'une longueur totale de 6 452 km (4 033 mi) et des routes secondaires atteignant une distance de 11 430 km (7 143 mi); routes diverses: 72 192 km (45 120 mi), pour un grand total de 90 074 km (56 295 mi).

Le tronçon québécois de la Transcanadienne est terminé; il compte 635km (395 mi) des frontières de l'Ontario à celles du Nouveau-Brunswick. C'est incontestablement la plus importante des grandes voies de communication du Québec, car elle relie Québec à Montréal en passant à proximité de nombreuses localités industrielles dans l'arrière-pays de la rive droite du Saint-Laurent.

Dans le domaine de l'équipement routier, le génie civil québécois a produit de nombreux ouvrages dignes de mention.

Le pont-tunnel Lafontaine

Merveille de technique et d'esprit d'invention, il permet la sortie de l'île de Montréal vers la rive droite du Saint-Laurent dans l'axe de la Transcanadienne et il libère d'autant les autres ponts dont les embarras de naguère sont restés célèbres. Construit au coût de $75 millions, c'est le plus gros ouvrage en précontraint d'Amérique du Nord. Il repose, dans sa partie centrale, sous 24,4 m d'eau (80 pi) dans le lit du fleuve, dégageant ainsi la rade et le chenal maritime. D'une longueur hors tout de 1,98 km (1,24 mi), la circulation y est contrôlée dans deux couloirs (trois voies dans les deux sens) grâce à un dispositif de télévision en circuit fermé. La statistique du ministère des Transports révèle qu'en 1973 la moyenne quotidienne des véhicules

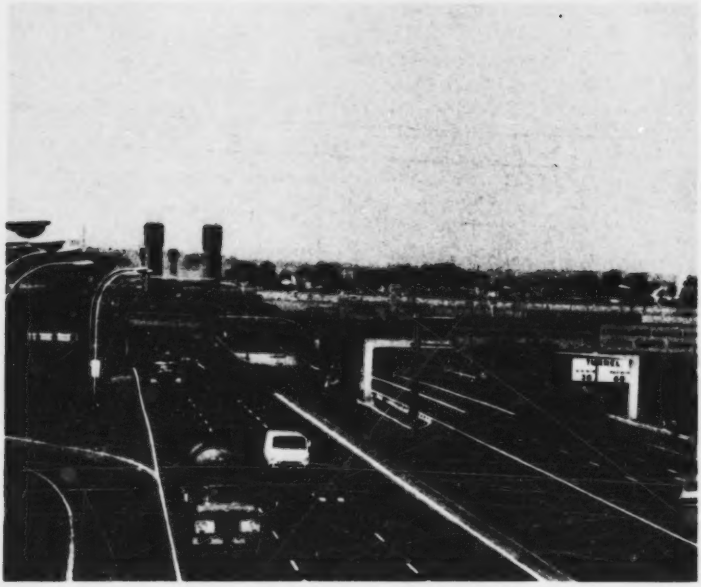

Le pont-tunnel Louis-Hyppolyte Lafontaine: les approches du tunnel sur l'île de Montréal.
(Office du film de Québec).

qui empruntent l'une des six voies s'est élevée à 66 497. Huit ans après son inauguration, le pont-tunnel Lafontaine est toujours sujet d'étonnement des délégations étrangères officielles, des ingénieurs de tous les pays et du simple automobiliste auquel il rend des services signalés.

Le pont Laviolette

Seul lien routier sur le Saint-Laurent entre Montréal et Québec, le pont Laviolette relie Trois-Rivières à la rive droite depuis décembre 1967. Avec ses 2,69 km (1,68 mi), c'est le plus long ouvrage du genre au Québec, ses approches nord et sud étant presque aussi longues que la structure métallique elle-même. Sa caractéristique principale est son arche centrale à tirants d'une portée de 335,5 m (1 100 pi); elle repose sur quatre caissons et soutient le tablier à l'aide de 50 câbles de suspente en acier d'un diamètre de quelque 8 cm (3 po); gabarit de circulation maritime: 48,8 m (160 pi). Il possède quatre voies carrossables de 14,64 m (48 pi). Le pont Laviolette a été construit au coût de $50 millions. En 1973, le débit moyen du trafic y a été de 10 775 véhicules par jour.

De gauche à droite: le pont Pierre Laporte et le pont de Québec vus de la rive sud.
(Photo: Direction générale du tourisme, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche).

Le pont Pierre-Laporte

De 1917 à la fin des années 1920, le pont de Québec a été le pont cantilever le plus long du monde. Devenu insuffisant devant l'accroissement du parc automobile, il a fallu songer à construire un nouvel ouvrage qui a été inauguré en fin d'année 1970 et qu'on a baptisé du nom du ministre assassiné en octobre de la même année: Pierre Laporte. Il s'agit du pont suspendu le plus long du Canada, d'une longueur totale de 1 040 m (3 414 pi), et dont la travée centrale de 668 m (3 190 pi) enjambe le chenal maritime à une hauteur minimum de 45,7 m (150,4 pi) au-dessus des plus hautes eaux. Situé à 8 km (5 mi) à l'ouest du centre-ville parallèlement à l'ancien pont, le pont Pierre-Laporte est, avec ses approches, ses échangeurs et ses ouvrages auxiliaires, l'une des pièces maîtresses de l'équipement autoroutier de la capitale. Ses six voies de circulation que peuvent emprunter 90 000 véhicules par jour permettent une liaison rapide et directe entre la Transcanadienne au sud et les autoroutes périphériques au nord. Il viendra naturellement se greffer à la future autoroute Montréal-Québec, actuellement en chantier sur la rive gauche du Saint-Laurent.

Pistes d'atterrissage de l'aéroport international de Dorval.
(Office du film du Québec).

Les lignes aériennes

Grâce aux relations aériennes, Montréal se trouve au carrefour des grandes voies commerciales reliant l'Amérique du Nord à l'Europe et à l'Asie. Dix-sept sociétés assurent la liaison entre Montréal, siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et d'associations internationales de transport aérien, et la plupart des grandes capitales et métropoles.

À l'aéroport international de Montréal-Dorval on compte en moyenne quelque 96 000 vols (arrivées et départs). Au cours de la décennie 1963-1973, le trafic-voyageurs est passé de 2,5 millions à 7,5 millions, soit un accroissement de 200 p. cent.

Très développée, l'infrastructure des transports aériens comprend 64 aéroports et 220 pistes d'atterrissage ou bases d'amerrissage contrôlés. Le reste du territoire, encore que d'une densité moindre que les régions de Montréal et de Québec, ne dispose pas moins d'un équipement assez important; il ne faut pas oublier que l'avion demeure en bien des endroits des régions septentrionales le seul moyen d'accès pratique. Diverses lignes intérieures desservent le territoire, y compris le Nouveau-Québec et les îles de la Madeleine dans le golfe du Saint-Laurent.

Le nouvel aéroport de Mirabel, à Sainte-Scholastique.
(Graetz Bros. Ltée).

Un nouvel aéroport à Montréal

Signalons, d'autre part, la mise en chantier en juin 1970 d'un nouvel aéroport international au nord de Montréal, dans une localité appelée Sainte-Scholastique; il portera le nom de Mirabel.

C'est au gouvernement fédéral qu'incombe, au Canada, la responsabilité des aéroports et du transport aérien. Toutefois, devant l'ampleur du chantier et de ses répercussions de tous ordres sur le plan socio-économique, le gouvernement du Québec, par une loi spéciale adoptée en juin 1969, a créé un organisme qui s'est tout d'abord appelé *Bureau d'aménagement des environs d'un nouvel aéroport international au Québec*. Cette équipe technique de spécialistes a été ensuite groupée sous le titre de *Service d'aménagement du territoire de la région aéroportuaire* (SATRA). Le mandat du SATRA s'étant achevé à la fin de 1973, c'est l'Office de planification et de développement qui a pris la relève pour mettre au point un programme de développement global, en collaboration avec plusieurs organismes et la majorité des ministères. Ce schéma a pour buts de créer l'harmonie entre l'aéroport et sa région; de maximiser les retombées économiques qu'entraîne l'implantation d'un tel ouvrage et de procéder à la réorganisation du territoire.

Un navire des lacs pénètre en amont dans l'écluse de St-Lambert dans la voie maritime.
À l'arrière plan, Terre des Hommes.
(Le Centre photographique du gouvernement canadien).

L'aéroport international de Montréal-Mirabel sera en mesure d'accueillir dès 1980 plus de 10 millions de voyageurs par an. De plus, il fera de la métropole québécoise le centre le plus important de transbordement de fret aérien, la plaque tournante la mieux conçue pour desservir tout le nord-est du continent.

Complexe aéroportuaire intégré, Mirabel comprendra notamment un parc industriel aménagé de telle façon que l'avion, l'usine et l'entrepôt ne feront qu'un. Réalisé uniquement en fonction du fret, l'aménagement favorisera les mouvements de l'import-export et l'assemblage des produits ouvrés.

Mirabel sera le plus vaste ensemble du genre jamais construit en Amérique du Nord: 35 612 ha (Dallas-Fort Worth: 7 000 ha; Charles-de-Gaulle: 3 000 ha). Il sera inauguré officiellement à l'automne de 1975, ce qui marquera la fin de la première phase de l'aménagement. Les travaux de construction se poursuivront jusqu'à l'an 2000.

Les voies maritimes

Les principales liaisons maritimes empruntent le Saint-Laurent, grande artère qui pénètre au coeur du continent et qui le rend accessible aux navires marchands de tous les pays. Ainsi, par le chenal maritime, les longs-courriers d'un tirant d'eau de 8,235 m (27 pi) peuvent aujourd'hui franchir les 3 540 km (2 200 mi) qui séparent le lac Supérieur de l'Atlantique; c'est la plus longue pénétration continentale du monde.

La rade de Montréal, premier port intérieur du monde, est ouverte 12 mois sur 12. Naguère encore figée par les glaces de l'hiver, elle peut désormais compter sur plusieurs brise-glace qui patrouillent le Saint-Laurent jusqu'à l'aval de Québec pour libérer le chenal maritime et supprimer les embâcles qui provoquaient autrefois de désastreuses inondations. Les 130 bassins ou postes de mouillage, les 24 km (15 mi) de quais et de docks, les 52 hangars de fret, les silos, les grues, les portiques de levage de conteneurs ont reçu en 1974 près de 4 000 navires de tous les horizons et manutentionné quelque 24 millions de tonnes de marchandises. L'un des plus fréquentés d'Amérique du Nord, le port de Montréal dessert un immense hinterland qui, de l'Atlantique aux Rocheuses, comprend les vastes régions agricoles des Prairies canadiennes et les secteurs industrialisés du Québec, de l'Ontario et du Midwest américain. Son influence touche un marché de plus de 60 millions d'habitants. Pour sa région immédiate, il représente un apport annuel de capitaux de l'ordre de $250 millions.

Quant au port de Québec, 1 740 navires, dont 481 longs-courriers y ont fait escale en 1974; l'on y a transbordé 13 929 997 tonnes d'hydrocarbures, de céréales, de minerai et de diverses marchandises. Enfin on a enregistré un volume de 30,5 millions de tonnes de minerai en provenance du Nouveau-Québec, expédié en 1974 par le port de Sept-Îles et un volume de 8,5 millions de tonnes, chargé à Port-Cartier. Ces deux derniers ports se trouvent sur la basse Côte Nord du Saint-Laurent.

Les chemins de fer

La longueur totale du réseau au Québec, sans compter les voies de triage ou de garage, les petites voies d'évitement, et les très importants embranchements industriels, est de 8 220 km (5 138 mi). En comparaison de 68 804 km (43 003 mi) pour l'ensemble du territoire canadien, il s'agit d'une proportion de 11,9 p. cent.

Deux grandes sociétés se partagent l'essentiel du réseau, de l'Atlantique au Pacifique: le Canadien National (entreprise de l'État fédéral) et le Canadien Pacifique (entreprise privée). Le partage administratif du territoire canadien ne coïncide pas chez elles avec les limites des États fédérés, aussi est-il assez difficile de préciser la statistique du trafic-voyageurs et celle du volume des marchandises transportées sur le territoire québécois. Néanmoins, pour donner une

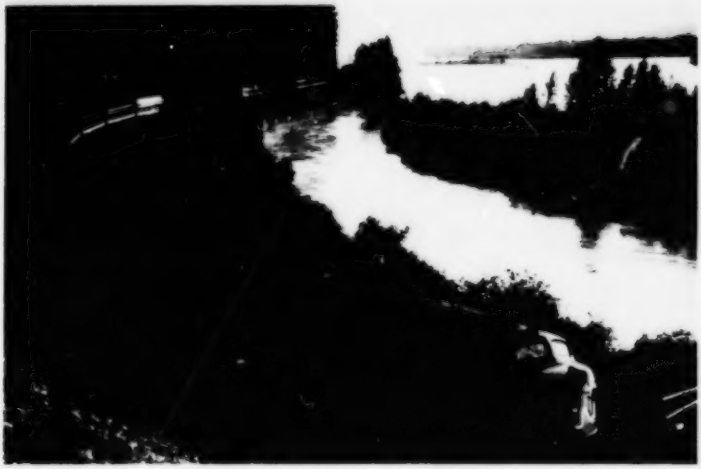

Le Québec est desservi par deux compagnies de chemin de fer: le Canadien National et le Canadien Pacifique.

idée des tarifs-voyageurs, disons qu'on peut aller de Montréal à Québec (260 km — 163 mi) en quelque trois heures et, aux jours de moindre affluence, pour la somme de $8,25 (1975).

Le rail joue un rôle essentiel dans le développement industriel et minier; il permet d'acheminer vers les usines de transformation une partie croissante des richesses naturelles. C'est ainsi que de très grosses entreprises possèdent et exploitent pour leur compte un réseau de voies ferrées d'une longueur totale de quelque 640 km (400 mi). Ces lignes sont au nombre de sept qui tombent sous la juridiction de la Commission des transports du Québec. Certaines sont très importantes, telle celle de la Québec Cartier Mining, sur la basse Côte Nord du Saint-Laurent, qui transporte annuellement jusqu'à 10 millions de tonnes de minerai. On ajoute qu'il s'agit de chemins de fer qui ne desservent que l'intérieur du territoire québécois et à des fins très précises.

Les transports urbains et interurbains

L'initiative de transport urbain dont on a le plus parlé ces dernières années est le Métro de Montréal. Inauguré le 14 octobre 1966, l'ouvrage est déjà réputé pour sa beauté, son caractère pratique, sa rapidité. Il comprend en ce moment trois lignes, dont l'une de 5,1 km (3,17 mi) de longueur, passe sous les îles Sainte-Hélène et Notre-

Dame (îles de l'Expo 67), à 36,57 m (120 pi) dans le lit du Saint-Laurent. Avec ses 26 stations modernes, différentes les unes des autres, ses 41 rames de neuf voitures roulant sur pneumatiques, chacune pouvant transporter 1 440 voyageurs, le Métro fait partie de la cité souterraine qui pousse ses ramifications dans le coeur du centre-ville. Les horaires aux heures de pointe prévoient une arrivée toutes les 2,5 minutes. Construit au coût total de $213,7 millions, le Métro vient compléter le réseau de surface et il relève de la même administration. En fin d'année 1971, grâce à des crédits consentis par l'État, on a entrepris les travaux de prolongement de la ligne no 2, vers l'est. Du reste, ces crédits qui s'élèveront à $700 millions échelonnés sur une période de 10 ans, seront consacrés au développement général du réseau souterrain.

D'autre part, selon les chiffres publiés par le Bureau fédéral de la statistique, le Québec comptait en 1974 quarante transporteurs urbains et 100 transporteurs interurbains qui ont répondu aux questionnaires officiels. Les données révèlent qu'ils ont transporté cette année-là 23 841 399 voyageurs, contre des recettes totales de $23 019 983. Les recettes totales d'exploitation s'élèvent à $24 704 785 si l'on y fait figurer les revenus provenant des messageries compatibles avec les services-voyageurs.

LES COMMUNICATIONS

Créé en décembre 1969, le ministère des Communications poursuit deux grands objectifs: 1 — assurer une communication constante entre l'État et la population et entre les ministères et les organismes gouvernementaux; 2 — favoriser et maintenir un dispositif québécois des communications, intégré aux systèmes extra-territoriaux ou internationaux. Cette politique est essentielle au développement du Québec, à son appareil scolaire, à sa culture. Elle doit s'intégrer aux priorités et demeurer ainsi garante du maintien et de l'évolution normale de la société québécoise comme partie dynamique de l'ensemble canadien et nord-américain.

Déjà le Québec possède sur son territoire les moyens de communications électroniques dont le coefficient d'utilisation est l'un des plus élevés du monde: téléphone, câble, radio-télévision, imprimé, audio-vision, informatique, autant de domaines qui sont extrêmement développés.

La câblodistribution

Les entreprises de télévision par câble du Québec, élevées par le législateur au niveau des services publics, sont en voie d'actualiser entièrement leur vocation propre de medium d'abondance particulièrement apte à véhiculer l'expression communautaire des collectivités qu'elles desservent, tout en offrant à leurs usagers un vaste choix d'émissions d'origines diverses.

Nées du besoin primaire de certaines collectivités d'accéder à un minimum de services audio-visuels non disponibles autrement, ces entreprises n'ont pas tardé à se découvrir une vocation spécifique de moyen privilégié de l'expression communautaire. Souvent artisanale, parfois maladroite, cette expression des diverses communautés n'a cependant pas tardé à prouver sa grande pertinence: le législateur a reconnu son droit à la vie par une réglementation faisant désormais une obligation à toutes les entreprises de câblodistribution de consacrer une chaîne prioritaire à ce genre d'émissions produites par et pour la communauté.

Certaines entreprises particulièrement évoluées vont même jusqu'à consacrer plusieurs chaînes à l'expression communautaire sous une forme ou sous une autre, sans pour autant priver leurs usagers d'une abondante programmation de type conventionnel; certaines régions du Québec ont accès à 30 chaînes de télévision. . . grâce à la câblodistribution.

À ce jour, les 143 réseaux de câblodistribution du Québec desservent quelque 2 millions et demi d'usagers et leurs services sont accessibles à plus de 40 p. cent de la population.

Au Québec, l'usager de la télévision par câble dispose vraiment d'une fenêtre ouverte sur le monde. . . et ce monde comprend désormais ce milieu intime dans lequel il vit quotidiennement.

Le téléphone

Les Québécois sont particulièrement favorisés sur le plan des communications téléphoniques. Plus de 3 millions d'appareils reliés dans une proportion de 98 p. cent à des centraux automatiques facilitent les échanges de communications entre les 6 millions de Québécois à l'échelle du territoire.

La grande majorité de ces appareils étant intégrés au réseau nord-américain de l'interurbain automatique, les usagers du téléphone du Québec peuvent également rejoindre directement, en tout temps et sans l'intermédiaire d'une standardiste, plus de 150 millions de postes en Amérique du Nord.

Les 28 sociétés d'exploitation téléphonique desservant le territoire québécois sont dotées d'équipements compatibles entre eux et les installations de ces entreprises sont interreliées de sorte que, pour l'usager, l'industrie du téléphone ne constitue, en fait, qu'un seul et même réseau de communication lui permettant d'acheminer et de recevoir, en tout temps, toutes les communications nécessaires à son mieux-être social, culturel et économique.

Entreprises à caractère privé, les sociétés d'exploitation téléphonique du Québec n'en sont pas moins soumises à la surveillance et au contrôle de l'État qui, en échange de l'octroi de territoires

exclusifs, exempts de concurrence, veille à ce que ces sociétés offrent continuellement des services de haute qualité, à des prix raisonnables, à l'ensemble de la population.

À quelques exceptions près, les résidents du Québec désireux de s'abonner au service téléphonique sont assurés de bénéficier de ce service dans les 48 heures suivant l'inscription de leur demande auprès de leur compagnie de téléphone. En cas de panne, le service est généralement rétabli dans les 24 heures.

Il n'est donc pas surprenant de constater, année après année, que les Québécois se classent toujours parmi les plus grands usagers du téléphone au monde; les communications techniques ne sont-elles pas, avant tout, au service des communications humaines!

Les satellites

En janvier 1969, le Québec signait avec la France une lettre d'intention concernant la poursuite d'études en vue de la construction d'un satellite franco-québécois destiné aux échanges éducatifs et culturels. Cette idée a été graduellement abandonnée en faveur de l'utilisation éventuelle du satellite franco-allemand Symphonie.

Lors de sa visite à Paris, le 5 décembre 1974, le premier ministre du Québec a souligné l'intérêt que le Québec porte aux communications par satellite et en particulier à l'ensemble du programme Symphonie. Il a été convenu que dans le cadre des engagements existants, la France et le Québec identifieront ensemble les utilisations possibles de Symphonie, détermineront par la suite les modalités de leur coopération en ce domaine et envisageront les problèmes posés par la mise en place des infrastructures indispensables à cette coopération.

Le 19 décembre 1974, le satellite Symphonie a été lancé avec succès.

Dès que les conditions techniques le permettront, les téléconférences expérimentales franco-québécoises prévues dans le cadre du programme de communications instantanées par satellite entre la France et le Québec (Comminsat-Frabec), pour l'année 1975, dans le prolongement de celles qui ont été menées en 1974, pourront utiliser Symphonie.

De plus, au niveau de l'échange d'émissions de radio-télévision, des négociations se poursuivront entre la France et le Québec afin de déterminer les modalités techniques d'une entente avec l'Office de radio-télédiffusion du Québec et l'Institut audio-visuel, l'une des nouvelles sociétés découlant de la réforme de l'Office de radio-télévision française.

Photo: André Claude

LES RICHESSES NATURELLES

On a cru autrefois que le Québec avait en général une vocation agricole. Cependant, il y eut toujours des hommes qui ont évoqué la grande diversité de richesses naturelles que ne pouvait manquer de receler un territoire aussi vaste. Si ces prophètes furent jadis considérés trop souvent comme des rêveurs, les réalités d'aujourd'hui prouvent qu'ils avaient raison.

Les industries de transformation des richesses tirées du sol et du sous-sol contribuent peut-être pour la moitié à la production totale québécoise (produit national brut). C'est que le sol et le sous-sol regorgent de richesses dont on n'a d'ailleurs pas encore achevé l'inventaire.

Les mines

Le Québec est encore loin de connaître toute l'étendue de ses réserves minérales. Toutefois, il sait de science certaine qu'elles suffiront, durant nombre d'années, à une forte expansion industrielle tout en alimentant un important courant d'exportation.

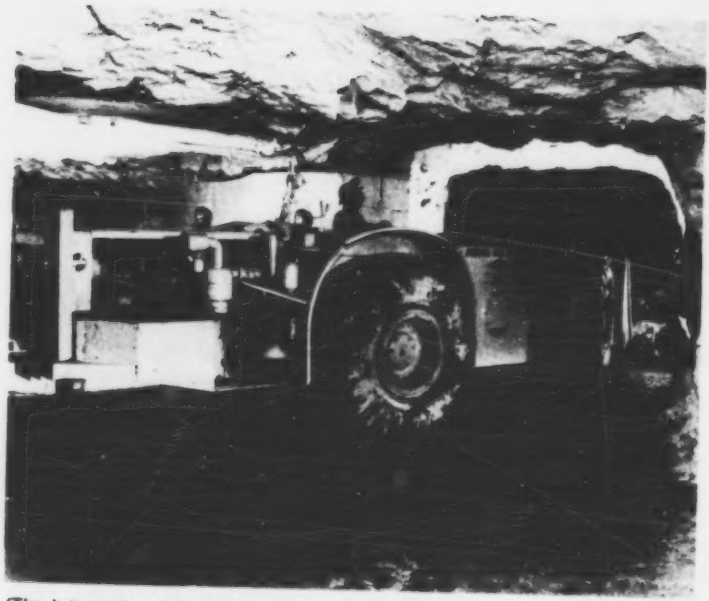

(The International Nickel Company of Canada, Ltd.)

L'avenir du secteur minier est plus que prometteur. Une activité intense règne dans l'exploration et dans l'exploitation, aussi bien dans les régions habitées qu'au coeur du territoire presque vierge du Nouveau-Québec.

En 1920, la production minérale ne dépassait pas les $28 millions. En 1955, elle atteignait $388 millions, en 1965, $721 millions et en 1974, $1,152 milliard. C'est dire que la valeur de la production est devenue vingt-cinq fois plus considérable qu'en 1920. Ce rythme de croissance assez spectaculaire s'explique par la découverte de vastes gisements métallifères dans le nord-ouest et dans les immenses régions inhabitées des zones centrales et septentrionales. Chaque année, les prospecteurs jalonnent de 30 000 à 40 000 terrains miniers auxquels s'intéressent toujours les grandes sociétés exploitantes.

Le sous-sol est riche d'une quarantaine de substances métalliques et non métalliques. Les mines fournissaient, en 1973, du travail à plus de 25 215 personnes auxquelles l'industrie versait $256 462 000 en salaires.

PRINCIPAUX MINÉRAUX
(production en 1973*)

Minéraux métalliques		
Fer (minerai) (3)	12 672 875 t (m)	13 970 758 t.
Zinc (4)	139 395 t (m)	153 672 t.
Cuivre (4)	148 874 t (m)	164 120 t.
Argent	97 t (m)	3 430 796 oz
Or (3)	14 t (m)	482 564 oz
Plomb	1 226 t (m)	1 352 t.
Nickel	377 t (m)	416 t.
Bismuth	1 t (m)	1 134 lb.
Cadmium	123 t (m)	270 518 lb.
Cobalt	—	—
Colombium (1)	1 481 t (m)	1 632 t.
Molybdène	—	—
Sélénium (2)	123 t (m)	271 119 lb.
Tellure (2)	28 t (m)	62 772 lb.
Minéraux non métalliques		
Amiante (2)	1 377 529 t (m)	1 518 608 t.
Feldspath	—	—
Tourbe mousseuse (2)	129 440 t (m)	142 697 t.
Quartz (3)	638 409 t (m)	703 791 t.

1 — Seul producteur du Canada
2 — Premier producteur du Canada
3 — Deuxième producteur du Canada
4 — Troisième producteur du Canada
** Préliminaires*

MAIN-D'OEUVRE ET SALAIRES VERSÉS DANS LES MINES

	Primaire	– **Secondaire****	= **Total**
Main-d'oeuvre	20 384	4 831	25 215
Salaires (milliers $)	207 609	48 853	256 462

*** Y compris les fonderies de Gaspé, de Noranda et de Sorel (O.I.T.), C.E.Z., les terminus des mines de fer et C.C.R. — Statistique Canada.*

Le Québec est le premier producteur d'amiante du monde. Il occupe aussi une place de choix en ce qui concerne le minerai de fer, de cuivre, de zinc et d'or. De plus, le Québec est le seul territoire canadien à produire du colombium, du lithium, de l'oxyde de titane, de l'ocre, du feldspath et de la dolomie magnésitique. Les substances métallifères (minerai de fer, cuivre, zinc et or) assurent la majeure partie de la production métallique du Québec. Les géologues estiment, d'ailleurs, que les gisements de minerai de fer du Québec comptent parmi les plus riches du monde: 4 milliards de tonnes. Le gisement principal (connu) s'étend sur environ 640 km (400 mi) de longueur sur une largeur de 24 à 80 km (15 à 50 mi) et rayonne autour de Schefferville.

Le Québec arrive au premier rang des provinces canadiennes dans la production d'aluminium. En 1972, les cinq usines avaient une capacité de production de 910 000 tonnes par année, tandis que le reste de la production canadienne ne dépasse pas les 300 000 tonnes. On traite aux usines québécoises du minerai — la bauxite — importé surtout de la Guyane et du Surinam (Guyane hollandaise).

Les grands objectifs du Québec en ce qui a trait aux mines consistent à découvrir de nouvelles ressources et à intensifier la recherche appliquée. En plus de réviser la législation minière, le gouvernement a créé trois sociétés: une d'État, la Société québécoise d'exploitation minière (SOQUEM), une mixte, la Société acadienne de recherche pétrolière (SAREP) et, en 1970, une autre d'État: la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP).

On considère la SOQUEM comme la plus importante société de recherches minérales au Canada. Elle reçoit maintenant de $3 à 4 millions par année du gouvernement. Elle a commencé officiellement ses travaux le 1er novembre 1965 et elle a conclu des ententes avec plusieurs sociétés privées en vue d'amener des gisements au stade de l'exploitation. La Soquem a fait deux découvertes importantes en 1974. Elle a d'abord localisé un gisement de zinc sur la propriété d'une de ses filiales à part entière, soit la société minière Louvem. La Soquem a également découvert sur une propriété conjointe de la société Silver Stack et de la Soquem un gisement d'or de près de quatre millions de tonnes.

La SAREP est le fruit d'une entente entre l'Hydro-Québec et une société pétrolière. Elle a pris naissance en décembre 1966 et vise à faire participer la population à l'exploitation éventuelle de deux ressources particulièrement intéressantes: le pétrole et le gaz naturel. Des permis d'exploitation délivrés en faveur de l'Hydro-Québec couvrent toute la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent, ainsi qu'une partie du fleuve, le tout d'une superficie totale de 32 750 718 ha (80 933 910 acres).

Quant à la SOQUIP, elle a acquis tous les permis détenus jusqu'à présent par l'Hydro-Québec à l'intérieur de la SAREP, sauf ceux concernant les îles de la Madeleine. Depuis 1970, elle a réuni un

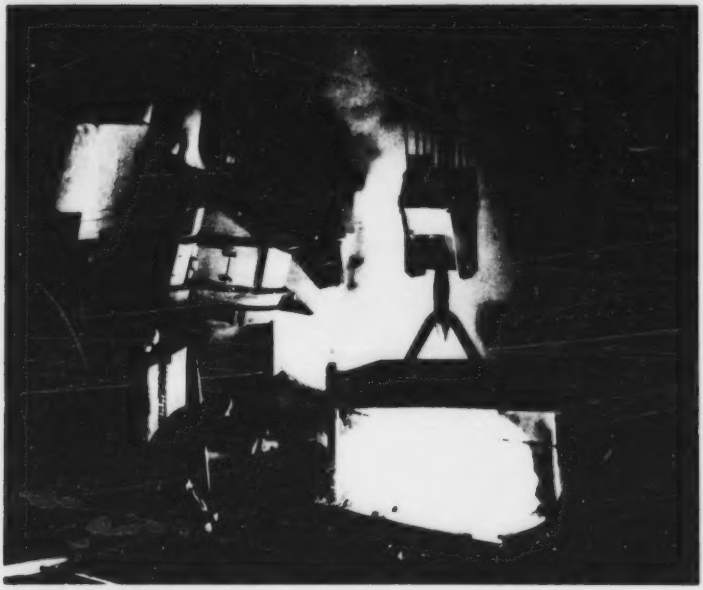

SIDBEC-DOSCO
(Documentation photographique, ministère des Communications).

domaine minier de 39 millions d'acres dont elle explore 28,7 millions d'acres seule et 10,3 millions d'acres en association avec 10 compagnies privées. Entre 1970 et 1973, la SOQUIP a foré six puits dont deux ont conduit à la découverte de gaz naturel, mais malheureusement pas en quantité commerciale.

SIDBEC-DOSCO

On se rend compte dans tous les milieux que l'industrie minière est loin d'avoir atteint la limite de ses possibilités. Les capitaux massifs qui y sont investis témoignent des espoirs qu'on fonde sur elle. Cependant, il n'y a toujours qu'une faible partie du minerai qui soit traité sur place, ce à quoi le Québec s'efforce de remédier. C'est pourquoi en fin d'année 1964, l'État créait la Sidérurgie du Québec (SIDBEC) avec l'objectif prioritaire d'étudier et de prendre toutes mesures nécessaires pour doter le Québec d'une industrie sidérurgique intégrée. Or, en décembre 1968, la SIDBEC se portait acquéreur de la majorité des actions d'une société privée, Dominion Steel & Coal, connue sous son sigle DOSCO. Propriétaire de quatre usines (trois au Québec et une en Ontario), cette firme fournissait déjà le noyau de la nouvelle

industrie que la SIDBEC se proposait de mettre en place. Grâce à cette acquisition, elle disposait au départ d'un marché relativement important, d'une équipe de techniciens de valeur et d'installations de base qu'il s'agissait de moderniser et de développer. Cette première étape (l'acquisition de la DOSCO, l'augmentation des capacités de production de l'acier primaire et l'amélioration des équipements existants) aura nécessité l'investissement de capitaux de l'ordre de 150 millions.

La SIDBEC-DOSCO fournit une gamme de produits: billettes, barres, fil machine, ronds à béton, acier d'armature crénelé, profilés, brames, tôles laminées à chaud ou à froid, feuillard pour fabrication des tubes. Ces produits peuvent à leur tour être transformés dans les différentes usines du groupe pour donner des poutrelles et autres éléments de construction, tubes, boulons, vis, rivets, clous, fil et treillis soudé.

Au cours de l'année 1972, la SIDBEC-DOSCO a franchi un grand pas dans la réalisation de ses objectifs. Elle a inauguré en juin une aciérie électrique, sans doute la plus moderne du genre au monde. Elle est en effet dotée de deux fours électriques à très haute tension utilisant le procédé à coulée continue et possédant une capacité de traitement de 500 000 tonnes au départ; elle est alimentée aussi bien en ferraille qu'en fer métallisé (fer éponge).

D'autre part, à la fin de la même année, l'entreprise a mis en service une usine de réduction pour la fabrication de fer éponge, par élimination de l'oxygène des boulettes d'oxyde de fer. C'est la première sidérurgie canadienne à mettre en application ce procédé pour le fer et la quatrième du monde. Ces installations sont voisines de l'aciérie électrique, à Contrecoeur, sur la rive droite du Saint-Laurent, à l'est de Montréal. Elles permettent au Québec de se dégager de l'emprise du marché extérieur de l'acier primaire.

À la fin de l'année 1974, SIDBEC-DOSCO avait 3 700 employés et son chiffre de ventes se situait autour de $180 millions.

Au cours de l'été 1974, le gouvernement du Québec décidait d'augmenter sa participation au capital-actions de la société SIDBEC d'un montant de $103 millions, portant sa participation totale à $199 millions et donnant ainsi son accord à la deuxième phase d'expansion de l'entreprise.

Dans un premier temps, SIDBEC-DOSCO projette l'augmentation de la capacité à l'aciérie de Contrecoeur, qui passera d'une capacité minimale annuelle de 600 000 tonnes à environ 1 300 000 tonnes, ainsi que l'augmentation de celle de l'usine de réduction qui verra sa capacité annuelle passer d'environ 350 000 tonnes à 1 000 000 tonnes de minerai réduit. De plus, on construira:

Tronçonneuse-débiteuse à l'oeuvre
(Office du film du Québec).

— une unité de bouletage équilibrée à la production de l'usine de réduction;

— une usine de concentration de minerai leur permettant de produire un superconcentré approprié à l'usine de bouletage et au procédé de réduction;

— amélioration des installations pour le déchargement, le stockage et la manutention du minerai de fer.

D'autre part, le second objectif visé par SIDBEC-DOSCO touche à peu près tous les équipements dont elle dispose tant à Contrecoeur qu'à l'usine de Montréal.

Les dirigeants prévoient que le démarrage des principaux équipements se fera entre le milieu de l'année 1975 et la fin de l'année 1976, le tout devrait être en marche et en pleine production au cours de l'année 1977.

Les forêts

Les forêts québécoises, même si elle sont de valeur inégale, occupent une superficie de 1 150 737 km² (444 300 mi²). Exception faite de la taïga, où les bois n'ont pas de valeur marchande, la forêt commerciale couvre 772 079 km² (298 100 mi²), soit la moitié du territoire. Il s'agit en fait d'un domaine boisé aussi vaste que la France et la Grande-Bretagne réunies ou que la Suède et la Norvège mises ensemble. La superficie productive et accessible est quelque peu inférieure, mais elle reste quand même considérable avec ses 535 871 km² (206 900 mi²). La presque totalité des forêts commerciales relève du domaine public (699 818 km²—270 200 mi²); le reste est constitué de forêts privées (72 261 km² — 27 900 mi²).

La récolte des bois

En 1973-1974 la récolte des bois se chiffrait à près de 30 millions de m³ et couvrait une superficie équivalente à 4 000 km².

La valeur brute de cette matière première était de $345 millions; 70 p. cent du volume des coupes, soit 21 millions de m³, représentait du bois à pâte et le reste comprenait principalement du bois destiné au sciage et au déroulage.

Le bois coupé dans les forêts publiques a été de plus de 21 millions de m³ dont 12 millions pour les usines de pâtes et papiers, et 9 millions pour les usines de sciage et de déroulage. Cette opération d'abattage a mobilisé une main-d'oeuvre de 15 600 travailleurs de la forêt. La masse salariale ainsi versée était de l'ordre de $162 millions, compte non tenu de tous les autres emplois reliés à la surveillance, au mesurage, à l'entretien du matériel, au transport du bois et à diverses autres activités.

Les forêts privées, bien que peu étendues en regard des forêts publiques, constituent parfois l'unique source d'approvisionnement de certaines usines; elles ont produit pour leur part 9 millions de m³ destinés presque exclusivement aux usines de pâtes et papiers.

INDUSTRIE DU PAPIER ET PRODUITS CONNEXES (1967-1971)

Année	Nombre d'usines	Expéditions en millions de dollars	Nombre de travailleurs	Rémunération hebdomadaire
1967	214	1147	43 018	124,30
1968	209	1 191	42 480	132,40
1969	208	1 317	43 986	142,09
1970	ND	1 351	43 743	151,44
1971	ND	1 373	41 974	164,78

Source: Bureau de la statistique du Québec.

Les pâtes et papiers sont au Québec la branche la plus productrice de l'industrie, en même temps que la première en importance dans l'investissement de capitaux, dans l'emploi, dans la consommation d'énergie hydraulique, dans le transport et dans plusieurs services. Elle se range au premier rang des industries exportatrices de tout le Canada; sa valeur de production atteint presque $900 millions. Le Québec exporte près de 4 millions de tonnes, soit les 4/5 de sa production; il contribue à lui seul pour une proportion de 12,5 p. cent aux exportations des pâtes et papiers dans le monde. Cette branche groupe trois sortes d'usines: pâtes chimiques ou mécaniques, fabriques mixtes de pâtes et de papiers, papier journal, papier d'édition, papier d'écriture, papier kraft, carton, panneaux de construction et d'isolant thermique.

Les usines traitant les sous-produits du bois ont une grande signification économique puisqu'elles contribuent pour plus du tiers aux exportations totales. Outre les pâtes et les papiers, il faut tenir compte surtout du sciage et du déroulage (placages et contreplaqués).

L'industrie du sciage comprend les scieries, les fabriques de traverses de voies ferrées, de lattes, de douves, de cercles et de bardeaux. Elle a beaucoup évolué depuis les temps lointains où les constructeurs venaient sur les rives du Saint-Laurent chercher le bois nécessaire à la construction des navires.

INDUSTRIE DU BOIS (1969)

	Nombre d'établissements	Expéditions en milliers de dollars	Nombre de travailleurs	Salaire horaire ($) employé à la production
Scieries et fabriques de bardeaux	556	183 041	10 083	1,80
Fabriques de placages et contreplaqués	27	43 183	2 853	1,76
Portes, châssis et rabotage	346	80 397	4 188	1,98
Divers	162	56 407	4 101	ND
Total	1 091	363 028	21 225	1,82

Source: Catalogue 31-205 — Statistique Canada.

Les forêts représentent, en outre, une richesse considérable pour la santé et les loisirs. Paradis de chasse et de pêche, selon les saisons, elles offrent de multiples avantages de vie en pleine nature. Aussi, le gouvernement s'emploie-t-il, comme le veut la tendance croissante

La forêt québécoise paradis de la chasse et de la pêche (Direction générale du tourisme).

de la population à s'adonner au camping et aux excursions, à supprimer ou à restreindre certains privilèges détenus par des entreprises privées et à faciliter l'accès du territoire à tous les Québécois. C'est dans cette perspective aussi que le ministère des Terres et Forêts crée des centres écologiques et des centres d'interprétation de la nature.

Il faut aussi combattre les incendies de forêts. En 1974, on a dénombré sur le territoire 963 incendies qui ont ravagé quelque 56 000 ha (140 000 acres). Le Québec utilise des avions-citernes Canso et des CL-215, ces derniers mis au point par le constructeur aéronautique Canadair de Montréal. On vient de plusieurs pays se renseigner au Québec sur les méthodes de lutte contre l'incendie de forêt par voie aérienne. D'un autre côté, le gouvernement accroît la productivité de ses 16 pépinières; en 1974 il a effectué la plantation de 35 millions de plants de reboisement.

L'AGRICULTURE

« . . . Il faut distinguer les terres de culture, qui ont donné naissance à un type paysan, et les terres de défrichement, qui nécessitent plutôt un pionnier. Dans l'Est Canadien, le cultivateur, c'est l'habitant, qui travaille le sol, le même sol, depuis les débuts de la colonisation française. . . »

André Siegfried (11)

La population agricole

Sans être un phénomène particulier au Québec, l'exode rural s'y fait sentir de façon aiguë. En 1941, la population agricole représentait 839 000 personnes, soit 25,2 p. cent de la population totale. En 1971, elle était tombée à 335 000 (5,6 p. cent de la population totale). Avec l'évolution de l'économie industrielle, il n'y aurait plus en 1977 que 74 000 ouvriers agricoles, soit 2,7 p. cent de la population active.

La production

La production laitière demeure la principale activité des agriculteurs, mais l'éventail des productions québécoises comprend également:

productions animales (élevages de bovins laitiers, de bovins de boucherie, de porcins, d'ovins, d'animaux à fourrure; l'aviculture et l'apiculture);

productions végétales (plantes fourragères, céréales: avoine, blé, orge, maïs; pommes de terre, tabac, betterave sucrière, lin à graine, fève soya);

culture légumière, presque toute concentrée dans les terres fertiles de la plaine montréalaise: carotte, oignon, maïs, concombre, pois, haricot, tomate;

culture fruitière: pomme, fraise, framboise, myrtille (bleuet);

acériculture: par l'abondance et la qualité de ses érablières, le Québec est le principal producteur mondial des produits de l'érable, industrie qui lui est donc particulière.

Une scène du marché St-Roch à Québec.
(Documentation photographique, ministère des Communications).

Les tendances actuelles laissent prévoir le remembrement accru des fermes, ce qui en entraînera une diminution, mais en favorisera la rentabilité. En 1971, on comptait 41 035 exploitations agricoles commerciales sur un total de 61 257 fermes. On remarquera que 52 838 cultivateurs étaient propriétaires de leur ferme.

La ferme québécoise, en superficie et en matériel, varie énormément. La statistique ne peut qu'en dégager des moyennes dont voici les principales: 71,3 ha (176,3 acres) dont 28,7 ha en culture (70,8 acres); 11,3 ha en pâturage (27,9 acres) et 20,5 ha en boisé (50,6 acres). Les surfaces défrichées ont une superficie de 2 610 183 ha (6 449 992 acres), dont environ le quart dans la seule plaine de Montréal. En raison de la fertilité de ses sols, de la variété de ses cultures et de ses élevages, cette région, première en importance, alimente la moitié de la population. Cependant, le mouvement accéléré de l'urbanisation n'est pas sans gruger petit à petit les meilleures terres.

SUPERFICIE DES PRINCIPALES CULTURES
1971 – 1974

Culture	Hectares		Acres	
	1971	1974	1971	1974
Blé	15 297	24 281	37 800	60 000
Avoine	360 165	252 925	890 000	625 000
Orge	11 331	21 448	28 000	53 000
Seigle	1 538	809	3 800	2 000
Lin à graine	3 359	—	8 300	—
Grains mélangés	39 659	50 585	98 000	125 000
Maïs - Grain	50 585	66 772	125 000	165 000
Sarrazin	3 116	4 047	7 700	10 000
Pois secs	445	202	1 100	500
Haricots secs	445	405	1 100	1 000
Pommes de terre	26 709	21 448	66 000	53 000
Plantes-racines	1 416	1 416	3 500	3 500
Foin cultivé	1 351 631	1 082 519	3 340 000	2 675 000
Maïs-fourrager	44 515	65 558	110 000	162 000
Betterave sucrière	3 278	2 307	8 100	5 700
Tabac	4 047	3 804	10 000	9 400 (1)
Pâturages	855 898	647 488	2 115 000	1 600 000
Légumes	36 868	35 737	91 100	88 310

(1) En 1973

Source: Grandes cultures 1974
Superficie en légumes 1974
Bureau de la statistique du Québec.

CHEPTEL AU 1er JUIN 1971 ET AU 1er JUIN 1974

	1971	1974
Chevaux	40 000	39 000 (1)
Bovins	1 958 000	1 937 000
Vaches laitières	1 022 000	930 000
Divers	936 000	1 007 000
Ovins	90 000	71 000
Porcs	1 315 000	1 300 000
Volailles (poules et poulets)	21 530 000	23 932 000 (1)

(1) En 1973

Source: Bovins, chevaux, moutons, porcs, volailles
Bureau de la statistique du Québec.

(Documentation photographique, ministère des Communications).

Restée longtemps stationnaire, en dépit d'une propagande soutenue en faveur de l'« agriculturisme » et de l'enracinement au sol, l'agriculture subit depuis plusieurs années des modifications sensibles. En 40 ans, de 1931 à 1971, la superficie de la ferme moyenne est passée de 51,5 à 71,3 ha (127,3 à 176,3 acres); son capital, de $6 452 à $35 918,90.

Les boisés de ferme — bois de coupe et érablières — occupent 1 254 000 ha (3,1 millions d'acres). En 1973, on a produit 10 396 473 l de sirop d'érable (2 287 000 gal), 124 737 kg de sucre (275 000 lb) et 169 189 kg de tire (373 000 lb) le tout ayant une valeur totale à la ferme de $16,5 millions et représentant 94,3 p. cent de la production canadienne.

Le capital agricole du Québec était de $2,8 milliards en 1973. En 1974, le revenu en espèces, provenant de l'exploitation des fermes, s'établissait à $1 110 263 000. C'est l'élevage qui accuse le meilleur rapport: $852 822 000.

REVENUS DE L'ÉLEVAGE — 1971 - 1974
(en milliers de dollars)

	1971	1974
Bêtes à cornes et veaux	107 896	89 244
Porcs	84 438	175 330
Moutons et agneaux	886	1 230
Produits laitiers	261 300	392 606
Volailles	80 837	146 837
Oeufs	28 833	39 455
Autres bétail ou produits	5 028	8 120
Total	569 218	852 822
Produits forestiers et acéricoles	10 307	25 175
Autres revenus	51 697	111 048
Grand total	631 222	989 065

(1) Paiements supplémentaires à l'industrie laitière et paiement d'appoint.
Source: (21-001) Statistique Canada.

Les foires agricoles

Pendant l'été, une suite de foires régionales se déroule dans les principales régions agricoles. Ces manifestations s'achèvent par l'Exposition de Québec, de loin la plus importante; elle se tient depuis plus de 60 ans pendant une dizaine de jours, commençant vers la Fête du Travail (premier lundi de septembre). Au fil des années, de foire agricole qu'elle a été pendant longtemps, l'Expo-Québec s'est rajeunie, modernisée, universalisée pour prendre figure de véritable exposition commerciale. Ne reniant pas pour autant ses origines, elle fait toujours la part belle à l'agriculture, à ses produits, à ses exploitants. On en profite pour décerner les grands prix de l'Ordre du mérite agricole, qui récompensent les agriculteurs les plus dynamiques, les meilleurs produits, les plus beaux spécimens du cheptel québécois.

L'État met à la disposition des cultivateurs crédits, subventions et aide financière pour l'amélioration des fermes, l'achat de machines agricoles, d'engrais chimiques, le transport des semences de céréales et du bétail de boucherie, l'élevage de nouvelles races d'animaux et le développement de nouvelles cultures. Pour ce qui est de la formation, les agriculteurs profitent de l'enseignement de l'agronomie et de la recherche en agriculture à divers endroits, notamment à la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'université Laval de Québec. Ils ont également accès à plusieurs écoles d'agriculture. Au chapitre de l'enseignement des adultes, de nombreuses initiatives aident les jeunes agriculteurs.

Afin de donner une impulsion nouvelle à l'agriculture québécoise, le ministère de l'Agriculture a mis en oeuvre de nombreux programmes: regroupement des usines de pasteurisation, assurance-santé animale contributoire, promotion de l'insémination artificielle, promotion des élevages de bovins, de porcins et d'ovins, mise en valeur des cultures maraîchères et fruitières de la plaine de Montréal, réaménagement agricole du Nord-Ouest et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, promotion de l'amélioration des sols (travaux mécanisés). Un plan de zonage des terres arables et un plan de développement intégré du secteur agro-alimentaire sont également en préparation.

Car, à l'instar de l'agriculture de plusieurs pays, celle du Québec traverse une période difficile et pourtant, en dépit de la diminution régulière du nombre des exploitations, la valeur globale de la production suit une courbe ascendante; en 1974, elle a excédé les $1,2 milliards, ce chiffre ne donnant même pas une idée exacte de l'importance de l'agriculture dans la vie économique.

L'assurance-santé animale contributoire

Les productions animales représentent près de 75 p. cent de la production globale de l'agriculture et elles rapportent annuellement aux exploitants des revenus bruts de près de $900 millions. Dans ces conditions, il est capital de protéger la santé du bétail et d'adopter une série de mesures qui viennent consolider la rentabilité des exploitations. L'assurance-santé animale contributoire comporte un programme à frais partagés qui facilite l'accès aux services vétérinaires. Le ministère met également à la disposition des éleveurs des services complémentaires. Ainsi, le centre de distribution de médicaments vétérinaires agit comme intermédiaire entre les compagnies pharmaceutiques et les médecins vétérinaires, contribue à abaisser le prix des médicaments et à contrer l'emploi irrationnel de médicaments coûteux, souvent inutiles et parfois même nuisibles.

La Régie de l'assurance-récolte

La régie offre à la classe agricole les avantages d'une législation renouvelée pour l'assurance des récoltes de grande culture et de cultures commerciales, contre l'action nuisible de plusieurs éléments naturels.

La Régie des marchés agricoles

La Régie des marchés agricoles doit coordonner les diverses phases de la mise en marché de produits agricoles, de la manière la plus avantageuse possible pour les producteurs, tout en tenant compte des intérêts du consommateur. Elle collabore avec les acheteurs et les producteurs pour mettre sur pied et assurer le bon fonctionnement des programmes communs de mise en marché des produits agricoles.

Déchargement du hareng aux îles de la Madeleine.
(Office du film du Québec).

L'Office du crédit agricole

Institué en 1936, l'Office du crédit agricole est chargé d'appliquer les lois sur le crédit agricole afin de rendre accessibles aux agriculteurs les ressources financières qui assureront une constante adaptation de leurs exploitations aux impératifs toujours plus pressants d'une agriculture moderne.

L'usine de congélation de Saint-Bruno

Construite en 1966, cette usine est passée en 1972 sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture. Le conseil d'administration a reçu mandat d'en maintenir et développer l'exploitation et de déterminer une politique cohérente d'intervention, de promotion et de mise en valeur de l'industrie de la myrtille (appelée au Québec bleuet). Cette culture est en effet pratiquée sur une grande échelle au Saguenay-Lac-Saint-Jean et elle occupe de ce fait une importance non négligeable dans l'économie régionale. On pense également à utiliser l'usine pour le traitement de tout autre produit agricole ou alimentaire.

La raffinerie de sucre

Située à Saint-Hilaire (Verchères), à l'est de Montréal, sur la rive droite du Saint-Laurent, la raffinerie de sucre a été instituée par l'État en 1943 dans le but de développer la production de la betterave sucrière. La raffinerie offre en vente du sucre brut, de la pulpe et de la mélasse. En 1971-72, le chiffre d'affaires a excédé $3 millions; de plus, l'entreprise emploie plus de 300 travailleurs, dont une centaine sur une base permanente et près de 200 occasionnels pendant la période de production.

La pêche commerciale

En 1971, les pêcheurs québécois ont capturé 108 862 t (240 millions de livres) de poisson dans l'immense réservoir que forment le fleuve, l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. L'augmentation des prises en haute mer — il s'agit pour une large part de poissons de fond dont le traitement exige une main-d'oeuvre importante — se reflète dans la valeur marchande des produits transformés. Celle-ci est passée de $23,4 millions en 1970 à $25,4 millions en 1971.

Quelque 1 000 pêcheurs se consacrent à la pêche hauturière; ils utilisent des chalutiers de bois ou de fer jaugeant entre 15 et 150 tonneaux.

PRINCIPALES ESPÈCES CAPTURÉES (1971)

Espèce	Quantités (Tonnes)	Quantités (Millions de livres)	Valeur marchande (en milliers $)
Morue	25 623,4	56,49	7 295,5
Hareng	43 535,8	95,98	2 774,3
Sébaste	30 603,9	67,47	6 491,9
Saumon	104,3	0,23	282,0
Homard	1 106,8	2,44	2 908,8
Plie	3 755,7	8,28	962,9
Flétan	163,3	0,36	185,3
Maquereau	272,2	0,60	53,8
Aiglefin	18,1	0,04	6,0
Éperlan	381,1	0,84	174,5

Source: Division des pêches maritimes, Bureau de la statistique du Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce.

L'aide matérielle de l'État aux pêches maritimes consiste en prêts à la construction et au radoub des bateaux, en subventions à l'acquisition de barques côtières et d'engins de pêche, de même qu'en aide technique sous diverses formes. L'État prend également en charge la plupart des recherches nécessaires à l'exploration de nouvelles pêcheries, l'inventaire des stocks, l'utilisation de nouveaux instruments de capture et de traitement du poisson, etc.

En 1972, l'État a mis en oeuvre un programme d'environ $10 millions pour créer des parcs industriels de pêche et des centres de débarquement du poisson en certains endroits stratégiques des régions maritimes. On veut ainsi créer des pôles d'attraction pour l'industrie de transformation, favoriser l'utilisation optimale des infrastructures et le regroupement des activités du secteur.

LES STRUCTURES FINANCIÈRES

Il y a plus de six millions de Québécois, des milliers d'entreprises engagées dans la production, dans la consommation et dans les activités de service; tous ces agents de la vie économique ont besoin de structures financières.

Les banques, les caisses d'épargne et de crédit, les bourses, les sociétés d'assurance et les autres réservoirs de capitaux soutiennent constamment chacune des parties des grands secteurs de l'économie. Ils contribuent également, tantôt directement, tantôt indirectement, au mieux-être du Québécois et de sa famille.

La Régie de l'assurance-dépôts

Depuis juillet 1970, la Régie de l'assurance-dépôts oblige tout établissement: succursales bancaires, caisses d'épargne, etc. à s'inscrire et à adhérer au dispositif de protection des dépôts d'argent du public. L'organisme garantit les dépôts jusqu'à concurrence de $20 000; il en assure le remboursement, en capital et intérêt, au cas où l'établissement viendrait à faillir à ses obligations. Ainsi donc, aucune personne physique ni morale ne peut solliciter ni recevoir de dépôts sans s'être préalablement inscrite à la régie. La loi autorise la régie à étudier les rapports de gestion et corollairement à veiller à la bonne administration des entreprises financières afin d'assurer la meilleure protection possible des sommes confiées à celles-ci par les épargnants.

Un ministère

Depuis 1967, le Québec s'est doté d'un ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, qui poursuit quatre objectifs: protéger le public dans le domaine des transactions financières; favoriser la création et l'épanouissement économique des entreprises; améliorer la recherche de renseignements sur les entreprises et procéder à leur analyse; enfin, généralement, veiller au progrès économique.

Les banques

Le Québec comme tel n'administre pas de banque centrale et n'imprime pas de papier-monnaie; ces privilèges appartiennent exclusivement au gouvernement fédéral, selon le partage des compétences déterminées dans le texte de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le pouvoir central s'en acquitte au profit des dix États fédérés par l'intermédiaire de la Banque du Canada.

Fondée en 1934, cette dernière constitue, pour ainsi dire, avec les neuf banques à charte, l'armature de toute l'organisation financière du Canada. Cinq de ces banques ont leur siège social à Montréal.

Ainsi désignées parce qu'elles détiennent un permis du gouvernement fédéral, les banques à charte reçoivent des dépôts et consentent des prêts pour toutes sortes d'activités commerciales, indus-

trielles et agricoles. Elles vendent aussi (ou achètent) des valeurs mobilières, en plus d'effectuer des opérations de change.

SUCCURSALES QUÉBÉCOISES DE BANQUES À CHARTE FÉDÉRALE (1969)

Raison sociale	Nombre
Banque Royale du Canada	184
Banque Canadienne Impériale de Commerce	184
Banque de Montréal	204
Banque Canadienne Nationale	538
Banque de Nouvelle-Écosse	73
Banque Toronto-Dominion	77
Banque Provinciale du Canada	272
Mercantile Bank of Canada	3
Total	1 535

Y compris les sous agences qui reçoivent des dépôts pour le compte des banques.
Source: Annuaire du Canada, B.F.S.

Ajoutons qu'en novembre 1969, la Banque d'Économie de Québec a acquis le statut de banque à charte, qu'elle a continué ses opérations sous le nom de Banque populaire avant de se fusionner, en août 1970, avec la Banque Provinciale du Canada.

C'est par l'activité des centres de compensation qu'on peut le plus facilement évaluer l'activité des banques. La première chambre de compensation du Canada fut créée à Montréal en 1888. On en compte aujourd'hui 10 au Québec et 51 distribuées dans l'ensemble du Canada.

CHÈQUES PRÉSENTÉS AUX CHAMBRES DE COMPENSATION DU QUÉBEC

Année	Valeur (en milliers de $)
1966	165 757 599
1967	177 754 008
1968	185 383 684
1969	199 376 448
1970	215 068 885

Source: Cheques Cashed in Clearing Centres (61-201), Statistique Canada.

La Banque d'épargne de la Cité et du District de Montréal

Outre les banques à charte, une autre entreprise effectue des opérations bancaires: la Banque d'épargne de la Cité et du District de Montréal, fondée en 1846. Banque privée, elle n'en est pas moins soumise aux lois fédérales, mais elle jouit de presque tous les privilèges consentis aux banques à charte. Elle se spécialise surtout dans les prêts aux clients désireux de financer des projets à court ou à long terme. Cette maison a beaucoup progressé depuis quelques années, comme le démontre le tableau suivant:

(en milliers de dollars)

Année	Actif total	Prêts hypothécaires en cours	Autres prêts
1966	393 942	211 332	23 091
1967	436 146	226 513	32 765
1968	483 452	235 718	33 078
1969	538 686	270 238	35 513
1970	559 574	303 222	36 500

Source: Rapport annuel de gestion de la Banque d'épargne de la Cité et du District de Montréal.

Les caisses d'épargne et de crédit

Fondées au début du siècle dans le seul but de combattre l'usure, les caisses populaires du Québec, coopératives d'épargne et de crédit, sont devenues un puissant instrument de relèvement social et d'essor économique aux mains des Québécois. Elles ont acquis leur puissance de deux façons:

1 — leur multiplication sur l'ensemble du territoire;
2 — leur regroupement en caisses régionales et en fédérations.

Régies à l'origine par la loi des syndicats coopératifs du Québec, elles sont administrées depuis 1963 selon la loi des caisses d'épargne et de crédit qui leur permet notamment d'amorcer une participation à l'essor industriel. Elles avaient déjà contribué en 1962 à la création de la Société générale de financement (S.g.f.), sur le même pied que l'État ($5 millions chacun).

Tout le secteur de la coopération québécoise marque en 1975 le 75e anniversaire de fondation des caisses populaires, le 20 septembre 1900, par Alphonse Desjardins. C'est à Lévis, en face de Québec,

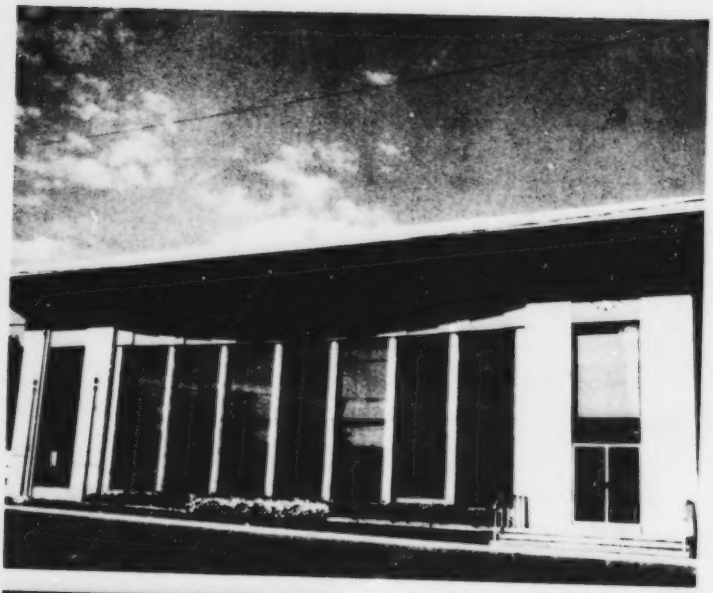

1. *Édifice actuel de la Caisse populaire de Lévis.*
2. *Le fondateur des Caisses populaires et du mouvement coopératif. Alphonse Desjardins 1854 - 1920*
3. *Résidence d'Alphonse Desjardins, située au coin des rues Guénette et Mont-Marie, où la Caisse populaire de Lévis était située pendant plusieurs années. Maintenant la propriété de l'Union régionale de Québec.*

que celui-ci a ouvert la première caisse en recueillant l'épargne du premier coopérateur: $0,10. Depuis, solidement implantée dans la réalité socio-économique du Québec, la formule des coopératives d'épargne et de crédit mise au point par le commandeur Desjardins s'est répandue dans 70 pays des cinq continents où l'on dénombre quelque 60 000 caisses.

Fruit des efforts de tout un peuple, la caisse populaire est devenue un levier économique puissant aux mains de plus de trois millions de Québécois sur une population totale de plus de six millions d'habitants. L'extension a été telle que le mouvement Desjardins compte aujourd'hui 1 260 caisses et il regroupe un éventail d'entreprises de premier plan: quatre sociétés d'assurances, une société de fonds mutuels, une société fiduciaire, une entreprise de produits alimentaires, une société de gestion et un institut de formation et d'éducation permanente. De plus, il détient une participation importante dans une banque et il a été à l'origine de la construction d'un ensemble immobilier dans le centre sud de Montréal. Récemment, une société d'investissement a été constituée.

STATISTIQUES (31 décembre)

	1957	1967	1970	1974
Nombre de caisses	1 134	1 322	1 327	1 260
Nombre de membres	991 910	2 214 721	2 654 433	3 200 000
Actif total	$521 433 567	$1 685 631 193	$2 542 796 000	$4 300 000 000
Prêts aux membres	$117 024 686	$ 909 353 756	$ 686 581 724	$2 550 000 000
Actif liquide (encaisse et placements)	$160 645 686	$ 416 156 363	$ 578 123 000	$1 553 000 000
Capital social	$ 33 625 004	$ 176 407 124	$ 269 675 000	$ 325 000 000
Épargne	$451 740 223	$1 412 326 079	$2 000 854 887	$3 650 000 000

Source: Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins, Lévis
ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, Québec.

On doit également signaler l'existence de nombreuse associations québécoises constituées en coopératives: coopératives agricoles, coopératives de pêcheurs, coopératives forestières, coopératives de consommation, coopératives d'habitation, coopératives étudian-

tes, coopératives du Nouveau-Québec (fondées par les Inuits et les Amérindiens), associations coopératives d'économie familiale (A.c.e.f.).

Outre les caisses populaires, il existe des caisses d'épargne d'inspiration anglo-saxonne.

Les Caisses d'économie

On retrouve aussi, groupées en deux fédérations, des caisses d'économie dont la distinction principale est le mode d'accumulation de l'épargne.

Elles ont été fondées surtout dans des milieux homogènes (employés d'une même usine, associations professionnelles, corporatives ou autres). Les épargnes sont accumulées surtout au moyen de retenues salariales.

La Ligue des caisses d'économie dirige 91 caisses totalisant un actif de près de $108 millions au 30 juin 1974.

La Fédération des caisses d'économie du Québec comprend 168 caisses affiliées, ayant un actif total de $164 millions au 30 juin 1974.

Les Caisses d'établissement

Exerçant leur action sur un plan régional, les 12 caisses d'établissement fondées depuis 1950 sont groupées en une fédération. L'actif de ces caisses était de près de $35 millions au 31 décembre 1973.

Ces caisses, d'inspiration rurale, se spécialisent dans le crédit hypothécaire. Elles recrutent leurs membres surtout par l'entremise de conseillers en épargne qui offrent des programmes d'épargne à versements périodiques.

Les Caisses d'entraide économique

Ces coopératives d'épargne et de crédit ont commencé leurs activités dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en 1959. On comptait, au 31 mai 1974, 40 caisses totalisant $152 millions d'actif.

La fédération qui regroupe ces caisses est située à Alma (Saguenay-Lac-Saint-Jean).

Le but de ces caisses est de contribuer au développement régional (commercial, industriel ou autre) en réinvestissant les capitaux accumulés au sein même de la région économique qu'elles desservent.

Les Caisses non affiliées

Il existe aussi 15 caisses indépendantes dont 9 seulement sont en activité.

La Bourse

En raison de son titre de métropole et parce qu'elle constitue l'un des plus importants centres financiers d'Amérique du Nord, Montréal abrite le siège social du deuxième plus important marché d'actions au Canada, la Bourse de Montréal.

Elle est équipée d'un matériel hautement perfectionné: tableau de cote électronique, réseau interne de télévision, ordinateurs, etc. Elle peut ainsi mieux servir ses clients et répondre sur-le-champ aux demandes de renseignements.

Les assurances

Le Québécois moyen, comme d'ailleurs son concitoyen canadien et son voisin américain, verse une part importante de son revenu en primes d'assurances. C'est qu'il assure tout: maison et voiture contre l'incendie et le vol, sa vie contre la possibilité d'un décès prématuré, sa santé contre les risques de maladie et d'accident, sa responsabilité civile contre les risques d'avaries, etc.

En 1973, il a versé en primes d'assurances $1 819 750 000, distribués de la façon suivante: $828 127 000 sur la vie et $991 623 000 d'assurances générales. Il faut aussi mentionner les sociétés de fiducie qui, en 1973, avaient un actif total de $8,325 millions, les sociétés de courtage immobilier, d'investissements, de fonds mutuels, etc.

Caisse de dépôt et placement

Créée en juillet 1965, la Caisse de dépôt et placement a pour fonctions d'investir les fonds de la Régie des rentes et ceux de cinq autres organismes: Commission des accidents du travail, Régie de l'assurance-dépôts, Régie de l'assurance-maladie, Régie de l'assurance-récolte et Régie des marchés agricoles. De plus, elle administre les fonds de caisses de retraite d'organismes publics, parapublics ou péripublics. Au 31 décembre 1974, le total des fonds sous sa gestion dépassait $3,5 milliards et elle était le plus important détenteur d'obligations émises en fonds canadiens par le gouvernement du Québec. Son portefeuille comprend également des obligations de collectivités: municipalités, commissions scolaires, CEGEP, universités et hôpitaux.

À la fin de 1974, ses placements en actions et obligations de compagnies dépassaient $1 milliard et elle détenait des immeubles et créances hypothécaires au Québec pour un montant de l'ordre de $266 millions.

Son siège social est situé à Québec, mais le siège principal de ses opérations se trouve à Montréal.

La Société générale de financement (S.g.f.)

Créée en 1962, la Société générale de financement a, entre autres objets, celui de susciter et de favoriser la formation et le développement d'entreprises industrielles et, accessoirement, d'entreprises commerciales, de façon à élargir la base de sa structure économique, à en accélérer le progrès et à contribuer au plein emploi. Sur le plan de l'organisation industrielle, la S.g.f. procède surtout à des fusions, à des regroupements, à des conversions d'entreprises, à la conversion d'entreprises traditionnelles en des sociétés par actions.

La S.g.f. est une société de crédit et de contrôle. Elle groupe diverses entreprises industrielles: construction mécanique; bois, papier, exploitation forestière; fabrication et installation électriques; édition, librairie, etc. Le rapport annuel de gestion de la S.g.f. pour 1973 montre un état consolidé des opérations affichant un volume des ventes de $249 138 000. En cours d'année, l'État s'est porté acquéreur de toutes les actions du fonds social qu'il ne détenait pas encore. À la fin de l'année, il a effectué une souscription supplémentaire de 500 000 actions ordinaires pour une considération de $5 millions versée comptant.

Loto-Québec

Les lois anglo-saxonnes, auxquelles le Québec est soumis dans certains secteurs, ayant toujours tenu les jeux de hasard pour suspects donc indésirables, il fallait une loi pour faire sortir les jeux de la clandestinité, car les Québécois n'en jouaient pas moins. Donc, après adoption d'une loi par l'Assemblée nationale, on créait en janvier 1970 une Société d'exploitation des loteries et des courses qui, à son tour, mettait sur pied la Loto-Québec et la Loto-Perfecta.

La Mini-Loto est hebdomadaire et le prix du billet est de $0,50. Elle comporte trois catégories de prix, $100, $500 et $5 000, dont le nombre varie proportionnellement aux ventes. Ce tirage a accusé des ventes de plus de 100 millions de billets en 1973.

L'Inter-Loto est mensuelle et le prix du billet est de $2. Un gros lot de $125 000 et de deux autres grands prix de $50 000 et $25 000 coiffent une répartition des prix dont le nombre est proportionnel aux ventes et dont la valeur s'échelonne entre $5 000 et $50.

La Super-Loto est bimestrielle et le prix du billet est de $4. Quatre gros lots de $200 000, $100 000, $50 000 et $25 000 coiffent une répartition des prix dont le nombre est proportionnel aux ventes et dont la valeur s'échelonne entre $10 000 et $50.

En août 1972, est apparue dans la ronde des loteries la Loto-Perfecta sorte de jeu sur numéros dont le tirage est fait au moyen d'une course de chevaux, télédiffusée hebdomadairement d'un hippodrome québécois.

(Documentation photographique, ministère des Communications).

Le succès de Loto-Québec a dépassé les prévisions les plus optimistes, non seulement auprès des Québécois, mais dans le monde entier.

Dans son rapport annuel de gestion pour l'année 1973/74, la Société d'exploitation des loteries et courses révèle que 305 000 gagnants se sont partagé des prix d'une valeur de $49 795 000 et $48 millions sont allés enrichir le Trésor public ($37 millions l'année précédente).

Signalons enfin que le 10e congrès de l'Association internationale des loteries d'État s'est tenu au Québec en septembre 1974. Les assises ont réuni les délégués de 43 pays représentant près de 60 organismes. Au cours du précédent congrès, au Brésil, le Québec s'était classé premier, devant l'Espagne et l'Allemagne fédérale, pour la vente des billets, proportionnellement à la population.

LE TOURISME

«. . . Les Éboulements, Pointe-au-Pic, Cap-à-l'Aigle, Tadoussac, pour ne nommer que ces endroits, sont autant de joyaux sertis sur les pentes abruptes des Laurentides qui, à ces endroits, plongent tout droit dans le fleuve. La vie française s'est conservée là peut-être plus qu'ailleurs (. . .) C'est l'une des régions de prédilection des voyageurs et touristes. . . »

Jean-Charles Harvey (12)

L'originalité socio-culturelle d'un peuple est en soi le meilleur attrait touristique. Le Québec, d'abord amérindien puis envahi par les Français et conquis par les Anglais, allait refuser de se fondre en un « melting pot » incolore. Les francophones, de religion et de coutumes différentes, s'entêtèrent à survivre en dépit de leur solitude au sein d'un immense continent. D'où une architecture, un artisanat, un folklore, une gastronomie, des moeurs typiques. De quoi façonner une histoire, car deux siècles après, ce n'est plus la France, encore moins l'Angleterre, et toujours pas l'Amérique. C'est le Québec, unique!

Le Québec accueille chaque année un nombre de touristes égal à sa population. Leur provenance est à majorité canadienne et américaine des États limitrophes; les Européens viennent aussi en nombre croissant depuis la tenue à Montréal de l'Exposition internationale et universelle de 1967, qui a, pour ainsi dire, fait « re-découvrir » le Québec.

Un riche patrimoine artistique et historique distingue déjà le Québec, mais ce n'est pas tout. Par sa situation géographique, son relief et son climat dont la salubrité est bien connue, il offre en toutes saisons une gamme très étendue de paysages, de curiosités naturelles et de zones propices aux activités de plein air. Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche administre et entretient une trentaine de parcs et de réserves répartis sur l'ensemble du territoire, de superficies diverses, mais toujours assez grands pour accueillir avec

la même chaleur touristes et autochtones. On y pratique la pêche et la chasse sportives, le canotage, le canot-camping, le canoë-kayak, la randonnée pédestre, l'escalade,le golf, la pêche-marche-camping et, l'hiver, le ski alpin et de randonnée, la raquette et la moto-neige.

Le Québécois, mieux peut-être que tout autre peuple vivant en « situation nordique », a réussi à humaniser, discipliner et assujettir l'hiver à ses besoins en récréation, à son goût marqué pour la vie de plein air. Il l'a entraîné dans la ronde des festivals et des carnavals, qui « réchauffent » cette saison.

Pour se loger au Québec, le choix est grand! Le réseau hôtelier, qui compte au printemps 1975, 2 926 établissements, s'enrichit chaque année d'un nombre important de chambres. Huit cent quinze terrains bien aménagés accueillent campeurs et adeptes du caravaning; la plupart sont privés, mais 46 sont administrés par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, la moitié à l'intérieur des parcs. On trouve aussi auberges de jeunesse, bases de plein air, hébergement à la ferme, et un village vacances-famille.

Le territoire québécois, avec son million de plans d'eau et sa couverture de forêts sombres se compare à une Finlande soudainement mise à l'échelle américaine. On y découpe neuf régions touristiques, irradiant autour des pôles d'attraction que sont Montréal, la métropole, et Québec, la capitale. La plupart baignent dans les eaux du Saint-Laurent, le grand fleuve aux centaines d'îles. La plus importante est celle de Montréal, au centre de tout un archipel, mais beaucoup d'autres présentent un intérêt touristique: les îles de Sorel, à l'entrée du lac Saint-Pierre et au confluent de la Richelieu; l'île d'Orléans, près de Québec; les îles aux Oies, près de Montmagny, partie de l'archipel de la Rive sud; l'île aux Coudres, en aval, près de Baie-Saint-Paul; l'île d'Anticosti, au large de la basse Côte Nord, et dans le golfe, les îles de la Madeleine. Admirablement vallonnées, celles-ci s'étirent en d'étroites langues de terre, ceinturées de rochers rouges et de plages de sable blanc que baignent les eaux les plus chaudes du Québec. Depuis quelques années, elles sont prises d'assaut chaque été par le touriste intérieur surtout, attiré par cette population de quelque 13 000 habitants, pêcheurs pour la plupart d'origine acadienne.

Montréal et ses environs

Montréal, tout en étant la deuxième ville de langue française du monde, est ce qu'il y a de plus « Amérique » au Québec. Après avoir parcouru son quartier historique aux rues pavées, ses rues d'affaires et commerciales hérissées de gratte-ciel, ses quartiers cosmopolites, universitaires, bourgeois et ouvriers, le moins qu'on puisse dire est que Montréal est toute en contrastes! Saine, l'île a conservé moult espaces verts. Pratique, elle s'est dotée d'une ville souterraine et d'un

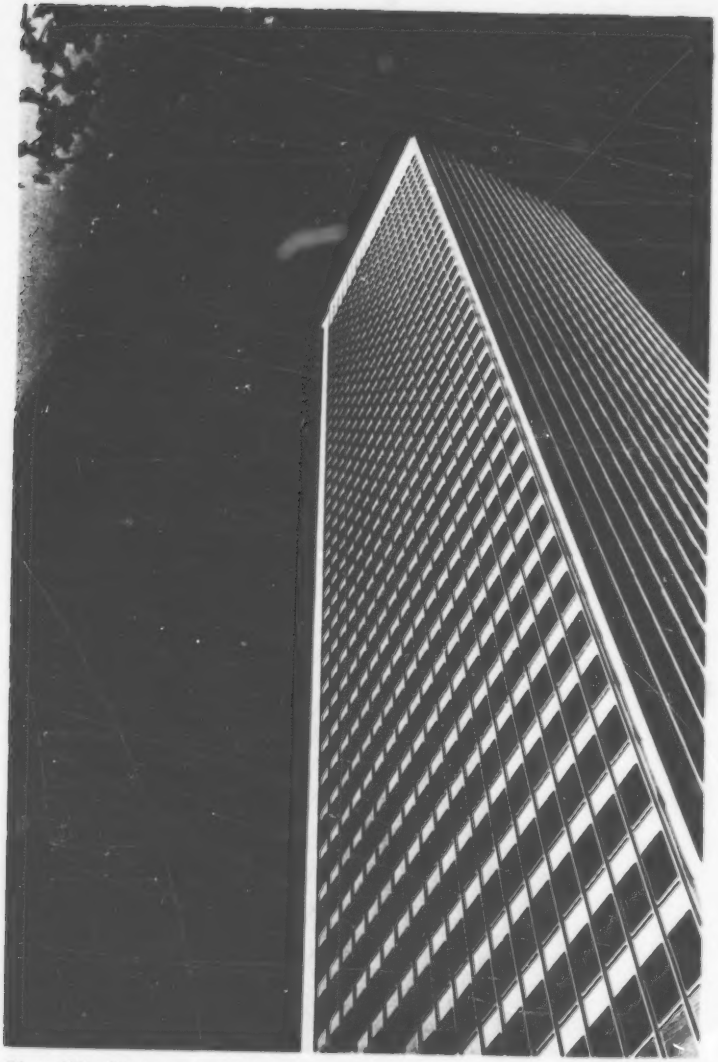

Place Ville-Marie, un complexe moderne qui abrite au coeur même de Montréal bureaux, restaurants et boutiques et qui donne accès à une véritable ville souterraine.
(Documentation photographique, ministère des Communications).

métro. Raffinée, elle fait vivre salles de spectacles, théâtres, musées, cinémas. Un brin libertine, elle convie à une vie nocturne palpitante.

Principales villes: Montréal, Laval, Montréal-Nord, Lasalle, Verdun, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Lachine, Pointe-aux-Trembles, Outremont, Pointe-Claire.

Nord-Ouest

Cette vaste région, la plus jeune du Québec, est accolée d'un côté à l'Ontario et de l'autre à la baie James. Elle comprend l'Abitibi et le Témiscamingue. On y vit principalement de l'exploitation du sous-sol (cuivre, zinc, or), mais aussi de l'industrie du bois et d'un peu d'agriculture. Avec ses innombrables cours d'eau, ses forêts et son magnifique parc de La Vérendrye, elle fait la joie des amateurs de sports de plein air.

Principales villes: Rouyn, Val-d'Or, Noranda, Chibougamau, Amos, Malartic, La Sarre.

Laurentides-Outaouais

Cette région se distingue en ce qu'elle est formée du plus vieux système montagneux du monde, qui a d'ailleurs contribué à sa vocation touristique. On y retrouve la plus grande concentration de villégiatures quatre-saisons du Québec, internationalement réputées pour leur gastronomie, la qualité de leur hôtellerie, leurs stations de sports d'hiver bien équipées. De Montréal à Mont-Laurier ou Saint-Michel-des-Saints, le long de la Lièvre, de la Gatineau ou de l'Outaouais, les forêts se couvrent, l'automne, des couleurs les plus étonnantes.

Principales villes: Hull, Saint-Jérôme, Gatineau, Joliette, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, Pointe-Gatineau, Lachute.

Sud

Voici, en fait, plusieurs régions en une seule: la route du cidre; les rives de la Richelieu, la vallée-jardin; l'Estrie plus verte qu'Érin, ses villégiatures quatre-saisons et le parc du mont Orford; les Bois-Francs qui s'éveillent au printemps dans l'odeur du sirop d'érable; la vallée de la Chaudière, l'est du Sud, et ses Beaucerons tellement chaleureux. Le Sud, c'est aussi l'amiante, dont le Québec est le premier producteur du monde. C'est d'un côté le Saint-Laurent qui baigne d'anciennes seigneuries, et de l'autre les États-Unis, d'où vinrent les Loyalistes.

Principales villes: Longueuil, Sherbrooke, Saint-Jean, Granby, Drummondville, Valleyfield, Brossard, Saint-Hyacinthe, Victoriaville, Thetford Mines.

Le chemin du Roy et la Mauricie

La rive nord du Saint-Laurent à l'ouest de Québec, c'est à peu près l'ancien *chemin du Roy*, première voie carrossable inaugurée en 1734 par le grand voyer Lanouiller de Boisclair.

Il passe par Trois-Rivières, centre mondial de la production du papier journal, où se jette le Saint-Maurice au terme d'une descente dans le lit d'une vallée encaissée. En remontant cette rivière, on découvre un arrière-pays riche en gibier et en beautés naturelles, et on peut même pousser une pointe jusqu'au lac Saint-Jean.

Principales villes: Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Shawinigan, Repentigny, Grand-Mère, La Tuque, Donnacona.

Québec et ses environs

Une vieille dame de haute noblesse a rarement besoin de présentation. Fièrement campée au sommet d'un cap qui lui servit par le passé de défense naturelle, elle domine le Saint-Laurent.

Elle garde comme joyaux précieux ses trésors des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, et arbore dans ses vieux quartiers un air *d'Ancien Monde*.

Principales villes: Québec, Sainte-Foy, Charlesbourg, Sillery, Orsainville, Loretteville, Vanier.

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Royaume du Saguenay et de Maria Chapdelaine, grenier du Québec, cette région est aussi belle qu'hospitalière! Deux plans d'eau lui donnent son nom: un fjord de l'époque glaciaire, le plus important de la façade orientale du continent, et l'immense lac où il prend sa source. Né de la colonisation et de l'industrie du bois, le Saguenay-Lac-Saint-Jean doit cependant sa prospérité à l'utilisation de ses immenses ressources hydrauliques, et corollairement, au raffinage de l'aluminium.

Principales villes: Chicoutimi, Jonquière, Arvida, Alma, Roberval, Dolbeau.

Beaupré-Charlevoix-Côte Nord

Au nord-est de Québec s'égrène un chapelet de petites localités presque aussi anciennes que la capitale, tapies au pied des Laurentides qui viennent mourir dans le Saint-Laurent, parfois accrochées aux caps, parfois perchées sur le sommet; maisons et églises des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles; montagne, mer, forêts; empire de l'hydro-électricité; fer et titane...

Principales villes: Beauport, Giffard, Courville, Baie-Saint-Paul, La Malbaie, Tadoussac, Hauterive, Baie-Comeau, Sept-Îles, Port-Cartier.

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie

Depuis Québec, cette région, d'abord agricole et au relief assez plat, longe le fleuve et ses îles. Plus bas, les paysages se développent en pans de montagnes et de mer, dans une vaste péninsule qui ressemble étrangement au Finistère breton. La route traverse des villages datant du Régime français, puis ceinture un littoral d'environ 600 km (375 mi) sur le golfe au nord, sur l'Atlantique à l'est, sur la baie des Chaleurs au sud. On trouve en Gaspésie d'attendrissants hameaux de pêche dignes du pinceau d'un Van Gogh, un artisanat qui a conservé son authenticité, des gens sympathiques aux yeux couleur de l'outremer.

Principales villes: Rimouski, Matane, Rivière-du-Loup, New Carlisle, Chandler, New Richmond.

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie

Le Québécois voyage beaucoup et sait voyager! Il comprend donc aussi bien que quiconque qu'il est essentiel de fournir à ses visiteurs des services de haute qualité. Il s'est donné depuis 1968 un instrument de formation du personnel hôtelier dont on dit déjà qu'il est unique en Amérique du Nord: l'Institut de tourisme et d'hôtellerie. Cette école dispense à Montréal et en province des cours dont les aspects pédagogiques sont déterminés par le ministère de l'Éducation, de concert avec le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Ils sont destinés soit aux jeunes qui choisissent cette branche des activités de service, soit aux personnes qui y sont déjà engagées, mais qui désirent recevoir un complément de formation ou se ré-orienter. On y enseigne les techniques de l'hôtellerie, l'administration, le contrôle par les chiffres, l'art culinaire et tous les aspects de la gastronomie, du service aux tables, de l'accueil, etc.

Les nouveaux immeubles de l'Institut, toujours en chantier à Montréal, comprendront un hôtel d'application ou d'apprentissage dont les étudiants eux-mêmes assureront l'administration; ce sera un établissement de bonne classe, d'une quarantaine de chambres.

L'INFORMATION ET LA PUBLICITE

L'information et la publicité jouent un rôle capital dans la société québécoise, caractérisée par la soif de connaître de la population, par la surenchère de la démocratie et par les règles économiques de l'offre et de la demande. Le Québécois moyen subit l'assaut constant de la réclame publicitaire provenant des sources les plus diverses: sollicitation directe ou indirecte sur les ondes de la radio-télévision, pavés publicitaires dans les journaux, affiches dans les autobus, dans les voitures du métro, panneaux-réclame, films, publicité par le courrier, etc. Mis à part trois émetteurs de télévision et

quatre de radio appartenant à une régie autonome de l'État fédéral (Radio-Canada) qui les subventionne, les entreprises de presse et d'information appartiennent à des intérêts privés qui tirent leurs revenus de la publicité et aussi, dans le cas des journaux, des abonnements et de la vente à l'unité. La liberté de presse est presque absolue, n'ayant pour exceptions que les cas prévus par la loi de la presse.

Le volume de la publicité est donc considérable. Les publications absorbent quelque 40 p. cent des dépenses en publicité des grandes entreprises, alors que la télévision en accapare plus de 27 p. cent et la radio, à peu près 10. p. cent.

Ajoutons qu'un Conseil de presse est né au Québec en février 1971. Il est chargé de protéger la liberté de presse, de définir et de surveiller l'application de normes d'éthique professionnelle, d'entendre et de disposer des plaintes relatives à la presse, de veiller au libre accès aux sources d'information et d'exécuter des recherches et des études sur la situation de la presse. Il est formé de représentants de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (F.p.j.q.), de l'Association des quotidiens du Québec, de l'Association des hebdos du Canada et de l'Association canadienne des radio-télédiffuseurs de langue française.

La radio télévision commerciale

La forte pénétration de la radiodiffusion au Canada, 98,7 p. cent pour la radio et 97,3 p. cent pour la télévision en 1972, nous classe parmi les pays les mieux desservis du monde. Si l'entreprise privée a joué un rôle important dans ce domaine, on peut principalement attribuer cette performance exceptionnelle aux chaînes de langues anglaises et française de Radio-Canada.

— Au Québec, sur les 72 postes de radiodiffusion, 63 diffusent en français, 33 de ces entreprises appartiennent ou sont affiliées à Radio-Canada;

— Des 21 postes de télévision, 17 font de la diffusion en langue française;

— 51 réémetteurs sont rattachés à ces postes de télévision.

Les Québécois sont particulièrement friands de programmation radio-télédiffusée. Bien souvent ces postes sont groupés pour former des chaînes de diffusion. En télévision on note les chaînes de langues anglaise et française de Radio-Canada, la chaîne francophone privée de TVA et un poste de la chaîne anglophone CTV. On retrouve aussi en radio MA les chaînes de langues anglaise et française de Radio-Canada, de même que les chaînes privées de Radio-Mutuel et Télémédia, Réseau des Appalaches, Radio-Nord.

Les chaînes de diffusion permettent à plusieurs postes de diffuser simultanément des émissions identiques. Cette diffusion nécessite des voies de transmission qui relient les parties constituantes du réseau.

Ce lien de transmission est généralement assuré par les réseaux des compagnies de téléphone et de télégraphe.

PÉNÉTRATION DE LA RADIO-TÉLÉVISION AU QUÉBEC

Foyers (000)	%	
1 720	100,0	Total
1 662	96,6	Possédant la télévision
616	35,8	Possédant la télévision couleur
1 667	96,9	Possédant la radio
1 285	74,7	Possédant la radio MF
418	24,3	Abonnés en câble

Source: B.B.M. 1972.

La presse écrite

Au Québec, on compte 14 quotidiens, 145 hebdomadaires et plus de 150 magazines et périodiques.

Les quotidiens se divisent en journaux du matin et journaux du soir. Les derniers dominent nettement le secteur. *La Presse* (Montréal) dont certaines éditions atteignent un volume de plus de 150 pages, est l'un des plus importants. Elle est suivie par le *Montréal Star* et *Le Soleil* (Québec).

Les quotidiens du matin au nombre de six, dont cinq à Montréal, sont les suivants: *Montréal-Matin*, *Le Journal de Montréal*, *The Gazette*, *Le Devoir*, *Le Jour* et *Le Journal de Québec*.

Fortement inspirés des méthodes du journalisme nord-américain, ces journaux consacrent le plus clair de leurs pages aux informations locales et régionales, sans toutefois négliger les affaires canadiennes et internationales. Ils font la part belle aux reportages sur les sports, aux questions d'intérêt féminin, aux spectacles (y compris les programmes de la radio et de la télévision), aux sujets d'ordre financier (on y trouve quotidiennement les cotes de la bourse) et aux chroniques spécialisées.

Les grands hebdomadaires du week-end (10 titres) sont une invention et un monopole de la presse d'expression française. Trois ont adopté la formule de diffusion des nouvelles de dernière heure et sont

vendus dès les premières heures du dimanche. Les autres n'ont d'autre prétention que celle de présenter au lecteur un texte facile, propre à agrémenter les loisirs du week-end. À noter que la plupart des quotidiens diffusent un supplément illustré dans leur édition du samedi.

De leur côté, les hebdomadaires régionaux exercent une influence considérable, d'autant que leur cote de lecture est assez élevée en raison de l'intérêt immédiat des nouvelles qu'ils publient. La presse régionale compte quelque 145 hebdos.

D'autre part, la presse ethnique présente 18 journaux, pour la plupart hebdomadaires qui paraissent en allemand, arabe, espagnol, grec, hongrois, italien, lithuanien, portugais et yiddish. Ces publications contribuent à garder vivantes les cultures des Québécois d'origine étrangère.

TIRAGE DES QUOTIDIENS AU QUÉBEC (1)

La Presse	Montreal	176 684*
Montréal Star	Montréal	174 285*
Le Journal de Montréal	Montréal	152 827**
Montréal Matin	Montréal	129 706**
The Gazette	Montréal	123 937*
Le Soleil	Québec	122 412**
Le Nouvelliste	Trois-Rivières	50 015**
La Tribune	Sherbrooke	41 066**
Le Jour	Montréal	31 105***
Le Devoir	Montréal	30 036*
Le Journal de Québec	Québec	26 186*
Le Quotidien	Chicoutimi	19 244*
La Voix de l'Est	Granby	8 603*
Le Journal du Nord-Ouest	Rouyn	—
Daily Record	Sherbrooke	6 327**

* Relevé par ABC en septembre 1974.

** Relevé de mars 1974.

*** En mai 1974.

1) *Le Droit*, publié à Ottawa, compte un grand nombre de lecteurs du Québec. Son tirage était de 44 587 au 31 mars 1974.
Source: Canadian Advertising, 1er février 1975.

LA VIE CULTURELLE

«. . . Trois siècles et demi d'enracinement au coeur de l'Amérique septentrionale les ont marqués (les Québécois) tout autant que leur culture. Et de même qu'ils ne veulent pas être moins français du fait qu'ils vivent sur ce continent, ainsi ne veulent-ils pas être des sous-américains du fait qu'ils parlent, pensent et vivent en français. . . »

Jean-Jacques Bertrand (13)

Charbonneau et le chef, une pièce écrite par Hugh McDonough qui relate l'affrontement du pouvoir politique et religieux à l'époque de la naissance du syndicalisme québécois, sous l'administration de Duplessis. De g. à dr. Duplessis joué par Jean Duceppe et Charbonneau interprété par Jean-Marie Lemieux.

(La Compagnie Jean Duceppe Inc.)

L'univers des arts et de la culture en général n'est pas resté en marge de l'explosion de vie qui secoue le Québec depuis l'après-guerre. On peut même se demander si les jeunes poètes et littérateurs, musiciens, peintres, sculpteurs ou graveurs, auteurs-compositeurs de chansons, comédiens et metteurs en scène n'ont pas entretenu cette ferveur qui rend aujourd'hui possible le renouveau québécois.

Un auteur, M. Joseph-G. Turi, docteur en droit et coordonnateur à l'éducation et à la culture au ministère des Affaires intergouvernementales du Québec, a tenté de définir la culture québécoise: « . . . C'est la manifestation globale de l'âme collective du Québec, et c'est aussi la conscience que les Québécois ont de leur passé, de leur présent, de leur futur et de leur espace. C'est tout ce qui symbolise, vitalement, leur temps et leur espace. Et c'est surtout, pour les Québécois, leur intention globalement bien arrêtée de devenir, un jour, élite. . . »

Il est en tout cas certain que, enclave francophone dans un bloc monolithique anglophone, le Québec a dû déployer de grands efforts d'imagination et manifester une vitalité peu commune pour continuer à vivre en français et à perpétuer jusqu'aujourd'hui en les affinant, en les précisant, des caractères socio-culturels déjà visibles à l'époque de la colonie française. Tous les domaines du savoir et de la culture ont fait des bonds en avant remarquables qui, sur bien des plans, retiennent l'attention de l'étranger. Un fait à signaler parmi tant d'autres: c'est à Montréal qu'est née dans un scepticisme relatif l'une des premières manifestations tangibles de la francophonie internationale, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF).

Il y a quelques années, le secrétaire de la Fédération du français universel, M. Alain Guillermou, donnant une interview à Radio-Canada, s'est livré à un petit exercice de statisticien, qui, par son caractère lapidaire, ne manque pas de percutant et d'éloquence. En gros, disait-il, les quelque six millions de francophones du Québec vivent entourés d'à peu près 240 millions d'anglophones, soit une proportion de 1 sur 40. Appliquant cette proportion aux 60 millions de francophones de la France de l'Hexagone (60 × 40), « tout se passe comme si les Français étaient entourés de plus de 2 milliards d'Anglais. . . »

L'ENSEIGNEMENT

Propulsé à l'avant-garde de l'ère post-industrielle, et forcé de brûler les étapes, le Québec a carrément misé sur l'enseignement qui est devenu priorité dans toutes les régions. Remettant en cause jusqu'aux principes fondamentaux des structures anciennes, il rebâtit en entier son appareil scolaire.

Dans le but d'affronter les difficiles exigences des temps modernes, on a d'abord créé en 1961 une commission d'enquête sur l'enseignement, appelée Commission Parent. Faisant suite aux recommandations de l'organisme, on a mis sur pied le ministère de l'Éducation en remplacement du traditionnel département de l'Instruction publique.

Le ministère s'est donné comme objectif de mettre en oeuvre, l'essentiel des recommandations du rapport Parent. Cela signifiait des modifications de très grande envergure à tous les niveaux de l'enseignement.

LES EFFECTIFS SCOLAIRES

	1971/72	1972/73	1973/74
Maternelle	100 900	95 447	92 015
Élémentaire	839 807	760 451	721 750
Secondaire	664 541	713 375	700 850
Enfance inadaptée:			
Secteur public (1)	56 835	66 800	67 450
Secteur privé	3 962	3 914	3 950
Collégial (CEGEP)	97 574	107 056	111 585
Universitaire	60 749	62 536	63 600 (4)

(1) La clientèle de l'enfance inadaptée du réseau public est comprise dans les chiffres des niveaux élémentaire et secondaire.
(4) Ne comprend pas les internes et les résidents.

Afin d'établir une comparaison valable entre les années et d'illustrer l'accroissement rapide de la population scolaire, on a tenu compte dans le tableau ci-contre des seules inscriptions aux cours ordinaires. Si l'on y ajoutait l'éducation des adultes, le total serait beaucoup plus élevé. On compte environ 323 763 inscriptions d'adultes durant l'année 1973/1974. Il s'ensuit que plus de 2 millions de citoyens sont aux études, soit le tiers de la population.

Pour répondre à une si forte demande, le Québec n'a pas hésité à déployer l'éventail complet des efforts nécessaires. Il s'est doté d'un personnel enseignant compétent et dynamique. Il s'est équipé en immeubles, en matériel didactique. Le budget de l'éducation était de $218 millions en 1955 et il est maintenant de l'ordre de plus de $2 milliards.

L'explosion des besoins scolaires a entraîné, d'une part, la fermeture de plusieurs écoles rurales où des maîtres enseignaient simultanément à des élèves de six ou sept niveaux différents et, d'autre part, la création de toutes pièces d'un réseau de 55 commissions scolaires régionales qui dispensent l'enseignement à tous les jeunes

au niveau secondaire. Il a fallu construire des centaines d'écoles, dont quelques-unes sont de véritables cités scolaires, et réorganiser de fond en comble les structures administratives.

Parmi les objectifs généraux, il y a celui d'assurer aux enfants des centres éloignés le même enseignement que celui dispensé aux enfants des grandes villes. Le ministère de l'Éducation multiplie, en conséquence, les moyens d'accès aux écoles régionales et il veille à l'efficacité du transport gratuit des élèves.

La maternelle

L'enfant de cinq ans révolus au 1er octobre est prêt à s'inscrire dans une classe maternelle organisée, avec l'aide de subventions spéciales, par la commission scolaire de sa localité. On compte, en 1973/1974, un total de 92 015 inscriptions à l'école maternelle.

On note donc une baisse de la population scolaire par rapport à 1970/1971, alors qu'il y avait eu 108 000 inscriptions. Cette baisse se fait sentir également à l'élémentaire et l'on prévoit qu'elle ira s'accroissant à cause de la dénatalité.

La maternelle offre un complément à l'éducation familiale sous une forme qui aide à mieux franchir le passage entre le foyer et l'école élémentaire. Elle favorise chez l'enfant le développement de l'imagination créatrice, de l'observation, de la sociabilité et des aptitudes manuelles. Elle ne dispense pas les matières d'enseignement, mais, en contrepartie, elle développe chez l'enfant le goût de l'école. Dans certains endroits, pour répondre aux besoins des parents, le ministère de l'Éducation a commencé à implanter des pré-maternelles pour les enfants de quatre ans.

L'élémentaire

S'adressant aux écoliers de six à 12 ans, l'enseignement élémentaire est dispensé presque partout dans les écoles publiques qu'administrent les commissions scolaires locales. On y enseigne le français, les mathématiques, les sciences humaines, les sciences de la nature, les arts et la musique, la catéchèse et l'éducation physique.

Cet enseignement dure normalement six ans, mais il est à noter qu'on donne aujourd'hui plus d'importance à l'âge des enfants qu'aux années du programme. Cette nouvelle conception repose sur la psychologie de l'enfant; pour se développer harmonieusement et à tous les points de vue, celui-ci doit évoluer dans un milieu suffisamment homogène, le groupe d'âge étant jugé facteur déterminant d'homogénéité.

Les écoliers du même âge sont donc ensemble à certains moments pour des activités communes. À d'autres moments, ils se répartissent entre des cours moyens, accélérés ou lents, selon leurs aptitudes Ces

façons de grouper les jeunes à l'école élémentaire remplacent progressivement l'ancienne méthode rigide du classement par année du programme et permettent à l'enfant de se développer au rythme qui lui est naturel. L'épanouissement de l'écolier s'en trouve facilité.

Service de l'enfance inadaptée

Le Service de l'enfance inadaptée du ministère de l'Education a la responsabilité de mettre en place des services pour l'éducation des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Ce service est donc chargé d'organiser l'utilisation rationnelle des ressources humaines et matérielles pour répondre aux besoins des enfants dits « inadaptés ». Ces enfants présentent des difficultés d'adaptation et d'apprentissage: handicaps physiques, troubles émotifs, ou différents troubles du comportement; ces difficultés ou problèmes se présentent autant chez des enfants d'intelligence supérieure, que chez les enfants d'intelligence moyenne.

Les différents services offerts sont entre autres: les classes spéciales avec personnel spécialisé, les services de santé, le transport, la surveillance à l'heure du lunch, les services sociaux, l'animation, un équipement et un matériel didactiques appropriés. Le Service de l'enfance inadaptée a donc pour objectif principal d'aider les enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage à se développer et à s'adapter le mieux possible. Souvent, après une année ou deux passées dans des « classes spéciales », ces enfants peuvent être réintégrés dans des classes normales. Les différents services donnés par le Service de l'enfance inadaptée sont offerts aux enfants de la maternelle et aux écoliers de l'élémentaire et du secondaire.

Le secondaire

Au sortir de l'école élémentaire, mieux préparés que leurs devanciers l'étaient au même stade, les jeunes de 12 ans se présentent au secondaire. Ils y seront, en général, jusqu'à l'âge de 16 ans, puisque la durée du cours est de quatre à cinq ans, quel que soit le type d'enseignement qu'ils désirent.

L'école secondaire tend de plus en plus à devenir polyvalente, s'ouvrant aux options graduées et à la promotion par matière. La langue maternelle et la langue seconde, les mathématiques, l'histoire, la catéchèse et l'éducation physique constituent un tronc commun d'études obligatoires. Quant aux autres matières, les jeunes peuvent choisir entre différentes options celles qui leur conviennent le mieux. La réorientation est possible et un élève peut changer d'orientation en cours de route s'il le juge nécessaire. De nombreux cours pratiques de métiers et de commerce sont inclus dans le même système général, les élèves peuvent acquérir une formation théorique équivalant à celle des autres élèves de même degré.

Des élèves du secondaire assistent à un cours de catéchèse.
(Documentation photographique, ministère des Communications).

Pour tous les élèves, une formation générale est prévue dans des disciplines communes. Un programme individuel permet à chacun de choisir, parmi un certain nombre de cours, des concentrations qui le conduiront soit à l'apprentissage d'un métier et à l'entrée sur le marché du travail après quatre ou cinq ans, soit à des études collégiales après cinq ans.

L'école polyvalente permet de donner à chaque élève la formation qui lui convient: elle offre dans un même endroit une multitude de cours, d'options qui se répartiront selon les besoins de chacun. Ce n'est plus le groupe d'élèves formant la classe qui fait le programme, mais c'est l'élève qui compose son programme à sa mesure. Un même élève peut suivre des cours à différents niveaux, mais l'écart entre différents niveaux ne doit pas dépasser deux années. De cette façon, l'élève ne fait plus partie d'une classe, d'un groupe précis puisqu'il suit un programme qui lui est propre.

C'est à l'école secondaire que s'effectuent les premières orientations significatives, puisque le jeu des options le permet. Tandis qu'un certain nombre de jeunes choisissent l'initiation au travail en 3e et en 4e année du cours polyvalent, la plupart des élèves poursuivent leurs études. Une partie de ceux-là s'initient à la pratique des métiers durant la 5e année afin d'aller aussitôt après sur le marché du travail. Les autres, qui sont proportionnellement de plus en plus nombreux, finissent leur 5e année du secondaire avec l'intention d'étudier davantage et d'accéder au niveau d'étude suivant.

Classe de CEGEP
(Documentation photographique, ministère des Communications).

Le collégial (Cegep)

Créés il y a sept ans, les Cegeps se sont rapidement multipliés: 37 Cegeps répartis sur l'ensemble du territoire, y compris certains Cegeps régionaux à plusieurs campus, dispensent tous le cours général et se partagent les quelque 130 options professionnelles et sous-options terminales. Le cours général, d'une durée de deux ans, prépare l'étudiant à son entrée à l'université en lui permettant d'approfondir ses connaissances dans un domaine donné: sciences de la santé, sciences pures et appliquées, sciences humaines, sciences de l'administration, arts.

Le cours professionnel dure trois ans et prépare l'étudiant au marché du travail dans cinq grands secteurs: techniques biologiques, techniques physiques, techniques humaines, techniques de l'administration, arts, subdivisés eux-mêmes en options. Ces options sont réparties de telle façon que les étudiants n'aient pas, en règle générale, à s'éloigner de leur région et de leur domicile familial, chaque Cegep offrant l'ensemble des options professionnelles à l'exception de certaines spécialités données dans une seule région (techniques

halieutiques et cynégétiques, techniques des communications, etc. . .).

Les Cegeps sont ouverts à tous et participent à la vie du milieu: grâce à leurs ressources physiques et matérielles (piscines, gymnases, etc. . .) ils peuvent servir à toute la population de la région qu'ils desservent. Les services de l'éducation des adultes offrent à ceux-ci plusieurs options, et le Cegep tend à faire disparaître la différence entre l'étudiant-jeune et l'étudiant-adulte. Les cours sont gratuits pour les étudiants à temps plein qui peuvent par ailleurs bénéficier d'une aide financière du ministère de l'Éducation.

Les Cegep remplacent, en les intégrant sous une même administration, tout une gamme d'écoles, autrefois autonomes et dispersées, n'ayant entre elles d'autres liens que celui de se situer entre le degré secondaire et l'université: écoles techniques et instituts de technologie, écoles normales, collèges classiques, écoles d'enseignement professionnel (agriculture, beaux-arts, musique, etc) instituts familiaux.

L'universitaire

Le Québec possède six universités à régie privée: trois à Montréal, une à Québec, une à Sherbrooke et une à Lennoxville. Trois dispensent l'enseignement en français, les trois autres en anglais.

L'Université Laval est la doyenne des universités francophones du Québec, puisqu'elle a été reconnue en 1852. Installée dans des immeubles tout neufs, elle possède les facultés et écoles suivantes: l'agronomie, les arts, le commerce, la sylviculture et l'arpentage, le droit, les lettres, la médecine, la philosophie, les sciences et le génie, la pisciculture, la géographie, l'histoire, les sciences sociales, la théologie, l'enseignement, l'économie domestique, la musique, les soins infirmiers, la pharmacie et le service social.

L'Université de Montréal, fondée d'abord en 1878 comme succursale de l'Université Laval, s'est vu confier un début d'autonomie en 1889. Elle obtenait sa charte en 1920. L'enseignement s'y donne en français et débouche sur un premier cycle d'études, d'une durée moyenne de trois ans conduisant à un baccalauréat ou à une licence, sur un deuxième cycle d'études, en général, d'une durée d'un an, conduisant à la maîtrise ou au diplôme d'études supérieures (D.E.S.), et,enfin, sur un troisième cycle, d'une durée moyenne de trois ans, conduisant au doctorat (Ph.D ou D.Sc.). Outre ses facultés de droit, de théologie, de médecine, d'art dentaire, des arts, des sciences sociales, des lettres, de philosophie, de pharmacie, des sciences, de musique, elle possède plusieurs grandes écoles affiliées dont les plus importantes sont Polytechnique, les Hautes études commerciales, l'Optométrie, les Sciences vétérinaires, l'Institut agricole d'Oka et l'Institut pédagogique Saint-Georges.

L'Université McGill, non confessionnelle et de langue anglaise, dispense l'enseignement dans toutes les disciplines déjà énumérées pour l'Université Laval et l'Université de Montréal. Elle possède une charte depuis 1829.

L'Université de Sherbrooke, fondée en 1954, accorde des diplômes de baccalauréat et de maîtrise dans les domaines suivants: arts, sciences, droit, commerce, médecine, théologie, éducation et, depuis 1969, administration.

L'Université Bishop's de Lennoxville, se compose des facultés des arts, des sciences et de la théologie. Elle décerne aussi des diplômes en commerce et en pédagogie.

L'Université Concordia de Montréal est née de la fusion de l'Université Sir George Williams et du collège Loyola. Cette université a deux campus: celui de Loyola qui abrite une faculté des Arts et des Sciences et celui de Sir George Williams où l'on retrouve les facultés des Arts, des Sciences, de l'Administration, du Commerce et du Génie.

L'Université du Québec

Aux six établissements qui précèdent, il faut ajouter maintenant l'Université du Québec, créée à la fin de 1968 par une loi spéciale qui en fait un organisme-cadre. L'initiative arrive à son heure, et coïncide avec le début de l'explosion démographique au niveau universitaire, par suite des grands progrès réalisés au cours des dernières années aux niveaux secondaire et collégial. Durant les dix prochaines années, les inscriptions au niveau universitaire vont doubler, passant de 45 000 environ à 90 000.

Le siège de l'Université du Québec est situé dans la capitale, tandis que des universités constituantes et des instituts de recherche peuvent être mis sur pied dans différents endroits utiles. Actuellement on compte les constituantes de Montréal, Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski. De plus, l'Université du Québec possède deux campus situés à Rouyn et à Hull, et rattachés au siège social. Par ailleurs, pour faciliter l'essor de l'Université du Québec, le gouvernement doit lui accorder, durant les trois prochaines années, près de la moitié de ses investissements aux universités, soit environ $87 millions.

C'est la première fois dans l'histoire que le Québec prend directement l'initiative de la création d'universités. Il s'appuie sur des études sérieuses des besoins actuels et futurs, tenant compte de la rapidité de l'évolution des connaissances et de leur mode de transmission. La nouvelle Université du Québec — université nouvelle —

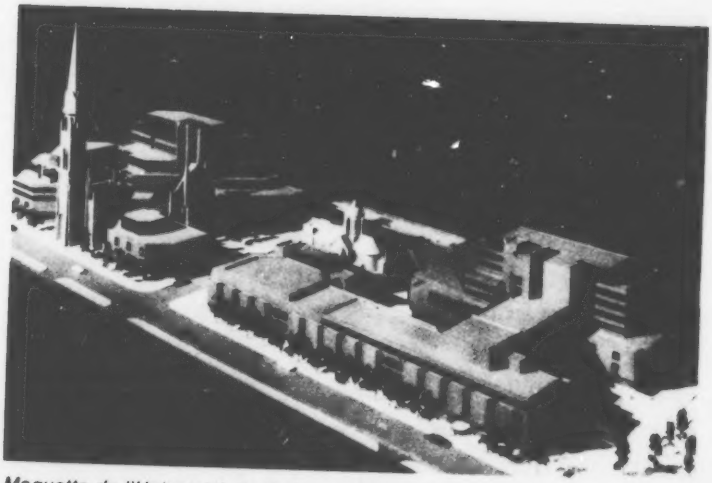

Maquette de l'Université du Québec à Montréal.
(Studio Lausanne Inc.).

est dotée d'une « structure de concertation » qui représente un progrès considérable sur les structures que l'on trouve à l'étranger particulièrement dans les State Universities américaines et en France.

La formation des maîtres

La très forte accélération de la scolarisation des Québécois nécessite un programme intensif de formation des maitres.

Cette importance se retrouve dans toutes les universités québécoises qui dispensent cet enseignement. Il ne reste plus d'écoles normales au Québec. Les étudiants se dirigent donc vers les universités qui donnent cet enseignement.

L'enseignement aux adultes

L'éducation des adultes est, aujourd'hui, devenue indispensable dans une société où la somme des connaissances et leur mise en pratique augmentent à un rythme très rapide. Les citoyens s'en rendent compte et consentent en grand nombre à faire les efforts nécessaires à leur propre perfectionnement. Aussi, devant leurs besoins à cet égard, le ministère de l'Education, en plus de se préoccuper de l'avenir des jeunes, a-t-il entrepris de stimuler et de planifier l'éducation permanente. Ainsi, il a créé en 1966 une « Direction générale de l'éducation permanente », qu'il a chargée de promouvoir une formation des adultes adaptée aux conditions mouvantes de la technologie moderne et du marché du travail.

Dans le cadre des rencontres culturelles relevant du Service de l'éducation permanente de l'Université du Québec à Trois-Rivières, un groupe est initié aux techniques de la tapisserie.

Plusieurs expériences ont été tentées. Ce sont SESAME, DÉPART, TEVEC. Chacune a permis l'étude de certains aspects précis de l'éducation aux adultes: aspects d'administration, de pédagogie et d'animation, de diffusion. Elles mènent à MULTIMEDIA qui a commencé son activité en 1972. Qu'est-ce que MULTIMEDIA? C'est un programme de formation pour le développement des ressources humaines du Québec, à partir d'études poussées des besoins du milieu et des moyens de diffusion d'un enseignement « *permanent* ».

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Exception faite de l'État central, le Québec est seul au Canada à avoir mis sur pied un Conseil de la politique scientifique. De création récente, celui-ci est directement rattaché à un comité ministériel de cinq membres. Grâce à la présence de cet organisme, le Québec pourra exprimer des avis éclairés au Conseil des sciences du Canada, chargé d'élaborer les priorités canadiennes en ce domaine. Il s'agit donc ici, comme, du reste, dans tous les secteurs, d'harmoniser les besoins et les intérêts du Québec avec ceux du Canada. Cependant, le Québec n'en a pas moins mis en place depuis plusieurs années un certain nombre de mécanismes et d'organismes spécialisés en recherche scientifique, tels les laboratoires des ministères et des facultés universitaires.

(Documentation photographique, ministère des Communications).

À l'Université du Québec

La recherche scientifique se fait soit dans des instituts, soit dans des centres ou groupes et départements au sein des constituantes, soit dans des grandes écoles.

L'Institut national de la recherche scientifique

Fondé le 13 septembre 1969, cet institut se consacre à la recherche appliquée et fondamentale. Il offre des études avancées à l'aide de programmes interdisciplinaires orientés vers les besoins du Québec; il participe au développement du complexe scientifique de Québec. À cette fin, il a créé plusieurs centres de recherche:

INRS-eau, réalise trois programmes de recherche à Québec:
- — simulation et synthèse des écoulements;
- — utilisation des ressources hydriques;
- — gestion régionale de la qualité des eaux.

INRS-énergie, quatre programmes de recherche à Varennes, près de Montréal, avec l'IREQ (Hydro-Québec):
- — interaction laser-matière;
- — confinement d'un plasma chaud;
- — application des plasmas;
- — technologie des réacteurs à fusion.

INRS-santé, centralisé à Montréal, oriente sa recherche dans les cinq champs suivants:

— pharmacologie clinique;
— psychiatrie;
— médecine industrielle;
— méthodologie et mathématiques appliquées de la recherche clinique;
— recherches effectuées en collaboration avec:
  - l'Université du Québec à Trois-Rivières: médecine sportive,
  - le Centre hospitalier de l'Université Laval de Québec: toxicologie,
  - l'hôpital Saint-Justine de Montréal: pédiatrie et pédopsychiatrie.

INRS-télécommunications, en collaboration avec la société de recherche Bell Northern, à Ottawa, oeuvre dans deux secteurs:

— traitement des signaux numériques;
— réseau de téléinformatique.

INRS-urbanisation, poursuit trois programmes de recherche à Montréal:

— structuration du réseau et du tissu urbain;
— qualité de la vie dans le milieu urbain;
— organisation politico-administrative pour les deux programmes qui précèdent.

L'INRS possède également trois groupes de recherche:

— **INRS-éducation** (Montréal et Québec);
— **INRS-océanologie** (Rimouski);
— **INRS-pétrole** (Québec).

L'Institut de microbiologie et d'hygiène

Fondé à Montréal en 1938, affilié à l'Université du Québec en 1972, cet institut jouit d'une réputation internationale dans sa spécialité. Il travaille en collaboration avec les constituantes de l'Université du Québec, avec l'I.n.r.s., avec les autres universités et certains hôpitaux de la région montréalaise. Travaux actuels:

— microbiologie, virologie, immunologie, médecine préventive, hygiène et sciences connexes pour l'amélioration de la santé publique, du développement industriel et de l'utilisation des ressources naturelles;
— formation de spécialistes;
— services à l'État et à l'industrie quant au diagnostic, à la médecine préventive, à la microbiologie appliquée et aux sciences connexes; fabrication de vaccins, sérums, extraits, antigènes et autres produits biologiques pour la médecine humaine et vétérinaire.

Dans les constituantes

à Chicoutimi

— Centre de recherche du moyen-nord. En collaboration avec des chercheurs d'autres universités et des services de l'État, on s'occupe de cinq aspects: productivité biologique; études amérindiennes; géologie du Bouclier canadien; physique de la basse atmosphère; études économiques.

à Montréal

— Centre de recherche en didactique;
— Centre interuniversitaire d'études européennes;
— Centre de recherche en sciences appliquées à l'alimentation (Cresala), dont le champ d'activité se situe entre les sciences agronomiques, la diététique et la nutrition, et qui est orienté vers les besoins multiples et complexes du milieu;
— Centre de recherche en sciences de l'environnement.

à Rimouski

— Section d'océanographie; en cours, une vingtaine de projets de recherche sur les eaux de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent.

à Trois-Rivières

— Centre de recherche en sciences de la santé et de l'efficience physique;
— Groupe de recherche en histoire des religions et en archéologie préhistorique;
— Groupe de recherche en biophysique;
— Groupe de recherche sur les pâtes et papiers;
— Groupe de recherche sur la démoustication.

Dans les grandes écoles

— École nationale d'administration publique (ENAP);
— Groupe de recherche sur le futur.

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

Depuis sa création, le 1er avril 1961, le ministère des Affaires culturelles a cherché, à travers différentes structures administratives, la voie qui le conduirait le plus sûrement à l'accomplissement de sa mission.

Les interpénétrations des fonctions et les préoccupations du ministère sont multiples et évidentes. En plus de préserver l'identité nationale et de conserver le patrimoine culturel du peuple, il lui faut provoquer la créativité et l'expression culturelle, tout en conservant et en développant les originalités régionales, et animer culturellement le milieu par la diffusion d'une culture universelle aussi bien que d'une culture autochtone.

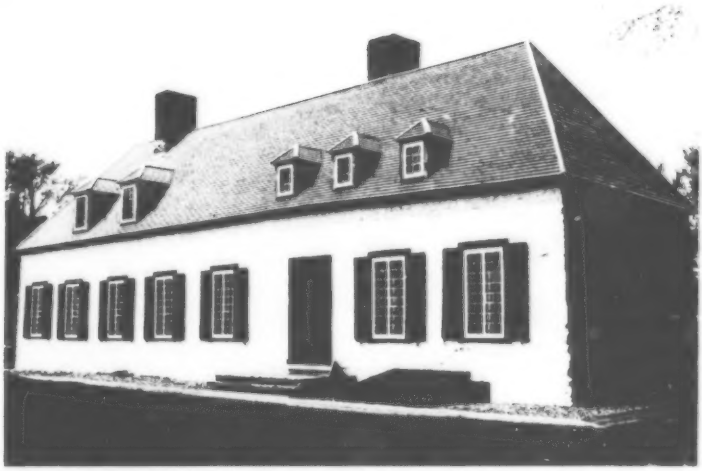

La maison Chatelaine située sur la rue Bonaventure à Trois-Rivières, souvent appelée « Manoir de Niverville ». Achevée de construire en 1730 et restaurée en 1972.
(Documentation photographique, ministère des Communications).

Tenant compte de l'environnement et de la diversité des niveaux, des habitudes, des comportements et des besoins de chaque citoyen comme de chaque communauté, le ministère des Affaires culturelles doit permettre à tous un accès facile et une participation continue à la culture. Il doit assurer la permanence culturelle dans chaque région par la mise en place d'un personnel d'animation compétent et dynamique et, par voie de conséquence, assurer la sensibilisation des citoyens en général et des autorités locales en particulier au fait culturel.

Le ministère a juridiction sur l'administration des bibliothèques, des musées de l'Etat, des archives nationales, de l'archéologie, des monuments historiques et des conservatoires. De plus, il collabore à l'animation musicale, théâtrale et cinématographique soit par voie de contrats, soit par voie de subventions.

Six directions générales le secondent dans ce champ d'activités:

a) gestion,
b) lettres,
c) arts plastiques,
d) patrimoine,
e) cinéma et audio-vision,
f) arts d'interprétation.

La rénovation du Petit Séminaire de Québec, a débuté en 1962 et s'est continuée en 1968 alors qu'on s'est surtout préoccupé de l'extérieur.
(Documentation photographique, ministère des Communications).

Deux autres directions prolongent l'action des précédentes. Il s'agit d'une part, de la Direction des relations culturelles qui veille à importer de l'étranger des manifestations et des cadres pouvant favoriser le développement des richesses culturelles québécoises et à les exporter pour qu'elles puissent se mesurer aux milieux artistiques étrangers. D'autre part, il y la Direction du développement culturel régional qui veille à ce que chaque région puisse découvrir son potentiel culturel, provoquer la création locale, valoriser ses caractéristiques culturelles, favoriser l'épanouissement de sa vie culturelle et exploiter son patrimoine. Enfin, plusieurs organismes relevant directement du ministre apportent leur collaboration aux directions:

1) le Bureau de surveillance du cinéma,
2) la Centrale d'artisanat,
3) la Commission des biens culturels,
4) la Commission consultative des musées,
5) la Commission des bibliothèques publiques,
6) le Comité consultatif de la Bibliothèque nationale,
7) le Comité consultatif du livre,
8) le Comité de l'enseignement de la musique,
9) la Régie de la place des Arts de Montréal,
10) la Régie du Grand Théâtre de Québec.

LA RADIO-TÉLÉVISION CULTURELLE ET ÉDUCATIVE

En raison de la présence de trois grands studios, dont l'un est propriété privée, Montréal est devenu le plus grand centre de production de télévision de langue française du monde.

L'Office de radio-télédiffusion du Québec

Eprouvant le besoin urgent de planifier et d'harmoniser l'utilisation croissante des techniques audio-visuelles aux fins de l'enseignement entendu dans son sens le plus large, l'Etat a créé en octobre 1969 un organisme spécialisé nommé Office de radio-télédiffusion du Québec (O.r.t.Q.). Son mandat: établir, posséder et exploiter un service de radio-télédiffusion ainsi que de production et de diffusion de documents audio-visuels. L'office vise donc à satisfaire de multiples besoins en tenant compte des ressources de l'Etat et des priorités fixées par le Parlement. Il produit sur commande des ministères et des organismes officiels, mais plus particulièrement pour le ministère de l'Education. Ces documents étaient diffusés par l'intermédiaire soit de la chaine française de Radio-Canada, soit par certaines stations privées ou par des entreprises de câblodistribution, soit encore présentés directement dans les maisons d'enseignement, à l'intention des élèves ou des adultes de la formation permanente.

Or, depuis l'automne 1972, Radio-Québec est diffuseur de ses émissions à partir de ses propres studios à Montréal. Utilisant les installations des trois plus importantes entreprises de câblodistribution de Montréal et de Québec avec lesquelles il a passé des ententes à cet effet, Radio-Québec a diffusé au rythme de deux heures par jour (14 heures par semaine). Un potentiel de quelque 700 000 téléspectateurs a donc pu voir des émissions conçues en fonction de l'éducation populaire et portant sur des sujets variés: l'âme québécoise, les peuples qui nous entourent, les jeux Olympiques de Montréal en 1976, l'alimentation, les assurances, les ressources québécoises, le théatre, etc.

Le 19 janvier 1975, Radio-Québec est entré en ondes sur (UHF) (ultra hautes fréquences) diffusant, un programme quotidien d'une durée de trois heures à l'intention de plus de 3 millions de téléspectateurs, des régions de Montréal et de Québec.

La programmation de Radio-Québec est également présentée sur le câble dans d'autres régions.

En dépit de sa jeune existence, Radio-Québec a déjà à son actif tout un palmarès de réalisations radio et télé qui lui vaut le respect et l'attention des milieux spécialisés. Grâce à ses installations ultra-modernes, à son matériel électronique des plus perfectionnés, l'office peut regarder son avenir d'éducateur avec confiance.

La Société Radio-Canada

Parlant de la radio-télévision éducative et culturelle, on doit mettre en lumière le rôle prépondérant qu'a joué depuis sa création en 1936 la société Radio-Canada, d'abord par sa chaîne radio et depuis 1962, par sa chaîne télévision de langue française.

Cette société publique de l'Etat fédéral, dont le centre de production francophone se trouve à Montréal, est animée dans une très large proportion par des Québécois; elle a imprimé un élan décisif à l'essor et à l'éveil du Québec en matière de culture, d'éducation populaire, de préoccupations socio-politique. Reflet du milieu où elle s'est si fortement implantée, Radio-Canada a retransmis l'image d'une culture originale en Amérique du Nord. Elle a toujours été — et elle est toujours dans une bonne mesure — l'un des seuls débouchés pour les artistes: comédiens, musiciens, écrivains, qui y trouvent un moyen d'expression aux possibilités d'une infinie variété.

Dans le cours de l'année 1972, Radio-Canada a inauguré sa nouvelle maison où elle a regroupé ses 3 000 employés montréalais. Il s'agit d'un vaste immeuble comportant une tour de 23 étages, 26 studios de radio et sept studios de télévision équipés pour la diffusion couleur. L'un d'eux, doté de quatre caméras, peut accueillir 668 spectateurs dans deux tribunes superposées; dimension du plateau: 21 m sur 29 (69 pi sur 90); hauteur: 22 m (65 pi).

La tour de forme hexagonale irrégulière de 96 m (320 pi) est implantée au centre d'un ensemble de bâtiments dont la largeur hors tout est de 273 m (900 pi) et la profondeur, de 168 m (568 pi). On dit que c'est le plus grand centre de production de radio-télévision du monde.

Signalons enfin que le programme télévision de Radio-Canada à Montréal est diffusé à 100 p. cent en couleur.

Les Archives nationales

Les Archives nationales du Québec renferment les documents de nature publique ou privée, ainsi que les documents historiques qu'elles peuvent acquérir ou encore ceux qui leur sont confiés. On y trouve une bibliothèque spécialisée de 30 000 volumes, 5 000 brochures, 150 collections de journaux et près de 300 bobines de microfilm de journaux, de thèses et de bibliographies; un service de généalogie et d'héraldique; une section de 2 800 cartes et 16 300 photographies et un cabinet de numismatique. On y conserve les documents relatifs à l'administration française, des débuts à 1760, ceux de la période anglaise, de 1760 à 1867, et ceux du Québec moderne.

LES LETTRES

Il serait illusoire de prétendre désigner un maître à penser ou un chef de file à la renaissance des lettres québécoises. Point d'écrivain-charnière indiquant du doigt les tournants à prendre et entraînant toute la littérature à sa suite dans des sentiers de forêt vierge. Longtemps silencieux, le Québec, néanmoins, avait beaucoup à dire: il a laissé ses meilleurs écrivains se bousculer les uns les autres à la recherche des vérités actuelles et des réalités futures. A peine Nelligan avait-il rendu les armes dans sa conquête de l'absolu, que Saint-Denys Garneau entraînait les jeunes dans une nouvelle chevauchée fantastique, bientôt devancé à son tour par un Sylvain Garneau.

Puis, d'autres poètes sont venus, qui ont inventé de nouveaux langages et qui ont proposé des traits neufs à l'homme québécois; il lui ont dit où se trouvent son âme et son visage véritables. Gatien Lapointe, Gaston Miron, Jacques Brault, Jean-Guy Pilon, Claude Gauvreau, Anne Hébert figurent parmi ceux qui ont pu, dans des moments de lucidité poétique, préciser davantage les contours encore flous de cette âme, de ce visage. Cette soif de vivre ne s'embarrasse pas de frontières; elle touche à la fois toutes les disciplines littéraires. Romanciers, essayistes ou historiens n'échappent pas davantage à cette renaissance que le philosophe ou le théologien.

L'édition

En 1973, 195 éditeurs ont publié 2 058 volumes et 1 086 brochures, dont 1 960 volumes et 1 029 brochures en éditions originales. De ce nombre 2 630 volumes et brochures ont été publiés en français, 379 en anglais, 126 en plusieurs langues et neuf en langue autre que le français ou l'anglais.

En plus de faire la part belle à la littérature d'imagination, l'édition québécoise dépasse la moyenne de celle de la plupart des pays dans les domaines de l'histoire, de la biographie, de la religion et de la théologie. Un réseau de quelque 150 libraires agréés par le ministère des Affaires culturelles et quelque 3 000 postes de vente assurent la distribution sur l'ensemble du territoire. Ces points de vente sont tantôt des dépôts de journaux, des supermarchés, des débits de tabac, des comptoirs de gares, d'hôtels, tantôt des épiciers ou des pharmacies où sont parfois offertes en vente les meilleures collections de livres de poche, parfois quelques dizaines d'ouvrages perchés sur des tourniquets et destinés aux lecteurs pressés.

L'Éditeur officiel du Québec

Autrefois désigné sous le titre d'Imprimeur de la reine, le poste d'Éditeur officiel fut créé dès la première session du premier Parlement de Québec (1867-1868). Depuis 1971, il est intégré à la Direction générale de l'édition (ministère des Communications).

L'Editeur officiel vient de mettre sur pied la *Documentation québécoise*, module d'édition et de documentation dont les buts sont de populariser les services de l'Etat auprès du citoyen, de publier dossiers, monographies, études très attendus localement et à l'étranger et corollairement, de faire mieux connaître le territoire national, ses richesses naturelles et culturelles. De plus, la *Documentation québécoise* collabore avec le secteur privé pour l'aider à publier en coédition certaines oeuvres de valeur qui, sans la médiation et l'aide de l'Etat, ne verraient jamais le jour.

Jouissant de pouvoirs constamment élargis depuis 1960, l'Editeur officiel se trouve à la tête de nombreux services. Notons parmi ses principales responsabilités l'édition, l'impression, la distribution et la vente, dans ses propres librairies et dans certains points de vente, des textes officiels de toute nature: décrets, arrêtés ministériels, proclamations et ordonnances, lettres patentes des sociétés, avis publics, lois, règlements d'application de certaines loi, Journal officiel (*Gazette officielle*), etc.

Il entretient avec tous les ministères et les organismes de l'Etat des relations constantes, car les quelque 600 ouvrages qu'il offre en vente intéressent à peu près tous les secteurs de la société contemporaine.

Grâce à une publicité de mieux en mieux orchestrée, son chiffre d'affaires s'accroît d'année en année, ainsi que son rayonnement, non seulement au Québec, mais également au Canada et à l'étranger. C'est ainsi que, dans le cadre des échanges franco-québécois, les ouvrages publiés par l'Editeur officiel sont accessibles au lecteur européen qui s'intéresse au Québec, par l'intermédiaire de la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, PARIS 7e.

Les bibliothèques publiques

Les bibliothèques publiques ont connu un essor prodigieux au cours des dernières années. Très schématiquement, on estime à 10,5 millions le nombre des volumes prêtés. Les 114 bibliothèques publiques desservent une population de 3,6 millions d'habitants qui y trouvent plus de 4,5 millions de volumes.

Les données recueillies en 1972 témoignent des progrès réalisés dans ce domaine. Ainsi, depuis 1960, le nombre des abonnés est passé de 331 445 à 843 141, soit une augmentation de 155 p. cent; celui des livres de 1 830 195 à 4 585 135, soit un accroissement de 150 p. cent; celui des prêts de livres qui de 3 928 160 est passé à 10 486 665, soit encore une augmentation de 167 p. cent. Les contributions municipales, qui étaient de $1 093 268, ont atteint $5 198 941 (376 p. cent d'augmentation). La progression est encore plus significative du côté des subventions de l'Etat: $140 500 contre $1 681 500 (1 096,8 p. cent d'augmentation).

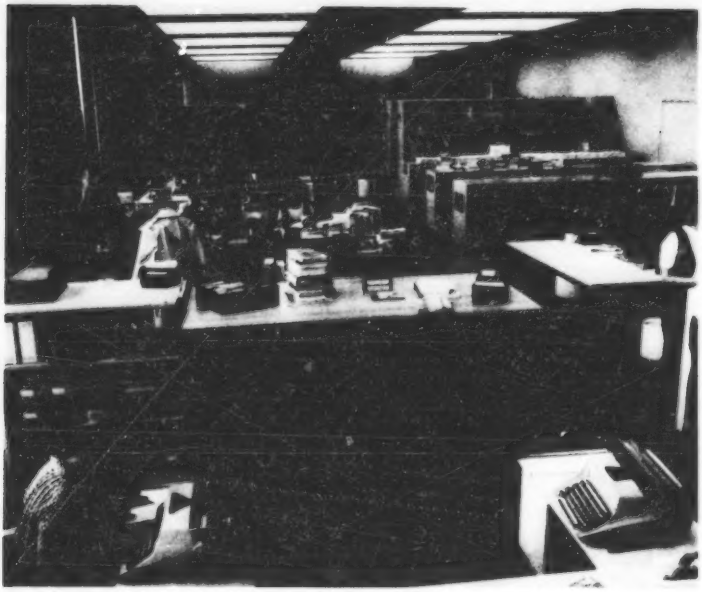

(Documentation photographique, ministère des Communications).

Ce sont encore les bibliothèques techniques et académiques (écoles primaires et secondaires, collèges et universités) qui sont les mieux pourvues: 1,4 million de volumes pour le premier groupe et 7,4 millions pour le second.

Les bibliothèques officielles

L'État possède 13 bibliothèques, dont deux sont particulièrement riches, celle de l'Assemblée nationale à Québec et l'ancienne bibliothèque Saint-Sulpice de Montréal, devenue depuis janvier 1968 Bibliothèque nationale.

De plus, trois bibliothèques régionales (Mauricie, Outaouais et Saguenay-Lac-Saint-Jean) font circuler des bibliobus dans 165 localités. On compte aussi trois bibliothèques itinérantes: La McLennan Travelling Library qui visite les minorités anglophones, les Caisses voyageuses qui distribuent des ouvrages de littérature jeunesse et la bibliothèque itinérante de la Côte-Nord.

La Bibliothèque nationale

Dépositaire des pièces écrites de la culture française en Amérique, la Bibliothèque nationale assume la responsabilité de leur diffusion. Suivant des accords de principe conclus entre la France et le Québec, la réciprocité du dépôt légal existe entre les deux bibliothèques nationales.

Le personnel de la Bibliothèque nationale rassemble et conserve des exemplaires des documents publiés au Québec; acquiert et conserve les documents utiles à la recherche dans les diverses disciplines du savoir; encourage la recherche bibliographique et met à jour son propre centre de bibliographie; maintient un bureau d'échanges de documents à l'intention des bibliothèques du Québec.

Salons et expositions

Des salons annuels du livre, dont celui de Québec, attirent l'attention de centaines de milliers de personnes sur les nouveautés, les succès de librairie et les ouvrages de luxe qui viennent de paraître. Il convient aussi de souligner à ce propos que depuis quelques années le Québec participe aux grands salons internationaux, notamment ceux de Francfort, de Nice, de Bruxelles.

Les prix littéraires

Parmi les principaux prix littéraires décernés au Québec annuellement, on note surtout le prix David et le prix scientifique, les deux plus hautes récompenses du genre attribuées par l'État qui y attache une bourse de $5 000 chacun. Le premier, créé en 1968, couronne l'ensemble de l'oeuvre d'un écrivain québécois. Quant au prix scientifique, il a été institué en 1967 pour honorer les travaux de recherche ou la contribution d'un scientifique québécois à l'avancement de sa discipline. Il est attribué alternativement, à l'intérieur d'un cycle de quatre ans, à un spécialiste des sciences chimiques et connexes, des sciences biologiques et connexes, des sciences physiques et connexes et des sciences de la nature et connexes.

On compte aussi le grand prix littéraire de la Ville de Montréal (oeuvre de tout genre); le prix du Cercle du livre de France (oeuvre romanesque); le prix du Maurier (poésie); le prix Jean-Béraud (oeuvre romanesque); le prix Duvernay de la Société Saint-Jean-Baptiste; le prix des *Études françaises*, décerné à un auteur francophone autre que français; le prix France-Canada, attribué depuis 1961 par l'Association France-Canada, par la délégation générale du Québec à Paris et par le ministère des Affaires culturelles du Québec; le prix France-Québec, créé en 1965 par l'Association des écrivains de la mer et de l'outre-mer, en collaboration avec la délégation générale du Québec à Paris et avec le ministère des Affaires culturelles; le prix de l'Institut canadien de Québec, créé en 1966; les Concours littéraires du Québec se tiennent chaque année et viennent couronner les lauréats

dans huit genres: roman; poésie; littérature jeunesse; essai; histoire; géographie; biographie; sciences humaines; sciences sociales et ouvrages en langue anglaise. Une bourse de $2 500 est attribuée à chacun des lauréats, et plusieurs autres. La plupart de ces récompenses sont attribuées à la rentrée d'automne; quelques-unes sont accordées au printemps.

LES ARTS PLASTIQUES

Le Québec demeure au Canada le point de mire des arts plastiques, par le nombre et par l'originalité de ses créateurs. Il est bon de le rappeler, car c'est l'hommage unanime que rendent au Québec les critiques canadiens et américains éclairés.

Même s'il est difficile de parler de chiffres en cette matière, on peut néanmoins en avancer quelques-uns: 900 peintres, 300 sculpteurs, 150 peintres-graveurs, 400 praticiens des métiers d'art ou de l'artisanat d'art, au moins 2 000 artisans de métier qui, ensemble, à temps plein ou à mi-temps, oeuvrent dans leur discipline respective. Nombreux sont ceux qui s'adonnent à plus d'une discipline en même temps quand ils travaillent à la réalisation d'un même projet d'envergure.

Serrant de plus près les chiffres, on peut établir à environ 250 la totalité des artistes de classe dite « professionnelle », en s'appuyant, d'une part, sur le répertoire des membres actifs des associations professionnelles et, d'autre part, sur le nombre des créateurs reconnus de classe égale, mais qui ne font partie d'aucune corporation. Ainsi, l'Association des sculpteurs compte 76 membres actifs en 1972; la Société des artistes professionnels, dont le recrutement se fait surtout auprès des peintres, possède 88 membres actifs; les Associations des graveurs et des métiers d'art en comptent ensemble 90. Toutes ces associations ne sont nées qu'au cours de la dernière décennie; cependant, le prestige dont jouissent depuis fort longtemps les arts plastiques du Québec au Canada et à l'étranger prouve que les artistes n'ont pas attendu, pour créer, les paramètres professionnels des sociétés constituées.

Ce n'est pourtant pas la quantité qui assure la nette prépondérance de l'art québécois au Canada; ce sont ses lignes de force. Il y a chez le créateur du Québec un parti pris de viser constamment à affirmer sa personnalité nord-américaine dans la mesure même où, sur le double plan de l'art et de la culture, il parvient à garder ses distances vis-à-vis de tous ceux qui, sur le reste du continent, militent parallèlement pour l'art d'aujourd'hui.

Les artistes du Québec se distinguent de la plupart de leurs confrères du Canada par leurs préoccupations d'ordre socio-politique. Ces préoccupations, prioritaires par rapport au souci de l'esthétique, remontent plus particulièrement à 1968, date de la plus récente révo-

La murale de Jordi Bonet au Grand Théâtre de Québec, « Vous êtes pas tannés de mourir bandes de caves c'est assez ».
(Documentation photographique, ministère des Communications).

lution culturelle d'Occident. Conséquence positive de cette révolution de la pensée, le créateur québécois éprouve pour la première fois le besoin de mettre ses dons au service de la collectivité; il cherche sincèrement à centrer sa productivité sur l'enrichissement de l'environnement. Donc, place aux idées et aux expériences plastiques. Cette réinterprétation des fondements de l'art conditionne la structure et l'action des musées et des galeries. Ils doivent, eux aussi, modifier leur conception des expositions et trouver une forme nouvelle d'animation culturelle. L'art, en descendant dans la rue, entraîne la participation accrue des masses; il amène aussi les artistes à monter des expositions de plus en plus envahissantes et souvent fort coûteuses qui ne se prêtent à aucune acquisition, à aucune vente.

Les musées

Le ministère des Affaires culturelles possède et dirige deux des trois musées les plus importants du Québec: le Musée d'art contemporain de Montréal et le Musée du Québec, dans la capitale; le Musée des Beaux-Arts de Montréal est un organisme indépendant, largement subventionné par l'État.

Le Musée d'art contemporain, fondé en 1964, s'est installé en 1968 dans l'immeuble du Musée international des arts de l'Expo 67. Ses collections donnent une excellente idée des tendances de l'art moderne du Canada et de l'étranger.

Musée du Québec
(Documentation photographique, ministère des Communications)

Le Musée du Québec, inauguré en 1933, présente de remarquables collections d'art traditionnel: peinture, sculpture, orfèvrerie, mobilier, sans pour autant exclure de ses cimaises et de ses socles des oeuvres de l'art contemporain.

Le Musée des Beaux-Arts, ouvert en 1912, possède, quant à lui, des pièces remontant à la haute antiquité, des pièces d'archéologie et des oeuvres caractéristiques de toutes les époques de l'histoire de l'art.

C'est dans ces trois établissements que se tiennent les grandes expositions de classe internationale.

De plus, on trouve quantité de petits musées régionaux qui se consacrent, pour la plupart, à l'histoire naturelle et à des collections d'objets à caractère historique. Parmi les plus connus, on note les musées de l'Hôpital général, du séminaire et de l'Hôtel-Dieu de Québec et les musées McCord et Ramezay de Montréal.

LE THÉÂTRE

On fait du théâtre au Québec depuis la fin de la première moitié du XVII^e siècle. Sous le mandat de M. de Montmagny, deuxième gouverneur de la Nouvelle-France (1636 à 1648), des réjouissances sont montées au château Saint-Louis, à Québec, à l'occasion de la naissance du dauphin (Louis XIV); en 1640, on joue la tragi-comédie suivie

« Le Neveu de Rameau » de Diderot, joué par le théâtre du Nouveau-Monde. Mise en scène de Jean-Louis Roux; décors et costumes signés par Robert Prévost. Sur la photo, Marcel Sabourin (Rameau), Jean-Louis Roux (le philosophe).
(André Le Coz, photographe).

d'un spectacle à grand déploiement. À la Saint-Sylvestre de 1646, c'est le *Cid*, de M. Corneille, qui prend la vedette. Plus tard, sous le gouverneur général Frontenac, on monte le *Nicomède* et le *Mithridate*, de Racine. Il s'en faut même de fort peu qu'on ne présente le *Tartuffe*, interdit à Paris depuis 1667, mais l'évêque, Mgr de Saint-Vallier, s'y oppose.

Fier de ses titres d'ancienneté — et de noblesse — , le théâtre québécois est tout aussi actif, dynamique que les autres branches de la création artistique. Non seulement est-il soucieux de présenter au public des oeuvres représentatives de toutes les époques et de tous les pays, mais il crée aussi des pièces de plus en plus nombreuses, inspirées du milieu, et qui sont le reflet d'une façon de vivre et de s'exprimer d'un peuple francophone d'Amérique du Nord. Ce genre de théâtre est nouveau et il jouit, depuis la fin des années 60, d'une ferveur accrue auprès d'un public qui s'y reconnaît. Il faut citer, parmi les chefs de file de ce style, l'auteur Michel Tremblay et le metteur en scène André Brassard dont, en dépit de leur jeune âge, la réputation a déjà franchi les frontières du Québec et même celles du Canada.

Le Québec se préoccupe de la formation de ses gens de théâtre. Il a fondé, à Montréal et à Québec, deux conservatoires d'art dramatique qui réunissent une centaine d'étudiants. Il contribue également à la vie de l'École nationale de théâtre de Montréal.

L'écriture dramatique reçoit de la part de l'État une attention toute spéciale. Celui-ci accorde des subventions au Centre d'essai des auteurs dramatiques et des bourses sont offertes par la Commission de la pièce canadienne et par le service de l'aide à la création. On doit souligner ici qu'en 1973, le ministère des Affaires culturelles du Québec a versé près de $5 millions en bourses et en subventions aux arts d'interprétation. Ces crédits sont allés à parts à peu près égales aux secteurs du théâtre et de la musique.

Le théâtre et la danse présentent donc une très grande vitalité. Une vingtaine de compagnies permanentes montent régulièrement des spectacles. Parmi les plus connues, il faut citer le Théâtre du Nouveau Monde, le Théâtre du Rideau Vert, le Théâtre du Trident, la Nouvelle Compagnie théâtrale, le Théâtre de Quat'Sous et le Théâtre populaire du Québec. De plus, un certain nombre de troupes d'amateurs choisissent le théâtre comme loisir culturel.

D'autre part, manifestation culturelle typique, les théâtres d'été connaissent toujours auprès des citadins qui, fuyant les étuves urbaines de Québec et de Montréal, veulent passer à la campagne une soirée agréable en assistant à un spectacle. Très souvent aménagés dans des granges désaffectées, dans des maisons anciennes, voire dans des salles de grands hôtels de tourisme, ces théâtres se trouvent dans la nature, à proximité des grandes villes. Les Laurentides montréalaises ont le théâtre Sun Valley, à Sainte-Adèle; les Cantons de l'Est, le théâtre de la Marjolaine; Joliette, le théâtre des Prairies; Trois-Rivières, le théâtre des Marguerites; Québec et l'île d'Orléans, les théâtres de la Fenière et du Galendor.

LA MUSIQUE

Dès 1825, Théodore Molt, professeur et organiste à Québec, de passage à Vienne, priait Beethoven d'écrire une oeuvre à l'intention de la maîtrise de la cathédrale. Il en résulta un canon, *Freu dich des Lebens*, dont on retrouve l'écho dans le *Quatuor* en si bemol majeur.

C'est surtout par leur talent pour la musique et pour l'art lyrique que les Québécois se sont d'abord fait connaître sur le plan de la culture, car depuis longtemps, l'étranger les reçoit, les écoute et les apprécie. Il suffit de rappeler des noms connus: Raoul Jobin, Maureen Forrester, Pierrette Alarie, Léopold Simoneau, André Turp, Richard Verreault, Robert Savoie, Louis Quilico, Joseph Rouleau, Claire Gagnier, Colette Boky, Huguette Tourangeau, Claude Corbeil. Ce qui confirme largement la déclaration du chef d'orchestre Igor Markevitch qui a déjà affirmé qu'avec les Allemands et les Italiens, les Québécois possèdent les plus belles voix du monde.

Ce que l'Etat a enfin reconnu en 1971 en créant une compagnie d'art lyrique, l'Opéra du Québec, constituée de structures souples permettant l'utilisation des services administratifs des institutions en

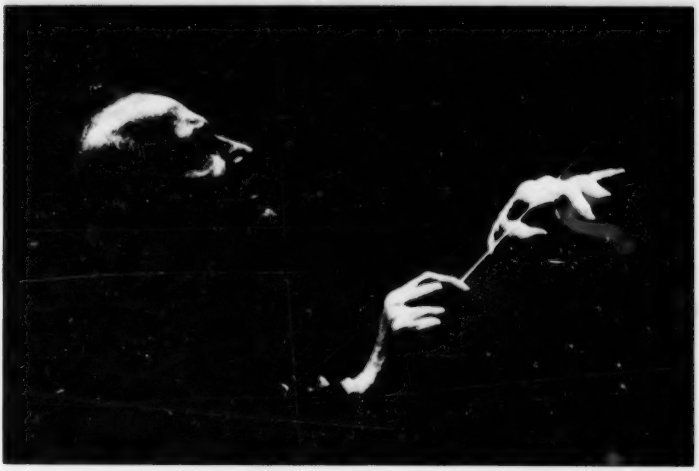

Le chef d'orchestre Pierre Dervaux de l'orchestre symphonique de Québec. (Documentation photographique, ministère des Communications).

place: les régies de la place des Arts de Montréal et du Grand Théâtre de Québec. La compagnie officielle monte toutes les oeuvres du répertoire, de *Samson et Dalila* et *Madame Butterfly*, à *L'Heure espagnole* et *Paillasse*.

La musique a suivi le rythme de l'évolution du Québec. Le public étant de plus en plus sensible aux recherches des musiciens d'avant-garde, les jeunes compositeurs reçoivent une audience accrue; ils peuvent désormais faire entendre leurs oeuvres au cours d'exécutions publiques, notamment grâce à la Société de musique contemporaine et par diverses formations musicales.

Parmi celles-ci:

deux orchestres symphoniques, à Montréal et à Québec;

l'orchestre de chambre McGill, à Montréal;

l'orchestre de chambre Pierre Morin, à Québec.

Du côté de l'enseignement, on remarque sept conservatoires: Montréal, Trois-Rivières, Québec, Val-d'Or, Chicoutimi, Hull et Rimouski. Ces maisons subventionnées accueillent annuellement quelque 1 500 élèves qui reçoivent une formation gratuite, sous la direction de plus de 150 professeurs, québécois et étrangers.

Opéra Falstaff de Verdi, joué par l'Opéra du Québec.
(Documentation photographique, ministère des Communications).

En plus du conservatoire de l'Université McGill de Montréal, fréquenté surtout par les Québécois anglophones, il y a les écoles ou facultés de musique des universités de Montréal et Laval de Québec qui perpétuent une longue tradition et assurent principalement la formation de futurs professeurs du niveau scolaire.

On trouve aussi plusieurs écoles supérieures de musique, rattachées pour la plupart aux écoles universitaires. La plus célèbre, l'école Vincent-d'Indy, se spécialise dans la formation des meilleurs candidats, découverts très tôt grâce au réseau des maisons d'enseignement dirigées par les religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie.

Les Jeunesses musicales du Canada, fondées au Québec en 1949, font partie de la Fédération internationale des Jeunesses musicales depuis 1950. Elles possèdent, sur les flancs boisés du mont Orford (Cantons de l'Est), un « camp musical » unique au monde. Les installations comprennent notamment une salle de concert de 600 places, une bibliothèque, des studios d'audition musicale munis du matériel électronique le plus moderne, une salle d'étude des partitions, des chalets d'habitation et de cours et 45 huttes disséminées dans la nature, où se retrouvent, l'été, quelque 250 étudiants dont l'âge varie entre 14 et 30 ans. Ils se consacrent tous aux arts visuels et d'interprétation, dont les cours se donnent sous la direction d'une trentaine

de professeurs québécois et étrangers, en trois stages de trois semaines chacun.

Les prix de musique

L'Académie de musique de Québec organise chaque année un concours ouvert aux disciplines du chant, du clavier, des cordes, des instruments de l'orchestre et à la composition. Ce concours est couronné par le *prix d'Europe*, créé en 1911. Le ministère des Affaires culturelles y attache deux bourses de $5 000 chacune.

Créé en 1965 par l'Institut international de musique du Canada, le *Concours international de musique de Montréal* couronne chaque année, au mois de mai, 12 lauréats qui ont passé avec succès une série d'épreuves éliminatoires. Ce concours a rapidement acquis une excellente réputation, tant par le nombre que par la qualité des jeunes concurrents qui viennent de tous les horizons.

Ce concours est consacré en alternance, en un cycle de trois ans, au piano, au violon et au chant. Les bourses, dont le montant total s'élève à $23 500, se décomposent de la façon suivante: premier prix, $10 000 deuxième, $5 000; troisième, $2 500; quatrième, $1 500; cinquième, $1 000 et $500 aux sept derniers lauréats. Les prix sont attribués au cours d'un grand concert qui se tient à la salle Wilfrid-Pelletier, place des Arts.

La chanson

La renaissance québécoise passera sans doute à l'histoire pour avoir créé un nouveau genre de poète, qu'on appelle au Québec *chansonnier*, c'est-à-dire qui écrit des chansons, et non pas *qui chansonne*, comme le sous-tend l'acception française du terme.

À mi-chemin entre le troubadour ancien et l'interprète de negro spirituals, plus près de ce dernier quand ils racontent la vie d'ici, ces artistes se rangent tous derrière un même chef de file, le précurseur Félix Leclerc. Depuis plus d'une décennie les Gilles Vigneault, les Claude Léveillée, les Jean-Pierre Ferland, les Georges Dor, les Robert Charlebois, comme interprètes-compositeurs, ont fait leur marque au Québec, au Canada et à l'étranger. Une relève abondante se dessine, que de nombreux artistes sont prêts à assurer: Claude Dubois, Jean-Pierre Bérubé, Gilles Valiquette, Georges Langford; des groupes appelés *Beau Dommage*, *Octobre*, *Harmonium*, *Contraction*, transposent à leur tour, bien que sur des rythmes neufs, les caractéristiques, les rêves, les fantasmes de l'« éternel » québécois.

Des chansonniers aussi, qui correspondent, ceux-là, à la définition française du terme, se sont révélés depuis quelques années.

Yvon Deschamps
(Société Radio-Canada,
André Le Coz).

Sol
(Société Radio-Canada,
André Le Coz).

Il n'est que d'afficher un spectacle ayant pour vedettes Yvon Deschamps ou le clown Sol pour voir se bousculer aux guichets la foule des admirateurs. La justesse et la causticité des propos de ces artistes déchaînent à coup sûr un rire souvent grinçant, mais toujours propice à la réflexion.

Les interprètes ne sont pas en reste non plus; qu'il nous suffise de citer parmi les plus connus les Pauline Julien, les Renée Claude, les Diane Dufresne, les Isabelle Pierre et le jeune René Simard dont les tours de chant ont réussi, en 1974, à capter l'attention des foules japonaises et françaises.

Si ces artistes jouissent d'une telle vogue, auprès des jeunes surtout, c'est que leur voix, leurs gestes, leur poésie et leur musique expriment l'âme, la conscience québécoise. Il n'est donc pas étonnant que la chanson québécoise fasse si bonne figure aux concours internationaux, notamment à Sopot (Pologne), à Spa (Belgique), et qu'elle revienne très souvent comblée d'honneurs.

La chanson est un art mineur, soit, mais il n'en reste pas moins le plus enraciné, le plus proche du peuple. Nous n'en voulons pour preuve qu'une récente étude de l'Association québécoise des producteurs de disques. Le document affirme, en effet, que proportionnellement à sa population, le Québec est le plus important consommateur de musique enregistrée du monde. Il s'y vend en moyenne plus de la moitié des disques mis en vente au Canada.

Claude Dubois

Gilles Vigneault

Félix Leclerc

Diane Dufresne

Robert Charlebois

René Simard (Radio-Canada, photos Francis J. Menten)

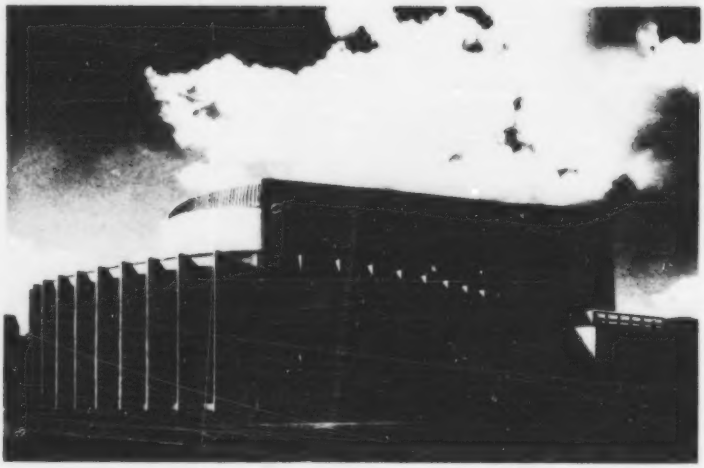

Place des Arts à Montréal
(Panda/Croydin)

Les théâtres

à Montréal

Premier ensemble du genre au Canada, la place des Arts de Montréal est formée à l'heure actuelle de deux immeubles abritant trois théâtres: la salle Wilfrid-Pelletier (3 000 places), destinée principalement aux concerts et aux spectacles d'envergure, a été inaugurée en 1963; les plus grands artistes et les meilleurs chefs d'orchestre en ont souvent loué la beauté et les qualités techniques.

Du côté est de la place, se trouvent les deux théâtres Maisonneuve et Port-Royal, intégrés dans un même immeuble de conception unique en Amérique du Nord et inauguré en 1967. Le premier, version moderne du théâtre à l'italienne (1 290 places), accueille plus particulièrement les spectacles de music-hall, les troupes de folklore et diverses troupes de théâtre. Le second (823 places) est la maison de la compagnie du Théâtre du Nouveau Monde. Les deux salles sont superposées et fonctionnent de façon complètement autonome. De 1967 à 1971, plus de 3 500 spectacles de tous genres ont été donnés, place des Arts, devant 5,5 millions de spectateurs. Le développement de la place, pièce maîtresse du réaménagement urbain du centre-est de Montréal, se fait par étapes et l'on peut déjà prévoir que d'autres immeubles viendront occuper le côté ouest à plus ou moins longue échéance.

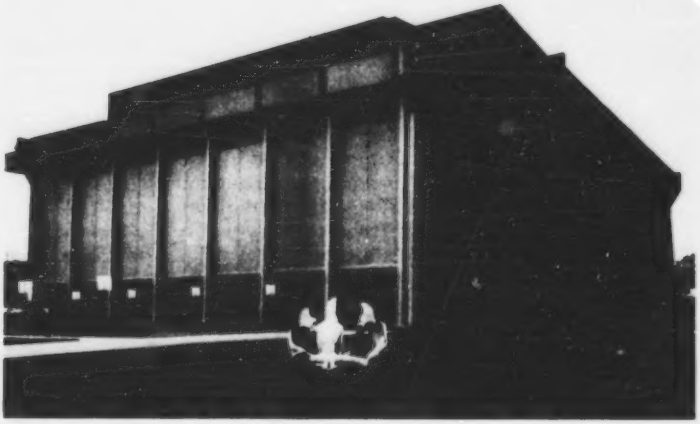

Le Grand Théâtre de Québec.
(Documentation photographique, ministère des Communications).

à Québec

Le Grand Théâtre, inauguré en janvier 1971, est le fruit de la collaboration entre les gouvernements de Québec et d'Ottawa. Il abrite deux salles de spectacle et les locaux du Conservatoire de musique. La salle Louis-Fréchette (1 800 places), la plus importante des deux, a été nommée en l'honneur d'un grand poète québécois de la fin du XIX^{e} siècle. On y donne tous genres de spectacles: opéra, concert d'orchestre, récitals, ballet, etc. On dit que cette salle est dotée de l'un des deux seuls véritables dispositifs scéniques du Canada, destinés à la présentation des spectacles d'opéra.

La salle Octave-Crémazie (du nom d'un des premiers poètes québécois, mort en exil au Havre en 1879) est un petit théâtre carré dont la souplesse d'aménagement et la polyvalence permettent de présenter une vaste gamme de spectacles de toute nature. Selon les besoins de la mise en scène, les exigences de l'auteur, le nombre des places peut passer de 400 à 900.

Du 1er avril 1971 au 31 mars 1972, on a donné au Grand Théâtre 346 spectacles auxquels ont assisté 280 000 personnes.

Il va sans dire que nous n'avons parlé que des principales maisons du spectacle. Il en existe beaucoup d'autres, à Montréal et à Québec, sans compter la soixantaine de centres culturels distribués sur l'ensemble du territoire. Ceux-ci sont nés de par la volonté

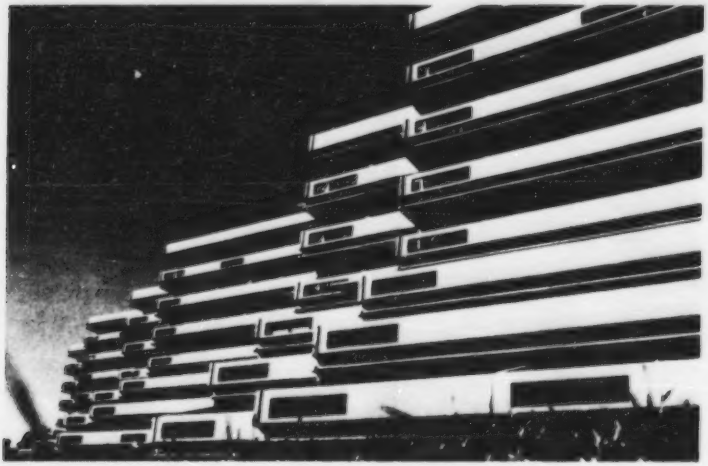

Les Jardins Mérici, une conciergerie très moderne qui a remporté cette année le prix du Conseil canadien de l'habitation.

des trois paliers de gouvernement pour marquer les célébrations du centenaire de la Confédération canadienne, en 1967. Ils ont une vocation d'animation culturelle qui est fonction des besoins des régions où ils se trouvent.

L'architecture

Par d'audacieuses compositions, l'architecture québécoise contemporaine se place à l'avant-garde des réalisations nord-américaines; elle n'en garde pas moins une identité propre, car elle possède un passé des plus riches, s'appuyant sur plus de trois siècles d'une évolution qui ne s'est pourtant pas faite sans à-coups.

Si, à ses origines, l'architecture québécoise n'était qu'une transposition des styles paysans importés par les colons des provinces de l'Ouest français, elle arrivait, à la fin du XIX^{e} siècle, à produire des formes originales, à acquérir un caractère propre, adapté au milieu.

La conservation, la restauration, la mise en valeur de maisons ou de quartiers, ainsi que les efforts d'harmonisation des styles contemporains et traditionnels contribuent à créer le trait d'union nécessaire à une mutation saine et équilibrée des milieux urbains et ruraux. Ce que les humbles maîtres-maçons de village faisaient hier naturellement, les architectes d'aujourd'hui doivent s'y employer savamment: doter le Québec de beaux ouvrages, portant la marque d'un génie particulier en Amérique du Nord.

LE CINÉMA

Les Québécois n'ont pas attendu de tourner eux-mêmes des films pour se faire connaître au cinéma sur le plan international, au moins individuellement; déjà, dans les années 1920, les Montréalaises Fifi d'Orsay (née Marie-Yvonne Lussier) et Norma Shearer, pour ne nommer que celles-là, commençaient à Hollywood une carrière qui s'est poursuivie jusque dans un passé encore récent. On connaît, d'autre part, les succès plus contemporains des Suzanne Cloutier, des Geneviève Bujold, des Alexandra Stewart et des Micheline Lanctôt sur les écrans français. Il n'est pas inutile non plus de rappeler que Québec et Montréal ont maintes fois servi de décors naturels à de nombreux films étrangers, notamment, en 1970, à *Fortune and Man's Eyes (Aux yeux du sort et des humains)*, filmé par les Américains à l'ancienne prison des plaines d'Abraham à Québec, et à *La course du lièvre à travers les champs*, tourné en 1971 dans la région montréalaise par le réalisateur français René Clément.

Le long métrage québécois est vraiment né en 1945 avec la sortie du *Père Chopin*, dont la réalisation avait été confiée à un metteur en scène étranger, Fédor Ozep. Ce film fait déjà figure d'ancêtre quand on songe aux pas de géant qu'a réalisés depuis le cinéma québécois. Car si le Canada a reçu une certaine reconnaissance internationale dans ce domaine au cours des cinq dernières années surtout, c'est largement grâce à la production québécoise, de loin la plus active, la plus significative, la mieux organisée.

Montréal a toujours été et demeure le centre de la production canadienne. On y trouve plus de 2 000 artisans du cinéma, travaillant soit à Radio-Canada, soit à l'Office du film du Canada (régie fédérale), soit encore dans le secteur privé qui compte une trentaine de sociétés. En novembre 1973, il y avait au Canada 30 longs métrages en chantier, dont 20 au Québec. Parmi ceux-ci, sept étaient tournés sur les plateaux de l'Office du film à Montréal: le secteur privé, quant à lui, en produisait 28 dont 13 de langue française. Il s'agit d'un accroissement de volume important; entre 1964 et 1967, la moyenne de la production de longs métrages était de sept. On note, d'autre part, dans la production récente une sorte d'escalade industrielle qui est directement proportionnelle au succès que remporte le cinéma québécois au Canada et à l'étranger. Ainsi, à la fin de 1970, le coût approximatif moyen d'un film en 35 mm variait de $250 000 à $350 000; en fin d'année 1973, ce budget se situait à $441 000.

Le cinéma québécois, dans une très large mesure, est un cinéma de l'identité. Tout droit issu de la tradition canadienne du court métrage documentaire, il s'est développé à la fin de la décennie 1960 à partir d'une révolution technique, d'abord mise au point par l'équipe des cinéastes anglophones de l'Office du film du Canada:

utilisation d'un matériel de tournage léger, caméras et magnétophones portatifs, pour tenter de capter sur le vif, sans mise en scène, les événements dont il fallait rendre compte. Or, poussant plus avant cette technique, les réalisateurs francophones y ont vu un moyen privilégié de cerner et d'approfondir les particularismes, les préoccupations propres à la réalité culturelle, sociale et politique du Québec. Parvenue à la fine pointe de la recherche cinématographique, cette école formera les cinéastes québécois les plus réputés: Brault, Carle, Fournier, Lamothe, Jutra, Dansereau, Labrecque, Perreault. Elle devait donner naissance en 1964 à un film de Gilles Groulx, *Le chat dans le sac*, première étape importante et première réussite partout reconnue du long métrage québécois.

Pendant quatre ans, à compter de 1968, c'est le départ d'une forme de cinéma beaucoup plus populaire avec la réalisation d'une série de films érotiques, destinés à une large diffusion et à une consommation rapide: *Valérie*, *l'Initiation*, de Denis Héroux, *Deux femmes en or*, de Claude Fournier; ce dernier film battra à lui seul tous les records de recette enregistrés au Canada, surclassant à cet égard les plus gros succès américains dont le Québec, comme le reste du Canada, est inondé.

Dans le même temps, une autre tendance se fait jour, davantage axée sur le milieu et offrant un plus large éventail de produits, les uns très personnels tels ceux de Gilles Groulx, de Jean-Pierre Lefebvre, les autres plus commercialisants et populaires tels les films de Gilles Carle et de Paul Almond, y compris des réalisations marginales commes celles de Roger Frappier ou de M.-André Forcier.

Or, le film québécois a récemment pris une nouvelle orientation avec le succès de *Mon oncle Antoine*, de Claude Jutra, film qui a su rallier les suffrages à la fois du public et de la critique. Car, en dépit de sa facture traditionnelle, la réalisation de Jutra met en scène des personnages et souligne une réalité qui ne sont pas sans éveiller de profondes résonances dans l'âme québécoise. C'est encore l'« homo quebecensis » que tentent de traduire et de rejoindre d'autres films d'un esprit analogue: *Les smattes*, de Jean-Claude Labrecque, *La maudite galette*, de Denys Arcand, *Le temps d'une chasse*, de Francis Menkiewicz.

Sur le plan international, les années 1970, 1971 et 1972 ont comporté des jours fastes pour le cinéma québécois. *L'homme multiplié*, de Claude Godbout-Georges Dufaux, remporte le premier prix et la médaille d'or de la XVIII[e] Semaine internationale du court métrage de Barcelone; il est proclamé le meilleur film documentaire expérimental à Montevideo; *L'Acadie, l'Acadie*, de Pierre Perreault est primé au III[e] Festival International du film d'expression française à Dinard; *Mon oncle Antoine* décroche les prix de la meilleure réalisation et du meilleur scénario au VII[e] Festival international du film de Chicago. De plus, de nombreuses manifestations à l'étranger consacrent au cinéma québécois des rétrospectives importantes: au

Réjeanne Padovani, de Denys Arcand qui a connu un grand succès au Québec et à l'étranger.

Musée d'art moderne de New York; aux X[e] Journées cinématographiques de Poitiers, où 13 000 spectateurs visionnent 26 longs métrages québécois; le National Film Theatre de Londres projette sept films québécois; *La vraie nature de Bernadette*, de Gilles Carle, *La maudite galette*, et *Les smattes* sont sélectionnés pour participer au Festival de Cannes. À l'automne de 1972, le film de Carle prend simultanément l'affiche de cinq grandes salles parisiennes.

En 1973-1974, les documentaires de l'Office du film du Québec remportent plusieurs prix dans des festivals internationaux. De longs métrages à saveur politique, souvent contestataires sous des apparences de drames policiers, connaissent de grands succès. Ce fut notamment le cas de *Bingo*, par Jean-Claude Lord, un film commercial qui fit grincer les dents des spectateurs de tendances les plus opposées; de *Réjeanne Padovani* et de *Gina*, par Denys Arcand, deux oeuvres particulièrement violentes, dénonciatrices, imprécatoires, et de *Les Ordres*, par Michel Brault, qui, d'une manière sobre constituait un réquisitoire contre les abus de pouvoir.

L'Office du film du Canada

Plusieurs organismes officiels et privés ont participé directement ou indirectement à cet essor. Au premier plan, il faut souligner le rôle

Les Ordres, un film socio-politique de Michel Brault.

déterminant de l'Office du film du Canada, subventionné entièrement par l'Etat fédéral ($10 millions par an) et dont le siège social s'est fixé à Montréal en 1956. C'est là que se forment les cinéastes les plus marquants et que se produit l'essentiel du cinéma québécois jusqu'aux environs de 1967. L'organisme, qui par sa nature même n'est pas soumis aux contraintes de la rentabilité commerciale, a permis la réalisation d'oeuvres significatives. En 1969, on y a créé un studio de fiction où de jeunes réalisateurs pourront, dans certains cas, faire leurs premières armes, dans d'autres, réaliser un deuxième ou un troisième long métrage.

La SDICC

Créée en 1967 par l'Etat fédéral, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (S.d.i.c.c.) administre des crédits de $10 millions et fonctionne à peu près à la façon d'une banque. Son rôle est de favoriser la création de longs métrages, en tenant compte des exigences et des tendances particulières des différents centres de production du Canada: Montréal, Toronto, Vancouver. Tout en n'étant pas véritablement producteur, la S.d.i.c.c. peut investir des capitaux à la réalisation moyennant une participation aux bénéfices; ses responsabilités ne vont pas plus loin. C'est grâce à cet organisme qu'on a pu orienter l'industrie québécoise du cinéma vers le long métrage.

L'Office du film du Québec

Premier Etat de la confédération canadienne à utiliser le film à des fins d'enseignement et d'information, le Québec avait déjà en 1920 quelques spécialistes qui tournaient des films muets en 35 mm pour le compte du ministère de l'Agriculture. Après une longue évolution et une série de transformations, naissait en 1941 le Service de la cinéphotographie, qui devenait en 1961 l'Office du film du Québec; il est rattaché depuis 1967 au ministère des Affaires culturelles.

L'O.f.Q. a pour double rôle de présenter une image vraie du Québec par la photo et le film et de fournir aux divers ministères et organismes officiels les moyens techniques nécessaires à la production et à la distribution de documents audio-visuels qu'ils lui commandent. Il se compose de quatre services: administration, distribution, production et photographie, et possède deux bureaux, à Montréal et à Québec. Il confie à forfait à des sociétés de cinéma du secteur privé la réalisation et l'exécution technique de 95 p. cent de son programme de production de films.

Pour assurer la distribution de ses documents, l'O.f.Q. possède deux cinémathèques (Montréal et Québec), groupant quelque 14 000 films et pouvant répondre à près de 75 000 demandes de prêts chaque année; selon les cas, les films sont soit offerts gracieusement à titre de service public, soit confiés en location selon une échelle de tarifs très variable. De plus les diverses chaînes de télévision et le circuit commercial des salles de cinéma diffusent à une cadence accrue les films de l'office.

À l'étranger, l'O.f.q. a fait des dépôts de films en France (Paris, Bordeaux, Marseille), dont la distribution est assurée par les soins de la délégation générale du Québec à Paris; aux Etats-Unis, par la délégation générale de New-York; à Beyrouth, à Athènes et à Rome, avec la collaboration du ministère de l'Immigration du Québec. En Afrique francophone, des envois de films ont été faits à Niamey (Niger) et au centre culturel de Tananarive (Madagascar).

Le Bureau de surveillance du cinéma

Il y avait au Québec depuis 1912 un Bureau de censure du cinéma, qui est devenu en 1967 le Bureau de surveillance du cinéma, rattaché au ministère des Affaires culturelles. C'est sans doute l'organisme du genre au Canada qui fait preuve de l'esprit le plus libéral. Ayant assoupli considérablement ses critères, il range désormais les films sous trois rubriques qui ont remplacé les anciennes cotes morales: 1 — pour tous; 2 — pour adolescents et adultes (au moins 14 ans); 3 — pour adultes (au moins 18 ans). Il peut également délivrer des visas de projection à des films particuliers destinés à des groupes de spectateurs spécialisés.

Organismes spécialisés

Parmi les organismes spécialisés, on compte un Centre de documentation cinématographique comprenant une bibliothèque de quelque 8 000 volumes et environ 200 périodiques; il est administré par la Bibliothèque nationale. C'est l'un des plus riches du genre en Amérique du Nord.

De son côté, la Cinémathèque québécoise offre des projections hebdomadaires consacrées tant aux classiques qu'au jeune cinéma international; elle participe à l'activité de la Fédération internationale des archives de films et à l'organisation de semaines de cinéma canadien et québécois à l'étranger; elle publie cinq fois l'an un bulletin d'information, *Nouveau cinéma canadien*, dont près de 8 000 exemplaires sont distribués à titre gracieux dans le monde entier. De plus, en novembre 1972, elle a inauguré à Montréal un musée du cinéma qui présente des expositions de matériel de tournage et de documents cinématographiques.

En résumé, le cinéma québécois ne manque pas de vitalité et de créativité, mais il comporte encore de nombreuses contradictions, dont le gouvernement du Québec est bien au fait. Aussi, s'attend-on à la création imminente par l'Assemblée nationale d'une loi-cadre et d'un organisme de régie qui viendra, dans un avenir rapproché, normaliser cette situation.

L'ARTISANAT

Les origines de l'artisanat québécois se confondent avec les traditions héritées de la France de l'Ancien Régime. Déjà, dans les années 1660, l'évêque de Québec, après avoir fondé son séminaire, décida d'installer au Petit Cap, à Saint-Joachim, au nord-est de Québec, la première école d'arts et métiers. Mgr François de Montmorency-Laval désirait qu'on y formât clercs et laïcs aux diverses disciplines artistiques: dessin d'architecture, sculpture sur bois. Cette école produisit en effet des maîtres qui essaimèrent dans les régions de Québec et de Montréal, jetant les bases de la tradition et entraînant une vive émulation. Si bien qu'au XIX^{e} siècle, on pouvait constater l'existence d'une Ecole de Québec avec, à sa tête, le sculpteur Baillargé et d'une Ecole de Montréal où s'exerçait l'influence du sculpteur Louis Quévillon, fondateur de l'Atelier des Écores, de Saint-Vincent-de-Paul, près de Montréal.

Par définition et par nécessité, l'artisanat a poussé ses racines dans le terroir. La matière première était abondante: le bois, la laine, le lin, le chanvre. Des ouvrages, voire des oeuvres d'art, sont nés: céramique, ferronnerie, ébénisterie, ferblanterie, orfèvrerie. Des souches paysannes est sortie une architecture, civile, religieuse et militaire dont de nombreux exemples soulignent les paysages des deux rives du Saint-Laurent.

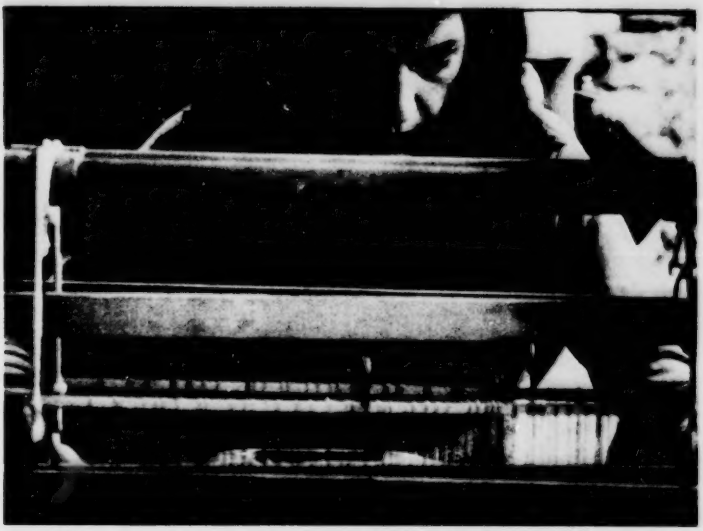

(Documentation photographique, ministère des Communications).

Afin de soutenir un souffle nouveau venu ranimer les arts populaires au début des années 1930, l'État fonde l'École des Beaux-Arts, l'École des arts domestiques, l'École du meuble, devenu l'Institut des arts décoratifs (appliqués) ainsi que l'Institut des arts graphiques, qui dispensent un solide enseignement technique en même temps qu'une excellente formation artistique.

Dans certaines régions, des fermières poussent encore la navette pour produire des étoffes dont la destination est carrément utilitaire, mais elles n'en peuvent pas moins, le goût s'étant affiné, soumettre à l'admiration d'amateurs éclairés des tissus parfaitement adaptés aux exigences contemporaines, sans pour autant avoir renié la tradition. De plus, tisserands, peintre-lissiers, céramistes, émailleurs, sculpteurs du Québec moderne ont acquis une technique sûre et peuvent exposer des oeuvres marquées au coin de l'originalité, de la personnalité, du goût.

Principaux produits de l'artisanat québécois: la catalogne, autrefois étoffe grossière confectionnée à partir de bouts de tissus récupérés, s'est assouplie et raffinée pour se prêter aux multiples usages de la décoration; le tapis crocheté, abandonnant son utilisation d'origine, est devenu une sorte de tapisserie particulièrement recherchée; la poterie, la céramique, les émaux, avec leurs profils simples et purs, leurs couleurs profondes ou translucides, font la joie de tous les connaisseurs.

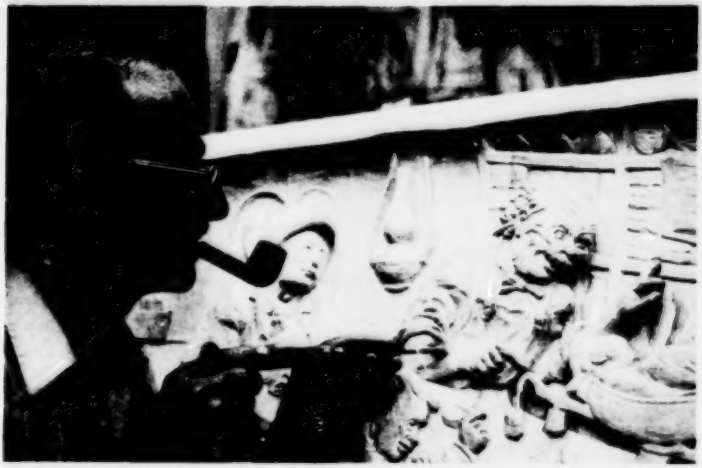

Un sculpteur sur bois célèbre au Québec, Médard Bourgault.
(Documentation photographique, ministère des Communications).

Principales régions renommées pour leur artisanat:

Bas-Saint-Laurent avec comme capitale la petite localité de Saint-Jean-Port-Joli (96 km ou 60 mi en aval de Québec), dont l'église elle-même, datant de 1779, abrite une statuaire de bois sculpté d'une très belle venue. C'est en effet le centre de la sculpture sur bois à laquelle s'adonnent une centaine d'artisans dont les oeuvres, de facture traditionnelle, s'inspirent de thèmes de la vie rurale. Pourtant, depuis quelques années, une école nouvelle locale tend à intégrer la sculpture artisanale d'art dans l'environnement, à la moderniser, à la rendre fonctionnelle, en tournant résolument le dos au folklore.

Charlevoix et ses localités de La Malbaie, de Pointe-au-Pic, offre une spécialité de tissage sous de multiples formes avec, notamment, des couvertures boutonnées à motifs traditionnels qui sortent des métiers de tisserands d'une remarquable dextérité.

Parlant de l'artisanat de Charlevoix, on doit signaler l'existence, à Saint-Joseph-de-la-Rive, de la papeterie Saint-Gilles où l'on fabrique les plus beaux papiers fins d'Amérique. Grâce à l'initiative d'un écrivain québécois prestigieux, Mgr Félix-Antoine Savard, au mécénat d'un industriel de la région et au travail de deux artisans authentiques, on produit en effet un papier chiné de luxe aussi beau que celui du Japon, de Chine ou de France. Il s'agit d'un papier blanc, bleu ou vert, à la pâte duquel on a préalablement mélangé des pétales

de fleurs des champs, des feuilles d'érable d'automne, des fougères, des brins de cordage. On obtient un parchemin somptueux, portant en filigrane l'effigie de Saint Gilles, et qui tient davantage de l'estampe japonaise que du simple papier artisanal. Selon les incrustations qui les caractérisent, ces papiers s'appellent *Vent d'automne, Soie de bouleau, Parchemin;* ils s'accompagnent d'enveloppes appropriées, puisqu'il s'agit d'un papier à correspondance.

Montréal, les **Laurentides** avec Saint-Sauveur et Sainte-Adèle, les **Cantons de l'Est,** sont des centres de céramistes et d'émailleurs; à Saint-Césaire, on trouve de la ferronnerie d'art.

L'artisanat du Québec, devenu artisanat d'art, flirte désormais avec le design d'esprit international, mais possède un caractère particulier et il offre à l'amateur des oeuvres du plus grand intérêt, qu'il peut acquérir soit chez l'artisan lui-même, soit dans plus de 500 boutiques spécialisées, soit dans les magasins de l'État, appelés centrales d'artisanat, dont on trouve cinq succursales, quatre à Montréal, une à Québec.

Pour ce qui est du marché total du Québec, les données disponibles permettent aux spécialistes de l'évaluer à $35 millions, dont près de la moitié représente les produits d'importation. Le nombre des artisans qui tirent des métiers d'art la totalité de leur revenu excède 2 000.

Ajoutons qu'au début de l'année 1972, on a inauguré à Montréal un Centre international d'artisanat, dans le cadre de la participation du Québec à l'Agence de coopération technique et culturelle des pays francophones.

SPORT, PLEIN AIR ET RÉCRÉATION

Rattaché depuis 1972 au ministère de l'Éducation, le haut-commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports prépare, en tenant compte des particularités régionales, des plans et des programmes relatifs à la politique officielle vis-à-vis du loisir québécois dans ce triple secteur.

Le haut-commissariat élabore des programmes dans tous les secteurs de l'éducation physique, du sport, du plein air et du loisir socio-récréatif. Il fixe les objectifs de développement, détermine les moyens de les atteindre ainsi que leur portée financière. Il conçoit et suggère des programmes pouvant assurer à tous les Québécois l'accessibilité au loisir. Il élabore les critères régissant l'assistance financière aux organismes de sport, de plein air et de récréation.

Avec le ministère de l'Éducation et l'Association des professionnels de l'activité physique, il voit au développement du sport scolaire. Il prépare avec les organismes de sport et de plein air des programmes

(Documentation photographique, ministère des Communications).

pour assurer le développement de l'élite (Mission Québec 76, écoles estivales ou camps de sport et de plein air).

La boucle du loisir se complète avec le secteur des activités socio-récréatives où l'action du haut-commissariat est identique à celle qu'il mène dans les deux autres secteurs; les écoles estivales de sports y deviennent des ateliers socio-récréatifs.

Développement régional

Le haut-commissariat a établi des programmes avec les réalisateurs majeurs du loisir (municipalités, commissions scolaires) afin de permettre un développement bien réparti de l'équipement récréatif. Puisque tous les Québécois ont droit à des installations de loisirs, quelle que soit la région qu'ils habitent, un programme d'équipement vise à accroître le nombre des installations d'une centaine de petites et moyennes localités, en tenant compte de critères comme l'isolement, le rayonnement et la concertation des intervenants.

Trois projets majeurs

En plus d'étendre à toutes les saisons ses écoles de sport et de plein air ainsi que ses ateliers de loisir socio-récréatifs, le haut-commissariat jettera les bases, en 1975, de trois programmes majeurs:

(Documentation photographique, ministère des Communications).

- l'Institut des sports du Québec, qui assurera et étendra le développement de l'élite sportive à la fin du mandat de Mission Québec 76;

- la mise en place d'un vaste programme (TRIMM QUÉBEC) visant à améliorer la condition physique du Québécois;

- l'aide aux clubs locaux.

Les jeux du Québec

Mis sur pied en 1970, les jeux du Québec, qui comptent une édition d'hiver et une édition d'été, se déroulent chaque année dans une ville différente. Au niveau des régions et des zones, près d'un demi-million de jeunes participent à des compétitions préliminaires. Au niveau des finales provinciales qui groupent une vingtaine de disciplines des milliers de jeunes athlètes ont pu connaître tour à tour Rivière-du-Loup, Montréal, Chicoutimi, Rouyn-Noranda, Saint-Georges-de-Beauce, Valleyfield et Rimouski.

En 1975 les jeux d'été auront lieu à Trois-Rivières, du 14 au 24 août et ceux de l'hiver 1976, à Jonquière, du 5 au 14 mars.

Emblème officiel des jeux de la XXI^e olympiade qui se tiendra à Montréal en 1976.

Année olympique

En préparation aux jeux Olympiques de 1976, le Québec sera, en 1975, le théâtre de nombreuses rencontres internationales où non seulement nos athlètes, mais nos officiels pourront parfaire leur entraînement intensif:

En juin: volley-ball masculin et sports équestres;

En juillet: yachting, volley-ball féminin, tir à l'arc, boxe, hockey sur gazon, athletisme, aviron, gymnastique et football (soccer);

En août: basket-ball, water-polo, tir, canoë, pentathlon moderne, escrime et championnat mondial d'aviron;

À l'automne: hand-ball, lutte et judo.

On pourrait allonger la liste des multiples manifestations sportives qui se tiennent au Québec:

— classiques internationales de natation, dont la principale est la traversée du lac Saint-Jean, épreuve de 33 km (21 mi);

— classique internationale de canoë sur le Saint-Maurice;
— régates internationales de Valleyfield;
— nombreuses compétitions cyclistes;
— épreuves internationales de ski alpin et nordique au mont Sainte-Anne dont la finale de la coupe du Monde de ski au printemps 1976;
— championnat mondial de pétanque à Québec à la mi-septembre;
— festival du « petit poisson des chenaux » à la Pérade;
— matchs très suivis de l'équipe professionnelle de base-ball, les *Expos* de Montréal, du club de football canadien, les *Alouettes* et des équipes professionnelles de crosse, les *Québécois* de Montréal et les *Caribous* de Québec;
— multiples épreuves de hockey sur glace, dont le tournoi international de hockey *pee-wee* moustiques de Québec, de moto-neige, de ski, de patinage de vitesse et artistique dans le cadre de plusieurs carnavals à Québec, à Chicoutimi, à Sainte-Agathe-des-Monts, etc.;
— équipes professionnelles de hockey sur glace à Montréal (les *Canadiens*) et à Québec (les *Nordiques*) ainsi qu'un des plus forts circuits juniors du monde (LJMQ), dont les joueurs galvanisent les foules pendant une saison qui s'étend d'octobre à mai.

LA GASTRONOMIE

Dans la mesure où la culture implique une certaine façon de réagir, de penser, de voir les choses et le monde, de vivre enfin, il est certain qu'on se doit de parler de gastronomie. Car il y a une cuisine québécoise et elle jouit en Amérique du Nord d'une excellente réputation; le Québec, sans conteste, est l'enclave gastronomique de ce continent.

Tout droit inspirée, pour une large part, des mets régionaux des anciennes provinces de l'Ouest de la France, la table québécoise, un peu lourde, il est vrai, n'en est pas moins savoureuse. Elle n'a pas l'extrême raffinement de la française non plus que le piquant de l'italienne, mais elle est robuste et faite à l'image des ancêtres qui ont très tôt ressenti le besoin d'une alimentation riche en calories pour affronter les rigueurs du climat. Aussi les viandes et la farine dominent-elles, en ragoûts, en fricassées, en gibelottes, en hachis, en croûte, en rôtis. Quoi de plus typique que *le ragoût de boulettes* et de *pattes de cochon* (pieds de porc), que la *tourtière*, hachis d'un mélange en croûte de viandes de porc et de veau, qui trahit sa provenance vendéenne! D'où viennent *les cretons* québécois, sinon des rillettes ou des rillons angevins? Et la célèbre *soupe aux pois*, onctueuse et substantielle faite de haricots blancs, que les Vendéens connaissent aussi et qu'ils appellent *mojettes* ou *monjettes*! Et le rôti de porc frais, avec la graisse de rôt, et le fromage de tête...

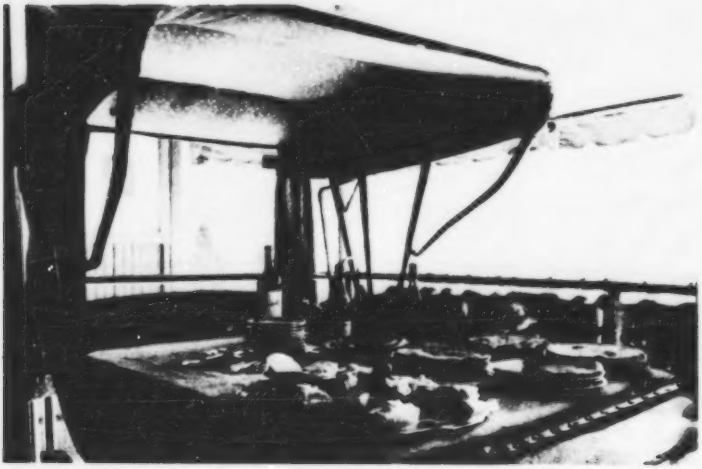

(Documentation photographique, ministère des Communications).

Les ressources du milieu et le voisinage des Amérindiens ont également suscité des créations: la tarte à la *ferlouche*, dont les ingrédients de base sont les raisins secs et le sirop d'érable. La sève sucrée de l'érable sert à la confection d'une variété de desserts: la tarte au *sucre du pays;* les oeufs cuits dans le sirop porté au point d'ébullition, et servis chauds ou froids: les *torquettes*, spécialité printanière faite à l'érablière en versant sur la neige, qui le fige, le sirop de sève bouillant dans les cuves, pour faire une friandise délectable. . .

Grâce à ses importants élevages de bovins laitiers, le Québec est célèbre, surtout dans les pays anglo-saxons, pour ses fromages de type cheddar, qui lui ont valu plusieurs prix internationaux. D'autres, moins renommés, mais tout aussi excellents qu'odorants, font la joie des amateurs de fromages de type roquefort, hollande, ou port-salut. Et ce petit fromage en crème, bien coulant, spécialité de l'île d'Orléans, qui n'arrivait qu'au printemps et pour quelque temps seulement à l'étalage des fromageries, parce qu'on le confectionnait pendant l'hiver et en quantités limitées; il ne pouvait cacher son cousinage avec tel fromage régional de Normandie! Hélas, le dernier fromager qui le fabriquait encore a dû récemment en cesser la production. Les critères, les exigences de plus en plus sévères mis au point par l'industrie agro-alimentaire ne pouvaient plus s'accomoder d'un produit de fabrication artisanale.

Les bières qu'on brasse au Québec depuis l'intendance de Jean Talon, dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle, ne le cèdent que fort peu à celles des pays dont les houblonnières sont célèbres; elles aussi ont décroché plusieurs prix d'excellence ces dernières années, en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne. Ce sont en majorité des blondes ou des bières de riz dont les Québécois savent qu'elles sont les meilleures d'Amérique du Nord; ils ne les apprécient que mieux.

Depuis 1971, sortant officiellement de la clandestinité où des lois désuètes le reléguaient, le cidre a fait son apparition sur les tables québécoises. En 1974, sept usines en fabriquaient, qui utilisaient quelque 8 p. cent de la récolte totale et environ 25 p. cent des pommes destinées à la transformation. La récolte de 1973 était de 894 263 q (4 694 000 boisseaux); celle de 1974, de 1 252 235 q (6 573 000 boisseaux).

Les pommeraies de la vallée du Richelieu, près de Montréal, et de l'île d'Orléans, près de Québec, donnent des variétés de fruits fermes, charnus, juteux et sucrés auxquels les gelées précoces de septembre donnent une couleur vermeille sans égale.

Les Québécois savaient déjà les consommer à l'état frais, en compote, sous forme de tarte; ils en apprécient désormais le cidre. Ils pourront bientôt prendre leur petit « *calva* » et, dans leurs dîners gastronomiques, goûter aux plaisirs du trou normand . . . à la québécoise!

Une infinité de mets régionaux du Québec mériteraient qu'on s'y attarde « *par le menu* », pour leurs qualités nutritives et leur saveur, tels la soupe à la gourgane (grosse fève des marais) et le six-pâtes (cipâtes, cipailles ou cipare) du Lac-Saint-Jean et de Charlevoix ou des îles de la Madeleine. Cette spécialité est un pâté profond fait de lièvre, de perdrix, de caille, accommodé avec des pâtes, des pommes de terre, des lardons et aromatisé au clou de girofle. Aux îles de la Madeleine, le gibier est remplacé par le poisson.

Pour casser la croûte et pour s'astreindre aux horaires précis de la journée continue de travail, le Québécois a très souvent recours aux plats d'inspiration américaine, vite préparés, vite servis. Pour les repas plus cuisinés, plus mitonnés, il a à sa disposition une vaste gamme de restaurants et de maisons réputées pour leur cuisine internationale.

Cependant, à l'occasion de réunions familiales, de réceptions d'amis qu'il désire inviter à sa table, il revient toujours aux mets traditionnels auxquels il reste attaché.

QUELQUES QUÉBÉCOIS CÉLÈBRES...

JOLLIET, Louis **Québec, 1645 - 1700**	explorateur, découvreur du Mississippi, cartographe, hydrographe du roi, professeur, organiste, commerçant et seigneur
LE MOYNE D'IBERVILLE ET D'ARDILLIÈRES, Pierre **Montréal, 1661 - 1706**	soldat, capitaine de vaisseau, explorateur, colonisateur, chevalier de Saint-Louis, corsaire et trafiquant; fondateur du fort Maurepas (Ocean Springs, Mississippi), de Mobile (Alabama), de Biloxi (Missouri); fondateur et premier gouverneur de la Louisiane
LE MOYNE DE BIENVILLE, Jean-Baptiste **Montréal, 1680 - 1768**	frère du précédent; fondateur de la Nouvelle-Orléans (1717), gouverneur de la Louisiane (1717-1725 et 1732-1743)
LA VÉRENDRYE, Pierre Gaultier de **Trois-Rivières, 1685 - 1749**	explorateur et découvreur de l'Ouest Canadien
ALBANI, (Marie-Emma Lajeunesse) **Chambly, 1848 - 1930**	cantatrice, connue dans toutes les capitales européennes et en Amérique; vécut à Londres où elle mourut
LAVALLÉE, Calixa Paquet **Verchères, 1842 - 1891**	pianiste, compositeur, se fit entendre dans les deux Amériques; directeur de l'Opéra de New York (1864-1872); organiste titulaire de la cathédrale de Boston (1879); auteur de l'hymne canadien
LÉRY, François-Joseph de **Québec, 1754 - 1824**	ingénieur général de la Grande Armée de Napoléon, chevalier de Saint-Louis, général de division à Austerlitz; son nom est gravé sur l'Arc de Triomphe, à Paris
DESROSIERS, Léo-Paul **Berthier, 1896 - 1967**	auteur de romans à caractère historique: *Les engagés du grand portage*, paru chez Gallimard quelques mois avant la guerre 39-45. Un journal allemand le classait parmi les quatre meilleurs romans de l'année

ROUSSEAU, Jacques
Saint-Lambert, 1905 - 1970

botaniste et ethnologue, spécialiste du péri-glaciaire. Membre d'une soixante de sociétés savantes, honoré de médailles d'au moins six pays dont le prix Henri-de-Parville (Académie des sciences de Paris, 1949); professeur à l'Université de Paris, de 1959 à 1962. Auteur d'innombrables ouvrages et articles scientifiques

BARBEAU, Marius
Sainte-Marie, 1885 - 1969

ethnologue et folkloriste; pendant plus de 50 ans, il s'est penché sur l'origine ethnique des Indiens d'Amérique. Il a découvert les plus beaux mâts totémiques dont se sont portés acquéreurs le Musée de l'homme (Paris); le British Museum (Londres); le musée d'Édimbourg; le Royal Museum de Toronto

JOBIN, Raoul
Québec, 1906 - 1974

l'un des grands ténors québécois, interprète des oeuvres du répertoire lyrique français, à l'opéra, en concert et en récital; s'est produit sur toutes les grandes scènes d'Amérique du Nord et du Sud, d'Europe et d'Afrique du Nord; a créé notamment *Christus* de Liszt, *La chartreuse de Parme* de Sauguet, *Island God* de Menotti, *Pelléas et Mélisande* de Debussy, en 1940, pour les Festivals de Montréal; croix de la Légion d'honneur, titre de chevalier; conseiller culturel près de la délégation générale du Québec à Paris, de 1970 à 1973

BIBLIOGRAPHIE ET NOTES DE RÉFÉRENCE (CITATIONS)

1 — Écrits datant du voyage en Amérique, 1831-1832 cité par Jacques Vallée dans TOCQUEVILLE AU BAS-CANADA
Éditions du Jour, Montréal, 1973, p. 114

2 — LE QUÉBEC, PERSPECTIVES GÉOGRAPHIQUES dans Annuaire du Québec 1973, ministère de l'Industrie et du Commerce, p. 2

3 — L'HOMME ET L'HIVER AU CANADA, Collection de géographie humaine
Librairie Gallimard, Paris, 1957, p. 22

4 — Allocution prononcée par Sa Majesté Élizabeth II à l'Assemblée législative du Québec le 11 octobre 1964 dans *Le Devoir*, Montréal, 12 octobre

5 — LES PROBLÈMES CULTURELS DU QUÉBEC vus par Jean Lesage, Daniel Johnson, Jean-Jacques Bertrand, Robert Bourassa
Textes colligés par Giuseppe Turi
Éditions La Presse, Montréal 1974, p. 65

6 — MÉMOIRES DE GUERRE
Tome II, L'Unité 1942-1944
Librairie Plon, Paris, 1956, p. 262

7 — LA JEUNESSE DU QUÉBEC dans LA JEUNESSE
Collection L'Humanité en marche
Éditions du Burin, Paris — Éditions Martinsart, Montréal, 1972, p. 139

8 — MARIA CHAPDELAINE
Club du Meilleur Livre, Paris, 1956, pp. 239-240

9 — LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES CANADIENS FRANÇAIS dans L'ESSOR ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC
Textes colligés et présentés par Roger-J. Bédard
Librairie Beauchemin, Montréal, 1969, p. 178

10 — LE CANADA OU L'ÉTERNEL COMMENCEMENT
Casterman, Paris, 1967, p. 18

11 — LE CANADA PUISSANCE INTERNATIONALE
Librairie Armand Colin, Paris, 1937, p. 92

12 — VISAGES DU QUÉBEC
Cercle du Livre de France, Montréal, 1964, p. 68

13 — LES PROBLÈMES CULTURELS DU QUÉBEC vus par Jean Lesage, Daniel Johnson, Jean-Jacques Bertrand, Robert Bourassa
Textes colligés par Giuseppe Turi
Éditions La Presse, Montréal, 1974, pp. 27-28

14 — MENAUD MAÎTRE DRAVEUR dans QUÉBEC-CANADA, Félix-Antoine Savard
Collection L'humanité en marche
Éditions du Burin, Paris — Éditions Martinsart, Montréal, 1973, pp. 195-196

OUVRAGES CONSULTÉS

CANADA, DEUX PEUPLES, UNE NATION, de Pierre Mélèse
Hachette, Paris, 1959

LA TOPONYMIE QUÉBÉCOISE: UNE IMAGE DU MILIEU HUMAIN OÙ S'ATTACHENT DES VESTIGES DU PASSÉ
de M. Jean Poirier
Revue FORCES, Hydro-Québec, numéro 17 — 1971

LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE DU QUÉBEC, de M. Jean-Charles Bonenfant
Annuaire du Québec, 1972

LES INSTITUTIONS POLITIQUES, ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES DU QUÉBEC
de M. Jean-Charles Bonenfant
Annuaire du Québec, 1971

LA COMMUNAUTÉ URBAINE: UNE FORMULE D'ORGANISATION ET DE GESTION DES AGGLOMÉRATIONS
Direction générale de la planification
Ministère des Affaires municipales
Annuaire du Québec, 1971

LA COOPÉRATION FRANCO-QUÉBÉCOISE
Bulletin de la coopération avec l'extérieur
Ministère des Affaires intergouvernementales, Québec
Numéro 3 (avril 1971) — numéro 8 (décembre 1971-janvier 1972)

LES INDIGÈNES DU QUÉBEC
Direction générale du Nouveau-Québec
Ministère des Richesses naturelles
Annuaire du Québec, 1972

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE RÉCENTE DU QUÉBEC, de MM. Jacques Henripin et Yves Péron
Annuaire du Québec, 1972

HISTOIRE DU CANADA (tomes I et II), de M. Gustave Lanctôt
Beauchemin, Montréal, 1964

NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC
Direction générale de l'énergie
Ministère des Richesses naturelles
Annuaire du Québec, 1972

Journal d'histoire BORÉAL-EXPRESS (numéros de la collection 1524-1784)
Trois-Rivières

COUP D'OEIL SUR L'AGRICULTURE ET SON ÉVOLUTION, de M. Jean-Baptiste Roy
Annuaire du Québec, 1972

DICTIONNAIRE LAROUSSE CANADIEN COMPLET
Éditions Larousse, Paris; Beauchemin, Montréal, 1957

DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA
de M. Louis-Alexandre Bélisle
Bélisle éditeur, Québec, 1944-1954

CULTURE VIVANTE, revue d'art du ministère des Affaires culturelles
numéro 7/8, 1968

LES ARCHIVES DU QUÉBEC, de M. Jacques Mathieu
Annuaire du Québec, 1970

LES TROIS ÂGES DE LA MUSIQUE AU CANADA, de Mme Andrée Desautels
LA MUSIQUE, tome 2
Larousse, Paris, 1965

LES MÉTIERS D'ART QUÉBÉCOIS ÉTUDIÉS SOUS L'ANGLE DES SCIENCES DE L'ADMINISTRATION
maîtrise en administration des affaires
Université Laval, Québec
MM. Michel Nadeau et Yvon Leclerc
(Le Devoir, août, 1972)

Note de l'éditeur (1946) des ENGAGÉS DU GRAND PORTAGE, de Léo-Paul Desrosiers
Fides, Montréal, 1967

Diverses publications des ministères du Québec

LA CULTURE QUÉBÉCOISE AU STADE DE SA DÉFINITION, de M. Joseph Turi
Annuaire du Québec, 1972

TABLE DES ÉQUIVALENCES

MESURES

cm: centimètre: dm: décimètre; km: kilomètre; kg: kilogramme;
g: gramme; C: centigrade; F: fahrenheit.

1 pouce = 2,54 cm
1 pied = 3,048 dm
1 yard = 0,9144 m
0,62 mille = 1 km
25 milles = 40 km environ

(Pour convertir les milles en kilomètres, diviser par 0,62. Pour l'inverse, multiplier par 0,62).

1 pouce^2 = 6,452 cm^2
1 pied^2 = 9,2903 dm^2
1 yard^2 = 0,8361 m^2
1 acre = 0,404 ha
1 mille^2 = 2,59 m^2

1 once = 28,35 g
1 livre = 0,45 kg
2 000 livres (tonne) = 0,91 t métrique

1 chopine = 1,567 litre
1 pinte = 1,135 litre
1 gallon = 4,543 litres

(1 gallon d'eau pèse 10 livres ou 4,5 kg)
1 gallon canadien = 1,2009 gallon US (gallon impérial)

MONNAIES

1 dollar canadien (février 1973) = environ
- 5 fr. français
- 48 fr. belges*
- 500 lires italiennes*
- 3 Deutsche Mark*
- 5 couronnes suédoises*

1 livre anglaise = $2,40*

TEMPÉRATURES

Degrés Fahrenheit = 9/5 degrés C plus 32
Degrés Centigrade ou Celsius = (degrés F − 32) 5/9

TABLE DES MATIÈRES

L'HISTOIRE 9
- Chronologie des explorations de l'Amérique 11
- Chronologie québécoise comparée 13

LE TERRITOIRE 27
- Le relief 33
- Le climat 34
- La toponymie 36

LA VIE POLITIQUE 39
- Les structures 41
- Les institutions 43
- Le système électoral 48
- La régionalisation administrative 50
- L'organisation financière 54
- Les relations intergouvernementales 58
- Québec, la capitale 65

LA VIE SOCIALE 69
- La population 71
- Les Québécois au travail 81
- Le niveau de vie 86
- La sécurité sociale 88

LA VIE ÉCONOMIQUE 101
- La situation économique 103
- La production industrielle 105
- Le commerce et les activités de service 115
- Montréal, la métropole 116
- L'aménagement du territoire 118
- Les transports 126
- Les communications 135
- Les richesses naturelles 138
- L'agriculture 148
- Les structures financières 156
- Le tourisme 165
- L'information et la publicité 170

LA VIE CULTURELLE 175
L'enseignement 177
La recherche scientifique 186
Le ministère des Affaires culturelles 189
La radio-télévision culturelle et éducative 192
Les lettres 194
Les arts plastiques 198
Le théâtre 200
La musique 202
Le cinéma 211
L'artisanat 216
L'éducation populaire et les sports 219
La gastronomie 223

Quelques Québécois célèbres 226
Bibliographie et notes de référence 228
Table des équivalences 231
Table des matières 232

«. . . Et maintenant, si tu aimes la liberté, écoute!

— J'aime la liberté, dit-il, et je voudrais mourir pour elle.

Après quoi, il entendit comme une plainte qui s'élevait de tout le pays, une longue plainte qui ressemblait à celle de Menaud, la veille.

Et il se mit à souffrir comme si toute l'angoisse du peuple eût été en lui.

— Et demain? demain? demanda-t-il.

— L'avenir s'avance par des sentiers impénétrables, dit un Ancien.

Mais, tu sais, maintenant. Délivre la liberté.

— Où est-elle? dit Alexis.

— En toi-même. On commence à vaincre dès qu'on commence à vouloir.

— Je souffre, et je veux, s'écria Alexis.

— Désormais, souviens-toi; et marche. Avant partout!. . . »

Félix-Antoine Savard (14)

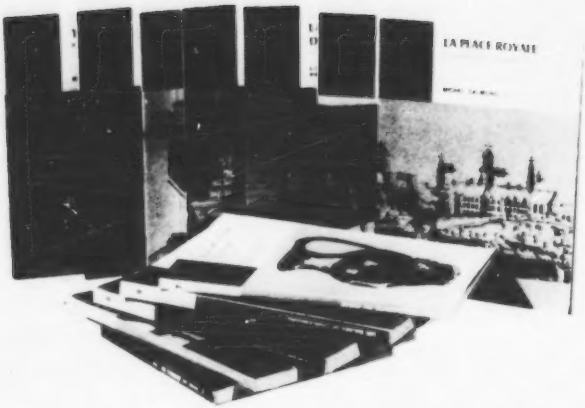

CIVILISATION DU QUÉBEC

Cette série de 15 volumes vous intéressera à coup sûr puisqu'on y traite de tous les sujets possibles: art, architecture, culture, ethnologie, histoire, etc. « Civilisation du Québec », c'est, en somme, la découverte de notre passé collectif.

Vol. 1 — Maisons et églises du Québec
Une rétrospective des plus belles réalisations architecturales. . . de « l'habitation de Québec aux églises classées »
ISBN O-7754-1080-2 $0.50

Vol. 2 — La poterie de Cap-Rouge
ISBN O-7754-1084-5 $0.50

Vol. 3 — Carcajou et le sens du monde
ISBN O-7754-1087-X $1.50

Vol. 4 — Tshakapesh
ISBN 0-7754-1086-1 $1.50

Vol. 5 — La place Royale (français)
Un guide sur les maisons qui donnent à cette place un aspect XVIII[e] siècle, ainsi que sur les habitants qui lui donnaient la vie.
ISBN 0-7754-0621-X $0.50

Vol. 6 — Place Royale (version anglaise)
ISBN 0-7754-1077-2 $0.50

Vol. 7 — À la découverte du passé
Quelques unes des découvertes faites à la place Royale, un des sites historiques les plus importants d'Amérique du Nord.
ISBN 0-7754-1078-0 $0.50

Vol. 8 — Jean-Baptiste Roy-Audy
ISBN 0-7754-1085-3 $1.50

Vol. 9 — Les églises de Charlesbourg
Un bref aperçu de l'architecture religieuse du Québec
ISBN 0-7754-1081-0 $1.00

Vol. 10 — Le siège de Québec de 1759
ISBN 0-7754-1079-9 $1.00

Vol. 11 — La fin d'une époque
ISBN 0-7754-1082-9 $1.00

Vol. 12 — Comment restaurer une maison traditionnelle
ISBN 0-7754-1083-7 $1.00

Vol. 13 — Les tabernacles anciens du Québec
ISBN 0-7754-1806-4 $1.00

L'histoire, le territoire, la vie politique, la vie sociale, la vie économique, la vie culturelle, tels sont les grands chapitres qu'on trouvera dans ce volume publié par le ministère des Communications: LE QUÉBEC TEL QUEL.
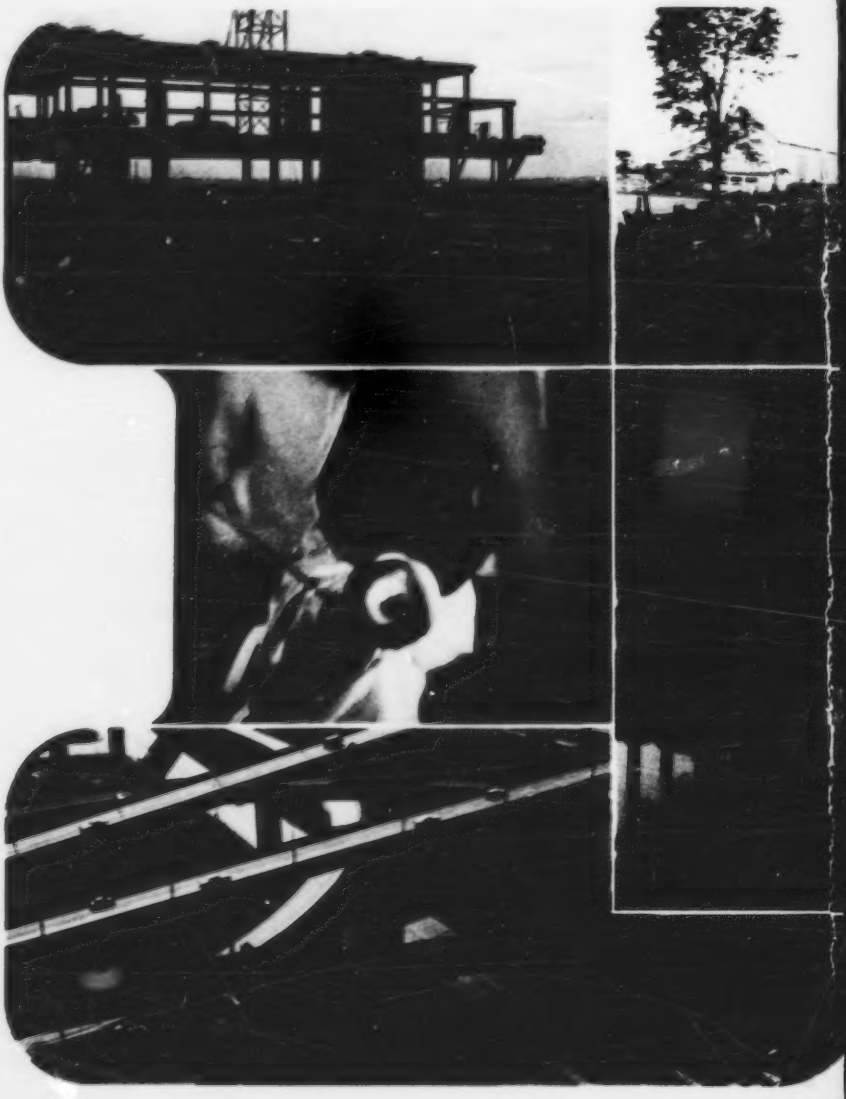
Ouvrage de consultation s'appuyant sur les données disponibles au début de l'année 1975, la publication contient une foule de renseignements utiles et une importante documentation, accompagnés de nombreuses photographies et de tableaux statistiques détaillés. À ce titre, la lecture pourra en être profitable à tous ceux qui s'intéressent au Québec, à son peuple et aux principaux secteurs de son activité.